

Bulletin de la Société  
archéologique, historique et  
scientifique de Soissons

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.  
Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique  
et scientifique de Soissons. 1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PIÈCE LE JEUNE; liv VIII; éplt. XXIV.

---

**TOME TREIZIÈME**

(3<sup>e</sup> série — 1905-1906

---

**SOISSONS**  
**IMPRIMERIE DE L'ARGUS SOISSONNAIS**

13, RUE SAINT ANTOINE, 13

---

MDCCCVII

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° Lc 31

~~Année . 11.~~

~~A~~

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; éplt. XXIV.

---

**TOME TREIZIÈME**

(3<sup>e</sup> série — 1905-1906)



---

**SOISSONS**

**IMPRIMERIE DE L'ARGUS SOISSONNAIS**

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

---

MDCCCXVII



Re 8<sup>o</sup> 10017

PREMIÈRE PARTIE



ANNÉE 1905



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
**DE SOISSONS**

---

PREMIÈRE SÉANCE

—  
Lundi 9 Janvier 1905.  
—

*Présidence de M. LECER, Président.*  
—

Le procès-verbal de la séance du mois de décembre 1904 est lu et adopté.

• OUVRAGES REÇUS

M. le Président énumère les titres des divers ouvrages adressés à la Société :

*Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne,*  
1903, 57<sup>e</sup> volume.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,*  
1904, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.

*Bulletin de la Société archéologique de Béziers,*  
3<sup>e</sup> série, tome V, 2<sup>e</sup> livraison.

TOME XIII (3<sup>e</sup> série)

PREMIÈRE PARTIE — 1

*Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe,*  
1903-1904, 4<sup>e</sup> fascicule.

*Annales de la Société historique de Saint-Malo,* 1904.

*Société des Antiquaires de la Morinie* : Regestes  
des Evêques de Thérouanne, tome 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> fasci-  
cule.

*Geografia fisica y espérica del Pareguay,* par  
Félix de Azaroi.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Delorme, trésorier, étant empêché de se rendre à la séance a fait parvenir à M. le Président un état indicatif de la situation financière de la Société. Cet état est porté à la connaissance des Membres présents qui l'approuvent.

M. Bouchel communique une notice ayant pour titre : *Les Seigneurs de Courcelles et le Prompt de Paars.*

M. Brucelle donne lecture d'une note relative à *L'Entrée d'un Soissonnais à l'Ecole de Mars, en 1795.*

Enfin, M. l'abbé Delaplace, présente à ses collègues quelques observations sur le *Rôle des Chanoines mineurs au Moyen-Age.*

---

#### ÉLECTION DU BUREAU

La Société est appelée à voter pour le renouvellement annuel de son Bureau. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

<i>Président.</i> . . . . .	MM. LECER.
<i>Vice-Président.</i> . . . . .	E. COLLET.
<i>Secrétaire</i> . . . . .	F. BLANCHARD.
<i>Vice-Secrétaire</i> . . . . .	E. BRUCELLE.
<i>Trésorier</i> . . . . .	DELORME.

M. Michaux, ancien vice-président, est nommé vice-président honoraire en raison de sa longue et dévouée collaboration à la Société.

M. le Président et les Membres du Bureau expriment leurs remerciements à la Société et la séance est levée.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# Les Seigneurs de Courcelles

ET LE

## Prompt de Paars

---

Communication de M. BOUCHEL, membre correspondant.

---

De temps en temps on rencontre, dans les vieux auteurs et dans les actes anciens, des expressions maintenant hors d'usage. Quelle idée renfermaient-elles ? Quel sens nos pères y attachaient-ils ? Quelle en était l'origine ? Au premier abord, il est quelquefois difficile de répondre à ces questions ; d'autant plus que souvent l'orthographe en a été complètement défigurée.

Ainsi en est-il de celle de « prompt de Paars »,

que les seigneurs de Courcelles joignaient à leurs titres, notamment au dix-huitième siècle. Je voudrais rechercher l'origine de ce mot, la signification qu'on lui donnait, les souvenirs qu'il rappelle.

L'historien du duché de Valois, Carlier, n'ignorait pas cette dénomination. Il la mentionne à la table de son ouvrage et indique comme en traitant à la page 68 du tome second. Si vous consultez cette page, vous lisez simplement que Yolande, sixième fille de Robert II, comte de Dreux et de Braine, donna à Saint-Yved dix livres de Provins à prendre tous les ans sur la terre de Paars ; c'est tout et pas un mot sur le sujet qui nous occupe.

Fort heureusement Prioux ne commet pas le même oubli en son *Histoire de Braine* où il indique, page 260, parmi les seigneuries relevant du comté de Braine, celles de Courcelles, Vauxtin, Vauberlin et Prompt de Paars.

Déjà nous commençons à y voir clair, puisque nous apprenons que le Prompt de Paars était une seigneurie, un fief dépendant du comté de Braine.

Recherchons maintenant les mentions qui en sont faites dans les anciens actes.

Celle-ci d'abord : en 1649, Jean Gilbert, notaire à Braine, est qualifié bailli de la justice de Courcelles, Vauxtin, Vauberlin et Prompt de Paars.

Parrain de l'enfant de son concierge le 28 septembre 1739, Martin Bouron figure avec les titres d'écuyer, seigneur de Courcelles, de Vauberlin, Vaussetin, Promp de Pars et de Crêvecœur, conseiller secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances.

Il meurt le 6 septembre 1743 et reçoit les mêmes qualifications dans son acte de décès et sur sa pierre tombale qui se trouvait dans la chapelle de la Vierge de l'église de Courcelles, « lieu ordinaire de la sépulture des seigneurs de ce village ». J'ai recueilli, dans une maison particulière, un fragment de cette pierre sur lequel le mot qui nous occupe est orthographié « prompt ».

Le 7 janvier 1746, Pierre Deversine, cleric de Courcelles, contracte mariage et ce mariage est célébré en présence de madame Bouron, femme de Messire Nicolas-Louis Tournay, conseiller en la cour des aides de Paris, dame de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin, Promp de Paars et de Crêvecœur en partie.

Cette dame est encore ainsi qualifiée en 1768, année où François Adam, notaire royal et procureur au bailliage et comté de Braine, est en outre indiqué comme procureur fiscal en la justice, terre et seigneurie de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin et du Prompt de Pars.

Le 14 juin 1776, maître Jean Reizer, alors curé de Courcelles, qu'un acte du 26 octobre 1784 nous présente comme prêtre-doyen et curé-cardinal de l'église collégiale de Saint-Vaast, reçoit procuration pour traiter d'un échange au sujet de la ferme actuelle de Courcelles.

Cette procuration est donnée par Alexandre-Bernard Haincque de Saint-Senoch, écuyer, oncle et tuteur honoraire des demoiselles Marie-Charlotte et Alexandrine-Marie-Catherine Oré, mineures, dames de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin, Peron de Paars et autres lieux.

Dans l'acte dressé le 10 juillet suivant, en exé-

cution de ladite procuration, le même notaire écrit « Prompt de Paars ».

Encore les mêmes expressions dans un jugement rendu le 3 septembre 1787 par Jean-Pierre Grevin de la Neuville, avocat en parlement, procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts de Soissons, bailli de la justice, terre et seigneurie de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin et Peront de Paars, pour messire Claude-Valentin Danière, baron de Vigy, seigneur de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin et peront de Paars et autres lieux.

Je trouve encore, même à la date du 4 mai 1790, une supplique adressée à « M. le Bailli de la justice de Courcelles, Vaussetin, Vauberlin et Prompt de Paars ».

C'est assez de ces citations pour nous faire une idée du sens attaché à cette expression : « Prompt de Paars ». Nous savons maintenant que le Prompt était, alors, un lieudit, un fief, dont furent seigneurs, d'abord les comtes de Braine, puis les seigneurs de Courcelles.

Quittons donc la « terre et seigneurie de Courcelles » et transportons-nous en la « ville de Pars-lès-Bazoches », comme on disait au seizième siècle.

Nous y arrivons par la « rue du Prompt », qui débouche dans la rue principale : c'est le premier souvenir que nous rencontrons du « Prompt de Paars ». Le lieudit environnant est indiqué au cadastre sous le nom de « le Peron » et même « l'Eperon », ces deux orthographes évidemment fautives.

A l'angle de la « rue du Prompt » est un énorme grès servant de borne ; on y voit une grande quantité de clous et il porte le nom de « la Justice du

Prompt ». La tradition rapporte qu'on y amenait les personnes accusées d'un crime, lesquelles devaient prouver leur innocence en y enfonçant un clou avec le pouce.

Le « Prompt » était donc, aux dix-septième et dix-huitième siècles, un fief appartenant aux seigneurs de Courcelles, d'où leur qualification de seigneurs du « Prompt de Paars » ; c'est aujourd'hui, nous venons de le voir, le nom d'un lieudit situé dans ce village.

Mais cette expression : « Justice du Prompt » ne nous révèle-t-elle pas, en même temps que l'origine, une autre signification de ce mot ?

Nous devons ici avoir recours aux dictionnaires de l'ancien français.

Lacurne de Sainte-Palaye ne nous apprend rien.

Frédéric Godefroy, dans son Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du neuvième au quinzième siècle, donne au mot « promptuaire » la signification de réceptacle, foyer, magasin.

C'est aussi le sens attribué à ce mot dans un passage de Grégoire de Tours cité par du Cange à l'article *Promptus, pro Promptuarium : Dominus enim dedit gratiam puero huic, et accepit potestatem super omnia quæ habebat dominus suus in Promptu : diligebatque eum valde ; et omnibus qui cum eo erant, ipse dispensabat cibaria et pulmenta* : car le maître accorda ses bonnes grâces à ce jeune serviteur, qui reçut la puissance sur tout ce que possédait son maître dans son office ; et il l'aimait beaucoup ; et à tous ceux qui étaient avec lui il distribuait lui-même le pain et la viande.

Du Cange cite encore cet autre exemple où le

même mot serait synonyme de cellier, garde-manger, magasin de vivres : *Item quod dictus dominus noster rex, nec ejus pararius, non valeat introducere... pro herbagiis seu pasuis... aliqua animalia, nisi essent sua Prompta* : De même que notre dit seigneur roi ni son mandataire ne puissent introduire dans les herbages ou pâturages quelques animaux, à moins qu'ils ne soient destinés au garde-manger.

De son côté Roquefort, en son *Glossaire de la langue romane*, appelle « prome conde, *promus condus* », le maître d'hôtel, le dépensier.

Paars est situé, on le sait, à environ 700 mètres de la grande voie romaine de Milan à Boulogne, devenue la chaussée Brunehaut, puis la route nationale actuelle. Quoi d'étonnant à ce qu'il y ait eu là, soit du temps des Romains, soit dans les premiers temps de la monarchie, un magasin de vivres pour le ravitaillement des troupes passant sur cette voie militaire ? L'officier préposé à la garde de ce magasin, du *promptuarium*, en aurait pris le nom qui fait l'objet de ces recherches.

Ce qui est certain, c'est qu'un ancien château, aujourd'hui détruit, a existé dans le village de Paars. On a trouvé, non loin du lieudit « le Prompt », les fondations de quatre tours qui servirent longtemps de carrière ; naguère encore un fossé assez large, désigné de temps immémorial sous le nom de « fossé de la ville », allait de l'une à l'autre ; il est maintenant comblé et un chemin est sur son emplacement.

Ce château servit-il de résidence au gardien du magasin de vivres, au Prompt ? On ne peut le dire. Lorsque s'effacent les traces des monuments il faut interroger la tradition. Mais ici tout a

disparu : les ruines ont péri et la tradition s'est perdue dans la suite des temps. Cette étude ne peut donc qu'être très incomplète ; aussi dirai-je avec le fabuliste :

Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,  
J'ai du moins ouvert le chemin ;  
D'autres pourront y mettre une dernière main.

LA FONTAINE, Liv. XI, *Epilogue*.

---

## CONSENTEMENT A L'ENTRÉE D'UN SOISSONNAIS

### A L'ÉCOLE DE MARS

(1795)

Communication de M. BRUCELLE.

---

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, les officiers ministériels rédigeaient leurs actes sur les formules coutumières. Ces actes nous font sourire à cause de leurs clauses dites de style, aux périodes d'une longueur désespérante et leurs locutions vicieuses. Mais, nos aïeux n'en riaient pas toujours, car ils les signaient trop souvent sans comprendre la portée de leur terminologie barbare autant qu'obscur, ce qui fut pour eux la source de nombreux procès.

La publication de nos codes, faite dans une langue simple, claire et précise, qu'on peut qualifier de style légal, débarrassa le style des actes notariés de quelques-unes des expressions surannées et répétitions inutiles qui y pullulaient.

Les notaires actuels s'efforcent de réduire la for-

mule à sa plus simple expression et de rajeunir le style, en lui donnant la tournure moderne.

Sous la première République, le style notarial a fait de nombreux emprunts à la littérature particulière de l'époque. Quelques actes qui se trouvent dans les études de Soissons, relatifs aux événements du temps, en témoignent suffisamment. Entre plusieurs je choisis l'acte simple, objet de la présente communication, existant aux minutes de M<sup>e</sup> Thomas. Il est écrit dans un style coloré, patriotique, éloquent, vigoureux, en tous points conforme au langage et aux idées du moment.

Voici la copie fidèle de cette pièce :

« Pardevant les Notaires publics au département de l'Aisne, résidants à Soissons, soussignés,

Furent présents : le citoyen Louis Gervais Landieu, marchand boucher demeurant en cette commune de Soissons et Marie Catherine Cuiry, sa femme de lui autorisée à l'effet des présentes.

Lesquels comparants étant instruits qu'Antoine Louis Vincent Landieu, leur fils, âgé de quinze ans ou environ, demeurant actuellement à Paris, est dans l'intention d'entrer, en qualité d'élève, à l'Ecole de Mars de la République de France, pour y acquérir des connaissances utiles aux intérêts de la Patrie, mais qu'il ne peut être agréé, ni admis à cette Ecole, s'il ne représente, avant tout, le consentement de ses parents.

Déclarent léstdits comparants, qu'en approuvant le dévouement que manifeste leur fils, pour l'intérêt de la Chose publique, en se glorifiant même de ses heureuses dispositions, ils consentent, avec plaisir, que ledit Antoine Louis Vincent Landieu, leur fils, se présente et se fasse agréer, s'il en a les

qualités requises, pour un des élèves de l'Ecole de Mars, qu'il y entre et qu'il y soit reçu en cette qualité; lui recommandant surtout de s'appliquer sérieusement aux leçons qui lui seront données et de les pratiquer utilement afin de mériter un jour et avec justice, le nom honorable de vrai républicain français.

Dont acte. Fait et passé audit Soissons, en l'étude et pardevant les Notaires soussignés. L'an troisième de la République française une et indivisible, le 28 pluviôse, après midi (16 février 1795) et a ledit Landieu signé avec nous Notaires, après lecture faite, et quant à sa femme, elle a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellée suivant la loi.

(Signé : ) LANDIEU, PATTÉ et CRESPEAUX.

(Ces deux derniers Notaires.)

Cet acte a été enregistré le jour même aux droits de une livre, par Tapin, receveur.

On est en droit de se demander ce que devint le jeune Landieu, car à la date de l'acte ci-dessus rapporté (28 pluviôse, an III-16 février 1795), l'Ecole de Mars était dissoute par décret du 4 brumaire an III (25 octobre 1794). Créée par décret du 13 prairial, an II (1<sup>er</sup> juin 1794), elle ne vécut pas tout à fait cinq mois (1). Quelques élèves rejoignirent les armées pour apprendre la guerre en la faisant. Les autres rentrèrent dans leurs foyers, mais bientôt les circonstances les forcèrent à reprendre les armes.



(1) Il paraît résulter de ce qui précède, qu'en février 1795 on s'occupait de réorganiser l'Ecole de Mars.

# Les Chanoines mineurs

## DANS L'ANCIEN CLERGÉ

---

Communication de M. l'abbé DELAPLACE

---

Aujourd'hui les chapîtres des cathédrales de France sont composés de chanoines revêtus du sacerdoce.

L'évêque choisit des prêtres et présente leurs noms à l'administration civile, afin d'obtenir son consentement dans leur nomination de chanoines titulaires.

Le pontife n'a pas besoin de cette formalité dans le choix de chanoines honoraires.

Avant la révolution, comme maintenant dans les chapîtres réguliers, tels que chez les Prémontrés, les Dominicains, etc., on admettait des sujets, fort jeunes qui, non seulement n'étaient pas prêtres, mais même, n'avaient pas reçu aucun ordre, plusieurs n'étaient pas tonsurés.

Des parents confiaient leurs enfants aux chapitres et aux communautés religieuses, afin de leur procurer de l'instruction et une éducation chrétienne. Ils favorisaient ainsi l'étude de la vocation. Car, les écoles monacales et les maîtrises des collégiales rendaient de très grands services. Saint Thomas fut admis à cinq ans au Mont-Cassin.

Des pères et mères de famille faisaient aussi admettre leur fils dans le clergé, à l'âge le plus tendre. Ils tenaient beaucoup à leur voir porter la tonsure, qui leur donnait le droit de participer aux privilèges des clercs,

Le Concile de Trente, prescrit que nul ne soit tonsuré, s'il ne sait lire et s'il n'a reçu la confirmation.

C'était l'abbé ou l'évêque qui conférait la tonsure. Bossuet y fut admis à huit ans.

L'habit ecclésiastique était porté dès l'enfance. Dans les petits séminaires de Rome, et même en France maintenant, comme à Toulouse, les élèves sont revêtus de la soutane. Ils se livrent au jeu, avec ce sévère costume; ce qui étonne les visiteurs qui ne connaissent pas les habitudes de ces pays. Les enfants de troupe français, en font autant avec le costume militaire, sans que personne s'en formalise.

Les canonicats n'étaient pas seulement conférés, jadis, aux prêtres, mais aux diacres, aux sous-diacres, aux autres clercs, à des laïques, quelquefois très jeunes. Bossuet fut pourvu d'un canonicat à Metz, à treize ans, et saint Bruno à quatorze ans. Il n'y a plus de chanoines de cet âge, en France, dans les chapitres séculiers, mais, le chef de l'Etat, quoique laïque, a droit à un titre de chanoine de Latran. Napoléon III, se fit, naguère, installer par procureur.

Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, on distingue les chanoines réguliers des chanoines séculiers. Ceux-ci s'appelaient chanoines en fleurs et en fruits, ou bien *canonici integrati*, s'ils jouissaient de la prébende entière. Il portaient le nom de semiprébendés, s'ils n'en avaient que la moitié, et celui de *tertio-narii*, s'ils n'en possédaient que le tiers. Les chanoines mineurs ou chanoines en herbes, chanoines expectants, étaient pour un temps sans prébende, ils n'arrivaient que peu à peu aux prébendes vacantes, et n'obtenaient, jusque-là, qu'une part

dans les distributions casuelles. Les chanoines munis de prébendes portaient le titre de chanoines majeurs.

Les chanoines étaient tenus à la célébration de l'office canonial dans la collégiale ou dans la cathédrale. S'ils étaient curés de la paroisse outre l'office canonial, un des leurs chargé du ministère devait présider les offices paroissiaux. Lorsque dans la localité il y avait un chapitre et une paroisse, les chanoines célébraient l'office canonial, et le curé le service paroissial dans deux églises différentes ou bien dans la même église, s'il n'y en avait qu'une seule. Telle est encore la coutume de nos jours. Les chanoines ayant assisté à l'office canonial, ne sont pas obligés d'assister aux offices paroissiaux.

Quatre chanoines suffisent pour la formation d'un chapitre.

La chanoinerie de Berzy-le-Sec se composait de six chanoines. Elle avait été créée par un Seigneur de Berzy. Le service d'une chapelle était joint au canonicat.

Les chanoines mineurs étaient des chanoines *in herbis*, espérant et attendant une prébende, lorsqu'il y aurait des vacances au chapitre. Ils n'étaient ni prêtres ni minorés, puisqu'ils ne savaient pas lire d'après le document de M. le curé-doyen de Berzy, quoique vétérans de quatrième année, c'étaient des jeunes gens.

S'ils sont allés au bois, à la chasse ou au dénichage de nids, pendant les offices paroissiaux, le jour de la Pentecôte, il ne faut pas oublier qu'ils avaient pu et dû assister aux offices canoniaux. M. le curé-doyen aurait désiré qu'ils assistassent aussi aux offices paroissiaux et qu'ils s'abstinsent

de se récréer pendant les services religieux de la paroisse ; c'eut été plus édifiant.

M. le chanoine Guyenne, archiprêtre de la Cathédrale de Soissons, a manifesté un désir de cette espèce lorsqu'il a demandé que les chapelles des séminaires ne soient plus autorisées à recevoir les fidèles aux offices des dimanches et fêtes. Ceux ci durent se rendre aux services paroissiaux de la Cathédrale. Les élèves de Saint-Léger qui ont assisté aux offices dans leur chapelle le jour de Noël, par exemple, ne se rendent pas aux services de la Cathédrale. S'ils vont en promenade et qu'ils glissent, personne ne leur en fera un reproche.

Voici, Messieurs, les explications que j'ai cru devoir vous donner sur le rôle des Chanoines mineurs, pour compléter le récent article d'un de nos collègues, sur le même sujet.



DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Février 1905

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—————

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS :

*Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1903, 57<sup>e</sup> volume.*

*Bulletin du Comité des Travaux historiques et Scientifiques, 1903.*

*Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 2 volumes XII et XIII.*

*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, tome v.*

*Recueil des Notices et Mémoires de la Société de Constantine, tome 38.*

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, tome 39.*

*Bulletin de la Société Littéraire, Historique et Archéologique, Oct., Nov., Déc. 1904.*

—————

COMMUNICATION

M. l'abbé Delaplace donne lecture d'une notice traitant de la *Conservation des Monuments.*

M. Brucelle communique un article sur *les Alliés à Crouy et à Soissons en 1814*. L'auteur a rencontré ces renseignements dans les minutes de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons, et dans les archives de la commune de Crouy. Enfin une troisième communication est faite par M. l'abbé Jacquelet qui lit la suite de sa monographie de *la Seigneurie de Vauxbuin*.

---

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

M. le Président présente les candidatures de deux nouveaux sociétaires : MM. Bayeux, entrepreneur, et Fontaine, principal du Collège.

Sur la demande de M. le Président il est procédé de suite, par exception, au vote d'admission.

MM. Bayeux et Fontaine sont nommés membres de la Société.

La Société décide de visiter, le lundi 20 février, les bâtiments conventuels de l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes. A l'issue de cette visite, la Compagnie se rendra dans une maison de la rue de la Buerie, où se trouvent de curieuses boiseries provenant de la chapelle du collège Saint-Nicolas.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

# NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

## DE LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Par M. l'Abbé DELAPLACE

---

MESSIEURS,

Le but de nos sociétés archéologiques est d'étudier l'origine et la structure des monuments, de veiller à leur restauration et à leur conservation.

Vous parler de l'entretien des édifices et de leur préservation c'est agiter une question à laquelle vous n'êtes certainement pas indifférents.

Les monuments nous révèlent les talents et parfois le génie dont le Créateur a doués des hommes dévoués au culte des beaux-arts. Ils sont la richesse artistique des nations. Tout citoyen intelligent doit s'efforcer de les transmettre intacts à la postérité.

C'est pourquoi il est juste de se préoccuper des causes qui leur nuisent et des moyens de les combattre.

Quand la Société française d'archéologie a honoré notre département de sa visite, j'ai exprimé le vœu que des paratonnerres fussent installés sur tous les monuments artistiques afin de les préserver des désastres causés par la foudre.

Pardonnez-moi de vous dire aussi que j'ai fait établir un paratonnerre sur la splendide église d'Urcel et un sur celle de Monampeuil. Jusqu'ici elles ont

résisté aux atteintes électriques. Dans la nuit où le clocher de Fargniers et plusieurs autres ont été victimes des coups foudroyants des orages, plusieurs personnes ont vu la foudre frapper jusqu'à six fois le paratonnerre de l'église de Monampteuil et pas une ardoise n'a été brisée. La préservation a été complète.

De même que l'homme subit le poids des ans, les constructions humaines ressentent aussi les effets du temps et des éléments. Il convient de lutter contre leurs attaques par des réparations propices, intelligentes et soumises à toutes les règles de l'art. Il ne faut jamais retarder les réparations parceque le monument deviendrait de plus en plus malade et mort s'en suivrait.

Les toitures et les vitraux demandent des soins particuliers qu'il ne faut pas négliger. Le dégagement de l'édifice est nécessaire tant sur les bords des murailles que dans les alentours.

Le 22 avril 1852, le Ministre écrivait aux Préfets :  
« Je ne saurais trop vous engager, Monsieur  
« le Préfet, à porter votre attention sur les usur-  
« pations ou les tolérances déplorables par suite  
« desquelles plusieurs monuments sont entourés  
« et masqués de constructions parasites, souvent  
« très nuisibles aux édifices contre lesquels on les  
« a établis. Les administrations municipales ne  
« mettent pas toujours la fermeté désirable à pré-  
« venir ou réprimer ces usurpations. Vous pren-  
« drez des mesures pour empêcher ces abus.

Dans l'intérieur des monuments, la restauration des murailles et des voûtes exige des ouvriers, des entrepreneurs et des architectes habiles. On a vu des restaurateurs maladroits, ignorants et incapables compromettre la beauté et la solidité des

édifices. Multiplier les clous, les crochets, les boulons, les supports en fer est très blamable. La rouille fait grossir le fer, et la pierre éclate. Nous avons vu une belle croix se crevasser et tomber par un fait de cette nature. Si l'on veut attacher quelque chose, ce sont des clous et des supports de cuivre qu'il est nécessaire d'employer.

Les restaurations ne sont bien comprises que lorsqu'elles sont dans le style du monument. Il est urgent de les faire diriger par des hommes sérieux et compétents. Nous avons vu des ouvriers qui se chargeaient des restaurations les plus délicates dans des églises, et dont les connaissances architecturales étaient nulles. C'est moi qui leur ai mis entre les mains le premier livre spécial.

L'église merveilleuse d'Urcel a été restaurée et abimée par un ouvrier de cette espèce, nommé Leclerc, de Chevregny.

Les plaques de marbre qui remercient Dieu et les Saints de quelques bienfaits, sont à leur place sur les murailles des Eglises de la Renaissance; mais non dans celles de l'époque romane ou gothique. Il serait bon dans ces dernières de choisir une autre forme d'*ex voto*, ou bien si on désire conserver les plaques de marbre il serait utile de les placer sur un édicule à part, tel que portique en bois ou tout autre.

Le choix des matériaux dans les réparations en d'une grande importance capitale.

On a employé en 1845 des pierres dans la restauration d'une Eglise du XII<sup>e</sup> siècle. Les pierres choisies et posées par nos aïeux subsistent encore en bon état.

Les pierres placées, il y a un demi-siècle, se délitent. Elles demandent à être remplacées.

Veillons, Messieurs, sur les restaurations des édifices et n'oublions pas cet adage :

*Les monuments ont horreur des clous de fer, du grattage, du badigeonnage et des végétaux parasites.*

Les parasites nuisent au corps humain, ils nuisent aux arbrisseaux et aux arbres, il ne manquent pas de nuire également aux murailles.

Quelques-uns, je le sais, prétendent que les lierres, la vigne, sont utiles aux murs en les mettant à l'abri des intempéries.

C'est une grande erreur contre laquelle nous devons nous lever énergiquement.

Les murailles ont besoin d'air et de lumière. Défendons-les contre les plantes parasites qui les en privent et produisent au contraire de l'humidité.

De plus, les racines des arbrisseaux, du lierre, par exemple, s'introduisent entre les pierres. Par là, des fissures regrettables et mortelles sont occasionnées. On a rencontré des racines de lierre que les bras d'un homme n'étaient pas capables d'embrasser. Quelle destruction ne produisaient-elles pas ! Le lierre est un arbre de ruine, il empêche de voir les sculptures et les ornements qui parent les édifices. Messieurs, dégageons les constructions des lierres, des vignes et des autres végétaux.

Ainsi, nous aurons rendu service à nos monuments.

Puissent ces pensées contribuer à la conservation de nos édifices !



# LES ALLIÉS

À CROUY ET À SOISSONS

en 1814

Par M. BRUCELLE

---

MESSIEURS,

Le magnifique et calme paysage que nous avons le plaisir d'admirer de la salle de nos séances, présentait il y a quatre-vingt onze années, à peu près à pareils jour et heure, un spectacle des plus mouvementés et des plus attristants : Soissons était assiégé et le plus fort de l'action se passait aux abords de la Porte de Crouy.

Les Russes, actuellement nos alliés, faisaient alors partie de l'armée du Nord des nations coalisées contre la France. Après s'être emparés de Laon, le 12 février 1814, leur avant-garde, composée entièrement de Cosaques, marcha hâtivement sur Soissons. Napoléon I<sup>er</sup> qui considérait cette place forte comme la clef de la situation, avait fait écrire par le Ministre de la Guerre, le 8 du même mois, au général Rusca, commandant en chef, « d'y tenir jusqu'à la dernière extrémité ». De leur côté, les ennemis désiraient s'en emparer à tout prix, afin de s'assurer le passage de son grand pont sur l'Aisne et l'accès de l'une des routes de Paris.

Dès le 13 février au matin, les cavaliers russes

se montrèrent sur les montagnes qui dominant Crouy au Nord et à l'Est. Ils attaquèrent aussitôt le poste que le général Rusca avait établi dans les bâtiments et dépendances de la ferme de La Perrière, située à 250 mètres environ de la route de Laon.

Il serait superflu de rappeler ici la longue suite d'événements douloureux, mais glorieux, qui marquèrent les différents sièges ou attaques que Soissons eut à soutenir du 13 février au 31 mars 1814 (1). Ils sont abondamment rapportés dans de nombreux ouvrages généraux ou spéciaux. Cependant, quelques faits particuliers ont échappé aux patientes investigations des auteurs ; ce sont ces miettes de l'histoire locale, qui font le bonheur des Sociétés comme la nôtre, que j'ai l'avantage de vous offrir aujourd'hui. Je les ai recueillies dans les archives municipales de Crouy et dans les minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Thomas, notaire.

En 1814, le maire de Crouy était Charles-François Burel ; il occupa longtemps la fonction sous la Révolution et l'Empire. Entièrement dévoué aux intérêts moraux et matériels de ses administrés, il peut être cité comme modèle. Il aimait à rédiger et à transcrire lui-même sur les registres communaux les procès-verbaux des délibérations et les arrêtés qu'il prenait (2).

(1) L'*Auberge du Point-du-Jour* qui fut d'une très grande utilité aux Alliés, a été détruite depuis, mais son nom survit, il est porté par une petite auberge isolée, située à droite de la route nationale n° 2 de Paris à Maubeuge par Laon, à 2 kilomètres environ de la Porte de Crouy.

A peu près à un kilomètre du *Point-du-Jour* et sur le chemin de grande communication n° 104 (route de Neufchâtel), se trouve une autre petite auberge isolée à l'enseigne *Au Petit Caporal*. Est-ce aussi un souvenir des sièges de Soissons de 1814 ou de l'époque napoléonienne ?

(2) Ces arrêtés sont des plus intéressants ; ils concernent la police

Voici la description qu'il a faite de sa commune dans une « observation » adressée par lui au Sous-Préfet de Soissons le 31 août 1814 : « Le village de Crouy, situé à l'extrémité de la plaine de Soissons à l'Est, est couronné par deux montagnes de calcaire assez escarpées qui le mettent à l'abri des vents de l'Est, du Nord et en partie du Nord-Ouest ; il reçoit donc directement et sans aucun obstacle ceux du Midi et du Sud-Ouest. Sa principale culture est celle de la vigne, elle nécessite une population nombreuse, aussi celle de Crouy est-elle de mille âmes ; les maisons sont très rapprochées, les cours très étroites et la population mal logée » (1).

Le 13 février 1814, quelques heures après leur arrivée sur le territoire de Crouy, les Russes établirent leur camp « sur la Montagne de La Perrière et des Justices ». Venant en aide aux Cosaques, ils firent irruption dans le village où « ils exercèrent le meurtre, le pillage et la plus grande dévastation, ce qui occasionna la mort de plusieurs habitants et notamment celle de Jean-Baptiste Carlier, percepteur et receveur de la commune » (2). L'ennemi rançonna les habitants auxquels il enleva meubles, lits, couvertures, ustensiles de ménage et de cuisine, outils, linges, etc., qu'il porta dans son

des danses et cabarets, fêtes, jeux et places publiques, les veillées, les patrouilles, etc. ; ils renseignent on ne peut mieux sur la vie intérieure du village. Deux « proclamations aux habitants de Crouy » sont surtout à lire : la première est un éloge de la vaccine et de l'Empire (1806), et la seconde un encouragement à boiser les terrains incultes (même année).

(1) Archives municipales.

(2) Le même procès-verbal rapporte que la mort de ce receveur « excitait le regret de tous les contribuables pour la douceur de son caractère, son affabilité, ses sentiments d'humanité et la régularité qu'il apportait dans sa comptabilité ».

camp, où il séjourna sans interruption du 13 février au 16 mars 1814, avec des effectifs variés et des troupes tantôt russes, tantôt prussiennes. Pendant ces deux longs mois, les ennemis seuls maîtres du village « y commirent tous les brigandages et les férocités les plus inouïes ; ils firent souffrir toutes sortes de dégradations à l'horloge qui était en bon état avant la guerre et s'emparèrent des deux tambours, déposés à la chambre commune et destinés à convoquer les habitants pour entendre la lecture des lois, ordonnances, arrêtés du Gouvernement et de l'autorité administrative, etc. » (Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 1814).

En quittant le camp le 16 avril, l'ennemi abandonna sur place tout le mobilier volé aux habitants de Crouy. Le maire arrêta alors que les meubles, ustensiles, etc., qui pourraient être reconnus par leurs anciens propriétaires, leurs seraient rendus.

Le 31 août 1814, Charles-François Burel écrivait au Sous-Préfet de Soissons : « La guerre désastreuse qui a eu lieu au commencement de cette année dans notre arrondissement, et dont la commune de Crouy a été particulièrement le théâtre et la trop malheureuse victime, a, par le grand nombre des cadavres des hommes et des animaux, occasionné la corruption de l'air vital et des eaux qui servent à la boisson des habitants, de sorte que plusieurs d'entre eux sont morts et d'autres encore malades. Il est donc de la plus grande importance de prendre des mesures que l'art et la raison indiquent pour la neutraliser..... Les cadavres n'ayant pas été enterrés assez profondément, plusieurs étaient presque à la surface du sol, dans les blés de la Montagne de La Perrière..... d'autres qui ont été

jetés dans le ru qui traverse la commune, ont gâté l'eau..... les rues sont encombrées de fumier, d'immondices et de décombres puants qui y séjournent depuis le départ des troupes..... Je sais que sur les 26 adultes morts dans ma commune depuis l'invasion, quatre seulement ont été tués par les Cosaques, les autres par des fièvres putrides; que plusieurs sont encore malades de diarrhées et de fièvres billeuses. » Le maire conclut à l'établissement d'un grand lavoir à l'extrémité du ru, au-delà du pont du Paradis, mais il expose que la commune n'est plus « en état de faire les frais d'un aussi intéressant établissement, puisqu'elle n'a plus de revenus depuis la cession qu'elle a faite à la caisse d'amortissement de ses propriétés, en exécution de la loi du 20 mars 1813, à moins que le Gouvernement sensible aux pertes énormes qu'ont éprouvés les habitants de Crouy, lors de l'invasion par les troupes belligérantes, ne vienne à leur secours. »

Une enquête officielle, commencée en mai 1814, qui servit de base au rapport présenté par le Préfet de l'Aisne au Conseil général, le 14 octobre suivant, fait connaître que l'ensemble des pertes, tant publiques que privées, occasionnées par la *Campagne de France*, s'est élevé, pour Soissons, à la somme énorme de 2.483.000 francs, et pour Crouy, à celle de 689.769 francs !

Il résulte d'une délibération du Conseil municipal de Crouy, prise le 30 septembre 1816 (maire : R. Féron), que la plupart des débiteurs de redevances de biens communaux pour l'année 1814, qui y avaient été convoqués spécialement pour payer, vinrent dire « qu'en 1814, ils n'avaient fait aucune récolte, en ce que les troupes alliées, lors de

l'invasion de la commune, en avaient enlevé et pillé les récoltes; » et demandèrent à être indemnisés de leurs pertes. La demande fut renvoyée au Préfet (1).

Sur un arrêté du Préfet, en date du 14 janvier 1819, le Conseil municipal de Crouy, se réunit le 14 mars suivant (maire : R. Féron). Il s'agissait de régler les dépenses de la guerre de 1814, provenant des réquisitions de subsistances dénoncées aux habitants et fournies par eux « aux troupes royales prussiennes. » Le montant s'éleva à 1.060 francs 65 centimes, qui furent répartis sur tous les contribuables de la commune au marc le franc de leurs contributions foncière, personnelle et mobilière, et devaient être recouvrés en 1819.

La vie publique fut en partie suspendue à Soissons, dès les premiers jours de février 1814. Les études de notaires, restèrent cependant ouvertes, mais le peu d'actes reçus ne consistent guère qu'en traités de remplacement « dans les Armées de l'Empire », qu'en donations entre époux, dépôts de testaments et procurations pour administrer les biens de personnes quittant le pays, tous actes qui n'étaient que trop de circonstance !

Un dépôt de testament reçu par M<sup>e</sup> Hua, notaire à Soissons, le 26 mars 1814, « en vertu d'une ordonnance rendue le 23 mars, même mois, par Charles

(1) Un procès-verbal du même Conseil, du 16 mars 1818 (maire : R. Féron, adjoint : Vauvillé), constate qu'il y avait alors beaucoup de pauvres à Crouy, que les habitants les plus aisés ne possédaient que ce qui leur était nécessaire pour leur consommation, qu'il n'y avait dans la commune qu'un seul cultivateur, qu'il n'existait aucun autre travail que celui des réparations de chemins qui se faisaient par voie de corvée volontaire. Comme conclusion, le Conseil émettait le vœu qu'il fut délivré à chaque pauvre un permis de mendier dans l'étendue du canton de la Justice de Paix.

Morel, premier juge suppléant du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Soissons, pour *absence du président et des juges* », mentionne que cette ordonnance n'était pas encore « enregistrée, attendu l'évacuation du bureau de l'Enregistrement de cette ville, à raison des circonstances de la guerre ». Il ne fut enregistré que le 26 avril de la même année, et l'ordonnance le 29.

Le dernier acte reçu par M<sup>e</sup> Hua, enregistré dans les délais légaux, est du 5 février (enregistré le 7). Celui qui vient après est du 7, il ne fut admis à la formalité, avec tous ceux qui le suivirent, ainsi que le répertoire, que le 26 avril 1814, date qui devait suivre de très près la réorganisation du bureau de l'enregistrement dans notre malheureuse cité.

Les graves événements qui se passèrent à Soissons, en 1814, y laissèrent de nombreuses traces, que le temps, qui modifie tout, efface une par une. La dernière, encore visible, est un boulet russe à demi encastré dans une pierre placée à la hauteur du 2<sup>e</sup> étage, vers le milieu du pan de mur d'une maison, construite en briques et pierres, dans le style Louis XIII, en bordure de la rue du Château-Gaillard; elle forme angle avec celle de l'Intendance, sur laquelle elle porte le n<sup>o</sup> 9. Cette maison était autrefois le principal corps de logis du couvent de la Congrégation. (Voir *Bulletin de la Société de l'année 1897.*) Près du boulet on a gravé en creux dans la pierre, la légende suivante, se détachant en noir : *Le 14 Février 1814.* Ce boulet avait été tiré par la batterie russe établie devant la Porte de Crouy.

Il existe encore d'autres souvenirs de cette funeste époque; c'est d'abord, au cimetière, un

petit monument en pierre, sans architecture, d'une hauteur d'environ six mètres. Il se compose d'un tronc de pyramide quadrangulaire, terminé par une croix, reposant sur un socle élevé de trois marches. Situé à droite de l'allée principale, vers la chapelle centrale et derrière plusieurs rangées de tombes, ce modeste monument est à peu près délaissé aujourd'hui.

Voici les inscriptions qu'on y relève .

*1<sup>o</sup> Face Est :*

**1814** (au centre d'une couronne d'immortelles, en relief).

*A la Mémoire des Défenseurs de Soissons .*

**F.-Dominique RUSCA**

Baron de l'Empire,  
Commandant de la Légion d'honneur  
Général de Division,  
Né à Dolce-Acqua (Piémont),  
en 1761,

et

**Claude-Marie-Christophe CHARLIER,**

Officier de la Légion d'honneur,  
Major (Lieutenant-Colonel) du 29<sup>e</sup> léger,  
Colonel  
commandant la Garde nationale active de l'Oise,  
Né à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1766.

*Tués au Siège de Soissons,  
le 14 février 1814.*

2° *Face Nord* :

## **RUSCA**

Pyénées-Orientales,  
Espagne 1795,  
Italie,  
Styrie et Carinthie,  
France.

—  
La Fluvia,  
Loano,  
Dego et San Grovani,  
Mondova et Ceva,  
Lodi, Salo,  
Rome, Naples,  
Porto-Fermo,  
La Trebbia,  
Sacile,  
Klagenfurt,  
Callsdorf,  
Soissons.

—  
CI-GIT

## **CHARPENTIER Jean-Antoine**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Ancien militaire de la Vieille Garde-Impériale,  
qui sauva la ville du pillage  
le 14 février 1814  
décédé le 6 septembre 1855, à l'âge de 83 ans.

Son Corps est placé au pied de ce monument  
au bas de la quatrième marche (1).

—  
(1) Il n'y a et il ne paraît y avoir jamais eu que trois marches à ce monument.

3° *Face Ouest* :

Erigé par souscription  
en juin 1850.  
Gagnon, entrepreneur

4° *Face Sud* :

**CHARLIER**

Allemagne,  
Helvétie,  
Indes Orientales,  
Grande Armée,  
France.

Tripstadt,  
Kayserlautern,  
Mayence,  
Kehl, Diersheim,  
Stockach,  
Moeskirch,  
Memmingen,  
Neubourg, Salzbouurg,  
Ile de France,  
Lutzen, Bautzen,  
Soissons.

Encore en souvenir de cette époque, le Conseil municipal de Soissons et l'autorité militaire ont dénommé :

*Général Rusca* ; la rue qui va du boulevard de Laon à celle de la Porte-Crouy.

*Commandant Gérard* ; du boulevard Jeanne d'Arc aux réservoirs (délibération du 20 novembre 1903).

*Caserne Charpentier* : La principale caserne de la ville, située rue du Commerce, n° 2, sur l'emplacement et dans les anciens bâtiments de l'Abbaye Notre-Dame.

---

## SEIGNEURIE DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

---

(SUITE)

### III. Du duc de Mayenne à la Révolution.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Le duc de Mayenne (1597-1611)*.

Le 18 novembre 1597, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, et Henrie de Savoie, sa femme, achetèrent à Antoine d'Estrées le château, la seigneurie et la terre de Vauxbuin (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome VI, page 126). Le duc embellit le château de beaux jardins, qui en faisaient encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, dit CABARET (t. 1<sup>er</sup>, p. 251) le plus bel ornement. Il aimait à y passer l'été.

L'aveu et dénombrement de la terre de Vauxbuin par Mayenne est du 3 novembre 1598 (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VI, p. 126). Son hommage au comte de Soissons est du 9 novembre suivant (*Archives du château de Vauxbuin*).

Je n'ai pas à rappeler ici la famille du duc de Mayenne, son rôle politique et militaire avant et après la Ligue. Je citerai seulement quelques faits relatifs à Soissons et à la région voisine.

En septembre 1595, Henri IV, sur la demande de Mayenne, établit un présidial à Soissons. Au mois de novembre suivant, il érige, après la même intervention, un bureau de finances (CABARET, t. I<sup>er</sup> p. 396) ou compagnie de trésoriers de France dont je pense dire plus tard quelques mots, car plusieurs trésoriers habitèrent ou eurent des maisons de plaisance à Vauxbuin. L'accommodement entre Henri IV et Mayenne se termine à Folembray où il est rendu public par un édit de 1596. La réconciliation à laquelle j'ai fait allusion à l'occasion de Diane d'Estrées, a lieu au château royal de Monceaux, chez Gabrielle d'Estrées, le 31 janvier de la même année (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VI, p. 126).

Le 13 juillet 1603, Henri IV va trouver Mayenne à Soissons où il s'était retiré. C'est fort probablement à cette époque ou dans une autre visite dont la date n'aurait pas été conservée que le Béarnais honora de sa présence le château de Vauxbuin :

Dans un vallon dont le nom seul exprime  
L'effet riant du tableau qui l'anime  
Est un château dominant les sillons,  
Entouré d'eau, flanqué de pavillons,  
Château ducal, lequel retient encore  
Le decorum dont le vieux temps s'honore,  
Cet air seigneur qui rappelle à la fois  
Ses dignités, sa noblesse et ses droits.  
Ornés jadis par le duc de Mayenne  
Ses murs portaient l'écusson de Lorraine ;  
Dans le pays chacun sait comme quoi  
Notre Henri quatre y vint passer quinzaine ;  
On n'y voit pas sans un certain émoi  
La grande chambre où coucha le bon roi.

DASTIN,

*Ex-officier d'artillerie,*

*Ex-professeur de mathématiques à l'École centrale de l'Aisne.*

Le fait de la visite de Henri IV au château de Vauxbuin est incontestable. Le lit où il a couché est bien de l'époque. Le soin que les nombreux acquéreurs successifs ont apporté à le conserver ainsi que la chambre et le pavillon qui le contiennent, la tradition ininterrompue qui atteste le séjour du roi chez son ancien adversaire, sont des témoignages suffisants pour permettre d'affirmer sans crainte que le roi de Navarre devenu roi de France a couché dans ce lit.

En 1605, le duc de Mayenne se fit le second fondateur du couvent des Minimes de Soissons, en lui appliquant le legs testamentaire de « très-haut et très-puissant Prince Honoré de Savoie, Marquis de Villars et Admiral de France », son beau-père, par lequel il laissait la somme de six mille livres pour contribuer à la fondation d'une maison de Minimes. Pour dernier gage de bienveillance et de son amitié, il ordonna lui-même par son testament que son cœur serait inhumé près du grand autel du monastère, ce qui fut exécuté, dès qu'il eut rendu l'âme entre les mains de son sage et zélé directeur, le P. Pierre Moreau, premier fondateur et religieux du couvent des Minimes de Soissons, mort en odeur de sainteté en 1626 (*Vie du Père Moreau*, par le P. Giry).

En 1609, le duc fit une maladie pendant laquelle il s'engagea par vœu à un pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse. Contre l'avis des médecins, malgré le mauvais état de sa santé, la difficulté des chemins et la saison avancée, il partit de Soissons sur la fin de septembre 1611. Il avait plus de sollicitude pour son âme que pour son corps. Au retour, le temps fut plus mauvais et la pluie continue. Cependant sa santé se maintint plusieurs

jours. Puis, pendant une promenade qu'il fait en carrosse avec Jérôme Hennequin, Evêque de Soissons, il est pris de frissons. Il se hâte de rentrer et se met au lit. Il est saisi par une forte fièvre et une violente douleur de côté. Son visage est rouge et l'inflammation atteint les poumons. Avec la confiance que son pèlerinage a affermie, il envisage la mort sans crainte, et même avec bonheur. Le P. Moreau, son confesseur ordinaire et son directeur, lui annonce l'arrêt des médecins et lui fait achever avec courage et piété la vie qu'il avait menée sous sa conduite. L'Evêque Jérôme Hennequin lui donne le saint viatique et l'extrême onction. Le duc baise la relique de la vraie croix qui lui appartient et qui lui est présentée par le prélat. L'aumônier dit la messe, et, après l'évangile, l'Evêque présente le livre au duc. A la demande du Pontife, l'ancien chef de la Ligue répond : « J'y ai creu, J'y croy, et y meurs. » Il baise continuellement la croix pendant le saint sacrifice, et la fait mettre sur un oreiller pour l'avoir toujours devant les yeux.

Il donne sa bénédiction à ses enfants qui sont tous présents, excepté la duchesse de Nevers. Sa femme est malade pendant ce temps. Il bénit aussi les gens de sa maison. Il meurt le 3 octobre 1611 entre neuf heures et dix heures du soir. L'Evêque de Soissons, Jérôme Hennequin, fut l'un de ses exécuteurs testamentaires.

La femme du duc de Mayenne, Henrie de Savoie, ne put lui survivre. Elle mourut onze jours après lui, assistée également par le P. Moreau. On les enterra tous deux dans le même caveau près du maître-autel de la cathédrale. Leurs cendres y furent respectées jusqu'à la Révolution (DUPLOYÉ,

*Histoire de Notre-Dame de Liesse* ; PERRIN, n° 4, 183).

Les armes de Lorraine, à cause de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et celles de Savoie, à cause de sa femme, sont sculptées au haut de la cheminée de la grande chambre de Henri IV au château de Vauxbuin. La croix de Lorraine est aussi répétée plusieurs fois, ainsi que celle de Savoie, au plafond de la même salle.

Les armes de Lorraine portent : « d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ». Celles de Savoie, bien connues puisque nous les voyons sur certaines pièces italiennes : « de gueules à la croix d'argent. » Les deux écus sont surmontés de la couronne ducale.

Dans l'autre salle plus petite du pavillon de Henri IV, dont la cheminée porte les armes de la famille d'Estrées, nous trouvons sur les fenêtres :

1° Les armes de Jérusalem, car les ducs de Lorraine portaient parmi leurs titres celui de roi de Jérusalem : « d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même. » L'écu est surmonté d'une couronne de prince du sang royal de France ;

2° Les armes de Lorraine, comme sur la grande cheminée ;

3° Les armes de France (*a*) et de Navarre (*b*) :

(*a*) France : « d'azur à trois fleurs de lis d'or. » ;

(*b*) Navarre : « de gueules, aux chaînes d'or posées en croix, sautoir et orle. »

Les deux écus réunis sont surmontés de la couronne royale ;

4° Les armes de Béarn : « d'or à deux vaches de

gueules accolées et clarinées d'azur. » Elles sont surmontées d'une couronne ducale.

NOTE : Outre le château de Vauxbuin, Mayenne avait acheté, pour lui servir de maison de plaisance, le château de Chevreux (CABARET, t. 1<sup>er</sup>, p. 251).

*(A suivre.)*



TROISIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Mars 1905

—

*Présidence de M. COLLET, Vice-Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Mémoires de la Société Linnéenne du Nord de la France*, tome XI, 1903-1904.

*Société Linneenne du Nord de la France*, tome XVI, 1902-1903.

*Bulletin de la Société Archéologique de Provence*, tome III, 1904.

*Annales de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1904.

*Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome XIII, 1904.

*Annales de la Société Royale Zoologique et Malacologique de Belgique*, tome XXXVIII, 1903.

*Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 3<sup>e</sup> série, tome V, 1904.

—————

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Jacquélet donne lecture d'un article où il étudie les effets du lierre de muraille, au point

de vue de la conservation des édifices et où il relate l'important emploi décoratif de cette plante depuis l'antiquité, soit à l'état naturel, soit en motifs sculptés.

M. Brucelle communique une note concernant *la Pierre Frite de Crouy*.

M. Blanchard rend compte de la *Visite de la Société à Saint-Jean-des-Vignes*, le 20 février dernier. La Société examina particulièrement les bâtiments conventuels, l'ancien Réfectoire, la maison de l'abbé, les deux cloîtres, l'emplacement des cuisines et de la salle des hôtes.

La Société se rendit à l'issue de cette visite dans une maison appartenant à M<sup>me</sup> Manche, parente de M. Job, notre collègue, et où se trouvent de curieuses boiseries provenant de la chapelle du Collège.

Après la lecture de ce rapport, la Société émet les vœux suivants :

1° Que des volets protecteurs soient immédiatement replacés devant les peintures murales du réfectoire de Saint-Jean des Vignes ;

2° Que le classement parmi les monuments historiques, de ce même réfectoire, ait lieu à bref délai ;

3° Que la ville de Soissons rentre au plus tôt en possession de cette vaste et magnifique salle.

M. Bouchel communique un article sur l'*Emplacement des Cités gauloises* qui lui a été inspiré par une notice sur *Bibracte*, parue dans le dernier *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*.

Il est convenu enfin, que la visite archéologique

de mars aura lieu le 20 mars, à deux heures et demie, et aura pour objet l'Abbaye de Saint-Médard.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# LE LIERRE ET LES CONSTRUCTIONS

Par M. l'Abbé JACQUELET.

---

MESSIEURS,

Il vous sera peut-être agréable de vous rappeler l'origine de ce petit travail. A la séance de novembre dernier, je décrivais le fond verdoyant de lierre qui tapisse le chevet de l'église de Vauxbuin, et sur lequel se détache la statue de saint Martin, patron de la paroisse. Notre vénérable doyen, M. l'abbé Delaplace, émit l'opinion que le lierre nuit aux édifices. Le 9 février, dans une communication écrite, il maintint son avis parmi plusieurs considérations très justes, d'ailleurs, et très utiles.

Je rends un sincère et cordial hommage aux intentions et aux lumières de notre zélé collègue.

Ma conviction est que, dans le cas présent, comme en bien d'autres peut-être, nous sommes d'accord sur le fond de la question, à condition de la bien poser.

Afin de déblayer le terrain, examinons d'abord, sans les diminuer, mais aussi avec l'intention de les regarder de très près, les reproches que l'on fait au lierre.

**Premier reproche.** — LE LIERRE ÉMET DES RAMEAUX QUI PÉNÈTRENT LES MURAILLES. CES RAMEAUX GROSSISSENT, FORCENT LES MATÉRIAUX VOISINS, PIERRES ET MORTIER, A SE DÉPLACER, A SE DÉJETER, ET OCCASIONNENT AINSI DES DÉGATS.

*Je réponds :* Les rameaux du lierre pénètrent les murailles seulement par les passages qui existent déjà, où par le moyen des racines adventives.

*Premier cas.* — Les passages existent déjà. Ils ont été ménagés à dessein, ou la muraille est en mauvais état. S'ils ont été ménagés à dessein, pour laisser passer le lierre, par exemple (le cas n'est pas chimérique), ou dans un autre but, il n'y a qu'à veiller à ce que les proportions des rameaux et des ouvertures se correspondent; ou bien, si les rameaux contrarient le but qu'on s'est proposé à les supprimer. Se débarrasser de quelques branches n'est pas être l'ennemi du lierre, pas plus que la taille des arbres n'est équivalente à leur destruction.

Si la muraille est en mauvais état, il ne faut pas accuser le lierre qui en est bien innocent, mais les matériaux défectueux qu'il serait nécessaire de remplacer, l'absence ou la disparition du mortier qui devrait relier les pierres. Le lierre est même

pour cet appareil ruineux une protection contre les agents destructeurs : forces internes et externes, vent, sable, pluie, neige, grêle, etc.

*Deuxième cas.* — Les racines adventives du lierre ne peuvent pénétrer les murailles que si elles se transforment en racines véritables. Ce changement n'aura lieu que sur de mauvais matériaux, ce qui nous ramène à la seconde partie du premier cas. Sur les pierres et le mortier de bonne qualité, les racines adventives du lierre ou racines-crampons, adhèrent à la muraille, mais n'y prendront pas leur nourriture et ne pourront s'y développer. Tous les savants qui ont étudié la question : Van Tieghem, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et à l'École centrale des Arts et Manufactures; Félix Hy, professeur de Botanique à la Faculté catholique d'Angers; Gaston Bonnier, professeur de Botanique à la Sorbonne, etc., sont d'accord sur ce point.

**Deuxième reproche.** — LE LIERRE EMPÊCHE L'AIR ET LA LUMIÈRE DE CIRCULER AUTOUR DE LA MURAILLE.

Pour la lumière ainsi que pour la chaleur du soleil, dont le résultat est d'empêcher l'humidité, j'y reviendrai à propos d'une objection subséquente. Quant à l'air, il trouve dans le lierre un agent admirable de déplacement et de variation. Les végétaux respirent, et par conséquent échangent de l'anhydride carbonique ou acide carbonique, contre de l'oxygène. De plus, les feuilles et les parties vertes, par la fonction chlorophyllienne qui s'exerce à la lumière, absorbent l'acide carbonique et dégagent l'oxygène. L'air n'est donc pas immobile près du lierre.

**Troisième reproche. — LE LIERRE ENTRETIENT L'HUMIDITÉ.**

*Réponse :* De ce que sous le feuillage des arbres l'humidité est plus grande qu'ailleurs, il ne faut pas conclure qu'il en soit de même sur les murailles couvertes de lierre. Sous les arbres la surface est horizontale, ou à peu près, et l'eau peut y séjourner. Il y a de l'herbe et des feuilles mortes qui la conservent. Sur la surface verticale des constructions il n'en est pas de même. L'eau s'écoule à terre, et n'y reste pas. Plusieurs fonctions végétales interviennent pour éliminer l'eau. Les racines l'absorbent ; les fibres et vaisseaux lui donnent passage dans les tiges et les rameaux ; les feuilles, par l'émission des liquides, la transpiration et l'évaporation expulsent cette eau dans l'atmosphère. Un pied d'avoine, en 90 jours de végétation, a dégagé 2 kgr. 278 gr. de vapeur d'eau. Un chêne isolé, portant 700.000 feuilles, a transpiré de juin en octobre, pendant cinq mois, 111.225 kilogrammes d'eau. (Van Trieghem, d'après plusieurs savants tels que Holes, Haberlandt, Dehérain, Plaff). Calculez, si vous pouvez, la quantité d'eau enlevée au sol et aux murailles par le lierre qui les tapisse et les assainit en combattant l'humidité.

**Quatrième reproche. — LE LIERRE EMPÊCHE DE VOIR LES SCULPTURES ET LES ORNEMENTS QUI PARENT LES ÉDIFICES.**

*Réponse.* — Messieurs, le lierre est un vêtement. De même que les habits ne couvrent ni les mains, ni le visage, qui sont les chefs-d'œuvre du divin statuaire, de même le lierre ne doit pas cacher les sculptures et les ornements des édifices. Il ne faut

pas le lui permettre. Son rôle est de dissimuler la nudité et d'embellir les parties de monuments dépourvues de toute parure sculpturale ou esthétique.

Messieurs, je viens de vous exposer, selon mes petites facultés, le négatif de la question, en réfutant les objections que j'ai recueillies çà et là. Je ne veux pas vous priver du positif, car il intéresse, à un degré ou à un autre, la plupart d'entre nous.

Le lierre a été l'objet d'études étymologiques par son nom, qui vient de *hedera*, devenu, après plusieurs transformations, *hierre*. L'article français « *le* » ajouté a donné *l'hierre*, de sorte que nous disons « *le lierre* », nous exprimons deux fois l'article.

La feuille du lierre rappelle aux militaires la forme du fer de la lance, un peu dans les feuilles lobées des rameaux stériles, beaucoup plus dans les feuilles allongées et acuminées des rameaux florifères.

Les archéologues rencontrent souvent le lierre sur les anciens monuments et les ruines remarquables dont il égaye l'antiquité par sa verdure persistante. Quelques-uns ont pu avoir des scrupules sur les dangers qu'il occasionnerait pour la conservation des monuments. J'ai essayé de rendre évidente l'inanité de ces craintes.

Les architectes, paysagistes, propriétaires, artistes toutes les personnes qui aiment la nature et en apprécient la richesse décorative, se plaisent à voir le lierre se développer sur les murailles, suspendre au-dessus des portes et des clôtures ses guirlandes de feuillage, le taillent, en égalisent la surface formée par les rameaux verdoyants, le

laissent ramper le long des bordures, grimper aux grilles, encadrer les fenêtres et même les cheminées.

N'avons-nous pas vu, il y a quinze jours, à Saint-Jean des Vignes, la sculpture en tirer un motif d'ornementation pour l'honneur du Baptiste ? Il est intéressant de rapprocher cette remarque faite par le docte et sympathique historien de l'abbaye, du rit ancien des adorateurs de Bacchus qui consacraient le lierre à leur dieu, en ornaient leurs thyrses, en faisaient des couronnes et des guirlandes. D'un côté, le pénitent qui ne but jamais ni vin, ni boisson fermentée ; de l'autre, le héros divinisé qui propagea la culture de la vigne. Certains auteurs, il est vrai, expliquent l'attribution du lierre au culte de Bacchus en disant que cette plante serait un antidote contre l'ivresse.

Cette propriété plus ou moins problématique du lierre, nous amène naturellement à son emploi en médecine. « Les baies du lierre (*Hedera Helix*), disent les docteurs Casson et Germain de Saint-Pierre, anciens présidents de la Société Botanique de France, sont purgatives et émétiques ; le suc de la tige est amer et résineux ; les feuilles sont employées quelquefois pour tenir fraîche la surface dénudée des exutoires ; ces feuilles pilées sont aromatiques ; leur suc était autrefois préconisé pour la guérison des ulcères et des brûlures ».

M. Gaston Bonnier, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Paris, indique dans ses flores que les feuilles sont alimentaires pour les moutons et les fleurs recherchées par les abeilles, de sorte que le lierre peut intéresser les horticulteurs, les agriculteurs et les apiculteurs.

Ces rimes riches nous rapprochent de la versification, et par là, de la poésie. Or le lierre servait autrefois à couronner les poètes victorieux. Dans sa première ode à Mécène, Horace parle du lierre qui orne les doctes fronts et le place au rang des dieux. Ovide se plaint que le lierre, c'est-à-dire la poésie, ne soit plus honoré. Virgile engage les bergers à orner de lierre le poète qui grandit.

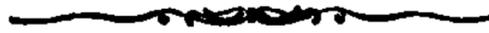
De fait, le lierre est un ornement qu'on emploiera longtemps encore pour les couronnes, les guirlandes et la parure des édifices. Outre celui que nous voyons ordinairement avec ses feuilles vertes et ses fruits noirs ou bleus, les horticulteurs nous montreront des variétés à feuilles panachées et à fruits orangés.

Les botanistes se trouvent là sur leur terrain. Il y a peu de plantes que les savants aient étudiées autant que le lierre, car il est très commun. Tous sont d'accord à reconnaître que les racines adventives du lierre sont inactives, à moins de rencontrer un sol qui puisse les nourrir. Ce ne seront pas les murailles qui les alimenteront. J'ai prélevé plusieurs échantillons de lierre sur les murs de l'église de Vauxbuin à différents endroits, sur les pierres comme sur les liaisons entre les pierres. Nulle part il n'y avait attaque notable. Le danger est nul pour cet édifice, d'autant plus que les murs ont de 0<sup>m</sup>70 à 0<sup>m</sup>80 d'épaisseur. Un propriétaire a fait percer une fenêtre dans un mur de sa maison que le lierre recouvrait depuis longtemps. Le mur était aussi sain qu'aux endroits dépourvus de lierre.

L'acide carbonique produit par la respiration du lierre pourra jouer un rôle efficace dans la prise et le durcissement du mortier où cet agent chimique

intervient pour changer la chaux en carbonate et déterminer l'adhérence de ce carbonate à la silice et aux pierres pour ne former des différents matériaux qu'un seul bloc dur et solide.

Messieurs, le lierre a toujours fait les délices d'un grand nombre d'amateurs qui se sont plu à en orner leurs habitations et leurs propriétés. L'aspect de son feuillage réjouit et repose la vue. Il rajeunit les anciens monuments et les revêt d'une parure qui leur sert de manteau de cérémonie lorsque vous leur faites l'honneur d'une visite. Aussi, il mériterait d'être l'emblème de l'archéologie. Il est déjà un emblème archéologique assez remarquable, puisque vous l'avez retrouvé dans les sculptures de Saint-Jean des Vignes ; puisque la céramique et la numismatique anciennes en faisaient un attribut de Bacchus et des Ménades ou Bacchantes ; puisque les poètes de l'antiquité ambitionnaient la gloire d'avoir leurs fronts ceints d'une couronne de lierre. La feuille de lierre, qui ne sert plus beaucoup à panser les plaies du corps, deviendrait le signe de ralliement des esprits navrés par de trop fréquents vandalismes et sincèrement épris de l'antique.



# LA PIERRE-FRITE

Propriété de la Commune de Crouy

Par M. BRUCELLE.

---

MESSIEURS,

La Chambre des Députés a adopté à la date du 2 février 1905, une proposition de loi, ayant pour objet d'*organiser la protection des Sites et Monuments naturels de la France* (1).

Si la loi pouvait devenir définitive, avant la fin assez rapprochée de la présente législature, on pourrait espérer faire classer quelques Sites et Monuments remarquables du Soissonnais (2).

De tous nos Monuments, le plus énigmatique, en même temps que le plus curieux, est assurément *La Pierre-Frite*, sise au territoire de Crouy, presque à la limite de celui de Brayе-sous-Clamecy. L'immeuble sur lequel elle repose appartient à la commune de Crouy, depuis un temps immémorial; il est renseigné au cadastre actuel (3) sous le nom de *Pierre-Frite*, section B, numéros 844 et 845, nature de savarts de première classe, pour une contenance de 6 hectares 34 ares 70 centiares.

(1) La *conservation des Monuments et Objets ayant un intérêt historique et artistique* est régie par la loi du 30 mars 1887.

(2) Actuellement il n'y a de classé, dans l'arrondissement de Soissons, en vertu de la loi du 30 mars 1887, que le seul menhir dit « *La Pierre-Clouise* à Haramont », au titre monument mégalithique.

(3) Terminé le 4 octobre 1846 par M. Charles Wattiaux, géomètre.

Voici comment s'établit le droit de propriété de la commune sur l'immeuble et par suite sur *La Pierre-Frite*.

Suivant procès-verbal du district de Soissons, dressé le 23 mai 1791, en présence de MM. Moreaux et Vauvillé, tous deux commissaires de la municipalité de Crouy, la ferme de La Perrière, distante de 400 mètres environ de notre respectable Monument, fut adjugée comme bien national, moitié à M. Auguste Merlier, négociant à Saint-Quentin, et moitié à M. Augustin Fouillart, locataire de la ferme, moyennant le prix principal de 321.000 livres. Cette ferme appartenait antérieurement aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Médard-lès-Soissons qui l'avaient louée pour neuf années à M. Augustin Fouillart sus-nommé et à M<sup>me</sup> Geneviève Ferté, son épouse, aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Guynot, notaire à Soissons, le 5 octobre 1789 (1). L'affiche dressée le 1<sup>er</sup> mai 1791 en vue de la vente, comprenait la ferme et ses dépendances, telles qu'elles étaient désignées audit bail, d'après un procès-verbal d'arpentage dressé par M. Grandin, « arpenteur royal » à Soissons, en date au commencement du 10 octobre 1785, clos le 15 juillet 1786 et contrôlé en cette ville, le 2 septembre suivant. Or, ces désignation et arpentage ne nommaient ni les savarts de *La Pierre-Frite*, ni notre intéressant Monument. Ils ne renfermaient, comme pouvant les comprendre, qu'un article général, se trouvant en fin de la désignation et ainsi libellé : « *Tertio* : Les savarts de la montagne de La Perrière qui peuvent monter, suivant l'arpentage de Grandin à environ 4 muids,

(1) Aux *minutes* de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.

dont 9 arpents enclavés dans les terres de La Perrière, le reste situé à côté d'icelles et à l'entour de la ferme ; lesquels 4 muids environ de savarts ne sont pas compris dans les 718 arpents 85 verges et demie faisant le total des fermes, bâtiments, cour, jardin, terres, près, vignes, renseignés et détaillés audit arpentage..... »

Pour partager les deux acquéreurs sus-nommés, l'arpenteur Grandin dressa, du 9 vendémiaire au 3 frimaire an VII, un procès-verbal d'expertise. Reprenant alors la désignation qui figurait en bloc au bail de 1789, sous le titre *tertio* reproduit plus haut, il la détailla et mentionna pour la première fois, une pièce située au lieudit « *Les Savarts de La Perrière*, sur laquelle se trouve la grosse Roche, ainsi vulgairement nommée dans le pays ».

Le partage qui suivit le travail de M. Grandin fut reçu par M<sup>e</sup> Paillet, notaire à Soissons, le 17 frimaire an VII (1). Notre monolithe y est alors désigné *aux Savarts de la Perrière* sous la dénomination de GROSSE-PIERRE dite PIERRE-FRITE.

Les choses en restèrent là pendant de longues années. Les fermiers de La Perrière et les habitants de Crouy, auxquels ce partage n'avait pas été signifié, jouirent en commun des savarts comme par le passé, soit en y faisant pâturer leurs bestiaux, soit en y extrayant des pierres et des moellons.

Tout allait donc pour le mieux, lorsque de 1834 à 1840, M. Desboves, locataire de La Perrière, fit creuser un fossé d'enceinte autour de la pièce des *Savarts de la Pierre-Frite*. M. Charles-Théodore

(1) Aux *minutes* de M<sup>e</sup> Bureau, notaire à Soissons.

Burel (1), agissant comme maire de Crouy, appela M. Desboves devant le Tribunal civil de Soissons, « pour s'entendre condamner à combler le fossé et à délaisser le terrain entouré. » Le maire alléguait que la commune en « était propriétaire depuis un temps immémorial », qu'il figurait à son nom dans les anciens plans et notamment dans le premier plan cadastral établi de 1810 à 1814, sur d'anciens documents, et que tous les habitants indistinctement, en avaient toujours joui d'une façon paisible et sans trouble (2).

M. Desboves se fit mettre hors de cause, disant qu'il avait agi pour le compte de ses propriétaires : M. Fouillart, cultivateur à Crécy-au-Mont et M. Bernard Hubert, cultivateur à Vailly-sur-Aisne. Dans son jugement du 6 août 1845, le Tribunal de Soissons, donna raison à ces derniers.

Le maire Burel ne se tint pas pour battu ; il en appela à Amiens. Un arrêt de la Cour royale, en date du 14 juillet 1846, cassa le jugement de Soissons et déclara Crouy propriétaire *des Savarts de La Pierre-Frite*.

En 1855, la commune voulant aliéner ses immeubles, en établit la désignation. *Les Savarts de La Pierre-Frite* y figurent pour 6 hectares 18 ares 57 centiares, au lieu de 6 hectares 34ares 70 centiares mentionnés plus haut. La différence de contenance, soit 16 ares 13 centiares, concerne une portion de terrain sur laquelle « *La Pierre-Frite* se

(1) Fils de M. Charles-François Burel, maire de Crouy sous la Révolution et l'Empire, cité dans mon article de la dernière séance.

(2) Une délibération du Conseil municipal de Crouy, du 26 germinal an XII, relate que les biens communaux n'ont pas été partagés à la Révolution. Ils étaient d'ailleurs de peu d'importance comme étendue et qualité.

trouve assise » et que la commune se réservait. Cette partie de terrain fut entourée d'un fossé, encore visible. Les pièces dressées pour parvenir à l'adjudication de 1855, mentionnent également que la commune était en possession de cet immeuble depuis un temps immémorial.

Crouy est toujours propriétaire de ce mauvais terrain qui cependant, grâce à son antique roche, a pour nous une valeur inappréciable.



# VISITE A SAINT-JEAN DES VIGNES

DU 20 FÉVRIER 1905

---

## Examen d'Anciennes Boiseries du Collège

Chez Madame MANCHE

---

Rapport par M. Fernand BLANCHARD.

---

Le lundi 20 février dernier la Société visita les ruines de Saint-Jean des Vignes. Malgré la pluie et la neige un certain nombre de nos collègues se trouvèrent au rendez-vous. Nous n'entreprendrons pas de décrire ici un édifice que chacun connaît et que chacun de nous en particulier a visité et admiré bien souvent. — Notre Bulletin contient déjà de nombreux articles sur le monument. Nous avons personnellement donné une étude détaillée de la statuaire et de la sculpture de ses clochers. Nous serons donc très bref. Dans le grand cloître, construit au XIV<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement d'un autre, primitif, du XI<sup>e</sup> siècle, la Société remarqua surtout la porte actuelle d'entrée qui ne servait jadis qu'aux processions solennelles. Les sculptures de cette partie sont d'une grande richesse et naguère encore, toute cette ornementation était peinte et dorée. Abandonnée aux intempéries, le cloître qui était endommagé mais facilement réparable eut deux de ses côtés détruits par l'autorité militaire, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

sans aucune nécessité et ainsi que le dit l'inspecteur Vitet, dans une lettre au Ministre, en 1831, à seule fin « de nettoyer le sol et de faire place nette » M. Vitet parvint à arrêter la destruction. Vingt ans plus tard le génie militaire reprit le même projet barbare, mais notre Société protesta avec indignation et véhémence contre ce vandalisme et put écarter la pioche des démolisseurs de ce magnifique héritage du passé.

La Société examina dans le cloître quelques consoles et quelques chapiteaux curieux pour leur ornementation végétale, rappelant par un symbolisme particulier au monument, le culte des Saints honorés dans l'abbaye. C'est ainsi que se trouvent figurés les herbes de la Saint-Jean, l'armoïse et le lierre dédiés à Saint-Jean-Baptiste et diverses plantes utilisées contre l'esquinancie. Pour obtenir la guérison de cette maladie et des maux de gorge on venait, on le sait, en pèlerinage, aux reliques de Saint-Blaise dans l'église de Saint-Jean des Vignes. Tout autour des galeries du cloître la corniche est ornée de *grande Berce* ou *Acanthe d'Allemagne*.

Cette plante fut employée fréquemment au XIV<sup>e</sup> siècle dans la décoration de nombreux édifices du Soissonnais. Au centre du cloître s'étendait le préau orné de parterres à la française et d'un jet d'eau avec bassin.

Du cloître, la Société se rendit dans le Réfectoire. C'est une grande salle de deux travées de largeur, sur huit de longueur, dont les voûtes reposent sur sept colonnes centrales très sveltes et très gracieuses. Cette salle est malheureusement défigurée par un plancher, établi par le génie militaire, qui la sépare en deux étages.

Dans les rosaces adossées à l'église se trouvent

des peintures de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qui peuvent être attribuées à Colard de Laon, peintre de Charles VI. La Société les examina longuement. L'une des peintures du côté du cloître est presque disparue ; d'après les faibles traces encore apparentes elle représentait le Jugement dernier. L'autre peinture, quoique dégradée d'une façon aussi déplorable laisse voir encore quelques personnages ; c'est une Résurrection ; le Christ sort du tombeau au milieu des gardes endormis, ce pendant que des anges prient, dans les redents supérieurs.

Il serait nécessaire de replacer à bref délai des volets devant ces peintures pour les protéger contre les dégradations, et de classer le réfectoire où elles se trouvent parmi les Monuments historiques.

Il serait à désirer également que la Ville de Soissons rentrât au plus tôt en possession de cette vaste salle gothique dont l'emploi certes ne manquerait pas.

On visita ensuite le cellier et les caves. Le cellier qui s'étend sous le réfectoire est voûté en ogive avec colonnes centrales et date comme la salle du dessus de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle. Les soupiraux prennent jour dans le mur du cloître.

A côté du cellier, se trouve une cave de la même époque, bien que sa voûte soit surbaissée. Elle s'étend sous toute la galerie ouest du cloître et son soupirail prend jour entre les piliers. Depuis la suppression des remparts de l'abbaye et de la ville, l'eau des terrains n'étant plus drainée par les fossés et filtrant dans les caves a obligé à les remblayer de plus d'un mètre.

Enfin, on passa dans l'arsenal, pour étudier le petit cloître de la Renaissance et les débris de la chambre des hôtes et de la cuisine. La colonne de cette dernière salle est dans le jardin de la Mairie. On observe encore, dans le mur, les briques de revêtement de la cheminée et les traces du passe plat. Des enfoncements cintrés, dans la muraille, semblent avoir servi de réserves ou d'armoires.

Dans le jardin, on remarque encore une tourelle des remparts du couvent et le bassin avec jet d'eau, établi jadis par les religieux.

Il est regrettable, au point de vue archéologique, que les visiteurs ne puissent plus étudier les fortifications à l'extérieur. Le terrain qu'elles limitent a été récemment vendu. Ces remparts, d'après les manuscrits provenant de l'abbaye, ont été construits vers 1350 avec les pierres tirées d'une carrière voisine, à Maupas. Il faut se garder de confondre cette enceinte avec les fortifications de Soissons même, élevées un peu au-delà, par Coligny, et qui dataient du XVI<sup>e</sup> siècle et des siècles postérieurs.

Après la visite des bâtiments de Saint-Jean des Vignes la Compagnie se rendit dans une maison rue de la Buerie, appartenant à M<sup>me</sup> Manche, parente de M. Job, pharmacien, notre collègue, qui fut, en cette occasion notre obligeant cicerone. Le salon de cette maison est orné de boiseries datant d'après leur style de la fin du règne de Louis XIV. D'après les renseignements donnés par M<sup>me</sup> Manche, à qui la Société eut l'honneur de présenter ses hommages, ces boiseries proviendraient, selon la tradition, de la chapelle Saint-Nicolas du Collège. Elles étaient au temps même de la Révolution considérées comme d'une réelle valeur puisque le district en ordonna la vente immédiate dans la crainte de les

voir endommagées. Elles ont été replacées avec tant de soins qu'on les croirait faites pour la pièce même où elles se trouvent. Elles sont peintes en blanc et or et forment un ensemble parfait.

---

## Sur Bibracte et Noviodunum

Par M. BOUCHEL

---

MESSIEURS,

Je n'avais pas l'intention de demander la parole à la séance de ce jour, mais j'ai trouvé, dans le cinquante-septième volume du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* un article que je crois devoir vous signaler, suivant en cela le conseil que donnait un jour M. de la Prairie :

« Il faudrait, disait-il, que chaque fois que la vue d'un monument, le passage d'un livre ou d'un manuscrit nous ont inspiré une observation sur l'histoire de notre pays, ou sur l'architecture de ses édifices, nous en fissions le sujet d'une communication aux séances de la Société ». (*Séance du 7 janvier 1856*).

Il s'agit d'un compte rendu fait le 11 octobre 1903 par M. Peron, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, au sujet de l'inauguration du buste de Gabriel Bulliot à Autun et du monument commémoratif des fouilles de

Bibracte, la célèbre capitale des Eduens au temps de Jules César, qu'historiens et géographes placent à Autun même.

Des fouilles faites par M. G. Bulliot, de 1867 à 1895, avec persévérance, énergie et science, il résulte que cet oppidum gaulois était à vingt-six kilomètres d'Autun, sur le Mont Beuvray.

« Le Mont Beuvray, dit M. Peron, est situé mi-partie dans la Nièvre et mi-partie en Saône-et-Loire. C'est une des montagnes les plus élevées de tout le massif du Morvan. C'est au point de vue hydrographique et orographique un centre important qui se trouve en communication avec les bassins de la Loire d'un côté, de la Seine d'un autre et de la Saône d'un troisième. Le sommet arasé forme un plateau irrégulier dont le point culminant, qu'on appelle le « Teureau du Porrey » s'élève à 822 mètres ».

Ce plateau formait l'oppidum proprement dit. Il mesure une superficie de 135 hectares, qui était entièrement circonscrite par les remparts, dont on a retrouvé les restes sur plus de cinq kilomètres de longueur.

On a reconnu que ce mur d'enceinte était construit en poutres de bois assemblées avec de grandes fiches de fer, les vides laissés entre ces poutres étant remplis avec des moëllons bruts.

Il paraît que le plateau lui-même compris dans cette enceinte était entièrement occupé par les constructions. Les trouvailles très importantes qui ont été faites ont permis à G. Bulliot, non seulement de reconstituer le squelette de la vieille cité, mais de surprendre, pour ainsi dire, la manière de vivre de ses habitants, leurs mœurs, leur religion, leurs industries, leur commerce, etc.

De très nombreuses habitations, un temple, un marché, un forum, des maisons de bains, des citernes, un aqueduc, des ateliers divers, des sépultures, etc., ont été mis à jour.

C'est au Mont Beuvray, paraît-il, qu'on a rencontré les plus anciennes maisons maçonnées connues dans la Gaule. Comme nos vieilles maisons du Soissonnais, elles étaient construites en simples moëllons liés par de la terre argileuse mais sans mortier de chaux. Le plus souvent elles étaient à demi-souterraines, ce qui avait sans doute pour but de protéger un peu les habitants contre le froid. Elles étaient généralement rectangulaires et non pas rondes, comme les anciennes cabanes des tribus celtiques. Aux différences dans leurs dimensions et dans le soin donné à la construction, on a constaté que Bibracte, comme nos villes actuelles, renfermait des quartiers riches, où les demeures étaient vastes et confortables, et des quartiers pauvres où les habitations se réduisaient à une seule petite pièce obscure et sans subdivisions intérieures.

On a reconnu aussi que certains quartiers étaient entièrement occupés par des métallurgistes et des ouvriers en fer; d'autres l'étaient surtout par des fondeurs de bronze, des émailleurs, des potiers et céramistes, etc.

Un commerce très actif se faisait d'ailleurs à Bibracte. On en a eu la preuve dans la découverte d'un véritable champ de foire entouré de petites boutiques occupées par des marchands et des artisans et dans le nombre considérable de monnaies qu'on y a recueillies : pas moins de 1579 exemplaires de peuplades gauloises très diverses, ainsi que bon nombre de monnaies romaines et

grecques de Marseille. Parmi ces peuplades gauloises sont cités les Séquanes, les Bellovaques, les Rémois, les Atrébates, mais non les Suessions.

Cette exhumation ou plutôt cette résurrection de l'oppidum gaulois, ajoute M. Peron, présente donc un intérêt considérable au point de vue archéologique ; mais l'importance de ses résultats au point de vue historique est plus considérable encore.

Jusqu'ici Bibracte et Augustodunum étaient confondues et placées à Autun même. Les recherches de Bulliot ont prouvé, de façon très manifeste, non seulement que l'oppidum de Bibracte était situé au Mont Beuvray, à vingt-six kilomètres d'Autun, mais encore que cet oppidum a brusquement cessé d'être habité quand Augustodunum a été fondée.

On en donne pour raison que, sur l'ordre d'Auguste, tous les habitants furent installés dans une cité neuve construite d'un seul jet, sur les bords de l'Arroux, et qui reçut de son fondateur le nom d'Augustodunum.

Auguste, ajoute-t-on, jugeait prudent d'obliger les Gaulois à déserrer leurs vieilles forteresses celtiques pour se fixer dans les plaines et Bibracte n'est pas le seul oppidum qui ait été ainsi abandonné à cette époque.

J'arrête ici, Messieurs, ces citations que j'ai dû faire aussi longues afin de vous donner une idée un peu complète d'une ville gauloise d'après les plus récentes découvertes.

En les écoutant avec l'attention dont je vous remercie, je suis sûr que votre pensée, comme la mienne, s'est reportée à notre Noviodunum, dont la recherche a déjà fait couler des flots d'encre, et

dont, si je ne me trompe, l'emplacement n'est pas encore bien admis par tous, comme pour Bibracte du reste.

Loin de moi la pensée de prendre parti dans ce grand débat : ce serait tout au plus, comme dit le poète, l'oison criant parmi les cygnes. Mais ceux qui placent Noviodunum ailleurs qu'à Soissons ne peuvent-ils invoquer ce fait de Bibracte à vingt-six kilomètres d'Augustodunum? Noviodunum, comme Bibracte, a certainement laissé, enfouis sous terre, des témoignages probants de son emplacement. Que, comme Bulliot, la pioche à la main, ils fassent sortir la vérité du sol : et, comme lui, ils auront mérité la reconnaissance des Soissonnais et des savants.



QUATRIÈME SÉANCE

—

Lundi 3 Avril 1905

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté après lecture.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS SUR LE BUREAU

*Annales de l'Académie de Macon, 3<sup>e</sup> série, tome VIII, 1903.*

*Revue des Etudes grecques, tome XVII, 1904.*

*Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente, 1903-1904, 7<sup>e</sup> série, tome IV.*

*Romania, tome XXXV, 1905 (janvier).*

*Recueil des Publications de la Société Havraise d'Etudes diverses, 1903, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, et 1904, 1<sup>er</sup> trimestre.*

*Société d'Anthropologie de Paris, 1904, tome V.*

*Bulletin historique de la Brie, tome III.*

*Congrès archéologique de France, 70<sup>e</sup> Session. Poitiers 1903.*

—————

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Delaplace rend compte oralement de *l'Excursion de la Société à Saint-Médard.*

M. l'abbé Jacquelet continue la lecture de ses *Notes historiques sur la Seigneurie de Vauxbuin*.

---

CORRESPONDANCE

La Société a reçu le tarif officiel des prix réduits de 50 %, accordés par les Compagnies à ceux des Membres délégués qui voudraient assister au quarante-troisième Congrès des Sociétés Savantes, qui tiendra ses séances à Alger, du 19 au 26 avril 1905.

La Société a reçu également de notre collègue M. Lefèvre-Pontalis, l'invitation d'assister à la soixante-douzième session du Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Beauvais, cette année, du mardi 20 au mercredi 28 juin.

---

PRÉSENTATION DE MEMBRE NOUVEAU

M. le colonel Lecer et M. l'abbé Delaplace présentent la candidature du baron de Trétaigne, conseiller général, maire de Festieux.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### SEIGNEURIE DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

---

(SUITE)

---

#### III. Du duc de Mayenne à la Révolution.

---

##### § II. — *Le duc du Maine (1611-1619).*

Henri de Lorraine, né en 1578, fils aîné du duc de Mayenne, fut d'abord appelé marquis de Mayenne, puis duc d'Aiguillon, enfin duc de Mayenne après la mort de son père. Plus connu encore sous le nom de duc du Maine, il hérita des titres de pair et grand chambellan de France, gouverneur de l'Ile-de-France, etc. Par droit de succession il devint propriétaire du château, de la terre et de la Seigneurie de Vauxbuin, et fit hommage au comte de Soissons. (*Archives du château de Vauxbuin*).

A son retour d'Espagne, où il était allé négocier le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche, il fonda à Soissons, près de Saint-Jean des Vignes, le couvent des Capucins, dont il posa la première pierre le 10 août 1613. (PÉCHEUR, t. VI, p. 18).

La faveur inouïe de l'italien Concini, devenu marquis d'Ancre et maréchal de France, détermina Mayenne et plusieurs autres princes à prendre les armes contre la cour. Dans toutes les vicissitudes qui suivirent, cabales, compétitions, conférences, négociations et combats, « Mayenne seul semblait rester fidèle à une pensée survivante de catholicisme. » Aux conférences de Loudun (1616), « il voulait la paix, parce que la guerre ne lui semblait devoir profiter qu'aux Huguenots. » (LAURENTIE, *Histoire de France*, 4<sup>e</sup> édit., t. v, p. 29).

En septembre 1616, des conférences eurent lieu à Cravanson, à deux lieues de Soissons, sur la route de Paris, entre les commissaires envoyés par la régente Marie de Médicis, protectrice de Concini, et les Guise, les ducs du Maine et de Vendôme, le maréchal de Bouillon, le marquis de Cœuvres et les principaux seigneurs éloignés de la cour. (PÉCHEUR, t. VI).

La pacification ne fut que momentanée, et les hostilités reprirent bientôt. « Le roi (février 1617) déclare les ducs de Vendôme et de Mayenne, le maréchal de Bouillon et leurs adhérents, criminels de lèse-majesté. Ces princes, retirés à Soissons, adressent une remontrance et se plaignent de ne pouvoir approcher de Sa Majesté, obsédée par ses ministres, notamment le maréchal d'Ancre et sa femme. » Jacques LELONG, Bibliothèque, *Histoire de la France*, t. XVII, p. 250).

Soissons doit soutenir un siège. Le comte d'Auvergne vient attaquer la place. Son armée fait son apparition le 10 avril 1617. 800 fantassins liégeois et 200 chevaux sont à la commanderie de Maupas. Bussy-Lameth occupe avec un régiment la ferme de Presles. 6.000 liégeois logent à

Vauxbuin, Courmelles et Berzy. Oulchy-le-Château sert de refuge à plusieurs Vauxbuinois et autres partisans du duc de Mayenne et des princes. Le 14 avril, Mayenne, avec l'audace qui le caractérise, sort de Soissons avec 1.000 hommes d'infanterie, 200 chevaux et deux pièces de canon. Il dispose sa cavalerie entre Presles et Maupas pour arrêter les troupes de la commanderie. Les quartiers de Vauxbuin étaient trop éloignés pour porter secours au régiment de Bussy-Lameth, logé à Presles. Avec son infanterie, Mayenne attaque cette ferme. Seize coups de canons sur la barrière et la maison du fermier ouvrent une brèche par où passent les assaillants. Les autres escaladent le mur de l'enclos. Une première décharge des trois compagnies qui s'y trouvent n'arrête pas les soldats de Mayenne, qui tuent un bon nombre de défenseurs et mettent le feu à la maison du fermier. Bussy-Lameth et ses soldats sont faits prisonniers. Ils avaient mis bas les armes au cri de : *Sauve les Français*. (PÉCHEUR, t. VI).

Heureusement, le siège de Soissons ne devait plus durer longtemps. Il se termina à la mort de Concini (24 avril 1617). Ce furent même les assiégés qui annoncèrent la nouvelle aux assiégeants. Vers minuit, une voix se fit entendre sur un bastion : « Messieurs, Messieurs, criait-on, retirez-vous ; le maréchal d'Ancre, votre maître, est mort ; le roi, notre maître, l'a fait tuer. » La guerre civile était finie. Les princes, et parmi eux Mayenne, reparurent à la cour, même sans avoir été pardonnés. On fit une déclaration qui annulait celles qu'on avait portées contre eux ; on reconnaissait qu'ils n'avaient fait la guerre que contre Concini. (LAURENTIE, t. V, p. 40).

De Luynes, qui succéda à ce dernier dans la faveur de Louis XIII, échangea avec Mayenne, en 1618, le gouvernement de Guyenne, contre celui de l'Ile-de-France. Dès lors, Vauxbain devient inutile au duc, qui ne doit plus habiter Soissons. Le 5 août 1619, il vend le château, la terre et la seigneurie à Nicolas de Gouy, son capitaine des gardes. Il meurt bravement en 1621, au siège de Montauban, frappé d'un coup d'arquebuse. (LAURENTIE, t. v, p. 58). Son corps est déposé dans la sépulture de ses parents, à la cathédrale de Soissons. (PÉCHEUR, t. vi).

### § III. — *De 1619 à 1691.*

1619-1646. — *Famille de Gouy.* — Nicolas de Gouy, chevalier, seigneur de Campremy, Villers-sur-Authie et autres lieux, conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des gardes de Monseigneur le duc de Mayenne, avait acheté de ce dernier le château, la terre et la seigneurie de Vauxbain. Il fit hommage au comte de Soissons en 1619, année de son acquisition. Sa femme s'appelait Anne Demarceau. Le 30 mars 1626, les deux époux vendent aux Minimes de Soissons la ferme du Montlavé, consistant en maison, jardin et terres. (*Arch. dép. de l'Aisne*, H, 1413).

En 1628, la terre de Vauxbain est saisie réellement sur le sieur de Campremy.

En 1629, le seigneur de Vauxbain est dépossédé par l'établissement du commissaire aux saisies réelles.

Le 9 avril 1631, sentence est portée contre lui.

Enfin, le 3 mai 1646, la terre et seigneurie de Vauxbain et fiefs en dépendants, saisis sur les

enfants et héritiers du défunt sire de Campremy, sont adjugés par décret à Louis le Picart, seigneur d'Eaubonne « 53.650 livres tournois consignées au receveur des consignations du Parlement pour être distribuées aux créanciers de M<sup>re</sup> Henry de Gouy, sieur de Campremy et des sieur et dame ses père et mère, ci-devant possesseurs desdites terres ». (*Archives* du château de Vauxbuin).

A cette occasion, une rente de 6.000 livres constituée sur la terre de Vauxbuin est remboursée aux Minimes de Soissons et sert à l'achèvement de leur église. (DORMAY, tome II, page 498. *Titre* du couvent des Minimes).

Les armes de la famille de Gouy portaient : d'argent, à l'aigle éployée de sable, couronnée, lampassée, armée de gueules ; écartelé de gueules à la bande d'or.

Ces armes se trouvent dans la chambre de Henri IV au château de Vauxbuin, sur la fenêtre proche de la tribune de la chapelle. Elles sont surmontées d'une couronne de marquis.

1646. — *Famille Le Picart*. — « Messire Louis Le Picart de Villeroy, chevalier, seigneur d'Eaubonne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy » avait acheté les terres de Vauxbuin, Chaudun et La Tourmenault. Il fit hommage en 1646 au comte de Soissons.

Le 23 janvier 1647, un procès en combat de fief, à l'occasion de La Tourmenault, est gagné par le maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres. Il s'agissait de déterminer entre ce vieux maréchal, âgé de quatre-vingt deux ans, qui devait encore en vivre vingt-trois, et demoiselle Marie de Lancry de Verpillière, domestique de la duchesse de Longue-

ville, à qui Le Picart devait payer les droits pour La Tourmenault, alors fief de la seigneurie de Vauxbuin. Cette demoiselle était donataire des droits seigneuriaux de la duchesse de Longueville et de la princesse de Carignan dans le comté de Soissons. (*Archives* du château de Vauxbuin).

Le 2 juillet 1647 eut lieu, devant M<sup>e</sup> Gosset, notaire à Soissons, de la part de la communauté de Vauxbuin au seigneur, l'aliénation de deux arpents et demi de prés au chemin de La Ferté-Milon. (*Délibération* du Conseil municipal de Vauxbuin, 13 août 1872).

1651, Eustache Le Picart de Villeroy, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, hérite de son père Louis la seigneurie de Vauxbuin. Il fait hommage au comte de Soissons cette année là même. En 1653, il vend le domaine de Vauxbuin à François Paget.

Les armes des Le Picart portent: d'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules. Elles se trouvent dans la chambre de Henri IV, au château de Vauxbuin, sur la fenêtre en face de la grande cheminée, et sont surmontées d'un casque de chevalier. On peut les voir aussi sur la chaire de l'église de Vauxbuin, ce qui indiquerait qu'elle a été donnée par la famille Le Picart, ou au moins érigée au moment où cette famille possédait la seigneurie de Vauxbuin, de 1646 à 1653.

1653. François Paget, conseiller du roi, doyen de son grand conseil, fait hommage pour la terre de Vauxbuin au comte de Soissons.

Entre 1674 et 1676, Jean Paget, fils du précédent, hérite de son père la seigneurie de Vauxbuin. Il fait hommage en 1676 au comte de Soissons.

Le 6 juin 1691, il vend le domaine de Vauxbuin

à Louis de la Fitte. (*Archives* du château de Vaux-buin).

Les armes des Paget portaient : d'argent, fretté de sinople, au chef parti d'or et de gueules à trois macles de l'un à l'autre.



CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 1<sup>er</sup> Mai 1905

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS SUR LE BUREAU

*Le Cartulaire de sainte Aldegonde.*

*Société Philomatique, 1903-1904.*

*Société de Cherbourg, 1904-1905,*

*Bulletin de la Société du Maine, tome 56.*

*Société du Bourbonnais, tome 12.*

*Bulletin de la Société académique de l'Oise, tome XIX, 1<sup>re</sup> Partie.*

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président fait l'analyse de deux monographies adressées à la Société par M. Gaston Bercet, de Solre-le-Château.

M. Blanchard rend compte de l'excursion de la Société, le 17 avril dernier, à Septmonts où l'on visita l'église et le château.

M. Herblot, de Vailly, dont la collection de clefs artistiques est unique dans la région, présente à ses collègues un vieil étain du xvii<sup>e</sup> siècle; c'est un gobelet très bas dit *tate vin*, avec anse, et servant à

goûter le vin chez les marchands et chez les vignerons. Dans le fond on remarque un médaillon très fin, représentant un buste de Louis XIV, vêtu à l'antique et dont la tête tournée à droite est laurée. On lit autour : *Ludovicus Magnus Rex Christianissimus*.

Le Secrétaire présente, de son côté, une anse d'amphore trouvée à Soissons et portant un nom de potier romain : OF. VICTOR.

---

#### ÉLECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. le baron de Trétaigne, conseiller général et maire de Festieux, présenté à la dernière séance par MM. Lecer et Delaplace est nommé membre de la Société.

---

#### EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ

La prochaine excursion aura lieu le troisième lundi de juin et aura pour objet la visite du château et de l'église de Pernant.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

ANALYSES

DE

DEUX NOTICES DE M. BERCEZ

Par M. le colonel LECER.

---

Nous avons reçu de notre collègue, M. Gaston Bercet, membre correspondant de notre Société, deux notices historiques sur deux localités de l'arrondissement d'Avesnes : Fez-Fontaines et Larouillies.

Ces notices, fruits de recherches consciencieuses, ont dû être fort appréciées sur place : à distance elles perdent forcément une partie de leur intérieur. Cependant, les curieux du passé, et nous le sommes tous, trouvent dans ces ouvrages, en dehors des renseignements spéciaux aux localités en question, des considérations philosophiques et surtout certains récits curieux caractérisant les mœurs d'autrefois.

Je citerai, dans la notice de Fez-Fontaine :

A la page 22, un extrait de chronique détaillant des cruautés exercées par Louis XI, en 1477, à l'occasion de la prise d'Avesnes ;

A la page 73, l'arrestation, sous la Terreur,

d'un citoyen coupable d'avoir continué à porter l'habit à la française;

A la page 77, l'exercice du droit de main-morte.

Dans la notice de Larouillies :

A la page 16, le détail des frais de justice occasionnés, en 1397, par la pendaison d'un malandrin coupable d'avoir dérobé un cheval;

A la page 27, des renseignements sur l'Arsin (incendie) et l'abatis, par autorité de justice, de la maison d'un homme coupable de certains crimes ou délits;

A la page 29, comment on enterrait, vif, un homme précédemment condamné au bannissement et qui se faisait prendre sur le territoire dont il avait été expulsé;

A la page 39, la façon singulière dont fut faite la déclaration officielle de la guerre de 1675 (*Guerre de Trente ans*).

Les deux notices historiques de M. Gaston Bercet, sont déposées à notre bibliothèque.



# RAPPORT

## Sur l'Excursion de Septmonts

du 17 Avril 1905

Par M. Fernand BLANCHARD

---

MESSIEURS,

Le 17 avril dernier nous avons choisi pour but d'excursion le village de Septmonts ancien château des Evêques de Soissons.

Nous n'entreprendrons pas de décrire à nouveau un édifice étudié déjà dans tous ses détails par plusieurs de nos confrères de la précédente génération et en particulier par M. de la Prairie, avec sa science et son autorité habituelles. Nous nous contenterons de donner quelques détails sur le mobilier de ce logis épiscopal et sur les restaurations faites à une époque relativement récente.

A son arrivée au château, la Société fut reçue par le propriétaire actuel, M. le baron Espelata à qui M. le Président présenta ses collègues.

Avec un empressement courtois, avec une bonne grâce parfaite, notre hôte nous conduisit dans les différentes pièces de l'ancienne demeure des prélats soissonnais.

M. Leman, artiste peintre, précédent propriétaire, en entreprit la restauration il y a une trentaine d'années. Il les décora lui-même de peintures murales dans le style de l'édifice et les orna de

superbes tapisseries flamandes, ravivées et retrayées avec beaucoup de soin.

Ces tapisseries datent du XV<sup>e</sup> siècle. L'une d'elles représente le martyr de Sainte Catherine. La Sainte est étendue sur le sol subissant le martyr de la Roue, qui au moyen-âge était son attribut symbolique et caractéristique. Près d'elle se trouvent un pape et Saint Jérôme, costumé en cardinal. Un char très curieux est figuré dans un autre panneau consacré à une légende biblique (de Mathusalem ?).

En plus de leur beauté, ces tapisseries ont un véritable intérêt au point de vue de l'histoire du costume.

On remarque également dans cette grande salle une portière composée de bandes d'étoiles ou de chasubles en satin ornées d'anciennes broderies sarazinoise au lancé en fils de soie et d'or. Ces broderies figurent plusieurs habitacles superposés contenant chacun un personnage. On remarque Saint Jean-Baptiste, tenant l'Agneau pascal, la Vierge et plusieurs autres saints. Ce travail est analogue à celui d'un ancien vêtement sacerdotal offert naguère à Monseigneur Duval.

A peu de distance de cette maison de plaisance se trouvent les restes de l'ancien château-fort. La Société visita la salle dite de Saint-Louis et la tour qui l'avoisine. Cette tour a conservé tous ses étages ; les supérieurs sont en encorbellement et contiennent, chacun, une grande salle avec cheminée et un cabinet, oratoire ou retraits, voûtés en ogive. Ces voûtes sont supportées par des corbeaux ornés de feuillages sculptés ou l'on remarque du chêne, de la renoncule et de la grande berce.

Sur les remparts M. le baron Espelata a décou-

vert lui-même, récemment, sous un dallage de chemin de ronde deux curieuses cachettes de deux pieds en carré, environ, fermées chacune par une dalle. On les vida sur ses ordres; elles ne contenaient que des détritibus de feuilles et de végétaux; mais il est certain qu'elles servirent autrefois aux châtelains, dans les moments de troubles pour y dissimuler leurs objets précieux.

Dans le parc, la Société visita une cave composée de plusieurs étages. Des enfoncements voûtés sont pratiqués dans les parois latérales. On y emmagasinait sans doute, jadis, les provisions du château. On examina aussi auprès des cuisines les restes d'une salle dont le sol devait être beaucoup plus bas que le sol moderne. La visite du château étant terminée, la Société prit congé du baron Espelata à qui M. le Président exprima la gratitude de tous les sociétaires présents.

Sous la conduite de M. le Curé de Septmonts, on visita ensuite l'Eglise dont la description détaillée existe aussi dans nos volumes. Parmi le mobilier, nous remarquâmes surtout une *trabes* sculptée, placée jadis dans le chœur et actuellement adossée contre la muraille du clocher. Cette sculpture sur bois est intéressante, surtout au point de vue iconographique et pour les attributs symboliques caractérisant les Apôtres dans la région soissonnaise. Elle représente le Christ, placé au milieu de ses disciples. Parmi eux, nous avons pu en identifier quelques-uns tels que Pierre portant ses clefs, saint Jean l'Évangéliste tenant un calice surmonté d'un dragon, saint Jacques le Mineur, portant cet instrument de foulon, nommé en Picardie *maquoise* et dont on se sert pour l'assommer; saint Jacques le Majeur, en pèlerin, coiffé

d'un chapeau comme à Saint-Jean des Vignes et à Amiens. Selon la coutume de notre région, tous ces Apôtres portent des livres.

Cette *trabes* peinte et sculptée mériterait assurément une description plus détaillée. Mais le temps nous fit défaut. L'heure du retour était sonnée ; nous nous séparâmes après avoir remercié M. le Cnré de Septmonts de son bienveillant accueil.



•

•

SIXIÈME SÉANCE

—  
Lundi 5 juin 1905  
—

*Présidence de M. LECER, Président.*  
—

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS SUR LE BUREAU

*Mémoires de l'Académie de Lyon* III<sup>e</sup> série, tome 8.

*Bulletin du Limousin*, tome 54, 2<sup>e</sup> livraison.

*Les Enfants du duc de Berry*, par M. de REISET.

*Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, tome 29.

*Bulletin des Sciences de l'Yonne*, 1904, 58<sup>e</sup> volume.

*Bulletin de Sens*, tome XXXV, 1<sup>er</sup> fascicule, 1904.

*Cartulaire de Sens*, 1904.

*Bulletin de Tarn-et-Garonne*, tome 32, 1<sup>re</sup> série.

*Mémoire de la Société Eduenne*, tome 32.

---

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

M. l'abbé Delaplace présente à la Société quelques observations à propos des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour la conservation des monuments funéraires du cimetière de Soissons, où sont inhumés certains Soissonnais notables,

ayant rendu des services à la Ville et à la région.

La Société approuve les propositions de M. l'abbé Delaplace et charge M. le Président de faire les démarches nécessaires auprès de la municipalité.

M. Bouchel communique quelques notes sur un recueil d'offices de saints d'anciennes paroisses de la ville et faisant suite à ses précédents travaux sur la liturgie soissonnaise, parus dans notre Bulletin.

M. Lecer donne lecture de Notes concernant le Soissonnais à la fin du règne de Louis XIV, et tirées des Archives du Ministère de la Guerre, par notre collègue, M. Félix Brun.

MM. Collet et Lhermitte présentent à la Société une amphorine gallo-romaine, en argile blanchâtre et poreuse. Ce vase a été rencontré dans l'ancien quartier romain de la ville, rue Charles Perin.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### QUELQUES OBSERVATIONS

CONCERNANT

#### la Conservation des Tombes du Cimetière de Soissons

Par M. l'abbé DELAPLACE.

---

MESSIEURS,

En venant prier sur la tombe de mon frère, décédé chanoine de la Cathédrale, je visite le cimetière de Soissons.

J'ai eu souvent la douleur de voir des pierres tombales importantes, jetées au rebut et devenir des moellons.

Je vous ai déjà signalé le sort de celle du dernier Abbé de Saint-Léger.

Je viens de rencontrer, aujourd'hui, dans les débris, la pierre tombale de M. l'abbé Traizet, auteur de *Mémoires* importants, publiés par la *Société archéologique*, en 1874.

Voici l'épitaphe :

CI-GIT :

**Jean-Joseph TRAISET,**

ANCIEN CURÉ D'ORMOY-LE-DAVIEN, GANDEVILLE

ET DE CLAMECY,

DÉCÉDÉ CHANOINE TITULAIRE

DE LA CATHÉDRALE DE SOISSONS,

LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1834,

AGÉ DE 95 ANS 11 MOIS.

PRIEZ DIEU POUR SON ÂME.

A côté se trouve la pierre tombale de M. l'abbé Le Brasseur.

CI-GIT :

**Baudoin-César-Achilles (*sic*) LE BRASSEUR,**

NÉ LE 9 FÉVRIER 1727,

ANCIEN CURÉ DE TAILLEFONTAINE,

DÉCÉDÉ LE 24 AVRIL 1820,

CHANOINE HONORAIRE

DE LA CATHÉDRALE DE SOISSONS.

DE PROFUNDIS.

Je crois, Messieurs, qu'il serait utile de mettre de côté les pierres tombales qui conservent des souvenirs historiques.

Nous ferions bien de charger quelqu'un d'examiner les monuments, et de prendre des mesures pour les mettre en sûreté et les préserver de la ruine.

Nous avons fondé le Musée de la Ville. Nous y donnons asile aux monuments romains, gallo-romains et autres.

Pourquoi ne prendrions-nous pas soin des documents historiques qui conservent le souvenir d'hommes qui ont rendu service à la société française ?

M. le chanoine Traizet a écrit les *Mémoires* de son émigration, comme M. Luzurier a composé ceux d'une partie de sa vie (1).

Les bons écrivains de l'époque révolutionnaire sont très peu nombreux. Respectons leur mémoire.

J'exprime donc le vœu que la pierre tombale de M. Traizet et celles qui ont une certaine valeur historique, soient admises au Musée.

Les pierres tombales ecclésiastiques pourraient être admises à la Cathédrale.



(1) Les *Mémoires* de M. le chanoine Luzurier, ont été publiés dans la *Semaine religieuse* de Soissons.

# Nouvelles Observations sur des Livres Liturgiques

du Diocèse de Soissons

Par M. BOUCHEL

---

MESSIEURS,

Nos savants prédécesseurs, Messieurs de la Prairie et Emilien Fossé d'Arcosse ont fourni au Bulletin d'intéressants articles sur la liturgie soissonnaise. Suivant de loin leurs traces, j'ai moi-même signalé quelques ouvrages omis par eux.

Aujourd'hui je dois attirer votre attention sur un livre du même genre que m'a communiqué, pour examen, notre sympathique secrétaire.

Il lui vient de son aïeul, M. Alexandre Blanchard, autrefois instituteur des plus distingués à Château-Thierry, à Braine et à Seclin dans le Nord, retraité à Vailly où il est décédé en 1893, officier de l'instruction publique. M. Alexandre Blanchard a coquettement relié lui-même ce volume et l'a intitulé : *Sanctorale Suessionense*, avec la mention *Ex libris*, A. Blanchard, MDCCCXXXI.

Ce petit livre ne contient, en effet, en format in-18, que les Offices des patrons du diocèse. Je ne citerai que ceux qui n'ont pas encore été signalés.

1° Le 11 novembre, *Officium Sancti Martini, Episcopi Turonensis, approbatum a DD. Illustrissimo ac Reverendissimo H. J. C. de Bourdeilles, Suessionensi Episcopo, ad usum Ecclesiarum suæ Diœcesis sub invocatione Sancti Martini dicatarum Suessione, Apud Pontium Courtois, DD. Episcopi ac Cleri Typographum. 1771.*

Sous le même titre cette édition est antérieure à celle décrite par M. Fossé d'Arcosse, en format in-8 et datée de 1776.

L'Office de saint Martin, du 11 novembre, est suivi de celui-ci :

2° *Dominica prima Julii. In Festo Ordinationis et Translationis Sancti Martini, Turonensis Episcopi*, sous le rite triple de première classe.

3° *Hymni Divo Hyppolito*, quatre pages. A Soissons, chez les Frères Waroquiers, Imprimeurs et Libraires. Sans date.

Saint Hyppolite, on le sait, est l'un des pasteurs de Chavignon, dont l'église possède de ses reliques.

M. Emilien Fossé d'Arcosse dit, dans son travail, qu'on a ajouté aux « *Horæ diurnæ Breviarii Suessionensis* » de 1779 quelques memoires de saints, entre autres de saint Vincent de Paul, et l'Office du Sacré-Cœur.

Il y a lieu de signaler, dans le recueil qui nous occupe :

4° La leçon de l'Office de saint Vincent de Paul, au 19 juillet, rappelant ce que nous ne devons pas oublier, qu'il exerça le zèle de son ardente charité dans les provinces de Soissonnais, Lorraine, Picardie, Champagne, etc., ruinées par la guerre, la peste et la famine.

5° L'Office complet du Sacré-Cœur, fixé au troi-

sième dimanche après la Pentecôte, sous le rite double majeur et sous ce titre : *In Festo Sacratissimi Cordis Domini nostri Jesu Christi.*

Il figure sans lieu ni date, mais il porte en tête une vignette renfermant les armes de l'évêque de Bourdeilles qui le rangent parmi nos livres de liturgie diocésaine.

A remarquer la sixième leçon qui, avec la propagation de la dévotion au Sacré-Cœur, rappelle l'érection et la dédicace de la chapelle de la Cathédrale, en exécution d'un vœu fait par l'évêque Languet, voyant cet édifice devenir la proie des flammes en 1729.

6° Pour la fête de saint Denys, les hymnes latines de vêpres, de matines et de laudes, suivies des noms manuscrits des auteurs : *Santol*, pour les deux premières, *Coffin*, pour la troisième.

7° Enfin, le dimanche après l'octave de tous les saints, l'office latin de l'anniversaire de la Dédicace des Eglises, autre édition que celle que j'ai déjà signalée : 17 pages, *Suessione, Apud Waroquier, Fromentin, Typographum. Bibliopolam D. D. Episcopi Suessionensis.*



NOTES  
SUR  
**LE SOISSONNAIS**

à la fin du règne de Louis XIV

TIRÉES

*des Archives du Ministère de la Guerre*

Par M. Félix BRUN.

---

La Société ayant bien voulu me permettre de lui offrir, au fur et à mesure de leur publication, les quatre premiers fascicules de *l'Inventaire des Archives Historiques du Ministère de la Guerre*, je veux espérer qu'elle accueillera le cinquième avec une bienveillance égale et j'ai l'honneur de le lui faire remettre en même temps que la présente note. Il comprend la correspondance des années 1710 à 1722, c'est-à-dire les volumes 2.189 à 2.588, et complète les deux premiers tiers de la période antérieure à la Révolution, cette période remplissant 3.790 volumes. Depuis que, par obligation professionnelle, j'ai commencé le dépouillement de ce gros amas de lettres, je n'ai pas cessé de me sentir plus spécialement intéressé par ce qu'elles contiennent de particulier à notre région et tout naturellement, au risque même d'être indiscret, je n'ai pas manqué d'en faire part aux confrères qu'attire, comme moi, l'étude de notre passé

local, et qui, plus heureux, peuvent s'y livrer d'une façon moins intermittente, comme aussi avec plus de compétence et de fruit. A parler franchement, la part du Soissonnais, aux Archives anciennes de la Guerre, se réduit à fort peu de chose et, en dehors des Archives départementales de l'Aisne, en dehors de notre Bibliothèque municipale et de notre Musée, c'est bien plutôt aux Archives nationales et, notamment, aux papiers du ministère de la Maison du Roi, — ce ministère ayant directement l'administration du Soissonnais dans ses attributions, — qu'il faut s'adresser pour se documenter sur Soissons et ses environs immédiats aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. J'ai déjà eu occasion d'expliquer comment, — même par rapport à de tout autres objets que les opérations de guerre et la défense du territoire, — les provinces frontières se trouvent être beaucoup plus abondamment représentées au ministère de la Guerre que les provinces moins éloignées du centre, que « la vieille France », dirai-je en reprenant une expression de l'époque qui n'est point, que je sache, pour déplaire à un Soissonnais. Ce n'est pas cependant que l'Intendance de Soissons fasse petite figure dans nos vieux volumes, à la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée; au contraire elle est l'une de celles qui y tiennent le plus de place, venant par rang d'importance immédiatement après les Intendances de Flandre, d'Alsace, de Franche-Comté, du Dauphiné, du Roussillon. Mais qui dit généralité de Soissons ne dit pas seulement Soissonnais. La généralité était beaucoup plus, puisqu'elle embrassait, en outre, le Laonnois, le Valois, la Thiérache, une partie du Vermandois et du Beauvoisis. Touchant par le nord au Cam-

braisis et au Hainaut, elle devient par ces côtés-là province presque frontière : les incursions des partis ennemis, à certains jours, le lui prouvent bien. Il s'ensuit que le ministre de la Guerre, qui a les frontières dans son département, aura souvent à intervenir dans notre administration générale et à correspondre avec notre intendant pour toutes sortes d'affaires, même non militaires, mais cette intervention concernera surtout et presque exclusivement des localités qui doivent rester en dehors de nos recherches. Voici, par exemple, le volume 2.415 qui comprend les plus importantes lettres échangées entre le ministre de la Guerre, Voysin, et l'intendant de Soissons, Laugeois, pendant l'année 1712. Ces lettres, plus quelques documents annexes, sont au nombre de 229; les lettres de Laugeois lui-même y comptent pour 103. On est tout d'abord frappé de constater combien peu d'entre elles, trente-six seulement, sont datées de Soissons, encore ne regardent-elles pas exclusivement la ville et ses alentours; dix-sept sont datées de Noyon, de Château-Thierry, de Laon, de Crépy-en-Valois, de Chauny; cinquante, presque la moitié du total, le sont de Guise. On voit que l'existence de nos intendants soissonnais, à cette époque, ne s'écoulait pas toute dans le chef-lieu de l'intendance. Laugeois écrit en effet, le 10 août 1712, que, depuis cinq mois qu'il est en fonctions (1), il n'a pas passé, en différentes fois, l'espace d'un mois à Soissons, ce qui ne l'a point dispensé, d'ailleurs, de tenir en cette ville, à cause

(1) Vol. 2.415, p. 19. — J.-B.-Louis Laugeois, sieur d'Imbercourt, fut intendant de Soissons du 26 février 1712 à décembre 1713; il passa ensuite à l'Intendance de Montauban.

des perpétuels passages de troupes, une table si considérable que ses appointements n'y peuvent suffire et qu'il sollicite, pour cette cause, une gratification supplémentaire,

Si donc je n'avais pas voulu me borner au Soissonnais proprement dit et, pour parler avec plus de précision encore, au territoire qui constitue l'arrondissement actuel de Soissons, les extraits à faire dans la correspondance de nos intendants seraient cinq ou six fois plus nombreux ; ils seraient aussi plus importants quant aux matières traitées. Je me figure néanmoins que ceux qui vont suivre pourront n'être pas tout à fait indifférents à mes confrères de la Société et je voudrais que l'un de ceux-ci pût y trouver, à l'occasion, quelque indice bon à recueillir, quelque trait qui aidât à mieux fixer la physionomie historique de notre contrée pendant la période finale, si critique, du règne de Louis XIV.

Mes dernières communications renfermaient ce que m'avaient fourni 1709 et 1710. Celle d'aujourd'hui contiendra l'apport des années 1711 et 1712, de cette dernière surtout qui doit à la victoire de Denain l'honneur de marquer une des grandes dates de l'histoire de France. J'y ai joint, par acquit de conscience, quelques petits renseignements relatifs à des années proches de ces deux-là.

## I

Comme en 1710, les préoccupations communes et les efforts combinés du ministre et de l'intendant, en ce qui est du Soissonnais, s'appliquaient à deux objets principaux.

D'une part le ministre avait à pourvoir au ravitaillement de l'armée de Flandre; pour cela il demandait à notre intendant la plus grande partie possible de nos récoltes en blé et en fourrages et lui prescrivait d'empêcher que ces récoltes fussent portées à l'ennemi; la correspondance ministérielle revient à maintes reprises sur ces deux points, d'ailleurs connexes. A l'affreuse disette de 1709 avait succédé une abondance du moins relative; le ravitaillement de l'armée pouvait donc se faire en de meilleures conditions, mais il n'allait pas encore toutefois sans difficultés. Dans une lettre du 11 août 1712 (1), Laugeois dit que, pour répondre à une demande de son collègue de Flandre, M. de Bernières, il a fait charger en différentes villes et conduire à Saint-Quentin des sacs de farine; le nombre de ces sacs est de 1241 pour Soissons, c'est le contingent le plus élevé. Mais Laugeois avait dû prendre la précaution de cacher la destination véritable de ce chargement, car s'il avait dit qu'il s'agissait de le porter jusqu'à l'armée, les voituriers auraient tous refusé de se mettre en route. Aussi ne leur avait-il parlé que d'aller à Saint-Quentin; arrivés là, on trouverait bien moyen de les obliger à poursuivre plus loin. Cette mauvaise volonté de nos paysans avait son excuse, au moins son explication assez naturelle: ils étaient au plus fort de la moisson et ne se souciaient pas d'abandonner leur récolte sur le sol; puis beaucoup de ceux qui avaient précédemment traité avec le service des vivres pour les transports n'avaient pas encore reparu dans leurs paroisses; d'autres avaient perdu leurs chevaux en route sans

(1) Vol. 2.415, p. 21 à 25.

avoir pu s'en faire rembourser ; d'autres n'avaient pas touché la solde promise. Aussi en voyait-on qui vendaient d'avance leurs attelages pour échapper aux réquisitions ; beaucoup offraient jusqu'à cent livres pour n'y être pas soumis ; d'autres, comme aux plus mauvais jours des plus mauvaises époques, allaient se cacher dans les bois et y restaient le plus longtemps possible. C'est de l'élection de Noyon qu'étaient parvenus à Laugeois ces affligeants détails ; mais, en les transmettant au ministre, l'intendant constatait qu'ils n'étaient point particuliers à cette élection et il concluait d'une façon générale à « l'impossibilité absolue et réelle de faire marcher davantage » les gens de son département.

Une autre grosse besogne qui lui incombait et que les progrès du prince Eugène en Flandre rendaient de plus en plus urgente et difficile était la mise en défense du pays contre les entreprises des ennemis et, accessoirement, contre celles des faux-sauniers, alors si fréquentes et souvent confondues avec les premières. Contre les unes et les autres nous retrouvons les mêmes mesures que nous avons rencontrées précédemment et, en particulier, les postes militaires établis tout le long de l'Aisne et de l'Oise ; c'est toujours M. de Sarrobert qui est à leur tête. On va voir que l'alarme fut vraiment chaude et que ces mesures se justifiaient trop bien.

Le 15 juin 1712 Laugeois écrivait de Soissons au ministre de la Guerre Voysin une très longue lettre (1). Après avoir raconté que des détachements ennemis sont venus piller ou rançonner les fau-

(1) Vol. 2.414, p. 164.

bourgs de Vervins, Crécy-sur-Serre, Cormicy et quelques autres localités, qu'ils ont enlevé comme otages « quelques gentilshommes, gens de justice et gros fermiers », l'intendant décrit l'émoi qui a saisi le Soissonnais à la nouvelle de ces exécutions et rend compte des précautions qu'il a ordonnées en conséquence : « J'ai l'honneur de vous marquer « que Cormicy est un des lieux qui ont essuyé le « passage des ennemis. Les habitants de ces can- « tons-ci (environs de Soissons) entendirent Anizy « pour Cormicy et, la terreur s'étant répandue à « deux lieues à la ronde, tout le pays amena ses « effets et quelques bestiaux en cette ville (Sois- « sons) lundi au soir. Rien ne peut égaler l'alarme « où était cette ville ; elle me paraît un peu rassu- « rée. La garde s'y fait exactement et je l'ai fait « renforcer jusqu'à quarante hommes à la porte de « Crouy qui va à Laon et par conséquent la plus « exposée ; les deux autres sont aussi soigneuse- « ment gardées. J'ai donné ordre au maire de se « faire apporter par les bourgeois le peu de fusils « qu'ils peuvent avoir et de les mettre à l'Hôtel- « de-Ville pour les avoir tout prêts en cas de « besoin. J'ai fait retirer les bateaux qui servaient « à passer la rivière afin qu'on ne puisse plus « entrer dans la ville que par les portes où est la « garde dont j'ai eu l'honneur de vous parler. J'ai « ordonné à tous les pêcheurs d'amener leurs « bateaux au soleil couchant au bord de la rivière « qui est du côté de la ville et joignant le pont. Je « vais dès aujourd'hui faire réparer autant que « faire se peut, du moins pour la sûreté, trois « endroits des remparts que je visitai hier, par « deux desquels on peut monter dans la ville. « Cependant j'ai chargé le maire d'y mettre des

« sentinelles et un petit corps de garde de six hom-  
« mes à chacun. J'aurai soin de voir tous les soirs  
« si l'on est exact à remplir le service. Il n'y a ni  
« poudre ni plomb dans cette ville. Sur les ins-  
« tances réitérées du maire, des échevins et des  
« principaux habitants, j'ai cru que vous ne désap-  
« prouveriez pas le parti que je prends d'écrire à  
« M. de Saint-Hilaire (1) de m'envoyer incessam-  
« ment une barrique de poudre et des balles à  
« proportion. J'aurai soin qu'on n'en use qu'en cas  
« de besoin et lorsque les craintes raisonnables du  
« danger où l'on peut être seront dissipées; on  
« sera toujours maître de les renvoyer à La Fère si  
« vous le souhaitez.

« J'ai éprouvé avec une grande consolation ce  
« que peuvent sur le peuple ceux qui ont l'honneur  
« d'en être aimés. Quoique ma présence lui soit  
« d'un petit secours, il m'a témoigné une grande  
« confiance et tout le zèle qu'on en peut désirer. Je  
« vous supplie d'être bien persuadé, Monsieur, que  
« je profiterai des dispositions où il est autant que  
« je le croirai nécessaire au service du roi, et qu'il  
« n'est point d'endroits où je ne me porte au premier  
« ordre que vous m'en donnerez, que je préviendrai  
« même lorsque je croirai le devoir ».

Le même jour, 15 juin (2), un M. Lefebvre écrivait de Laon à « M. de Soupir, en son château », que l'armée ennemie était aux environs de Vervins, que

(1) Armand de Mornès de Saint-Hilaire, un des meilleurs artilleurs de son temps, auteur de mémoires intéressants publiés en 1766 et que la *Société de l'Histoire de France* réédite actuellement. Lieutenant-général de l'artillerie de l'armée de Flandre, il était à La Fère en juin 1712 et, parmi les nombreuses lettres que les Archives de la Guerre possèdent de lui, il en est une, dans le vol. 2.414, où il décrit, lui aussi, l'alarme répandue alors dans les environs de La Fère.

(2) Vol. 2.414, p. 170.

le prince Eugène avait détaché 15.000 hommes pour les envoyer dans le Laonnois, que, pour comble de malheur, les troupes envoyées au secours du pays, brûlaient et ravageaient tout : « ainsi, ajoutait-il, vous n'avez plus de temps à « perdre ; il faut partir incessamment, non point « pour Soissons, mais bien pour Paris, car Soissons « n'est pas plus en assurance que Soupir et Laon. »

Deux jours plus tard, Laugeois reprenait le thème de sa précédente lettre (1) : « J'ai fait assem- « bler ce matin les corps de ville par députés à « l'Hôtel-de-Ville où je me suis trouvé. Il y a été « arrêté que les vingt-et-une compagnies de bour- « geois qui composent la garde de cette ville se ren- « draient dimanche prochain sur le Mail où j'en « ferai la revue. Le maire et les échevins m'apporte- « ront ce soir un état de ces compagnies après y « avoir nommé des officiers pour remplacer ceux « qui sont morts. Je les ai chargés de choisir « pareillement des bourgeois qui aient servi pour « remplir la fonction de major et d'aides-majors, « les bourgeois ne voulant point d'officiers qui ne « soient d'entre eux. De ces vingt et une compa- « gnies il y en aura neuf qui auront ordre, au « signal dont on conviendra dimanche, de se ren- « dre aux trois portes de la ville, trois à chacune ; « les douze autres, au même signal, se rendront « sur la place pour être portées où le besoin « pourrait le requérir. On m'assure que le tout « composera sept à huit cents hommes. J'en ferai « prendre un état dimanche par le commissaire des « guerres (1) qui est ici, et tous les dimanches et

(1) Vol. 2.414, p. 175.

(2) Il s'appelait Dalmas, comme nous verrons plus loin.

« fêtes, à sept heures du matin, elles feront  
« l'exercice pour les obliger à ne point s'écarter.

« Pour ce qui est de la garde journalière, le  
« petit peuple se plaignant que les exempts (1) ne  
« la font point, j'ai engagé ceux-ci à donner exem-  
« ple. Ils seront distribués de manière qu'ils ne  
« feront ce service qu'une fois, au plus, en trois  
« semaines.

« Il y a ici cinq ou six officiers retirés du service  
« qui sont venus s'offrir à tout ce qui serait jugé  
« nécessaire pour le bien public, s'il arrivait qu'on  
« y fût réduit. Ils seront bons à conduire cette  
« bourgeoisie et, n'y pouvant être utile que par  
« ma présence, je n'y manquerai certainement pas.  
« Mais, j'espère que toutes ces précautions seront  
« inutiles, quoique l'on ne puisse ôter de tous les  
« esprits que ce premier parti sera suivi d'un  
« plus considérable à l'expiration du mois qu'on  
« dit qu'ils ont donné aux lieux où ils ont passé  
« pour se soumettre à la contribution. Ce bruit  
« n'est pas à mépriser; cependant je crois qu'il est  
« important de ne pas souffrir que cette contribu-  
« tion soit établie, ce serait donner lieu aux enne-  
« mis, par la liberté qu'ils auraient de venir dans  
« le Soissonnais, suivant les règles des contribu-  
« tions, de les porter jusqu'auprès de Paris. Mais,  
« s'il est de conséquence, selon ma pensée, d'em-  
« pêcher le pays de se soumettre à ces traités, il  
« l'est encore plus de le mettre hors d'état de  
« craindre les invasions des ennemis, ce qui ne se

(1) Il ne s'agit pas ici des officiers de police de ce nom, mais, d'une façon générale, des divers fonctionnaires et privilégiés que leurs charges ou leur caractère exemptaient de certains services publics. Ces exemptions et les mille difficultés qu'elles soulevaient reparaissent à tout instant dans cette ancienne correspondance administrative.

« peut qu'en établissant un camp volant de 5 à  
« 6,000 hommes, cavaliers et dragons, sous Guise,  
« pour être à portée de suivre les ennemis, soit  
« dans le Soissonnais, soit dans la Champagne. Le  
« retardement même de ces précautions exposera  
« cette province à des malheurs plus fâcheux que  
« celui qu'elle vient d'essuyer. Peut-être que le  
« peu d'expérience que j'ai me fait pousser mes  
« vues trop loin. Je vous supplie du moins de  
« ne considérer que le zèle qui m'engage à vous  
« les proposer ».

C'est toujours le même sujet qui remplit la pièce 187 du même volume 2414, autre lettre de Laugois, datée de Soissons et du 20 juin. Je la reproduis presque en entier ; outre qu'elle nous donne quelques noms intéressants d'habitants de la ville, elle nous renseigne sur notre milice bourgeoise, notre garde nationale d'alors, et sur l'état bien précaire, semble-t-il, de nos fortifications et de leur armement au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Je fis hier la revue de la milice bourgeoise de  
« cette ville, laquelle est divisée en vingt-deux  
« compagnies faisant en tout 873 hommes (non  
« compris les officiers), dont il y en a 800 armés.  
« Je ferai en sorte de trouver des fusils pour les  
« autres. Chaque compagnie sera commandée par  
« cinq bourgeois ; il y en aura trois pour chacune  
« des trois portes de la ville qui auront un com-  
« mandant. Les sieurs baron d'Angerville, de  
« Vanderbourck et de Noirfosse, qui ont tous  
« servi, se sont offerts pour commander chacun à  
« une de ces portes en cas d'alarme. Les treize  
« autres compagnies doivent, en ce cas, se trouver  
« sur la place et y être commandées en chef par  
« les sieurs de Saint-Tual, ancien officier d'artil-

« lerie, et de Montplaisir qui a servi dans la Gen-  
« darmerie, le sieur de La Haye commandant la  
« garde des faubourgs ; le sieur de Flavigny,  
« gentilhomme et aussi officier retiré, a été trouvé  
« le plus propre à remplir les fonctions de major  
« et aura sous lui quatre bourgeois pour aides-  
« majors (1). La plus grande partie des hommes  
« de cette bourgeoisie sont de bonne mine et assez  
« bien sous les armes. Presque tous les officiers  
« bourgeois ont servi.

« Il est indispensable de faire réparer les ponts-  
« levis et de les mettre en état d'être levés » — il  
paraît qu'ils ne l'avaient pas été depuis long-  
temps, et c'était bon signe, cela ! — « Comme c'est  
« pour la sûreté de la ville et qu'elle n'est pas  
« réputée ville de guerre, il sera juste que les frais  
« en tombent sur elle et non sur le roi. Les  
« brèches des remparts seront réparées dans deux  
« ou trois jours, non à demeure et pour faire une  
« défense, mais pour empêcher qu'on ne puisse y

(1) J'avais espéré retrouver quelques renseignements sur ces anciens officiers au bureau des Archives administratives du Ministère de la Guerre, dépositaire des dossiers individuels, états de services, contrôles de troupes, etc. ; malheureusement ces Archives, très riches à partir de 1715 environ, ne possèdent presque rien pour la période antérieure. Ce serait donc, je crois, à Soissons même qu'il faudrait chercher pour identifier les noms cités dans la lettre de Laugeois. *L'Inventaire des Archives départementales de l'Aisne* signale des Flavigny en assez grand nombre et dont plusieurs ont servi, ce nom n'est d'ailleurs étranger ni à Soissons, ni à la Société Archéologique. Le nom, beaucoup moins soissonnais, de Vanderbourck me rappelle un colonel hollandais, nommé Van der Borch (ou Borck), qui, amené à Soissons comme prisonnier de guerre, y mourut en 1690 (A. G., vol. 931, f° 358). Il laissait une veuve qui peut-être était venue se fixer à Soissons, et le Vanderbourck de 1712 était peut-être leur fils ; pour l'époque il n'y a pas à tenir compte de la différence de graphie entre Van der Borch et Vanderbourck. Quant aux Dutour de Noirofesse, on peut voir le *Bulletin* de notre Société (tome III de la 2<sup>e</sup> série) et le *Carnet de la Sabretache* (octobre 1901).

« monter, comme on l'aurait pu, même à cheval.  
« Je viens de donner ordre de griller deux aque-  
« ducs ou égoûts par lesquels on pouvait aisément  
« entrer dans la ville ainsi que trois portes du  
« faubourg du côté de la rivière. Ce sont toutes  
« les précautions que l'on peut prendre pour  
« éviter un coup de surprise, car, pour faire les  
« réparations nécessaires indispensablement, si  
« l'on voulait mettre la place dans le moindre état  
« de défense, il faudrait beaucoup d'argent. Vous  
« feriez, monsieur, un grand plaisir à cette ville, si  
« vous vouliez bien lui accorder six pièces de  
« canon pour les porter sur les remparts et défendre  
« les trois portes. Il serait aisé de les faire venir  
« de La Fère, je me chargerais des voitures; il y a  
« ici un ancien lieutenant d'artillerie, il ne faudrait  
« que six canonniers.

« Je crois devoir vous représenter que les tréso-  
« riers de France ne veulent point monter la garde  
« et que la bourgeoisie en murmure hautement, de  
« sorte qu'il est fort à craindre qu'on ne puisse la  
« faire obéir, si les autres persistent dans leur  
« refus. Ils prétendent être fondés dans ces privi-  
« lèges; mais comme ceux des ecclésiastiques  
« mêmes cessent dans ces cas de nécessité, je crois  
« qu'ils ont tort. Si j'étais autorisé d'une lettre de  
« vous, je suis persuadé qu'il n'y en a pas un qui  
« n'obéît ».

Je ne trouve pas de réponse de Voysin au sujet des six pièces de canon que demandait Laugeois. Sur la question de l'exemption des trésoriers le ministre répondit, le 22 juin (1), en les obligeant à monter ou à faire monter la garde. Quant aux

(1) Vol. 2.414, p. 195.

ponts-levis, il ordonna à Laugeois de s'adresser à Le Pelletier de Souzy, directeur général des fortifications, et Laugeois le fit en effet (1), spécifiant « que, comme ce n'est qu'une simple réparation  
« et non un nouvel ouvrage à faire qui ne doit pas  
« même tomber sur le roi, mais sur la ville, il pa-  
« raissait suffisant d'en faire faire le devis par un  
« entrepreneur de cette ville en présence des maire  
« et échevins, afin d'accélérer cet ouvrage que les  
« habitants me demandent journellement avec les  
« dernières instances, tant pour leur propre sécu-  
« rité que pour la diminution de la garde qui leur  
« est fort à charge ». Le ministre tenait évidem-  
ment à ménager la susceptibilité de nos magistrats municipaux, car, revenant, le 23 juin (2), sur cette affaire des ponts-levis, il recommandait à Laugeois de « laisser aux maire et échevins la satisfaction de  
« faire faire les deux estimations et adjudications  
« de ces ouvrages, pourvu que ce soit en votre  
« présence afin d'empêcher qu'ils ne soient trom-  
« pés ». Le même souci se trahit, à une autre occasion, dans une lettre de Voysin à Laugeois, du 22 juin (3). Le major de Soissons, ayant des discussions avec le maire au sujet du commandement, avait porté le différend devant le ministre; celui-ci s'efforça de le trancher sans froisser personne :  
« comme le major a un brevet de commandant,  
« écrit-il à l'intendant, il semble que son pouvoir  
« doit s'étendre sur ceux qui sont obligés à prendre  
« les armes ; il serait bon néanmoins que cela se fît  
« de concert entre eux, je vous prie de les conci-  
« lier pour ce service ».

(1) Vol. 2.414, p. 183 et 191.

(2) Vol. 2.358, fol. 253, *minute*.

(3) Vol. 2.358, fol. 203.

Cependant les dangers de l'invasion n'avaient pas encore disparu le mois suivant et, le 19 juillet, Langeois écrivait à Voysin (1) : « N'y ayant point  
« de rempart, mais une simple muraille du côté  
« du port de cette ville, dans laquelle il y a  
« deux portes que l'on pourrait forcer avec un  
« simple levier, et le commerce du port ne permet-  
« tant pas de les condamner, sur les instances des  
« maire et échevins, j'ai été avec l'inspecteur des  
« ponts-et-chaussées visiter le bout du Mail qui  
« règne le long de cette partie de la ville et occupe  
« tout le terrain qui est entre les remparts et la  
« rivière et, l'ayant fait visiter, il s'est trouvé qu'il  
« n'y avait que cent toises de fossé à faire pour  
« faire entrer l'eau de la rivière jusques au pied du  
« rempart de ce côté et mettre par conséquent la  
« ville en sûreté à cet égard, ce qui est d'autant  
« plus nécessaire qu'un peu plus bas il y a des gra-  
« viers où l'on peut aisément passer la rivière et  
« venir en pleine campagne jusques aux portes de  
« la ville du côté du port. J'ai cru, Monsieur, que  
« vous ne trouveriez pas mauvais que je profitasse  
« du peu de temps qui reste avant la moisson pour  
« avoir des paysans des villages circonvoisins que  
« j'ai commandés pour faire cette petite corvée  
« qu'on m'assure ne devoir durer que six jours. A  
« l'égard du pain dont on a coutume de fournir  
« double ration en pareil cas et dont il faudra  
« trois cents rations par jour, si vous le permet-  
« tez, je le prendrai sur celui qui a dû être fourni  
« aux postes des rivières et qui ne l'a point été  
« pendant plusieurs jours. . . . . Les trois ponts-  
« levis, dont il y en a déjà un de fait et le second

(1) Vol 2414, p. 247.

« prêt à l'être, et les autres réparations dont cette  
« ville se charge semblent mériter qu'on l'aide un  
« peu dans ses besoins. Si néanmoins vous voulez  
« aussi qu'elle paie ce pain, elle se soumettra à vos  
« ordres ».

Cinq jours plus tard, les maréchaux de Villars et de Montesquiou remportaient sur le prince Eugène la victoire de Denain, si considérable par ses conséquences ; puis on apprenait que les ennemis avaient été obligés de lever le siège de Landrecies. Les frontières, si gravement menacées naguère, étaient maintenant en sûreté ; tant de précautions devenaient inutiles ou, tout au moins, perdaient de leur urgence, et, le 23 août, Voysin pouvait écrire à Laugeois avec un vif accent de contentement (1) : « Voilà le Soissonnais délivré de la crainte des courses des ennemis ».

## II

Cette crainte de l'invasion et les mesures prises pour la garde de notre territoire me paraissent être les objets les plus intéressants à signaler dans la correspondance du ministre de la Guerre et de notre intendant ; on pourrait même, à la rigueur, en ce qui regarde le Soissonnais, trouver que ce sont les seuls. Toutefois je vais glaner encore dans cette correspondance quelques noms et quelques menus faits.

Dans les lettres de Laugeois que je viens de reproduire en partie, j'ai rencontré à plusieurs reprises un individu dont j'aurais à parler longue-

(1) Vol. 2.391, *minutes*, fol. 69.

ment si je proportionnais ce que j'en dirais au nombre des lettres où il est question de lui. Je ne crois pas qu'il mérite personnellement beaucoup d'attention ; cependant il convient de lui en accorder un peu, car il fut mêlé directement et activement à une affaire qui intéressait la propre personne du ministre de la Guerre Voysin et, en une certaine mesure, la sûreté de l'Etat. Je dois même d'autant moins le passer sous silence que l'épisode est fort peu connu ; je n'en ai trouvé aucune trace dans les divers ouvrages que j'ai pu consulter (1).

Tout le monde se souvient, — et peut-être pour s'en être amusé quelque peu, — de la singulière aventure arrivée au marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, qu'un parti hollandais vint enlever presque aux portes de Versailles, le 24 mars 1707 (2). Bien que l'entreprise n'ait pas eu tout le succès qu'espéraient les ennemis, puisque c'était le Dauphin lui-même ou l'un de ses fils qu'ils avaient voulu prendre, elle avait tout de même été assez près de réussir pour les mettre en goût de recommencer sur nouveaux frais. Aussi des partisans qui avaient eu part à l'enlèvement de « Monsieur le Premier » complotèrent-ils, en 1710, d'enlever à son tour le ministre de la Guerre sur le chemin de Versailles ou de Fontainebleau. La tentative cette fois échoua tout à fait, grâce très probablement à un certain Chétiveau, Claude de

(1) C'est-à-dire les *Mémoires de Saint-Simon* (Ed. CHÉRUÉL, l'édition de BOISLISLE ne comprenant encore que le début de 1710), de Dangeau, Sourches, Villars, du chevalier de Quincy et du lieutenant-général de Vault, le *Siècle de Louis XIV* de VOLTAIRE et l'*Histoire militaire de Louis XIV* du marquis de QUINCY.

(2) Voir notamment Saint-Simon, éd. de BOISLISLE, xiv, p. 352-356.

son prénom, pour le moment « fermier de la cantine au vin », à Ypres. S'étant trouvé en relations avec deux des partisans et ceux-ci s'étant ouverts à lui de leur projet, Chétiveau avait feint d'y entrer et de mettre à leur service les accointances qu'il prétendait avoir à Versailles, dans le monde officiel, comme entrepreneur des fortifications. En même temps, il révélait le tout à l'intendant de la Flandre maritime, M. Le Blanc. Celui-ci, bien entendu, en donna avis au ministre, le ministre au roi, et il fut décidé que Chétiveau, continuant de paraître prêter les mains au complot, entreten-drait correspondance à la fois avec les ennemis et avec la Cour. Ainsi fut fait. Muni de passeports en règle, il se mit en route avec les Hollandais. Le 5 novembre 1710 il arrivait à Laon, et tout de suite prévenait le subdélégué laonnois de M. d'Ormesson, notre intendant d'alors, qu'un parti ennemi venait d'entrer en France et se cachait dans les bois de Bohain ; quant à lui, il alla à Ribemont, on ne voit pas trop pourquoi, s'y fit arrêter comme suspect d'intelligences avec les ennemis, et fut conduit à Soissons où on le mit d'abord en prison : c'était là sans doute ce qu'il voulait. Le ministre, averti de son cas, le fit immédiatement relâcher et donna ordre de pas l'inquiéter davantage, tout en le faisant surveiller de près, car, informations prises et malgré ses révélations à M. Le Blanc, on n'était pas bien sûr qu'il ne trahît tour à tour et peut-être à la fois l'un et l'autre des deux partis qui l'employaient, sa réputation étant de nature à permettre toute incertitude à cet égard. Toujours est-il cependant qu'il avait fait avorter une tentative dont l'issue aurait pu être funeste, ou tout au moins ridicule pour notre ministre. En

effet les Hollandais, dès qu'ils l'avaient su arrêté, avaient pris peur et s'étaient hâtés de battre en retraite, sans être allés plus loin que les environs de Ribemont et sans avoir fait autre chose que piller quelques maisons, enlever quelques chevaux et tuer un malheureux particulier. Or, il est temps que je dise, sans m'en sentir du reste autrement fier, que ce Chétiveau était originaire de Soissons ; il avait été autrefois « dans des emplois assez considérables de finances ». C'était sa mauvaise conduite et un procès qu'on lui avait fait, à Soissons, comme faussaire, qui l'avaient contraint à s'expatrier (1).

Je le retrouve chez nous en juin 1712 ; il tient cabaret au pied des remparts, sur le bord de l'Aisne. Mais il paraît que sa réputation n'était pas devenue sensiblement meilleure, car lors des grandes alarmes que nous avons dites plus haut, « toute la ville, écrit Laugeois, était en rumeur sur « son chapitre, le soupçonnant de vouloir y introduire les ennemis ». Sur les instances du maire, l'intendant le fit venir chez lui, l'interrogea, n'en tira rien de suspect, mais crut devoir néanmoins s'assurer de sa personne. Chétiveau, de son côté, adressait au ministre un placet que nous avons et par lequel il sollicitait l'autorisation de former, à l'aide de gens de bonne volonté, dont il nomme quelques-uns (2), une troupe de cinquante-cinq hommes à la tête de laquelle il harcellerait et

(1) Vol. 2.209, *minutes*, f° 317 ; 2.210, *minutes*, f° 18 et 104 ; 2.232, p. 306, 321, 341, 474, 176 ; 2.266, p. 266, 268 à 271 ; 2.273, p. 246. — Un François Chétiveau, habitant de Bucy-le-Long, figure comme témoin dans un acte de 1721 que veut bien me communiquer l'érudit Secrétaire de la Société, M. Blanchard.

(2) Je ne vois parmi eux aucun Soissonnais.

espionnerait les ennemis. Était-il sincère ? Voulait-il surtout s'attirer la bienveillance de l'intendant et du ministre par cette nouvelle démonstration de zèle ou se ménager un moyen de retourner en Flandre pour échapper à l'antipathie, justifiée ou non, de ses compatriotes ? Dans le doute, aucune suite ne fut donnée à sa demande et, au lieu de lui délivrer le passeport qu'il sollicitait, Laugeois s'arrangea de façon à le faire arrêter pour dettes. Peu après il lui permit d'aller, avec sa femme, s'établir cabaretier à Vailly, mais sans cesser de le surveiller (1).

Le commencement de cette année 1712 à laquelle se rapporte presque exclusivement notre présent petit travail vit mourir notre intendant Antoine-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, en fonctions chez nous depuis 1704. Ce n'est pas à Soissons qu'il mourut, c'est à Paris et voici en quels termes l'illustre Daguesseau, alors procureur général, plus tard chancelier, faisait part de cette mort au ministre de la Guerre dans une lettre du 22 février au matin : « Je suis chargé par la famille  
« de M. d'Ormesson, intendant de Soissons,  
« d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous  
« apprendre qu'il mourut subitement hier au soir,  
« comptant partir ce matin pour s'en retourner à  
« Soissons où un mal qui lui était survenu à la  
« jambe l'avait empêché de se rendre aussitôt qu'il  
« l'avait résolu. Jamais mort n'a été plus soudaine  
« et plus accablante pour sa famille ; elle espère  
« que vous voudrez bien y prendre quelque part  
« et lui faire sentir dans la suite les effets de la  
« bonté dont vous honoriez M. d'Ormesson. S'il y

(1) Vol. 2.414, p. 175, 176, 184, 192, 204.

« avait quelques mesures à prendre par rapport  
« aux papiers de son intendance et aux ordres  
« qu'on peut lui avoir adressés, je vous supplie de  
« vouloir bien me le faire savoir afin que l'on suive  
« sur cela vos intentions et que ce triste accident  
« ne cause que le moins de dérangement qu'il soit  
« possible dans les affaires ». Voysin répondit le  
même jour (1) par les compliments ordinaires de  
condoléance auxquels il ajoutait cet éloge du  
défunt : « il remplissait parfaitement les devoirs de  
« son emploi où il était d'un grand secours pour  
« les besoins de la frontière dont le Soissonnais  
« se trouve présentement bien proche ». C'est à  
titre de neveu par alliance de d'Ormesson que  
Daguesseau avait eu à faire part de la mort de  
l'intendant : M<sup>me</sup> Daguesseau, Anne Le Fèvre d'Or-  
messon, était en effet nièce de celui-ci.

Comme on peut s'y attendre quand on a quelque  
idée des mœurs militaires d'autrefois et bien qu'il  
ne faille pas s'exagérer ce qu'elles avaient fatale-  
ment d'irrégulier et de fâcheux en raison surtout  
du mode de recrutement, notre correspondance  
contient des plaintes très fréquentes au sujet de  
violences, de désordres, de dégâts commis par les  
troupes en garnison ou en route. Je citerai un de  
ces faits à cause du lieu particulièrement respec-  
table qui en fut le théâtre ; ce n'est pas le soldat  
qui fut ici le plus coupable, mais l'officier chargé  
de le conduire. Inutile de dire que les officiers de  
l'ancien régime n'étaient pas tous à l'image de  
celui que nous allons voir.

Tout un petit groupe de pièces, les n<sup>os</sup> 73 à 79  
du volume 2.415 et quelques autres pièces éparses

(1) Vol. 2.250, *minutes*, fol. 530.

en d'autres (1) se rapportent à l'abbaye de Longpont, près de Villers-Cotterêts. Dans le courant d'août 1712, un capitaine du régiment de Béarn, conduisant de Soissons à La Ferté-Milon une troupe de prisonniers de guerre, arriva devant l'abbaye et fit faire halte dans la grande cour. Il se nommait M. de Saint-Amand et c'était un assez mauvais sujet que ce gentilhomme. A la tête de quelques grenadiers il pénétra de force dans les lieux réguliers après avoir blessé de trois coups d'épée le portier de l'abbaye et, malgré les remontrances du prieur, força l'entrée de la cave, s'y grisa, y grisa ses grenadiers et ne s'en alla qu'en menaçant de revenir bientôt piller et brûler le monastère. Arrivé à Corcy, il y perça de son épée le syndic et sa femme. A Faverolles et à Chaudun il fit pis que pendre. Les religieux de Longpont, craignant à bon droit son retour, recoururent à l'intervention de leur abbé commendataire, le cardinal d'Estrées, pour obtenir que l'on changeât l'itinéraire d'un visiteur aussi désobligeant. Le cardinal s'exécuta, nous avons sa lettre au ministre, tout entière de sa main ; il y rend à ses moines ce témoignage « qu'il n'y a point dans la réforme de « l'ordre des Bernardins de maison où l'on vive « avec plus d'exemple et d'édification ». Le ministre prescrivit une enquête qui fut faite par M. François Fournier, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant au département de La Ferté-Milon ; le procès-verbal, très circonstancié, remplit onze pages in-folio d'une écriture très serrée. Nous y voyons la confirmation des griets avancés par les religieux et aussi que le procureur de l'abbaye

(1) Vol. 2.362, *minutes*, f<sup>o</sup> 15 et 162 ; vol. 2.363, *minutes*, f<sup>o</sup> 206.

se nommait alors dom Claude Guillaume et le sacristain Renaud Berthe. Ordre fut donné d'arrêter le capitaine.

Une lettre du 16 juillet 1709 (1), oubliée dans mes communications précédentes, est signée d'un chevalier de Bautemont. Après avoir servi cinquante-cinq ans dans les régiments du Plessis-Praslin et de Robecque et, comme lieutenant de roi, au fort d'Exilles, M. de Bautemont, demeuré estropié à la suite d'une blessure reçue à la bataille de La Marsaille, s'était retiré à Soissons et s'y trouvait, disait-il, réduit à une misère qui le contraignait à solliciter un secours du roi.

Le 4 mars 1710, le ministre annonçait à M. d'Ormesson (2) que, pour récompenser les services du sieur de Montplaisir, ancien maréchal-des-logis de la Gendarmerie, retiré à Soissons, le roi ajoutait à sa pension de 600 livres l'exemption du logement des gens de guerre et les autres privilèges de la noblesse. Nous avons rencontré plus haut un M. de Montplaisir qui avait servi dans la Gendarmerie et sur qui l'intendant Laugeois comptait, en juin 1712, pour commander une de nos compagnies de milice bourgeoise : c'est vraisemblablement le même.

La pièce 117 du volume 2.415, du 7 octobre 1711, est un « état de l'imposition à faire sur les villes  
« principales de la généralité de Soissons au marc  
« la livre de leur taille de l'année 1712, de la  
« somme de 700 livres pour le logement, pendant  
« ladite année, du sieur Dalmas, commissaire  
« provincial des guerres ». Cette pièce est précé-

(1) Vol. 2.136, p. 129.

(2) Vol. 2.193, *minutes*, f° 120.

dée, dans le même volume, d'une lettre de Chamillart à d'Ormesson, du 31 décembre 1704, relative au même objet ; on y voit que, déjà à cette époque, M. Dalmas était commissaire provincial à Soissons, en ayant récemment acheté la charge. Il demandait un logement dans la ville conformément aux dispositions de l'édit qui avait créé les commissaires provinciaux ; nous avons plusieurs lettres de lui. Dans l'imposition en question, Soissons et Laon entraient chacun pour 100 livres, les autres villes étaient taxées moins haut.

Le 19 novembre 1710, un officier de l'armée de Flandre, M. du Barail, annonce de Péronne au ministre<sup>(1)</sup> qu'il va se rendre à Soissons, — « chez moi », dit-il, — où il a laissé sa femme en couches. Il ne doit pas nous être indifférent de retrouver dans le signataire de cette lettre un Soissonnais, ne le fût-il que depuis peu et d'occasion, car c'était un officier distingué et des plus en vue que Louis Prévost du Barail. Nommé lieutenant-général en 1720, il devait mourir, en 1734, gouverneur de Landrecies, — place alors très importante, — après avoir été lieutenant-colonel, puis colonel-lieutenant du régiment d'infanterie du Roi, ce régiment-école, ce régiment-type, que Louis XIV, son colonel titulaire, entourait de soins et d'égards, dont il « faisait sa poupée », comme dit joliment Saint-Simon. Il en avait donné le commandement à du Barail en des circonstances particulièrement honorables pour celui-ci ; elles ont été racontées par Dangeau et par Sourches. Mais comment du Barail, originaire

(1) Vol. 2.222, p. 126.

de Lorraine, si je ne me trompe, peut-il être qualifié de Soissonnais ? Parce que, le 27 janvier 1708, il avait acheté à Pulchérie de Brouilly le domaine de Villers-Hélon que sa famille devait conserver jusqu'en 1780. Il n'est pas impossible que ce soit Villers-Hélon qu'il entende désigner quand il dit qu'il va à Soissons, voulant dire dans le Soissonnais ; mais vraisemblablement il s'agit plutôt de la ville elle-même. Les de Brouilly furent propriétaires d'une maison à Soissons, paroisse de Saint-Remi : peut-être la vendirent-ils en même temps que Villers-Hélon à M. du Barail ? Une fille de celui-ci, Marie-Thérèse, qui épousa Henri-François de Condé, capitaine au régiment de Durfort, mourut à Soissons, en 1778, aussi sur la paroisse Saint-Remi (1).

Le 17 octobre 1711 (2), Voysin écrit à d'Ormesson : « On fera tout le possible pour faire payer à « l'Hôtel-Dieu de Soissons les 1122 livres 10 sous « qui lui sont dus pour le traitement des soldats « malades, cet Hôtel-Dieu ayant grand besoin de « secours ».

Du même encore à l'intendant Laugeois, 19 septembre 1712 (3) : « Renouveler l'imposition déjà « faite les années précédentes sur la généralité « pour fournir le fourrage, le bois, l'éclairage, le « logement et l'ustensile aux détachements des

(1) Je dois ces derniers renseignements à l'obligeance de M. le général de Chauvenet, aujourd'hui successeur des du Barail dans la propriété du domaine de Villers-Hélon. — A voir sur Louis du Barail la *Chronologie militaire* de PINARD, t. v, p. 97-99, les *Mémoires de Saint-Simon* (éd. de Boislisle, t. XIII, p. 222), ceux de Sourches (t. x, p. 4, t. XIII, p. 20), de Dangeau (t. ix, p. 167, t. xi, p. 3, t. XIII, p. 329, t. xiv, p. 185), et du chevalier de Quincy (t. III, p. 135).

(2) Vol. 2.292, *minutes*, f° 39.

(3) Vol. 2.363, *minutes*, f° 441 et 446.

« compagnies d'Halanzuy qui sont aux ordres de  
« M. Sarrobert pour la garde des rivières de l'Aisne  
« et de l'Oise ».

La victoire de Denain n'avait donc pas dissipé toute crainte d'invasion, ou s'agissait-il seulement de surveiller les entreprises des faux-sauniers ? Ces fournitures relatives au logement et à l'ustensile devaient être faites en argent conformément à ce qui avait été réglé par d'Ormesson : 6 sous 8 deniers par jour pour les officiers, 4 sous pour les sergents, 2 sous 8 deniers pour les soldats.

En arrêtant ici cette petite note et en la relisant, je ne puis me dissimuler qu'à part, je pense, les premières pages, je ne l'ai guère remplie que de détails insignifiants. Paraîtront-ils tels à tout le monde et ont-ils besoin d'excuse ? Franchement j'espère que non, à Soissons du moins. Que l'historien faisant ce qu'on est convenu d'appeler « de la grande histoire » ait le droit de les négliger, aucun doute à cet égard très évidemment. Il n'en est pas moins vrai qu'ils appartiennent tout de même à ce passé dont la Société archéologique est la gardienne trop respectueuse pour en dédaigner le moindre vestige, quand s'y associe en quelque façon et à quelque titre le souvenir de notre vieille cité.



SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 3 Juillet 1905

Présidence de M. LECER, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société royale de Géographie belge*, 1905.

*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1905, tome 1<sup>er</sup>.

*Bulletin de la Société Littéraire de la Brie*, 1905.

*Bulletin de l'Association Philotechnique*, avril 1905.

*Bulletin de la Société Nivernaise*, 3<sup>e</sup> série, tome x.

*Bulletin de la Société Académique de Brest*, tome XXIX, 2<sup>e</sup> série.

*Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, tome XI, 1905.

*Bulletin Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome XIII, 1904.

*Bulletin de la Société de Pau*, 2<sup>e</sup> série, tome XXXII.

*Bulletin du Var*, 52<sup>e</sup> année, 1904.

*Mémoires de la Société d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1905, 2<sup>e</sup> série, tome II.

*Bulletin et Mémoires de la Société Anthropologique de Paris*, tomes V et VI.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard, secrétaire, signale particulièrement parmi les ouvrages offerts les *Enfants du duc de Berry*, par le vicomte de Reiset, de Vic-sur-Aisne, notre collègue.

La documentation de ce livre a demandé à l'auteur de longues et minutieuses recherches dans les archives de l'Etat-Civil, tant en France qu'à l'étranger.

M. de Reiset s'est attaché surtout, dans son œuvre, à démontrer que le duc de Berry n'avait contracté aucun mariage, avant d'avoir épousé Marie-Caroline, car l'existence de cette première union, si elle avait été prouvée, aurait enlevé la qualité d'enfant légitime au duc de Chambord.

Le petit-fils même du duc de Berry, le duc de Parme, connaissant le projet de M. de Reiset, l'invita à se rendre en Autriche, auprès de lui, et lui remit, personnellement, les pièces officielles détruisant cette théorie mensongère de bigamie.

Il faut savoir gré à notre collègue, d'avoir élucidé ce curieux point historique, pendant qu'il était temps encore, avant que l'âge, en dispersant les documents, en éloignant les souvenirs, ait rendu le problème insoluble. L'auteur nous révèle dans ce volume, l'âge, le nom et l'origine de chacun des descendants illégitimes de ce Prince qui continuait en notre siècle les traditions de sa race et qui, s'il avait « la bravoure de son aïeul Henri IV, en avait aussi les galantes faiblesses ».

Le livre du vicomte de Reiset demeurera, nous en sommes certain, l'une des pages les plus curieuses de la vie intime des derniers Bourbons.

M. Blanchard présente ensuite sur le Bureau un billet de faire part d'obsèques, du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un sieur Levasseur de la paroisse Saint-Léger de Soissons. Ce billet est orné d'une vignette dans la lettre capitale V, variante de celles des billets possédés par le Musée et représentant la Résurrection. Cette pièce a été rencontrée dans les Archives de M<sup>e</sup> Dulong, notaire, qui, très obligeamment, a bien voulu en donner communication.

M. Lecer, président, lit le compte rendu de la fête de cinquantaine du Comité Archéologique de Noyon, du 28 juin, où il avait été convoqué et où il représentait notre Société.

M. Lecer donne lecture de son rapport sur l'excursion de la Société à Pernant où les excursionnistes visitèrent le Château puis l'Eglise.

M. Brucelle communique une note à propos d'une adjudication de « fief en l'air » faite à Beau-rioux en 1789.

M. Fernand Blanchard fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa *Notice Historique et Archéologique sur l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons*, récemment éditée. Il termine ensuite la lecture de la première partie de ses *Recherches sur les Artistes Soissonnais*.

---

#### CORRESPONDANCE

M. Clairambaux, doyen de Montcornet, membre correspondant de la Société, a adressé une lettre à M. le Président, où il lui exprime tous ses regrets d'être forcé, vu l'éloignement, de se démettre de sa qualité de membre correspondant.

---

PRÉSENTATION D'UN MEMBRE NOUVEAU

MM. Thomas et Brucelle présentent la candidature de M. Ferrey, commissaire-priseur à Soissons, comme membre titulaire.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# CONGRÈS DE NOYON

DU 28 JUIN 1905

---

Rapport présenté par M. le Colonel LECER

---

Le 28 juin dernier, le Comité archéologique de Noyon profitant d'une station que faisait dans cette ville le Congrès archéologique de France, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, avait, lui aussi, tenu ses assises pour fêter son cinquantenaire. Il avait adressé des invitations aux Sociétés voisines : vous avez été prévenus que nous étions compris parmi les invités et que personnellement je me rendrais à cette double fête. J'ai eu la grande satisfaction d'y trouver notre collègue, M<sup>e</sup> Thomas, de sorte que nous étions deux pour représenter la Société de Soissons. Je pourrais dire trois si je compte M. Lefèvre-Pontalis, l'éminent directeur du Congrès, qui est des nôtres depuis de longues années. M. Lefèvre-Pontalis a bien voulu se rappeler qu'il était membre de notre Société quand je me suis présenté à lui et il m'a chargé, à plusieurs

reprises, de vous dire qu'il ne nous oublie pas et qu'il est de cœur avec nous.

C'était donc une grande fête à Noyon le 28 juin, mais une fête de la Science. Pas de drapeaux, pas de mouvement populaire : simplement deux à trois cents personnes, dont une cinquantaine de dames, se pressant pour suivre le savant directeur du Congrès dans ses démonstrations scientifiques.

La réunion commençait naturellement par une séance de présentations et de salutations. Quelques discours de circonstance ont été prononcés, dont un, du président du Comité de Noyon, qui a dû faire tinter vos oreilles : il a rappelé les travaux du docteur Bougon et ses efforts pour attribuer à Noyon la descendance du Noviodunum des *Commentaires de César*.

Puis M. Lefèvre-Pontalis a repris son rôle de directeur du Congrès : c'était, pour cette année, sa séance de clôture. Il nous a tout d'abord exposé les merveilles de la salle capitulaire où nous nous trouvions ; il nous a fait ensuite visiter en détail les restes du cloître, ce qui lui a donné l'occasion de mentionner les merveilles de notre cloître de Saint-Jean des Vignes.

Après le déjeuner on s'est réuni de nouveau à la Cathédrale où la magistrale leçon s'est continuée. Là encore, il a été question de notre domaine archéologique, du transept sud de notre Cathédrale et des statues, aujourd'hui disparues, qui ont orné le portail de notre Basilique.

De là conférence de la salle capitulaire, où nous étions commodément assis à portée de la voix de l'orateur, rien n'a été perdu : il n'a malheureusement pas été possible à tout le monde d'entendre les explications données dans certains emplace-

ments exigus, particulièrement dans le cloître et dans les bas-côtés de la Cathédrale. J'ai été assez heureux pour me trouver le plus souvent dans le voisinage du conférencier et bien l'entendre : mais combien j'ai regretté que mon savoir trop léger ne m'ait pas permis de tout comprendre. Je ne saurais trop engager mes collègues plus érudits à profiter des occasions qui pourraient se présenter à eux d'entendre M. Lefèvre-Pontalis : ils ne le regretteraient pas. Pour le moment ils se feront une idée de la conférence en lisant la monographie que le conférencier a faite de la Cathédrale de Noyon.

Inutile de mentionner l'accueil cordial qui a été fait à votre président, il en rapporte un indice matériel, une médaille commémorative qui lui a été remise pour vous.



## EXCURSION

---

# Visite du Château et de l'Eglise de Pernant

DU 3 JUILLET 1905

---

Rapport présenté par M. le Colonel LECER.

---

MESSIEURS,

Notre dernière excursion avait pour but la visite du Château et de l'Eglise de Pernant.

Notre bulletin contient (1<sup>re</sup> série, t. XIX, p. 189) de ces deux monuments, une description correcte due à la plume de M. l'abbé Pécheur, dont la compétence, en pareille matière, est indiscutable. Aussi ne dirons-nous rien de l'église qui nous a été présentée par M. l'abbé Rouillier, curé de Mercin et desservant de Pernant.

Au château, nous avons été reçus fort aimablement par les hôtes actuels de cette antique demeure, devenue depuis de longues années l'une de ces belles fermes qui sont la richesse de la région soissonnaise. Parfaitement guidés, nous avons pu voir et revoir en détail ce spécimen rare d'un donjon féodal, flanqué de l'ancien logis seigneurial, le tout dans un état de conservation tel qu'on croirait qu'un Violet-le-Duc vient de le réédifier à la façon d'un autre Pierrefonds. Nous

avons examiné les fossés profonds, les escaliers, les tourelles, les fenêtres en ogive et en croix, et aussi la cheminée aux armes des d'Estrées, dont parle l'abbé Pécheur. Nous avons même vu, en outre, dans une annexe du château, ancienne demeure du fermier de la famille Dupleix, au-dessus de murailles récemment refaites, deux superbes lucarnes que le temps et la Révolution ont atteintes, mais qui sont encore très belles, et qui ont conservé nettement leur date de construction : 1617.

Notre visite a duré plus d'une heure, et cependant elle ne nous paraissait pas encore terminée quand nous avons dû quitter le château. C'est que nous nous obstinions à rechercher la destination primitive des pièces que nous parcourions, à savoir comment le donjon se liait au reste de la forteresse et à ses abords, en un mot à faire revivre par la pensée, le personnel qui l'habitait. Mais le donjon et son petit corps de logis ne sont qu'une faible part de l'antique demeure seigneuriale, et du reste, des murailles d'enceinte comme des habitations, on ne trouve plus la moindre trace. Dans ces conditions, on en est réduit aux conjectures. l'abbé Pécheur s'est trouvé dans la même incertitude que nous, et c'est pour cette raison qu'il n'a consacré que vingt et une lignes à la description de ce donjon d'architecture féodale.

Est-ce à dire que l'on ne trouvera jamais rien à ajouter à la notice de M. l'abbé Pécheur? Ce n'est pas mon avis, et je suis convaincu que parmi nos jeunes sociétaires, il se trouvera quelque curieux du passé qui ira chercher dans les archives des notaires, ou dans celles du propriétaire actuel, qui est un descendant, ou tout au moins un allié

des Dupleix, de quoi satisfaire notre légitime curiosité.

---

## Adjudication de la moitié du « fief en l'air »

de BEAURIEUX (Aisne)

Mars 1789

Par M. Edmond BRUCELLE

---

A la fin de l'ancien régime, l'institution féodale des fiefs, déjà vieille de plusieurs siècles, avait subi bien des transformations et divisions qui l'éloignaient beaucoup de son caractère primitif. Au nombre de ces transformations et divisions se trouvait le « fief en l'air », auquel n'était attaché aucune terre, maison ou domaine et dont le possesseur avait le seul droit de prendre le titre de seigneur, vicomte, comte, ou tout autre qualification noble, de tel ou tel lieu ; ce n'était donc qu'un droit incorporel, de là aussi son nom de « fief incorporel ».

Voici une courte analyse de pièces relatives à cette nature particulière de fief, trouvées aux Archives de notre obligé collègue, M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.

Une curieuse sentence rendue par le bailliage de Soissons, le 25 avril 1788, contient notamment les dispositions suivantes :

« Attendu que la moitié de la vicomté de Beau-rieux, dépendant de la succession de Messire

Louis-Joseph de Noue, chevalier, marquis de la Grange, vivant maréchal des camps et armées du Roy, demeurant à Soissons, n'est qu'un fief en l'air qui ne consiste que dans le droit de se qualifier de seigneur vicomtier dudit lieu » ; que cette moitié a été acquise « pour la modique somme de 200 livres par acte passé devant Dufresne, notaire à Beaurieux, le 25 avril 1757, par cette raison, cet objet étant purement honorifique et d'une modique valeur autorise » l'héritière bénéficiaire du marquis de la Grange, à en faire la vente par-devant notaire.

En conséquence, M<sup>e</sup> Vincent Chevalier « licencié-ès-lois, procureur ès-sièges royaux de Soissons, y demeurant rue Neuve » au nom et comme fondé de pouvoir de l'héritière, fit annoncer par des placards apposés tant au village de Beaurieux, qu'aux lieux circonvoisins et dans la ville de Soissons, « que les lundis 9, 16 et 23 mars 1789, à dix heures du matin, il serait procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Guynot, notaire du roi à Soissons, rue Saint-Antoine, aux publications et adjudications volontaires » du fief précédemment désigné.

Le 9 mars, M<sup>e</sup> Guynot procéda aux heure et lieu indiqués à la première publication annoncée et « reçu d'enchères » sous les charges et conditions suivantes arrêtées entre les parties appelées :

Les vendeurs ne garantissent l'acquéreur que de leurs faits et promesses ;

Le prix d'adjudication serait payé comptant ;

La seconde moitié du fief appartenant à M. Romain, procureur du Roy au bailliage de Laon, l'acquéreur devait prendre la moitié mise en vente

« telle et ainsi qu'en a joui ou dû jouir ledit feu sieur marquis de la Grange ».

L'acquéreur aurait à payer « tous les droits seigneuriaux et autres relatifs à la vente de ladite portion de seigneurie, même les frais d'adjudication et ceux faits pour y parvenir, ces derniers s'élevant à six livres ».

Il serait tenu de fournir « à ses dépens » aux vendeurs une expédition de l'adjudication.

M<sup>e</sup> François-Adrien Liébert, « procureurès sièges royaux de Soissons » mit 100 livres. Cette offre n'ayant pas été jugée suffisante, ni couverte d'enchère, M<sup>e</sup> Guynot procéda le 16 mars à la deuxième lecture et publication annoncée. L'acte qu'il dressa mentionne « qu'après avoir fait battre le tambour à toutes les places et coins de la ville et avoir attendu jusqu'à plus de midi » personne ne se présenta pour couvrir l'enchère, en conséquence l'adjudication fut remise au 20 mars, troisième jour indiqué dans les placards.

M<sup>e</sup> Guynot procéda donc, le 20 mars 1789, à la troisième et dernière publication. Plusieurs enchères furent portées dont la dernière par M<sup>e</sup> Liébert, éleva le prix à 225 livres. M<sup>e</sup> Liébert déclara alors « que le bénéfice et profit de l'adjudication était pour Messire Louis-Charles comte de Noue, brigadier des armées du Roy, ancien lieutenant-colonel au régiment de dragons de Languedoc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Villers-en-prières (*sic*) et autres lieux, demeurant en son château dudit Villers ».

Le comte de Noue « fut ainsi vêtu et saisi, mis et reçu en bonne possession » de la portion de la vicomté de Beaurieux précédemment désignée. Par suite, pour la faible somme de 225 livres, plus

les frais, il ajouta à ses nombreux titres en partie énoncés plus haut, celui de « Seigneur vicomte de Beaurieux ». Il ne le conserva pas longtemps ! Les décrets des 4-11 août 1789 et suivants, proclamèrent en effet l'abolition du régime féodal. Tout l'ancien état social fut renversé : Il ne devait plus y avoir de terres nobles, ni non nobles ; plus de fiefs, ni de droits féodaux ; plus de seigneurs, ni de serfs ; plus de noblesse, ni de rôtture !



HUITIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 Août 1905.

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

•

—

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,*  
5<sup>e</sup> série, tome VI.

*Bulletin des Antiquaires de la Morinie,* 54<sup>e</sup> année,  
214<sup>e</sup> livraison.

*Mémoires de la Société Savoisienne d'archéologie,*  
tome XXXIII.

*Bulletin de la Société littéraire, historique et  
archéologique de Lyon,* janvier, février et  
mars 1905.

*Bulletin de l'Association philotechnique,* juin 1905.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes,* tome XXVII, 1904.

*Bulletin de la Commission des Antiquaires de la  
Seine-Inférieure,* tome XIII.

*Liste des Membres du Comité des Travaux histo-  
rique,* 1905.

*Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes  
à Alger, en 1905.*

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président communique à la Société le programme du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne, en 1906.

M. Collet, vice-président, dépose sur le Bureau un livre intitulé *Monographie de Ressons-le-Long*, par M. Gailliard et offert à la Société par la Municipalité de cette commune.

M. Blanchard fait remarquer « tout l'intérêt de ce  
« livre, au point de vue de notre histoire locale.  
« Cette monographie demanda à son auteur de  
« longues et patientes recherches dans les archives  
« communales. L'accueil favorable, fait par le  
« public lettré de notre région, au livre de M. Gail-  
« liard, le récompense justement des peines qu'il  
« lui a coûté. »

M. Brucelle communique à la Société une note sur un Retrait féodal exercé à Cuffies en 1774 et un Droit censuel à Muret en 1781.

M. Blanchard rend compte de l'Excursion archéologique, du 17 juillet dernier, à Saint-Thibault, Mont-Notre-Dame et Bazoches.

---

PRÉSENTATION ET ÉLECTION DE MEMBRES NOUVEAUX

M. Fossé d'Arcosse et M. Blanchard présentent la candidature de M. Stanislas Leloutre, comme membre titulaire.

Il est procédé, enfin, au vote d'admission d'un Membre nouveau. M. Ferrey, commissaire-

priseur à Soissons, est élu Membre de la Société.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

**RETRAIT FÉODAL A CUFFIES**  
ET  
**DROIT CENSUEL A MURET**

Par M. Edmond BRUCELLE

---

Qu'entendait-on par retrait féodal et par droit censuel, dans le Soissonnais, à la veille de la Révolution ? Sur quels biens s'exerçaient-ils ? Comment et contre qui ? Les deux actes notariés qui vont être analysés, répondent à ces questions mieux que la meilleure des encyclopédies, car ils font voir de quelle manière on unissait, la théorie à la pratique.

I. RETRAIT FÉODAL. — Un contrat passé devant M<sup>rs</sup> Guynot et Patté, notaires à Soissons, le

25 mai 1773, établit que Jean-Baptiste Montmignon, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Soissons, avait acheté une maison et plusieurs immeubles à Cuffies, un pressoir et trois cuves, moyennant le prix principal de 7,000 livres. Les vendeurs étaient : 1° dame Jeanne Charré, veuve d'Adrien de la Cour, en son vivant écuyer, greffier en chef honoraire au bureau des finances de la généralité de Soissons, 2° Et Jérôme-Robert de Nouvron, écuyer, capitaine aide-major au régiment provincial de Soissons et dame Marie-Eulalie de la Cour, son épouse, demeurant ensemble à Cuffies. Partie des biens achetés composaient *la glèbe* ou *fief des Ecuyers* « mourant et relevant en plein fief, foy et hommage du fief de Résigny, dépendant de la terre et seigneurie de Margival ».

Suivant conventions sous seings privés datées au château de Pinon du 5 janvier 1774, « Messire Anne-Louis Dubois de Courval, chevalier, ancien conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Pinon et autres lieux, de la terre de Margival et du fief de Résigny en dépendant, situé dans la paroisse de Cuffies et par suite seigneur dudit fief des Ecuyers », céda son droit de retrait féodal, sur ce dernier fief, à demoiselle Marie-Barbe Le Conte, célibataire majeure, demeurant à Soissons. Celle-ci signifia la chose à l'acquéreur suivant acte de « Pierre-Jean-Baptiste Dauvergne, huissier-audencier en la police générale de Soissons », du 3 février 1774 ; elle ajouta que désirant exercer son droit, elle lui faisait en même temps les offres prescrites par la coutume, c'est-à-dire de lui rembourser le prix principal de son acquisition, plus tous autres frais.

L'affaire commencée judiciairement se termina à

l'amiable ; le 22 février 1774, les parties se rendirent devant M<sup>e</sup> Guynot qui donna l'authenticité à leur accord. Le chanoine Montmignon acquiescant au retrait féodal exercé sur lui, déclara qu'il abandonnait à la demoiselle Le Conte, la toute propriété et jouissance des biens par lui achetés. De son côté, celle-ci prit l'engagement d'acquitter toutes les charges et conditions de la vente du 25 mai 1773, de rembourser comptant à l'acquéreur les 7.000 livres de prix principal ainsi que les frais d'actes, les droits seigneuriaux, etc. « en un mot de le rendre indemne de tout et partout ».

**II. — DROIT CENSUEL.** — Le second acte concerne le comté de Muret.

Le 3 décembre 1781, « haut et puissant seigneur Messire Charles-François-Antoine de Barbarat de Marizot, chevalier, seigneur de Marizot et comte de Muret, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et président honoraire du parlement de Metz, demeurant ordinairement à Paris, rue Thérèse, Butte et Paroisse Saint-Roch, d'une part ;

Et le sieur Jean-Arcange Baclet, laboureur, et Marie-Anne le Duc, sa femme, demeurant ensemble à Muret, d'autre part » ;

Se présentèrent devant M<sup>es</sup> Guynot et Ozanne, notaires du roi à Soissons (1).

Messire de Marizot exposa qu'en sa qualité de seigneur comte de Muret, il avait le droit « de reprendre et retirer les héritages qui se vendaient dans l'étendue de sa seigneurie, en remboursant à

(1) Ces deux actes sont aux *minutes* de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.

l'acquéreur les prix, frais et loyaux coûts ». En conséquence, il déclara « au sieur et dame Baclet qu'il désirait retenir par droit censuel, les 5/6 d'un jardin situé à Muret, lieudit *Proche le mur du Parc*, contenant un arpent ou environ, tenant d'un lez, du midi. au mur du parc, d'autre lez à la tuilerie....., enclavé dans la terre et seigneurie de Muret » par eux achetés de Madeleine Loiseau, veuve de Charles-François Le Roux, en son vivant tuillier à Muret, aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Guynot, le 11 juin 1781.

Les époux Baclet ayant reconnu le droit du seigneur de Marizot consentirent à lui abandonner la propriété immédiate des 5/6 de leur acquisition, moyennant le paiement comptant de 200 livres, montant de tous leurs déboursés.

**III. — RÉSUMÉ.** — Comme on vient de le voir, le retrait féodal et le droit censuel étaient sensiblement les mêmes, au déclin de la féodalité; ils s'exerçaient sur des terres nobles et devaient être intentés dans un délai fort court, variant avec la coutume du pays. Ils furent supprimés à la Révolution avec les autres privilèges de la Noblesse, notamment par un décret du 19 floréal an II.



R A P P O R T  
SUR L'EXCURSION DU 17 JUILLET 1905  
à Saint-Thibaut, Bazoches et Mont-Notre-Dame

Par M. Fernand BLANCHARD.

---

Nous avons pris comme but de notre Excursion, en juillet, le Prieuré de Saint-Thibaut, la Collégiale de Mont-Notre-Dame et l'antique Eglise de Bazoches.

Nous devons tout d'abord rappeler que ces mêmes villages furent visités, il y a plus d'un demi-siècle, par notre Société, au cours de sa première excursion.

La description de ce voyage, est curieuse à lire en raison des moyens de locomotion qu'elle évoque, et dont on regrette presque la disparition au point de vue du pittoresque. Vu l'existence de ce rapport dans notre Bulletin, nous nous interdisons de décrire à nouveau des édifices savamment et minutieusement étudiés par nos premiers collègues.

Nous n'étions qu'un très petit nombre d'excursionnistes à notre départ de Soissons. M. Burel s'était fait excusé par une dépêche à M. le Président. A notre descente du train, M. Bouchel, notre fidèle collègue, vint fort à propos grossir nos rangs. Une surprise agréable nous était réservée à Bazoches même. Un ami personnel du colonel

Lecer nous attendait à la gare, avec une voiture. Nous fîmes ainsi très rapidement et très agréablement le trajet de Bazoches à Saint-Thibaut, puis à Mont-Notre-Dame.

Les restes du prieuré de Saint-Thibaut sont convertis en bâtiments agricoles. On remarque toujours les colonnes romanes de l'église, ainsi que la curieuse corniche. La maison d'habitation a été remaniée à diverses époques. Du côté du jardin, le logis a gardé son aspect féodal. Perché au sommet d'une butte, surmontant des champs vallonnés, il semble, avec ses tourelles en encorbellement l'un de ces vieux manoirs que les tapisseries de Flandre aimaient à tisser au centre de leurs verdure. A l'intérieur de l'habitation, la salle de réception a été revêtue de boiseries, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles sont encore peintes en blanc et ornées de pastillages, de sculptures et de cannelures, dans le goût du règne de Louis XVI.

De là, nous nous rendons à Mont-Notre-Dame.

Nous ne décrivons point non plus les restes de cette importante église, pour les raisons que nous donnons plus haut. Notre bulletin contient, en effet, de nombreux articles sur le monument. De plus, M. Givelet, de l'Académie de Reims, en a donné une monographie complète.

Nous signalerons simplement le mauvais état des murs de cette importante construction, classée, du reste, parmi les monuments historiques. L'humidité verdit les murailles en beaucoup d'endroits, et provient peut-être d'un système défectueux de couverture. Dans le bas-côté gauche, du côté de l'évangile, nous avons remarqué une pierre tombale gothique, qui est notée déjà par plusieurs auteurs. Les caractères de cette

Pierre, très intéressante pour ses petites dimensions, s'effacent chaque jour sous les pas des visiteurs. Il serait urgent que la Fabrique la fit relever et sceller contre le mur. Un tableau, placé au-dessus de l'autel, ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici. Cette peinture sur toile, de médiocre valeur, paraît être du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle représente entr'autres personnages, deux époux donateurs, à genoux, en costumes du temps de Louis XIII. Cette toile a un certain intérêt, en raison des armoiries placées au bas du tableau, peintes sur la toile même. Ces armes sont d'azur à trois oiseaux d'or, dont on ne peut spécifier l'espèce, vu la hauteur. Ces armoiries, d'après nos recherches, s'appliquent soit à une famille bourgeoise, non comprise dans les listes nobiliaires, soit aux familles nobles Dugard, Malon de Bléré, Aligret et Cousinot.

Nous revînmes ensuite à Bazoches et nous terminâmes notre excursion par la visite de l'église et du château.

Par ses souvenirs, l'église de Bazoches se rattache aux plus lointaines origines du christianisme dans notre région. L'église est un très curieux échantillon de style roman; elle a subi, en différents temps, des restaurations malheureuses qui en dénaturent le primitif aspect. On remarque dans cet édifice un des plus anciens vitraux incolores, existant encore dans le Soissonnais. Sa grande cuve baptismale, de forme ovale, est aussi digne de l'attention des archéologues. Elle est de style roman primitif.

Le château de Bazoches, à l'encontre de l'église, n'a heureusement pas subi de restauration inintelligente. Il sert actuellement de ferme. Une levée

de terre remplace l'ancien pont-levis. C'est une des ruines les plus importantes du Soissonnais. Il semble dater de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIII<sup>e</sup>, avec remaniements du XIV<sup>e</sup>. Ses fossés étaient inondés, à volonté, par l'eau de la Vesle. Le village de Bazoches, est lui-même fortifié. De vastes souterrains s'étendent, paraît-il, sous la forteresse. Nous n'avons pu y descendre faute de temps. Il y a quelques années, on découvrit, dans l'un d'eux, des ustensiles de ménage du XV<sup>e</sup> siècle.

La visite de ce château-fort termina cette intéressante promenade d'études, dont l'attrait nous fit regretter, davantage encore, le petit nombre d'excursionnistes présents.



NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 2 Octobre 1905

*Présidence de M. LECER, Président.*

Après lecture, le procès verbal de la séance d'Août est adopté sans modification.

OUVRAGES OFFERTS

*Etudes d'Ethnographie préhistorique*, par PIETTE.  
*La collection Piette au Musée de Saint-Germain*,  
par Salomon REINACH.

*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 4<sup>e</sup> série,  
tome IX.

*Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> série,  
tome X.

*Annales du Musée Nacional de Montevideo*, 1905.  
*Société Nivernaise*, 3<sup>e</sup> série, tome XII.

*Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*,  
tome XIV, n<sup>o</sup> 181.

*Bulletin du Vimeu*, 1905, n<sup>o</sup> 5.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président rappelle la perte récemment subie par la Société en la personne de M. Michaux, son vice-président honoraire, décédé le 3 septembre dernier, à Fère-en-Tardenois, à soixante-et-onze ans.

M. le Président informe ses collègues que le Conseil général a voté la subvention ordinaire à la Société, le 24 août dernier. Des remerciements seront adressés à l'assemblée départementale par les soins du Secrétaire.

M. Lecer lit ensuite au nom de M. Félix Brun une étude relative à Jeanne d'Arc.

M. Brucelle communique un document relatif à la construction d'une maisonnette servant de corps de garde, en 1791, à Saint-Jean des Vignes.

M. Blanchard fait remarquer à l'auteur que le corps de garde n'était pas à gauche de la porte d'entrée ou se trouve la loge du gardien des tours, mais à droite, contre l'ancien logis de l'abbé. L'ancien corps de garde est occupé actuellement par le concierge militaire. M. Brucelle admet le bien fondé de cette observation et en prend note.

M. Vauvillé donne lecture de remarques sur les fouilles de M. Déchelette de 1897 à 1901, faites au Mont Beuvray. Il présente à la Compagnie une intéressante collection de fibules lui appartenant provenant de l'enceinte de Pommiers.

M. Bouchel signale l'omission du nom de notre compatriote Louis de Héricourt dans un article sur le *Journal des Savants* ou Louis de Héricourt collabora pourtant pendant de longues années.

---

#### PRÉSENTATIONS ET ÉLECTION DE MEMBRES NOUVEAUX

Ces communications terminées, il est procédé à l'élection de M. Leloutre qui est nommé membre de la Société.

M. l'abbé Ledouble et M. Blanchard présentent la candidature de M. l'abbé Binet.

M. l'abbé Jacquelet et M. le Colonel Lecer présentent également la candidature de M. Guillemot, propriétaire à Sainte-Geneviève.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# Décès de M. Alexandre Michaux

---

Communication de M. LECER

---

MESSIEURS,

Depuis notre dernière séance, un deuil nous a frappé : le 3 septembre, M. Alexandre Michaux, notre Vice-Président honoraire, est décédé à l'âge de 71 ans, à Fère-en-Tardenois, près d'une de ses filles, chez laquelle il s'était retiré depuis peu de temps. J'étais à cette époque en Lorraine, c'est-à-dire trop loin pour pouvoir aller vous représenter aux obsèques de notre vénéré Collègue. Notre Secrétaire a adressé à sa Famille l'expression de nos regrets et de notre respectueuse sympathie.

M. Michaux était des nôtres depuis 1871 et, dès

ses débuts, il avait été pour notre Compagnie l'un des plus assidus et des plus utiles Sociétaires. Il avait, du reste, déjà fait ses preuves de capacité. Tout jeune, il avait écrit dans divers journaux, soit en vers, soit en prose, il s'était essayé comme auteur de pièces de théâtre, il avait publié une histoire de Villers-Cotterêts, son pays d'origine; clerc de notaire, il avait fait paraître un certain nombre de travaux de jurisprudence très appréciés à cette époque, et dont plusieurs sont encore en usage. L'un d'eux avait atteint sa troisième édition bien que l'auteur ne fut, alors, âgé que de vingt-cinq ans.

C'était donc un collaborateur sérieux, qui se joignait à cette pléiade des de Laprairie, Pécheur, Prioux et autres, auxquels nous devons les meilleures pages de notre Bulletin.

En 1873, M. Michaux ayant pris à Soissons la direction d'une imprimerie et d'un journal, devint tout à fait notre compatriote. Ses nouvelles occupations très absorbantes, auraient pu le détourner quelque peu des travaux de la Société : il n'en fut rien. Au contraire, il sembla y avoir trouvé une nouvelle occasion de recherches heureuses, dont il nous fit bénéficier. Devenu membre du Bureau, c'est à lui qu'échoit le plus souvent la charge d'analyser les publications reçues, de rendre compte des excursions faites par nous, des visites que nous font les Sociétés correspondantes, et de tous les événements intéressants pour la Société. Sa plume facile excelle dans ce genre de publications, mais c'est surtout par ses travaux de recherches scientifiques de longue haleine, qu'il s'est acquis des droits à notre reconnaissance. Le nombre des études de haute érudition qu'il a publiées



ALEXANDRE MICHAUX

1834-1905

au Bulletin est trop considérable pour que la liste puisse figurer dans cette simple notice. Cette liste occupe plus de deux pages sur notre table générale des matières. L'histoire locale y tient le premier rang, ce qui n'empêchait pas notre collègue d'y traiter également, et avec la plus grande compétence, des questions générales d'architecture, de numismatique et d'aborder, à l'occasion, les diverses branches de notre programme.

Et en même temps qu'il travaillait si ardemment pour nous, M. Michaux gérait son imprimerie et, dans son journal, prenait part aux luttes politiques qui caractérisent notre époque. C'était un rude labeur. Il y usa ses forces, et depuis quelques années, bien qu'il ne fut pas encore très âgé, nous vîmes sa santé s'altérer rapidement, et sa belle intelligence perdre sa vivacité native. Ayant quitté les affaires pour tenter d'aller jouir, dans son cher Villers-Cotterêts, d'un repos bien mérité, il n'en avait pas moins continué à être des nôtres, et il assistait de temps en temps à nos séances. Mais ses visites devenaient de plus en plus rares, et depuis un an environ, il avait cessé de communiquer avec nous et nous n'avions de ses nouvelles qu'indirectement. C'est ainsi que nous avons su que sa faiblesse générale s'était accentuée, qu'on l'avait transporté à Fère-en-Tardenois, chez une de ses filles, que sa bibliothèque et sa chère collection, fruit de quarante ans de recherches, avaient été dispersées. Il semblait ne devoir plus être pour nous qu'un souvenir quand, il y a un peu plus de deux mois, repris d'un éclair de vitalité, il m'écrivait une lettre que je vous ai communiquée à notre dernière séance, et que je vous demande la permission de vous relire.

« Fère-en-Tardenois, 6 Juillet 1905.

« MON CHER COLONEL,

« Il y a bien longtemps que je n'ai eu le plaisir  
« de vous voir, vous et nos collègues de la  
« Société archéologique. Je ne peux plus, hélas,  
« voyager, depuis de longs mois, je suis malade ;  
« mais je vois que vous faites des excursions assez  
« fréquentes. Ne devez-vous pas venir à Bazoches  
« ces jours-ci ? Une autre fois ne pourrez-vous  
« venir jusqu'à Fère. Il y a là un château et des  
« ruines assez remarquables.

« Si vous voulez d'autres renseignements, je suis  
« prêt à vous les donner et je serais très heureux  
« de vous voir, quand il vous fera plaisir, mais,  
« comme je vous le disais, il ne m'est plus possible  
« de voyager et il n'y a pas d'apparence que mes  
« forces reviennent.

« Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de  
« mon entier dévouement ».

« Signé : A. MICHAUX ».

Cette lettre n'est pas écrite par M. Michaux, mais c'est lui qui l'a signée, et s'il ne l'a pas entièrement dictée, il l'a tout au moins inspirée. C'était son dernier souvenir qu'il nous adressait.

Certes, nous ferons un jour l'excursion de Fère, et, ce jour-là, l'un de nos premiers soins sera d'aller nous incliner respectueusement sur la tombe de cet homme de bien, de ce collègue aimé, qui nous avait donné une partie de son cœur et dont nous garderons précieusement la mémoire.



# NOUVELLES RECHERCHES

SUR

## Jeanne d'Arc et « le fait de Soissons »

à propos d'un livre récent,

par M. Félix BRUN

---

### I

Entré à l'Ecole des Chartes après avoir été élevé par droit de naissance en l'une de ces vieilles librairies parisiennes qui sont de véritables officines d'érudition, M. Pierre Champion vient de publier (1) la thèse qui lui a valu le diplôme d'archiviste-paléographe et il a été assez aimable pour m'en offrir un exemplaire, estimant avec beaucoup de raison qu'elle a de quoi solliciter et retenir l'attention d'un lecteur soissonnais. Elle est consacrée à Guillaume de Flavy, homme de guerre du XV<sup>e</sup> siècle, dont la mort tragique, au château de Nesles-en-Tardenois, fut tout un abominable drame de famille, mais qui est connu

(1) *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XV<sup>e</sup> siècle, par Pierre CHAMPION, Honoré CHAMPION éditeur, 9, quai Voltaire, un volume de xix-304 pages.

surtout pour avoir été mêlé aux derniers jours de la carrière militaire de Jeanne d'Arc : tout le monde sait qu'il était « capitaine » ou commandant de la place de Compiègne lorsque la Pucelle y fut prise dans une sortie pendant le siège de 1430 ; on a même quelquefois voulu le rendre responsable de ce funeste événement, à tort, croyons-nous avec son biographe. L'épisode se passa si près de nous que nous n'aurions pas à craindre, en l'étudiant, d'excéder les attributions de notre Société. Toutefois je n'y toucherai que pour quelques points qu'il a de communs avec notre propre histoire et, comme il convient, je laisserai à nos voisins compiégnois l'analyse et la critique des pages particulièrement relatives au siège de leur ville ; ils y trouveront un utile complément aux travaux, d'ailleurs toujours bons à consulter, de M. Alexandre Sorel sur ce sujet.

Mais si M. Champion ne pouvait écrire l'histoire de Guillaume de Flavy sans étudier celle du siège de Compiègne, il ne pouvait non plus raconter ce siège sans dire incidemment quelque chose d'un fait qui s'y rattache de très près, mais qui concerne plus directement Soissons, au point que, dans la minutes françaises du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, il est appelé « le fait de Soissons », « *factum villæ Suessionensis* » dans la traduction latine officielle (1).

Quelques-uns de nos confrères se souviennent peut-être que j'eus l'année dernière le plaisir de leur faire accepter une très mince brochure, — tirage à part d'articles parus dans l'*Argus soissonnais*, — où j'avais essayé, à l'aide de ressources

(1) QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, I, p. 111.

malheureusement trop restreintes, de faire un peu de lumière sur la conduite du capitaine de Soissons, Guichard Bournel, dit aussi de Thiembronne, qui, en mai 1430, refusa ou fit refuser aux troupes de la Pucelle l'entrée de la ville et, peu après, livra la place au duc de Bourgogne. Après le travail de M. Champion, il n'y a plus de doute possible sur la nature de cette reddition : ce fut bel et bien une vente moyennant bon argent monnayé et nous savons maintenant en chiffres précis le montant même de la somme payée au capitaine comme salaire du fâcheux et honteux marché. Il nous est révélé par un compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne, conservé aux Archives départementales du Nord parmi les papiers de la Chambre des Comptes de Lille. Voici le passage de cette pièce qui nous intéresse :

« A lui (messire Jehan de Luxembourg) que  
« mondit seigneur (le duc de Bourgogne) luy a  
« ordonné estre baillié pour baillier et délivrer  
« comptant à aucuns cappitaines tenans le party  
« contraire du (au) Roy (d'Angleterre) et de (à)  
« mondit seigneur pour cause de certains traictiez  
« faiz et prins avec eulx par l'ordonnance de mon-  
« dit seigneur ou mois de Juillet mil ccccxxx *pour*  
« *ce, comme appert par sa quittance et ladicte*  
« *certificacion* et ce pour la reddition de la ville  
« et chastel de Soissons..... III<sup>m</sup> salus d'or » (1).

Le duc de Bourgogne avança cette somme pour

(1) *Archives du Nord*, B. 1942 ; CHAMPION, p. 168. Les mots que je souligne, n'ont pas été reproduits par M. Champion, ils sont d'ailleurs sans importance. — La valeur intrinsèque du « salut d'or » de Henri VI, frappé à Rouen à partir de 1425, était de 13 fr. 38 c. et sa valeur courante 1 livre 2 sous 6 deniers ; il était à peu près l'équivalent du « royal d'or » de Charles VII vers la même époque.

le roi d'Angleterre ; il n'en était pas encore complètement remboursé à l'époque de la levée du siège de Compiègne, c'est-à-dire à la fin d'octobre 1430, car, d'après un autre endroit du même compte, postérieur à cette date, il lui restait à réclamer 6.700 francs sur les 4.000 saluts qu'avait coûté « la reddicion des ville et chastel de Soissons » (1).

J'avais essayé de déterminer la date du « fait de Soissons » et je n'y avais réussi qu'approximativement ; M. Champion ne l'a pas négligée et il nous fournit à ce sujet une donnée que nous ne devons pas négliger non plus. Mais, avant de reproduire ses conclusions, je dois rappeler une distinction indispensable.

Il ne faut pas confondre la reddition de la ville au duc de Bourgogne avec le refus que Bournel et peut-être aussi les bourgeois, par lui trompés, nous dit le héraut Berri (2), sur les véritables intentions de Jeanne, opposèrent à la Pucelle lorsque, venant de Compiègne et voulant opérer une diversion sur les derrières des troupes bourguignonnes, elle essaya de faire traverser la ville par son petit corps d'armée (3). Aucun des témoignages que j'avais eus sous les yeux ne m'ayant décidé formellement pour une date à jour fixe, j'avais cru prudent de laisser le lecteur choisir, quant à la tentative de l'héroïne et au refus du

(1) *Arch. du Nord*, B. 1942 ; CHAMPION, p. 180.

(2) QUICHERAT, IV, p. 49-50.

(3) M. CHAMPION, p. 38, donne d'intéressants renseignements sur la petite troupe que Jeanne avait amenée de Compiègne et que vraisemblablement elle amena aussi, en tout ou en partie, devant les murs de Soissons. Il nomme quelques-uns des partisans qui la composaient, notamment un italien, Barthélémi Baretta, qui commandait un contingent de sa nation.

capitaine, entre l'un ou l'autre des huit ou neuf jours qui vont du 13 au 20 ou 21 mai. M. Champion se prononce de façon plus catégorique, il adopte nettement le 18 (1), s'appuyant pour cela sur ce fragment d'un compte de pots de vin appartenant aux Archives communales de Compiègne et publié par M. Sorel : « *Item* le xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de « may présentez x los de vin auxdits mons. de Ven- « dôme et mons. de Chanceillier à leur partement « du dit Compiengne » (2).

A dire vrai ce compte n'indique pas le but du voyage des deux personnages et c'est pour cette raison que je ne m'y étais pas arrêté ; mais, comme on sait d'autre part (3) qu'ils accompagnèrent Jeanne devant Soissons et comme apparemment eux et la Pucelle partirent ensemble de Compiègne, il est, j'en conviens, très vraisemblable qu'il s'agit en effet de leur « partement » pour Soissons, bien que nous nous fussions peut-être attendus à voir Jeanne figurer avec eux dans le compte compiégnois de même qu'elle figure en d'autres comptes tout à fait analogues pour semblables fournitures de vin à ses gens (4). Bref, je ne vois pas d'objections sérieuses à présenter contre le 18 ; ce jour rentre parfaitement entre les deux dates extrêmes qui limitèrent toujours à mes yeux l'époque de l'événement.

Quant à la reddition même de la ville au duc de Bourgogne, M. Champion la place au mois de mai comme la tentative de Jeanne d'Arc. Ici j'ai le

(1) P. 168, n. 2.

(2) SOREL, *Prise de Jeanne d'Arc*, p. 146, note.

(3) BERRI, loc. cit.

(4) Par exemple, QUICHERAT, v, p. 259 et 263.

regret de n'être plus d'accord avec lui et je vais essayer de donner mes raisons.

Qu'on veuille bien d'abord me permettre de reproduire le passage de ma petite brochure relatif à cette question : « Berri dit (1) que la reddition eut lieu « incontinent » après le départ de Jeanne, donc vers le 15 ou le 20 mai (écartons dorénavant le 15) ; Chastellain et Lefèvre de Saint-Remi disent (2) après la prise de Crépy-en-Laonnois par Luxembourg, c'est-à-dire, si je les comprends bien, dans le courant de juin au plus tôt. Il me semble possible de les mettre d'accord avec Berri : Bournel quitta Soissons très peu de temps après Jeanne, le lendemain même peut-être, pour aller traiter avec le duc de Bourgogne ; mais cette négociation, d'abord tenue secrète, n'eut réellement d'effet qu'un peu plus tard, lorsque Luxembourg, revenant du Laonnois vers Compiègne, prit en passant possession de Soissons. Jeanne alors était prisonnière, son œuvre pouvait paraître sérieusement compromise, des doutes étaient permis sur son inspiration et par conséquent, à certains égards, sur l'excellence de la cause qu'elle avait dit soutenir de la part de Dieu : qui sait si l'on ne fit pas valoir ces arguments auprès de nos bourgeois pour leur faire accepter leur rentrée sous la domination bourguignonne ? » (3).

Sauf erreur de ma part, la thèse de M. Champion ne me semble pas présenter de raisons suffisantes pour me faire rayer de mon travail les lignes qui précèdent. Tout au contraire, sauf peut-être deux

(1) *Ibid.*, IV, p. 50.

(2) CHASTELLAIN, éd. Kervyn de Lettenhove, II, p. 68 ; LEFÈVRE DE SAINT-REMI, éd. Morand, II, p. 182.

(3) P. 29-30.

ou trois expressions de détail à modifier, sans rien changer au fond. Si M. Champion place la reddition au mois de mai, c'est, dit-il (1), à cause de ce passage de la chronique anonyme, d'origine probablement picarde et d'autant plus recommandable en ce qui nous concerne, connue sous le nom de *Chronique des Cordeliers* : « Et en ce temps meismes, — c'est-à-dire au mois de mai, comme il ressort du contexte et surtout de la phrase immédiatement précédente dans le manuscrit, — vinrent ceulx de Soissons traictier audit duc de Bourgogne de avoir abstinence de guerre jusques au jour Saint Jehan-Baptiste ensievant moiennant ce que ilz deliveroient vivres en l'ost pour argent et ad ce furent receus » (2). Est-ce bien d'une reddition qu'il s'agit dans ce texte ? N'est-ce pas plutôt d'une suspension d'armes, d'un armistice, d'une trêve ? Le duc s'engage vis-à-vis des Soissonnais à s'abstenir d'hostilités contre eux jusqu'à la Saint-Jean, c'est-à-dire jusqu'au 24 juin, soit pendant un mois environ ; en retour, ils fourniront, contre argent, des vivres à ses troupes. Je ne vois pas là une place de guerre qui capitule, une ville qui passe sous la domination d'un vainqueur ; je constate seulement une trêve convenue pour une certaine durée, sous de certaines conditions, et à laquelle pourra succéder éventuellement une reprise d'hostilités. Les trêves de ce genre, d'ailleurs peu respectées en général, étaient d'un grand usage à l'époque ; elles rentraient évidemment dans ce système de négociations, de tergiversations, de temporisations, dont le greffier de La

(1) P. 168, n. 2.

(2) Bibliothèque nationale, fr. 23.018, f<sup>o</sup> 499, r<sup>o</sup>.

Rochelle disait déjà (1) qu'elles « n'estoient que dissimulation et pour cuider amuser le roy » et aussi sans doute, comme celle qui nous occupe en ce moment, les populations aux abois. M. Champion, au cours de son étude, en cite plusieurs exemples frappants, et il reproduit intégralement (2) une pièce bien curieuse dans laquelle Charles VII reconnaît lui-même que son « adversaire de Bourgogne » l'a « par aucun temps amusé et deceu par « trêves ou autrement soubz ombre de bonne foy ».

Deux autres textes, tous deux tirés du même compte de Jean Abonnel, achèvent de me décider à écarter le mois de mai quant à la reddition. J'ai cité l'un d'eux tout à l'heure : c'est le passage où il est dit que le duc de Bourgogne fit délivrer de l'argent à certains capitaines du parti français « pour « cause de certains traictiez faiz et prins avec eulx « pour l'ordonnance de mondit seigneur au mois « de juillet mil ccccxxx pour la reddition de la « ville et chastel de Soissons ». A prendre ces lignes à la lettre, c'est en juillet seulement que le duc aurait traité avec Bournel. Je crois en effet que c'est alors que les conditions du traité se sont précisées, mais en fait il devait y avoir eu, entre le capitaine et les agents bourguignons, des pourparlers antérieurs.

L'autre texte n'a pas, que je sache, été utilisé

(1) *Revue Historique*, iv, p. 344. — Au sujet de ces trêves voir notamment Morosini, éd. LEFÈVRE-PONTALIS et DOREZ, iv, *annexes*, p. 332-350, les *Archives départementales* du Nord, B. 301, celles de la Côte-d'Or, B. 11898, etc. Dans le recueil de Stevenson (*Letters and papers*, etc, II, p. 196-202), je note pour les historiens du département de l'Aisne une lettre du duc de Bourgogne à Henri VI, 12 décembre 1431, où l'on voit les habitants de Chauny solliciter une trêve, « eulx grièvement complaignons et disans que autrement ils seroient perdus ».

(2) P. 166-168.

par M. Champion qui s'occupant de Compiègne et non de Soissons à pu très légitimement le juger trop étranger à son sujet ; je ne le connaissais pas, quant à moi, l'année dernière. Il est, à mon avis, plus précis encore et plus décisif que le précédent. Un conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, maître Jean de Ternant, avait été employé à diverses missions, pour le compte de son maître, dans le courant de l'année 1430. Abonnel, chargé de le payer, dut justifier, probablement sur les propres rapports ou mémoires de Ternant, de l'emploi que celui-ci avait fait de son temps. Or, après avoir exposé les services de cet agent pendant la période qui va du 3 avril au 4 juillet et qui fut consacrée, auprès du duc lui-même ou de son premier chambellan (Luxembourg), à diverses besognes, toujours de nature confidentielle et diplomatique (1), Abonnel passe à la période du 5 juillet au 9 septembre : « et depuis et derraine-  
« ment (2) il fu, par icellui seigneur, envoyé avec et  
« en la compagnie de messire Jehan de Luxem-  
« bourg devant la ville de Soissons pour requerre,  
« de par le roy (d'Angleterre) et mondit seigneur,  
« l'obéissance de ladite ville, auquel ouvrage et  
« besongne il vacqua tant en la poursuite de la  
« recouvrance d'icelle ville ès marches dudit

(1) « Item depuis le iii<sup>e</sup> jour d'avril, fu continuelment ledit maistre  
« Jehan en la compagnie de mondit seigneur et de son premier cham-  
« bellan, portant son scel de secret en son ost devant Compiègne, pour  
« cause de grandes ambassades estranges et autres affaires qui conti-  
« nuelment ilz survenaient, où il vacqua jusques au iii<sup>e</sup> jour de juillet  
« ensuivant. Et depuis et derrainement... » (*Inventaire des Archives  
du Nord*, B. 1,942, éd. de 1881, t. iv).

(2) Je pense que « derrainement » veut dire ici « en dernier lieu », plutôt que « dernièrement », le passage reproduit ci-dessus étant, dans ce compte, le dernier qui concerne Ternant.

« Soissons, comme pour l'entretienement d'icelle,  
« après ce qu'elle fu réduite à l'obéissance, depuis  
« le v<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet, jusqu'au ix<sup>e</sup> jour  
« de septembre (1) ». Voilà, je crois, qui est clair :  
à partir du 5 juillet, Ternant, de concert avec  
Luxembourg, s'emploie : 1<sup>o</sup> à la « poursuite de la  
« recouvrance d'icelle ville », puis 2<sup>o</sup>, la ville étant  
recouvrée, à son « entretienement (2) » dans  
l'obéissance au duc de Bourgogne. Mais la ville  
n'était pas encore recouvrée par le duc le 5 juillet  
puisque Ternant s'occupa, à partir de ce jour, de  
« requerre » son obéissance. On remarquera  
qu'Abonnel distingue bien nettement entre « la  
poursuite de la recouvrance » et « l'entretene-  
ment », tout en les englobant dans la même  
période de deux mois. Peut-être aussi peut-on  
tenir compte, en une certaine mesure au moins, de  
ces expressions « devant la ville (3) » et « ès mar-  
ches dudit Soissons » ; elles semblent indiquer que  
l'émissaire bourguignon n'entrait même pas dans  
la ville, mais négociait aux portes ou aux environs,

(1) *Inventaire des Archives du Nord*, B, 1.942.

(2) C'est sans doute à cet « entretienement » que se rapporte l'extrait suivant du compte d'Abonnel : « A lui qu'il lui a esté baillié comptant  
« xvi<sup>e</sup> LXXII francs vii sols, c'est assavoir pour faire prest à messires  
« Simon de Lalain, Bertran de Méniquant (Manicamp) et leurs gens qui,  
« par ordonnance de mondit seigneur, avoient esté ordonnés à la garde  
« de la ville de Soissons et des marches environnantes, aprez ce qu'elle  
« a esté réduite à l'obéissance du roy (d'Angleterre) ix<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> XIII francs,  
« etc., etc., cy rendue la quictanxe donnée darrain de novem-  
« bre MCCCCXXX ». (*Archives du Nord*, B, 1.942, f<sup>o</sup> 62. Bertrand de  
Manicamp avait été employé notamment, pendant le siège de Com-  
piègne, à l'entreprise sur Crépy-en-Laonnois (CHAMPION, p. 163). Pen-  
dant le même siège les forts de Vaurezis et de Vic-sur-Aisne se  
rendent aux Anglo-Bourguignons (*Ibid.*).

(3) Expression qu'on retrouve à la fois dans Lefèvre de Saint-Remi  
(éd. Morand, p. 182) et dans Chastellain (éd. Kervyn de Lettenhove, t. II,  
p. 67-68).

« ès marches », et cette circonstance ne serait point non plus pour entraîner l'idée d'une reddition déjà accomplie ou devant s'accomplir sans difficulté.

D'autre part enfin la *Chronique des Cordeliers* place au 6 août la reddition de Crépy-en-Laonnois à Jean de Luxembourg et j'ai dit que, d'après Lefèvre de Saint-Remi et Chastellain, c'est en revenant de Crépy que Luxembourg prit Soissons. Ce serait donc jusqu'à un grand mois après le 5 juillet qu'il faudrait reculer la reddition. Mais peut-être conviendrait-il d'entendre les textes de Lefèvre et de Chastellain en ce sens que Luxembourg n'eut simplement qu'à prendre possession et qu'à consacrer le nouvel état de choses assuré par Ternant dans le courant de juillet.

Je demande donc qu'on me permette de m'en tenir à ce que j'écrivais l'année dernière, touchant l'époque où la reddition, sourdement préparée de longue main, devint officielle et définitive (pour quelques années), grâce à l'assentiment plus ou moins extorqué aux bourgeois. En parlant du « courant de juin au plus tôt », j'avais usé d'une réserve que je ne regrette pas aujourd'hui et de termes que ne contredisent pas les documents parvenus depuis à ma connaissance.

## II

On trouvera peut-être que je m'appesantis trop longtemps sur cette question de date pour n'arriver à la résoudre, en somme, que d'une façon encore approximative, à quelques jours, voire à quelques semaines près. Si j'y ai tant insisté, c'est qu'elle se rattache à une autre question d'un intérêt

plus vif pour nous, je veux dire la part qui revient à nos ancêtres soissonnais du XV<sup>e</sup> siècle, dans l'événement en cause. Puis-je affirmer que ni la thèse de M. Champion, ni les recherches qu'elle m'a suggéré de reprendre n'apportent contre eux de nouvelles charges ? On en va juger.

Si les dispositions des bourgeois soissonnais à redevenir Bourguignons avaient été aussi unanimes que les Bourguignons l'eussent voulu, ils n'auraient pas fait attendre si longtemps leur soumission et ce n'est pas simplement une trêve qu'ils auraient conclue avec Philippe-le-Bon ; le duc n'aurait pas eu besoin, en juillet, de leur envoyer Jean de Ternant et il n'aurait pas été nécessaire de « tant parlementer » comme le dit Chastellain, ni de se présenter devant la place « à main armée puissamment » (sans doute pour intimider une bonne fois les volontés indécises), comme il le dit encore. La pièce comptable d'Abonnel confirme ici la chronique. Quant aux circonstances, plus ou moins atténuantes, que j'avais essayé de faire valoir en faveur des Soissonnais, je les retrouve à peu près les mêmes : c'est toujours la pression de Bournel sur nos bourgeois et le mensonge auquel il est obligé de recourir pour les détourner de laisser entrer les troupes de la Pucelle le 18 mai ; c'est toujours leur désarroi, disons même leur impuissance, conséquences trop naturelles de leur misère persistante depuis le sac de 1414 ; ce sont toujours et surtout, mais de plus en plus manifestes, les intrigues que le parti anglo-bourguignon n'avait cessé d'entretenir chez nous et que favorisait si puissamment la situation périlleuse d'une ville indivise, quant à la souveraineté féodale, entre les maisons rivales de Bar et d'Orléans. D'après l'*Histoire de Bour-*

*gogne* de dom Plancher (1), le duc, à la suite du siège de 1414, aurait fait le meilleur accueil à des bourgeois de Soissons chassés de leur ville et dépouillés de leurs biens par les Armagnacs ; il en entretint jusqu'à sept auprès de lui « entre lesquels étaient quelques officiers des plus distingués ». C'était leur créer, à eux ou à leurs familles, des obligations et peut-être que Philippe s'en trouva bien seize ans plus tard. A propos des « clients » déclarés ou non qu'il pouvait compter dans la ville, j'avais insinué l'année dernière que le passé de notre évêque, Renaud de Fontaines, ancien recteur de l'Université de Paris pendant l'occupation anglaise, semblait devoir le rattacher au parti anglo-bourguignon ; nous savions de plus que, Champenois d'origine, il avait été élevé dans l'église d'Auxerre, qu'il était chanoine d'une église de cette ville, qu'il avait un bénéfice à Nevers (2), et qu'Auxerre et Nevers étaient de la dépendance du duc de Bourgogne. Or voici que, sur un état des gages du personnel de l'hôtel du duc, conservé aux Archives du Nord (3), je trouve une somme de 24 sols payée à « monseigneur de Soissons », sans autre désignation, et cette donnée excite d'autant plus ma curiosité qu'elle est à la date du 30 mai 1430. Faudrait-il voir Renaud de Fontaines dans le personnage visé par le comptable ? J'en doutais d'abord, ne m'expliquant pas bien à quel titre notre évêque pouvait figurer, en 1430, parmi le personnel de la maison ducale, mais ne découvrant pas non plus qui pouvait alors, à part lui, être appelé « monseigneur de

(1) Tome III, p. 427-428. Malheureusement il n'y a pas de références à l'appui.

(2) PÉCHEUR, IV, p. 503-504.

(3) B. 3.898.

Soissons ». J'avoue que mes doutes se sont au moins affaiblis depuis que des recherches poussées plus avant dans les mêmes archives m'ont révélé que deux ans plus tôt Philippe employait le prélat à des missions diplomatiques et qu'il le payait en conséquence (1). Evidemment Renaud avait été de ses familiers, avait eu sa confiance. Si, en 1429, il avait fait acte de soumission à Charles VII en même temps que sa ville épiscopale, ce qui n'est pas très nettement prouvé, ou ne fut peut-être que pour la forme et sous la pression des événements (2), il est vraisemblable qu'il avait conservé quelques accointances à la cour de Bourgogne. Il n'y a pas loin de là à penser qu'en 1430 il ne chercha point à empêcher la rentrée de Soissons sous la domination bourguignonne. En sorte que nous en arrivons à nous demander si nous ne devons pas

(1) « 10<sup>e</sup> compte de Guy Guilbaut de la recette générale du duc de Bourgogne, pour un an fini le 31 décembre 1428.... mois de juillet ; voyages et grosses messageries.... A révérend père en Dieu, monseigneur l'Evesque de Soissons, qui, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur a esté avec ledit messire Lourdin (seigneur de Saligny) et autres en ladite ambassade au pays d'Arragon où semblablement il a vacqué par lesdits sept mois demi, dont à son partement il fu semblablement contenté pour IIII mois, pour ce, pour ladicte reste de IIII mois et demi qui sont CVII jours, au pris de VII frans que pour chacun d'iceulx mondit seigneur lui a aussi taxé et ordonné prendre et avoir de lui... etc... VI<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> IIII livres XVI sols. A lui pour semblables d'autres VIII jours qu'il a vacqué en retournant dudit pays de Bourgogne en son hostel audit lieu de Soissons, au pris de IIII frans que pour chacun d'eulx mondit seigneur lui a taxé et ordonné prendre et avoir de lui, ..... etc,..... XXV livres XII sols..... mois de décembre : voyages et ambassades ..... A révérend père en Dieu, monseigneur l'Evesque de Soissons, pour la parpaye de son voyage d'Arragon, outre XV jours qu'il mit à venir de son hostel devers mondit seigneur pour avoir ses instructions et retourner ... » (*Archives du Nord*, B. 1.938).

(2) Fiquet (manuscrits de la Bibliothèque de Soissons) et, après lui, Pêcheur (*Annales*, IV, p. 513) parlent tous deux, mais sans donner de références d'un arrangement qui aurait été convenu au sujet d'un droit de gîte entre Charles VII et l'évêque lors du passage du roi à Soissons.

considérer comme relativement, mais réellement méritoire de la part de nos bourgeois d'avoir différé aussi longtemps leur soumission, misérables comme ils l'étaient et travaillés comme ils devaient l'être à la fois par leur capitaine et par leur évêque, sans compter d'autres influences.

D'autre part je ne pense pas qu'il faille rien déduire, touchant les tendances bourguignonnes des Soissonnais, de ce fait que, négociant en mai 1430 leur trêve avec le duc, ils s'engagèrent à fournir contre argent des vivres à ses troupes. On avait vu la même chose, mais en sens inverse, l'année précédente, à Auxerre, quand Charles VII et Jeanne d'Arc s'étaient arrêtés dans cette ville pour essayer d'en prendre possession. Les Auxerrois refusèrent de les recevoir, consentant seulement à leur vendre les vivres dont l'armée royale avait besoin. Les chroniqueurs qui relatent cette concession font entendre clairement qu'elle n'impliquait en aucune façon, chez les gens d'Auxerre, des velléités de passer au parti national.

A propos des intrigues bourguignonnes et de Jean de Ternant, je ne dois pas oublier que le passage ou le séjour à Soissons, en juillet-août 1430, du maître d'hôtel du duc Philippe n'était pas la première visite qu'il nous faisait. Toujours d'après le même compte d'Abonnel, il était venu à Soissons vers la fin de décembre 1429, puis vers la fin du mois de janvier suivant, pour y conférer avec le comte de Clermont (1) et le chancelier Regnault

(1) J'ai eu tort dans mon travail de l'année dernière (p. 8-9) de laisser entendre que Clermont n'avait pas reparu à Soissons depuis l'automne de 1429; mais il demeure exact, comme je l'ai dit, qu'il n'accompagnait point Jeanne devant Soissons en mai 1430. Berri ne le nomme pas dans cette circonstance non plus que le compte de pots de vin de Compiègne cité par M. Sorel et rappelé plus haut.

de Chartres au sujet du renouvellement de certaines « abstinenances de guerre » convenues entre le duc de Bourgogne et Charles VII. La présence à Soissons, en janvier et février, du chancelier et du comte, leurs entretiens avec Ternant peuvent bien n'avoir pas été sans action sur l'esprit de Bournel d'une part et, d'autre part, sur celui des Soissonnais hésitants : on sait que Clermont et Regnault de Chartres appartenaient à ce parti flottant, louche et quelquefois dupe, qui, par sa politique pusillanime et sa diplomatie intéressée, par sa susceptibilité et sa jalousie, contrecarra si mal à propos la mission de Jeanne et retarda sensiblement la libération définitive. M. Champion a mis en sous-titre à son livre : *Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc* et il en avait le droit, car sa thèse contient bon nombre de données nouvelles et curieuses sur le rôle de Jeanne, notamment sur les obstacles que la pauvre Pucelle rencontra dans l'entourage le plus immédiat de Charles VII. Plus ces obstacles furent puissants et multipliés, plus ressort, admirable à la fois d'énergie morale et de sens pratique, la grande figure qui, dominant toute l'histoire des trois années 1429-1431, en rachète les turpitudes, en fait oublier les misères, à force de vertu, de génie et de charme.

### III

Je m'étonne un peu que M. Champion nous montre Jeanne gagnant directement, après son échec devant Soissons, « Crépy-en-Valois puis Compiègne » (2). D'après le héraut Berri, très

(2) P. 42, n. 4.

précis et, je crois, très exact en ce qui concerne la tentative du 18 mai à Soissons, la Pucelle serait, le lendemain, retournée tout droit de Soissons à Compiègne pendant que ses compagnons de la veille se rabattaient sur Senlis (1). Ce serait, par conséquent, deux ou trois jours plus tard, le 20 ou le 21 mai, qu'elle serait allée à Crépy d'où elle revint dans la matinée du 23, jour de sa prise sous les murs de Compiègne. MM. Wallon, Sorel, Dunand, d'autres encore, adoptent cet itinéraire. Je ne relèverais pas ici ce qui n'est probablement, chez l'historien de Guillaume de Flavy, que pure inadvertance, si je n'y trouvais occasion de hasarder l'observation qui va suivre et qui, du reste, ne sera, elle, que pure hypothèse.

La plupart des historiens de Jeanne ont raconté, quelques-uns seulement pour mémoire et sans y ajouter foi, une petite scène qui se serait passée dans l'église Saint-Jacques de Compiègne. Un certain matin, très peu de temps avant sa prise, la Pucelle fit dire une messe à Saint-Jacques, y communia, puis, se trouvant auprès d'un pilier de l'église, elle dit « à plusieurs gens de la ville qui là  
« estoient (et y avoit cent ou six vingts petits  
« enfans qui moult désiroyent à la veoir) : « Mes  
« enfans et chers amys, je vous signifie que l'on  
« m'a vendue et trahie et que de brief seray livrée  
« à mort. Si vous supplie que vous priez Dieu  
« pour moy, car jamais n'auray plus de puissance  
« de faire service au roy ne au royaume de  
« France » (2). Je n'ai pas à entrer ici dans les discussions que ce texte, intéressant surtout pour

(1) QUICHERAT, IV, p. 50.

(2) QUICHERAT, IV, p. 272.

Compiègne, a déjà suscitées et que M. Champion reprend sur nouveaux frais avec des développements qu'on ne leur avait pas encore donnés et une argumentation très nourrie et très ferme (1). Il conteste la réalité de cet épisode, au moins en tant qu'il aurait eu lieu le 23 mai, comme on l'a dit, et surtout il ne veut pas qu'on interprète contre Guillaume de Flavy, comme on l'a fait, les pressentiments de trahison manifestés par l'héroïne. Je crois bien qu'il a raison sur ces deux points, sur le second surtout, mais je ne suis pas certain qu'il faille rejeter entièrement l'anecdote comme une fable sans fondement sérieux. S'il est vrai qu'elle ne peut trouver place dans la matinée du 23 qu'à la condition, en définitive acceptable (2), de faire partir Jeanne de Crépy pendant la nuit du 22, s'il n'est pas prouvé non plus que Flavy ait le moins du monde donné prise à l'accusation de trahison, ne pourrait-on soupçonner au fond des mélancoliques appréhensions de Jeanne formulées d'une façon si touchante, en termes qui rentrent si bien dans « sa manière », si je puis ainsi dire et comme diraient avec moi toutes les personnes habituées aux textes des deux *Procès* édités par Quicherat, ne pourrait-on, dis-je, soupçonner au fond des appréhensions de Jeanne quelque ressentiment encore à vif du refus qui venait de lui être opposé

(1) CHAMPION, appendices, p. 281 à 286.

(2) M. le capitaine de cavalerie CHAMPION (*Jeanne d'Arc écuyère*, p. 104) admet pour les chevauchées de la Pucelle, à la fin de l'hiver, quand les chemins sont mauvais, une moyenne de six kilomètres à l'heure ; quatre heures au plus devaient donc lui suffire, au mois de mai, pour les 24 ou 25 kilomètres qui, en tenant compte des détours obligés, séparent Crépy de Compiègne. Partie de Crépy dans la nuit ou de grand matin, elle pouvait très bien être à Compiègne assez tôt pour y entendre la messe.

par le capitaine de Soissons ? Il est trop évident qu'elle dut partir de chez nous en proie à de pénibles pensées, à des préoccupations qui auraient découragé d'autres âmes que la sienne ; l'accueil qui lui avait été fait et sans doute aussi ce qu'elle avait pu voir, entendre et surprendre auprès du capitaine félon dans la soirée du 18 et la matinée du 19, tout cela ne lui donnait que trop sujet de se croire abandonnée ou même trahie. Comme elles devaient lui sembler loin maintenant, les acclamations qui l'avaient saluée, l'année précédente, dans cette même vallée de l'Aisne, dans cette même ville de Soissons ! Qu'elle ait épanché sa tristesse et révélé son angoisse devant ce commun peuple et ces petits enfants qu'elle aimait et dont elle se savait aimée (1), quoi de plus naturel ? Et quand dut-elle le faire, sinon au lendemain même de l'événement qui lui inspirait ce chagrin et ces craintes ? Raison de plus pour penser, conformément au récit de Berri, qu'elle était retournée directement de Soissons à Compiègne. Sans pouvoir affirmer que la scène de Saint-Jacques a réellement eu lieu comme le racontèrent beaucoup plus tard deux vieillards qui, paraît-il s'en disaient les témoins, j'incline à la trouver au moins vraisemblable et je la placerais au lendemain du retour de Soissons, c'est-à-dire dans la matinée du

(1) « Quand elle se trouvait en quelque lieu où il y avait un couvent de religieux mendiants, elle me recommandait de lui rappeler les jours où les petits enfants des mendiants recevaient l'Eucharistie afin qu'elle pût la recevoir avec eux, et elle communiait en effet avec les enfants des mendiants ». (Déposition de Pasquerel, aumônier de Jeanne, au procès de réhabilitation, QUICHERAT, III, p. 104). — « Venoient les pauvres gens volontiers à elle pour ce qu'elle ne leur faisait point de déplaisir, mais les supportoit à son pouvoir ». (Réponse de Jeanne à ses Juges, au procès de condamnation, *Ibid*, I, p. 102).

20 ou peut-être dans celle du 21. Alors le traître que Jeanne avait en vue ne serait plus Guillaume de Flavy, mais le picard Guichard Bournel avec son entourage anglo-bourguignon : Dieu me garde de dire les Soissonnais ! Je le peux d'autant moins que Jeanne ne les a pas associés à Bournel dans l'invective indignée qui lui échappa contre le capitaine lorsqu'elle apprit la reddition de la ville et dont ses juges prirent acte, avec une évidente malignité, pour en faire contre elle un chef d'accusation (2). Il n'est pas davantage question de nos bourgeois, mais seulement d'« aucuns capitaines » (3) dans la pièce de comptabilité où Jean Abonnel, inconscient exécuteur de la « justice immanente », a enregistré pour la postérité le prix de la trahison.

#### IV

J'espère que ces dernières lignes, s'ajoutant à d'autres de mon précédent travail, feront assez voir qu'en insistant sur le « fait de Soissons », je me suis efforcé de dégager, dans toute la mesure compatible avec la vérité historique, la responsabilité personnelle des Soissonnais. Je m'en sens plus à l'aise pour rappeler que la vie de Jeanne d'Arc renferme un autre « fait de Soissons », antérieur à celui de 1430, mais guère moins regrettable peut-être. Seulement je n'ai plus à y chercher, même pour l'excuser ou l'amoindrir, la part respective des Soissonnais : ils n'en eurent là évidem-

(2) QUICHERAT, I, p. 111.

(3) L'un de ces capitaines était peut-être Jean Le Gras, écuyer, qui, pendant le siège de Compiègne, rendit aux Bourguignons le château de Vaurezis (CHAMPION, p. 263).

ment aucune. Reconnaissons-le : dès avant 1430 et la félonie de Bournel, le souvenir qu'évoquait à l'esprit de Jeanne le nom de notre cité pouvait n'être pas sans quelque mélange d'amertume. Assurément les bourgeois de Soissons lui avaient fait bon accueil en juillet 1429, à elle et à son roi ; sans attendre, pour les leur ouvrir, qu'ils fussent aux portes de leur ville, ils leur en avaient envoyé les clefs à Vailly ; enfin ils les avaient fêtés l'un et l'autre autant que l'avait permis la modicité de leurs ressources. Nous avons rassemblé dans un premier travail (1) et rappelé dans notre brochure les textes anciens qui prouvent tout cela : depuis, comme alors, nous n'en avons trouvé aucun qui aille à l'encontre. Il n'en est pas moins vrai que, par la faute des conseillers de Charles VII, le court séjour de Jeanne à Soissons, en 1429, se termina, comme sa tentative de 1430, autrement qu'elle n'avait dû le souhaiter. Quand, venant de Reims et de Vailly, elle arrive à Soissons le 23 juillet, elle est toute à la joie de son âme : Soissons marque une heureuse étape de plus sur cette voie triomphale qu'elle suit depuis Orléans et au bout de laquelle Paris lui apparaît ; puis Soissons, c'est, au moins en partie, le domaine du duc d'Orléans et Jeanne se félicite d'autant plus volontiers de le voir rentrer sous la souveraineté du roi de France que cette rentrée sert les intérêts du « bon duc », lequel, comme elle disait, était de sa charge (2) ». Mais quand, deux ou trois jours après, elle quitte Soissons, ce n'est plus, comme elle l'avait tant désiré et comme tout politique avisé et tout bon

(1) *Argus Soissonnais* des 10 et 13 avril 1898.

(2) PERCEVAL DE CAGNY, éd. Moranvillé, p. 148.

capitaine auraient dû le désirer avec elle, ce n'est plus pour suivre le chemin direct, le chemin de la délivrance finale. Un armistice signé, — ou qui va l'être, — entre Charles VII et le duc de Bourgogne l'oblige à changer d'itinéraire; au lieu d'aller tout droit vers Compiègne ou Crépy, c'est-à-dire vers Paris, il faut qu'elle se rabatte tout à fait sur la gauche, vers Château-Thierry. En d'autres termes on lui impose un mouvement de retraite dont les conséquences peuvent retarder indéfiniment le succès de son œuvre (1). « Des trêves ainsi faites  
« je ne suis point contente, écrivait-elle une  
« dizaine de jours plus tard aux habitants de  
« Reims (2), et si je les tiens, ce sera seulement  
« pour garder l'honneur du roi ». Dans une  
page (3) où palpète sourdement une patriotique émotion, M. Germain Lefèvre-Pontalis, étudiant cette phase critique de la vie de l'héroïne, se demande si ce n'est pas dès Soissons que « se  
« trame cette convention désastreuse, aux dernières  
« heures du séjour du roi, après l'instant où la  
« marche sur Compiègne semble encore décidée,  
« où le plan de campagne offensive paraît toujours  
« le seul en faveur? Est-ce là, dès Soissons, que cette  
« trêve devient la cause déterminante de la retraite?  
« Ne se conclut-elle qu'à Château-Thierry, le  
« 30 ou le 31, pendant cette arrêt de deux longues

(1) L'auteur de la *Chronique de Tournai* a très bien compris et exprimé de quel bénéfice s'était privé Charles VII en ne marchant pas directement de Soissons sur Paris : « Et fait à présupposer et estimer  
« que, se tousdis eust procédé avant, tost eust reconquesté tout son  
« roiaulme, car les Engles et aultres, ses adversaires, estoient si esbahis  
« et efféminez que à paines se osoient amonstrer ne deffendre la pluspart  
« de eulx, sans espérance de éviter la mort, fors par fuir ». (*Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, p. 414).

(2) Le 5 août. — QUICHERAT, t. v, p. 140.

(3) *Chronique de Morosini*, t. III, p. 201-203, notes.

« journées qu'on pressent chargé d'incertitudes? « Enfin se décide-t-elle seulement à Provins même, « entre le 2 et le 5 août?... Autant d'énigmes irritantes ». J'oserai me montrer ici moins réservé que le savant éditeur de Morosini, et, sans affirmer le moins du monde que la convention fut conclue et signée à Soissons même, je pense du moins que le mouvement oblique s'y décida, puisque l'armée royale, en quittant notre ville, ne prit point la route de Compiègne, ni celle de Crépy, mais tout de suite celle du Tardenois (1).

Un de nos sculpteurs en renom, ayant à faire une statue de Jeanne d'Arc, a eu l'idée poétique et touchante, trop justifiée par la réalité historique de poser sur la tête de l'héroïne une couronne où les épines s'entremêlent aux lauriers. Serait-ce à Soissons qu'elles apparurent pour la première fois, ces épines qui devaient croître et se multiplier si cruellement ? S'il en était ainsi, nous n'y verrions qu'une raison de plus, pour les Soissonnais, de rendre à la martyre de Rouen des honneurs particuliers. Déjà son souvenir les a bien inspirés. Non-seulement ils ont choisi, pour lui donner le nom de Jeanne d'Arc, la plus belle de nos nouvelles voies, mais le côté de la ville que cette voie dessert et décore aujourd'hui, se trouve être précisément celui par lequel, en mai 1430, Jeanne, triste et songeuse, quitta la vieille cité française, d'où l'écartaient d'obscures et basses machinations. Sur aucun autre point l'hommage réparateur n'aurait été rendu avec plus de convenance et d'à-propos.

(1) QUICHERAT, t. IV, p. 20, 46, 78, 187, 381 ; t. V, p. 68 ; — MOROSINI, p. 201, n° 5.

---

AGRANDISSEMENT  
DU  
**Corps de garde de Saint-Jean des Vignes**  
A LA RÉVOLUTION

Par M. Edmond BRUCELLE

---

En vertu de différents décrets rendus par l'Assemblée constituante et à la suite de propositions faites par la commune de Soissons, celle-ci avait, dès l'année 1790, sinon la propriété, au moins l'administration légale de l'ancienne abbaye de Saint-Jean des Vignes.

En 1791, les officiers de l'Etat-Major des Gardes nationales volontaires du bataillon d'Indre-et-Loire étaient casernés, avec leur troupe, dans cet ancien monastère. Ils représentèrent bientôt à la Municipalité soissonnaise « que le bâtiment servant de corps de garde établi à la première porte d'entrée, à côté de la grille, se trouvait trop resserré et ne pouvait contenir le nombre d'hommes voulu » (1). On nomma des commissaires qui reconnurent que le dire des officiers était fondé. La Municipalité, « considérant alors que la dépense des travaux à faire pour agrandir ce bâtiment ne pouvait être considérable, attendu qu'elle avait à sa disposition des matériaux de toute espèce qu'elle pouvait uti-

(1) *Archives de l'Etude de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.*

lement appliquer à cet objet », arrêta, par sa délibération du 26 novembre 1791, que ces travaux seraient adjugés au rabais, sur un devis s'élevant à 114 livres 10 sols. Pour donner à l'adjudication la publicité nécessaire, la commune fit annoncer les 29 et 30 novembre 1791, « à son de tambour, dans toutes les places publiques, carrefours et quartiers de Soissons », que l'adjudication aurait lieu le 30 novembre 1791, en la maison commune, dix heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> Guynot, notaire.

L'adjudicataire était tenu :

D'exécuter les travaux conformément au devis dressé ;

De les commencer dès le lendemain de l'adjudication et d'en suivre l'exécution sans aucune interruption, de manière qu'ils soient « faits et parfaits dans le plus bref délai possible, à peine de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts. »

De son côté, la commune s'obligeait à payer ces travaux aussitôt « vus, examinés et reçus. »

Les enchères ayant été déclarées ouvertes, Pierre-Adam Schoumacher, marchand, demeurant à Soissons, mit le prix de 112 livres, plus les charges.

Plusieurs rabais furent ensuite portés dont le dernier par Laurent Thevenot, maître maçon à Soissons qui réduisit le prix à quatre-vingt-dix-huit livres. Thevenot, déclaré adjudicataire, présenta pour caution Jean Deché *dit* Delacour, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Soissons.

Furent présents à l'adjudication :

M. Jean-François-Furcy Lampon, homme de loi, maire de Soissons, y demeurant ;

MM. Louis - François - Gilbert Brayer - Pinton père, ancien négociant ; — Louis Selle, officier de M. d'Artois ; — Louis Garçon le Jeune, marchand ; — Adam Schoumacher, maître vitrier ; — Joseph Valot, maître serrurier, et Pierre-Joseph Delacroix, entrepreneur de bâtiments ; — tous officiers municipaux, demeurant à Soissons ;

Et M. Levasseur, officier municipal, faisant les fonctions de procureur de la commune pour M. Paillet, absent.

Le corps de garde dont il vient d'être question fut vite agrandi ; il existe encore. Situé à droite de la grille d'entrée, il sert d'habitation au gardien de la manutention et des magasins d'approvisionnements militaires, établis dans les bâtiments de Saint-Jean des Vignes, depuis la Révolution.



REMARQUES  
SUR LES  
**FOUILLES DU MONT-BEUVRAY**

de 1897 à 1901

Faites par M. DÉCHELETTE

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ, de Pommiers.

---

La lecture de l'article de M. Déchelette, paru dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, tome xxxii (nouvelle série), 1904, est très intéressante.

L'oppidum de l'ancien Bibracte est bien différent de ceux que j'ai fait fouiller dans la Somme, la Seine-Inférieure et dans l'Aisne.

Au Beuvray, on a découvert : 1° De très nombreuses et importantes constructions, dont un grand atelier de forges, de 60 mètres de longueur, bâti d'un seul jet, avec fondations de 0<sup>m</sup>96 d'épaisseur et de 0<sup>m</sup>64 au-dessus de l'aire.

L'appareil de cette construction est, d'après M. Déchelette, comme celles de toutes les constructions de Bibracte : « c'est un blocage de pierres brutes, liées par de la terre argileuse, mais dont les parements, suivant la règle ordinaire, sont dressés avec soin. La pierre de taille, granit de La Roche-Mouron, n'est employée que pour la construction des angles et pour les pieds-droits des ouvertures. Toute la maçonnerie présente ces mêmes carac-

tères uniformes qui se retrouvent partout dans les ruines de Bibracte ».

2° Des maisons d'habitation, des bains, une métairie, etc...

Toutes ces constructions importantes, de même que certains objets, des poteries, des monnaies de la colonie de Nîmes (type au crocodile) et autres, permettent bien d'affirmer que cet oppidum a continué d'être occupé bien après la conquête romaine.

M. Déchelette est bien de cet avis, car il dit (page 2) : « Cette ville florissait aux temps qui ont précédé immédiatement la conquête romaine. Elle était encore peuplée quarante ans plus tard ».

Il y a une très grande différence entre les habitations de Bibracte et celles des enceintes gauloises de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Aisne, où toutes les habitations découvertes étaient simplement creusées dans la terre ou dans la pierre.

Deux habitations gallo-romaines, bien datées par les nombreuses et belles poteries rouges (dites Samiennes), de l'enceinte sur Erondelle (Somme), étaient aussi simplement creusées dans la terre, sans aucune maçonnerie, comme celles de l'époque gauloise.

Les constructions de Bibracte s'expliquent très bien, là, en effet, les Eduens, alliés des Romains, ont pris beaucoup plus tôt que dans le nord de la Gaule, le mode et les habitudes des conquérants. De nombreux édifices y ont été construits après la conquête, avant l'abandon de l'oppidum.



## ÉPOQUE GAULOISE

DITE *BEUVRAYSIENNE*

de la classification de M. G. de MORTILLET

---

Dans les séances de la *Société d'Anthropologie de Paris* des 19 décembre 1895 (1) et du 3 novembre 1896 (2), j'ai fait des communications, d'où il est résulté une discussion avec l'auteur de la classification dite Beuvraysienne, j'affirmais que ce nom était improprement choisi, attendu que le Beuvray avait été abandonné vers l'an 5 de notre ère, époque qui comprenait déjà près d'un demi-siècle de l'époque romaine dite Lugdunienne de M. G. de Mortillet.

Les nouvelles découvertes de M. Déchelette viennent aussi confirmer la longue occupation de l'ancien Bibracte après la conquête romaine.

---

## Fibules Gauloises de l'enceinte de Pommiers

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ, de Pommiers

---

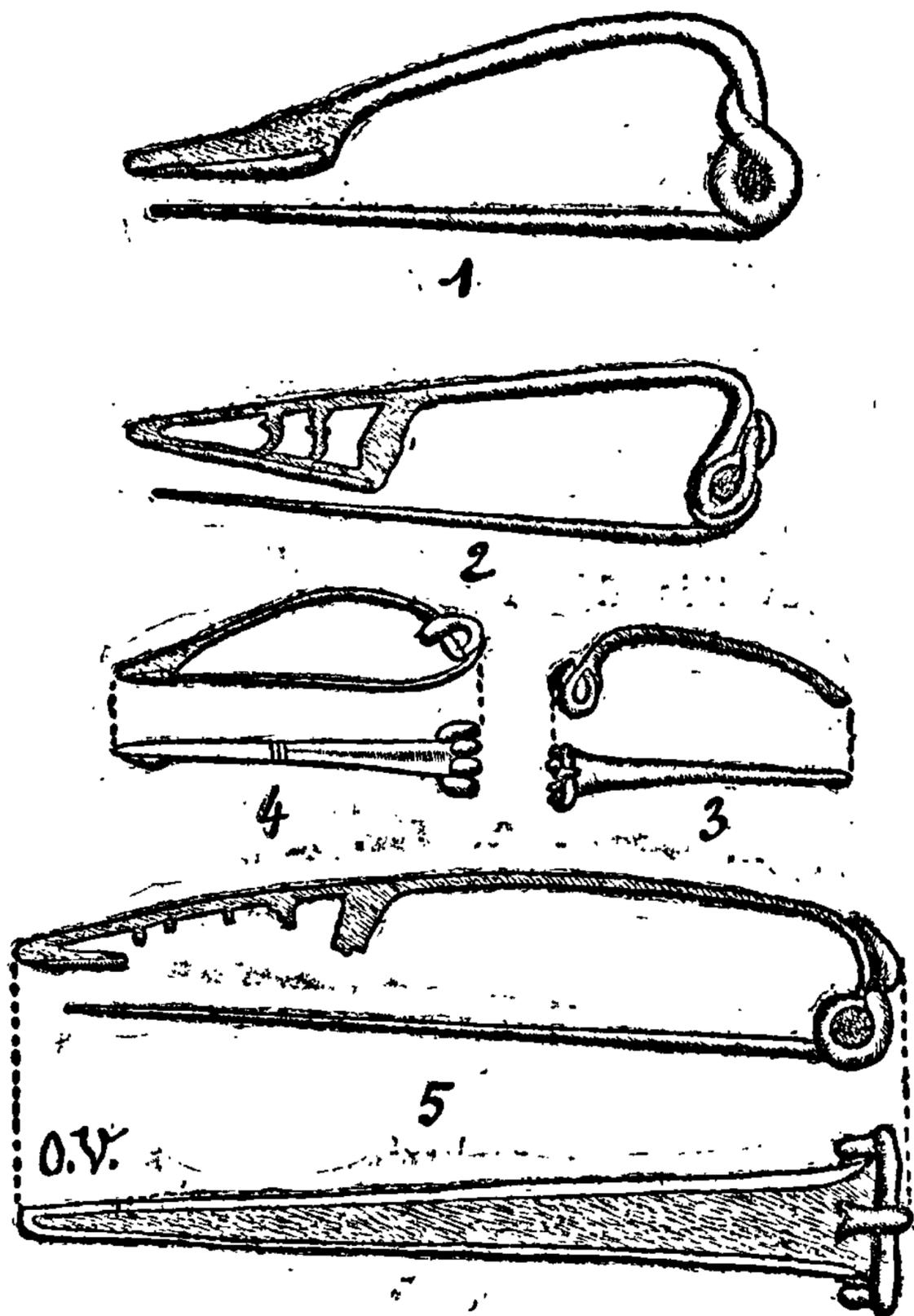
J'ai l'honneur de présenter à la Société trente-neuf fibules gauloises, de ma collection, bien datées par des monnaies de la même époque, généralement trouvées dans des fonds d'habitations.

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1895, p. 728.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1896, p. 597.

Par la même occasion j'indiquerai les soixante-quinze fibules, de même type et de même provenance, qui sont dans la belle collection de M. L. Brunehant :

1° Cinq fibules en fer rond (genre figure 1) (1), avec ressort en spirale et fermoir.



Dans la collection de M. Brunehant il y a quatorze

(1) Les figures reproduites sont celles de clichés prêtés par la Société des Antiquaires de France.

fibules du même genre, en fer rond, plus sept autres en fer ovale dessus plat.

2° Trois fibules en bronze, le dessus et l'épingle en tiges rondes (figure 2). Ressort en spirale de six tours. L'une d'elles a 77 millimètres de longueur.

Collection de M. Brunehant, vingt fibules variant de 40 à 99 millimètres de longueur.

3° Petite fibule en bronze demi-rond, longueur 36 millimètres. L'épingle manque.

4° Belle petite fibule en bronze, de 44 millimètres de longueur. Le dessus est orné de deux nervures saillantes, sur le bord, et de trois traits en travers.

5° Une belle fibule en bronze, le dessus plat, orné de deux lignes droites sur le bord, ressort spirale de huit tours (fig. 5). Longueur 116 millimètres.

6° Quatre autres fibules en bronze, dessus plat, (les épingles manquent), l'une d'elles, de 66 millimètres de longueur, est aussi ornée dessus de deux lignes, le fermoir est large mais non ajouré (fig. 6).

Dans la collection de M. Brunehant il existe 10 pièces en bronze comparables à celles des n° 5 et 6. Longueur de 39 à 89 millimètres.

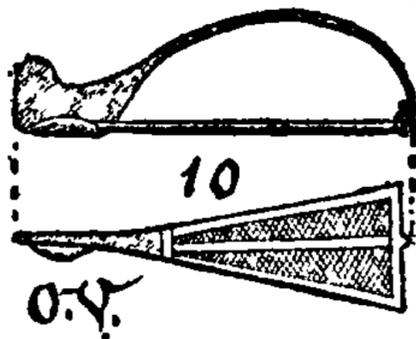
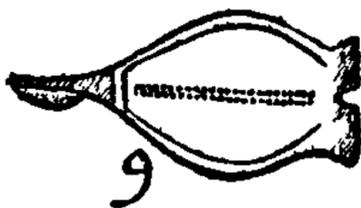
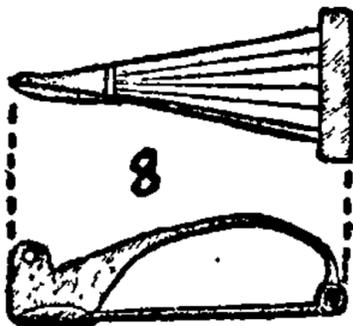
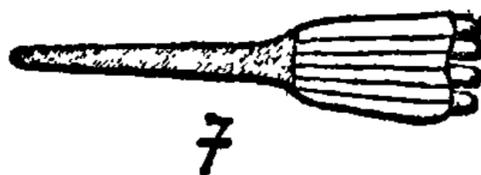
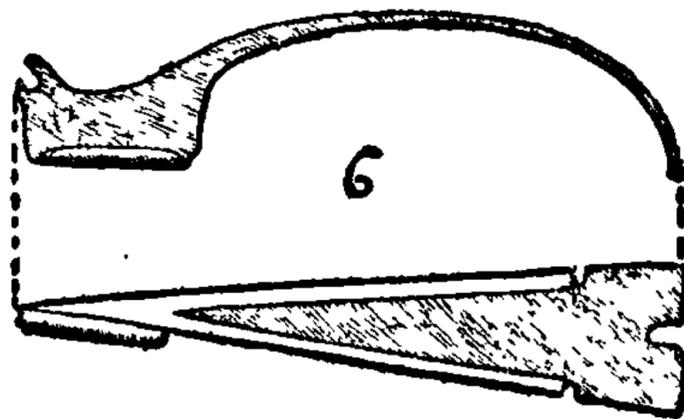
7° Une fibule en bronze, le dessus, en partie plate, orné de cinq parallèles, ressort à quatre tours. Longueur 47 millimètres (figure 7).

8° Trois fibules en bronze, le dessus plat de forme triangulaire, orné de six lignes droites (figure 8), ressort simple. Longueur 34 millimètres.

Cinq fibules analogues, avec différence d'ornements, sont dans la collection de M. Brunehant.

9° Une fibule en bronze, le dessus très large, orné d'une ligne perlée au milieu et d'autres lignes

pleines sur les bords (l'épingle manque) fig. 9.  
Longueur 36 millimètres.

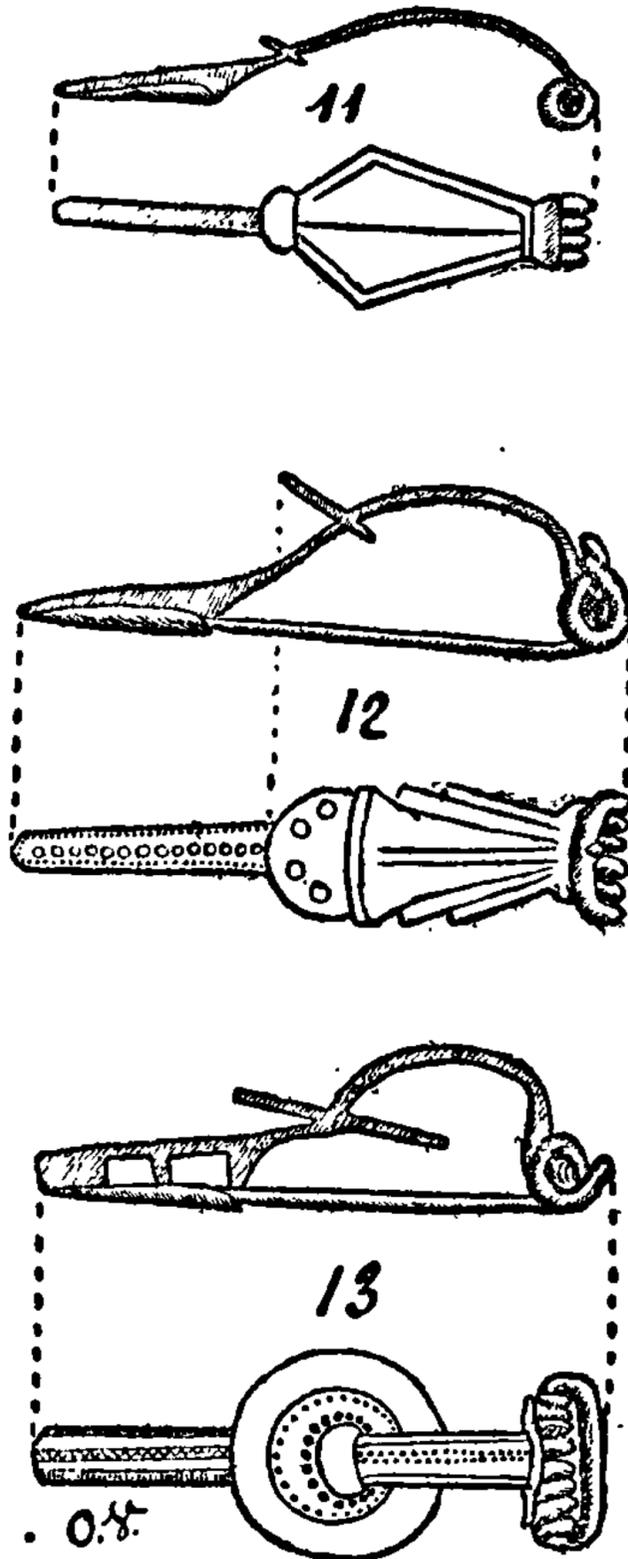


Une fibule de même genre dans la collection  
de M. Brunehant.

10° Trois fibules en bronze, dessus de forme  
triangulaire, ornées d'entrelacs, séparés au milieu  
par une partie droite un peu saillante (figure 10).  
Longueur de 39 à 42 millimètres.

Dans la collection de M. Brunebant il y a sept fibules en bronze du même type.

11° Une fibule en bronze, le dessus plat, en forme de losange, ornée de trois traits et d'une petite collerette, ressort de quatre tours (l'épingle manque). Longueur 48 millimètres (figure 11).



M. Brunebant a quatre pièces du même genre.  
12° Quatre fibules en bronze, dessus large,

ornées de diverses manières de traits droits et d'une collerette plus large que celle n° 11. L'une d'elles est ornée de traits et de petits annelets (figure 12), longueur 56 millimètres.

Collection de M. Brunehant trois fibules même type, avec collerette ajourée.

13° Une très belle fibule en bronze, avec belle collerette ou cercle médian, de 19 millimètres de diamètre, ornée de deux cercles de grènetis. Le dessus, du côté du ressort, porte des lignes perlées ; du côté du fermoir, deux autres lignes perlées, le milieu orné de zigzags (figure 13).

M. Brunehant a quatre fibules en bronze, avec collerette du même genre que celle n° 13, mais les ornements en sont variés.

Une fibule du même genre a été trouvée au Beuvray, par M. Déchelette, il croit que cette forme dérive des types de la Tène (page 18 de ses fouilles du Beuvray), de même que M. Salomon Reinach (1).

14° Voici, en plus de mes vingt-neuf fibules dont il vient d'être question, dix parties d'autres cassées avec ressort et partie d'épingle.

En plus des fibules gauloises de la collection de M. Brunehant, dont il a été question précédemment, il y en a encore huit autres, de variétés différentes, provenant probablement de l'enceinte de Pommiers.

On peut remarquer dans les fibules gauloises de véritables pièces artistiques pour l'époque, il en est de même pour certaines monnaies gauloises.

L'ensemble de toutes les fibules, dont il vient

(1) *Dictionnaire des Antiquaires*, de M. SAGLIO, II, page 2,009 et figure 3,012.

d'être question (122), de même que les nombreuses gauloises (2,600 au moins), les nombreuses habitations fouillées, les dix-huit puits découverts, sont incontestablement la preuve de la longue occupation sédentaire de cet oppidum que je considère de plus en plus être l'ancien *Noviodunum* des Suesions (1).

---

## NOTE

à propos de la Collaboration de Louis de Héricourt  
AU *JOURNAL DES SAVANTS*

Par M. BOUCHEL.

---

MESSIEURS,

Les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (4<sup>e</sup> série, tome IX) contiennent une notice sur l'histoire et les transformations du *Journal des Savants*.

Je n'aurais pas à la signaler si l'auteur, M. le vicomte d'Avout, n'avait commis un oubli qui nous paraîtra, à nous autres Soissonnais, très regrettable. « Ses rédacteurs, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dit-il, furent Bernoulli, Malebranche, Leibnitz ; plus tard, Laplace, Mairan, Voltaire, Daunou. »

Je le répète, c'est avec un grand regret que nous ne voyons pas figurer, parmi ces noms illustres, celui de notre célèbre compatriote Louis de Héricourt, qui fut pourtant, pendant les 22 ans (de 1713

(1) La conclusion de l'auteur a été vivement combattue par les membres présents.

à 1736) que dura sa collaboration au *Journal des Savants*, l'un des membres les plus laborieux, les plus assidus et les plus persévérants de la rédaction, selon M. Choron qui lui a consacré une notice insérée dans notre *Bulletin* (1<sup>re</sup> série, tomes xv et xvi, 2<sup>e</sup> série, tome xii) et restée malheureusement inachevée.

Toutefois la partie qui comprend la collaboration de Louis de Héricourt au *Journal des Savants* est entière. J'en extrais encore ce qui suit pour faire voir que son nom méritait de figurer parmi les principaux rédacteurs de cette vénérable publication, la plus ancienne de nos revues scientifiques et littéraires.

Après avoir parlé de la clarté de son style, de sa saine érudition, de sa connaissance des jurisconsultes tant de son époque que des temps antérieurs, et de leurs œuvres, de sa manière de traiter une question ou un point de droit, M. Choron ajoute :

« Tout cela donnait à la rédaction de Louis de Héricourt une valeur qui n'a pas échappé à ses contemporains. Et je ne puis mieux terminer cet aperçu de sa coopération au journal qu'en reproduisant ce qu'ils ont dit après sa mort et lorsque, depuis vingt-cinq ans déjà, cette coopération avait cessé. « Ses extraits, faits avec beaucoup d'ordre « et de netteté, embellirent cet ouvrage périodique « (*Le Journal des Savants*) et firent un nom à l'auteur. » (*Dictionnaire historique portatif*, 1769). « Il a travaillé à cette feuille, dit lui-même à son « tour le journal, et les savants extraits qu'on y « trouve de lui sont une preuve bien éclatante de « la netteté de ses idées, de la profondeur de sa « science, et de son amour constant pour le tra-

« vail. » (*Journal des Savants*, 1760, p. p. 667 et suiv.)

« Aussi Louis de Héricourt, ajoute M. Choron, a-t-il toujours été mis au rang des principaux rédacteurs du journal. C'est à ce titre qu'il est rappelé, en 1816, dans le nouveau programme qui a paru alors. Et il y a lieu de s'étonner que dans la biographie, pourtant si pleine de renseignements, mise en tête de ses œuvres posthumes, il n'ait été rien dit de cette collaboration, qu'elle n'y soit même pas mentionnée. »

Cette omission et celle signalée dans la présente note sont d'autant plus incompréhensibles que « si le *Journal des Savants* a eu, dit en terminant M. Choron, sur le progrès des lettres et des sciences l'utile influence que j'ai indiquée, Louis de Héricourt peut, à bon droit, pour sa longue et savante collaboration, revendiquer sa part dans ce succès. »



DIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Novembre 1905

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

*Société philotechnique*, tome LXIII.

*Société statistique de Marseille*, 1904, tome XLVI.

*Commission historique du Nord*, tome XXVI.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, 26<sup>e</sup> année, tomes VIII, IX et X.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4<sup>e</sup> trimestre, 1905.

—————

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard fait part à ses collègues de la mort de M. Matton, ancien archiviste de l'Aisne.

Il donne ensuite lecture d'un travail adressé à la Société par M. Félix Brun, membre titulaire, à propos d'un livre récent de M. Pierre Champion, archiviste-paléographe, sur *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne vers 1430*.

M. Brucelle communique un procès-verbal

d'adjudication tiré des minutes de M<sup>e</sup> Thomas, notaire, et relatant l'adjudication le 5 mai 1792 de la fourniture de mille piques pour le compte de la commune de Soissons.

M. Blanchard donne la description d'armoiries gravées et peintes sur les murs de l'église de Guny, ainsi qu'une épitaphe relevée sur les dalles de la nef du même édifice.

---

#### ÉLECTION DE MEMBRES NOUVEAUX

A la fin de la séance on procède à l'élection de deux membres nouveaux.

M. l'abbé Binet et M. Georges Guillemot sont nommés membres titulaires de la Société.

M. le général de Chauvenet, membre correspondant, est, sur sa demande, nommé membre titulaire.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### NOTE SUR M. MATTON

*Archiviste de l'Aisne*

Par M. Fernand BLANCHARD

---

MESSIEURS,

Nous avons le regret de vous signaler le décès récent de M. Matton, archiviste de l'Aisne et membre de notre Société depuis de longues années.

M. Souchon représentait M. le Préfet de l'Aisne à ses obsèques qui eurent lieu le samedi 14 octobre 1905, à Laon.

Malgré son grand âge de quatre-vingt-six ans, il y a quelques mois seulement, M. Matton se faisait encore un devoir de répondre aux lettres qui lui parvenaient et de renseigner ceux de ses jeunes collègues qui faisaient appel à sa mémoire sûre et à sa profonde érudition.

Chacun de nous, Messieurs, connaît la tâche de M. Matton. Il n'est pas un historien local, ni un archéologue qui n'ait eu à recourir à ses utiles inventaires. Nommé archiviste de l'Aisne en 1848, il demeura dans ce poste jusqu'en 1889. En plus des archives départementales, il inventoria

entr'autres les archives hospitalières de Soissons. Il composa son *Dictionnaire Topographique* et communiqua de nombreux travaux aux Sociétés savantes. Notre Bulletin contient de nombreux articles de notre regretté collègue. *L'Assemblée provinciale à Soissons en 1787*; la *Circonscription du Comté de Braine*; une *Note sur la Famille Douliet*; *l'Etat de l'Argenterie des Communautés en 1791*; la *Liste des Intendants de la Généralité*, etc.

M. Matton était chevalier de la Légion d'honneur.



## GUILLAUME DE FLAVY

DANS

# LE SOISSONNAIS

d'après un livre récent,

par M. Félix BRUN.



Dans notre dernière séance j'ai eu l'honneur de présenter une première fois à la Société le livre de M. Pierre Champion sur Guillaume de Flavy, mais en me bornant à y rechercher les données relatives à la démarche inutile de Jeanne d'Arc auprès du capitaine de Soissons, en mai 1430, et à la reddition de notre ville aux Bourguignons peu après cette visite de la Pucelle. Ce double épisode m'avait paru assez important pour attirer tout

d'abord notre attention et faire l'objet d'un examen spécial. Je ne pouvais toutefois oublier que le livre de M. Champion ne concerne pas seulement Jeanne d'Arc et les rapports de son histoire avec celle de Guillaume de Flavy ; il est de plus, comme l'annonce le sous-titre, une « contribution à l'étude de la vie militaire et privée au XV<sup>e</sup> siècle ». Par ce côté encore il a de l'intérêt pour nous et c'est pourquoi je demande la permission d'y revenir aujourd'hui.

L'homme de guerre, en Guillaume de Flavy, n'était pas sans mérite, à condition, bien entendu, que l'on commence, pour le juger, par se reporter au XV<sup>e</sup> siècle. Quoique ayant pris ses grades dans l'Université, certains grades du moins, quoique attaché à la personne de l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, son parent et protecteur, lors des missions diplomatiques remplies par celui-ci à Rome, en Savoie et en Ecosse, Flavy fut avant tout un soldat et l'on doit lui savoir gré d'avoir toujours gardé son épée au service de la cause nationale, alors que tant de ses compagnons d'armes ne se faisaient point faute de passer d'un parti à l'autre selon leur intérêt du moment, alors en particulier que trois de ses cinq frères avaient embrassé le parti bourguignon. Avant de devenir capitaine de Compiègne, il l'avait été de Beaumont-en-Argonne et, en cette qualité, il avait pris une part active à cette campagne de 1427-1428 dont le sens spécial, pense notre auteur (1) après Siméon Luce, fut de déterminer « le milieu d'exaltation naturelle qui décida de la mission de Jeanne d'Arc ». Capitaine de Compiègne, son courage et

(1) Page 15.

son intelligence comptent pour beaucoup dans l'insuccès des Bourguignons devant cette place en 1430. Ne parlons plus de l'accusation qu'on a fait souvent peser sur lui à l'occasion de la prise de l'héroïne, elle paraît bien devoir être abandonnée définitivement.

Pour tout le reste, Guillaume de Flavy fut un personnage fort peu sympathique, fort peu estimable. Pillard sans pitié, nos populations du plat pays ressentirent vivement les effets de sa tyrannie. Ambitieux sans vergogne, d'esprit processif et de conscience nulle, sa fourberie ne le cédait pas à sa cruauté. L'une et l'autre apparaissent à peu près égales au cours de sa carrière agitée et surtout de la sinistre aventure qui commença avec son mariage et dont on ne peut pas même dire qu'elle prit fin avec sa mort, celle-ci, un assassinat des mieux qualifiés, ayant été suivie de représailles tardives. Nos auteurs de mélodrames n'ont jamais rien imaginé de pire que les péripéties de cette histoire et la tour de Nesles-en-Tardenois n'a guère à envier, en fait d'horreurs, à sa légendaire homonyme de Paris. Parmi tant d'abominations quelques-unes eurent pour théâtres, outre Nesles, des localités soissonnaises dont deux au moins, Pernant et Berzy-le-Sec, sont toutes proches de Soissons.

Les brigandages de Flavy avaient attiré la très légitime indignation du connétable de Richemont, rude gendarme et justicier déterminé. Il vint en personne à Compiègne pour arrêter Guillaume, il l'eût certainement fait exécuter sans l'intervention de Regnault de Chartres. Il le jeta du moins en prison, le contraignit à rendre la capitainerie de Compiègne et à signer, sous une obligation de

20.000 écus d'or, l'engagement de ne jamais rentrer dans cette ville. De plus il détruisit l'un des repaires de Guillaume, le château de Vailly (1).

Relâché au bout de quelque temps, Guillaume rentra par force dans Compiègne et, pour échapper à la restitution des 20.000 écus à quoi l'obligeaient ses conventions, il imagina de faire enlever traîtreusement un parent de Richemont, Pierre de Rieux, maréchal de France, et de l'emprisonner tantôt dans le château de Nesles-en-Tardenois, tantôt dans celui de Pernant, ayant soin de faire savoir au connétable qu'il ne relâcherait Rieux que contre la remise de l'obligation. Richemont consentit par affection pour son parent, mais Guillaume ayant manifesté de nouvelles exigences et créé à la famille de Rieux de nouvelles difficultés, le maréchal eut le temps de mourir en prison d'une pleurésie contractée au milieu des marécages qui entourent le château de Nesles.

Le mariage de Guillaume, par ses préliminaires et par ses suites, fait encore moins d'honneur au capitaine et à son époque. Un certain Robert d'Overbreuc, d'origine très médiocre, sorte de paysan cupide et madré, avait jeté son dévolu sur l'héritage de Guyot La Personne, vicomte d'Acy, mort en 1435. Cet héritage était en litige. Robert s'arrangea de façon à embrouiller de plus en plus les choses si bien qu'il parvint à se faire envoyer en possession des domaines contestés. Mais à trompeur trompeur et demi. Guillaume avait fortement aidé Robert dans ses malhonnêtes entre-

(1) M. Champion (p. 72) nomme Vailly d'après dom Grenier. Vailly appartenait, si je ne me trompe, à l'archevêque de Reims, le chancelier Regnault de Chartres, lequel, comme nous l'avons dit plus haut, était parent de Flavy.

prises : on peut croire que ce n'était pas sans quelque arrière-pensée d'intérêt personnel. Il se fit d'abord donner par Robert la main de sa fille Blanche, future héritière de biens mal acquis, mais considérables. Les fiançailles furent célébrées en avril 1436 ; la fiancée avait dix ans, le fiancé trente-huit, il était de plus obèse et impotent. Bien qu'il eût promis de n'épouser que trois ans plus tard, il passa outre et le mariage eut lieu trois mois après les fiançailles. Alors le capitaine de Compiègne, grâce à des ruses procédurières dont il faut lire l'exposé dans le livre de M. Champion, ne tarda pas à dominer tout à fait la situation et à se rendre le véritable maître de toute la succession de La Personne. Robert, enfin éclairé, se plaignit au roi ; Guillaume ne laissa pas à la justice royale, que d'ailleurs il redoutait peu, le temps d'intervenir, il se saisit de son beau-père et le fit transporter au château de Pernant « où, « chargé d'une grosse chaîne scellée au mur, on « l'entendait crier la faim. Il mourut, ayant dé- « voré les semelles de ses souliers et ses déjec- « tions » (1).

Très mauvais gendre comme on voit, Guillaume n'était pas meilleur époux. Il rendait la vie abominablement dure à l'enfant dont, par cupidité, il avait fait sa femme. Même après qu'elle lui eut donné deux fils, il continua de la traiter plus mal que la dernière des servantes, la séquestrant des mois entiers, la battant, la traînant par les cheveux, la foulant aux pieds. Il voulait qu'elle

(1) CHAMPION, p. 88. Nous devons dire que, dans une note, M. Champion insinue qu'il pourrait y avoir quelque exagération dans ces détails fournis plus tard par l'avocat de Blanche et niés par les Flavy. Il résulterait d'une pièce des Archives nationales que Robert serait mort de maladie et avec l'assistance d'un prêtre.

deshéritât ses propres enfants au profit de bâtards qu'il avait de plusieurs concubines.

Il est assez naturel que Blanche ait songé à se délivrer d'un pareil époux. Petite et frêle d'apparence, elle paraît n'avoir pas été dépourvue d'énergie; les torts de Guillaume envers elle atténuaient ce qu'elle aurait pu avoir de scrupules, mais il faut convenir que le genre d'intérêt qu'elle excite n'est pas celui dont bénéficie, dans l'imagination populaire, l'honnête et résignée Grisélidis. Comment elle projeta d'échapper à son tyran, comment elle finit par y parvenir, nous l'apprenons dans les vingt dernières pages de M. Champion, celles de tout le volume qui se lisent le plus facilement, je n'ose dire le plus agréablement, étant donnée l'horreur des scènes qu'elles relatent. Sans cesser d'attester chez l'auteur une érudition remarquablement renseignée, elles ont une allure un peu plus vivante que le reste du livre. Je ne puis ici que les résumer d'une façon beaucoup trop brève.

En 1445 arriva dans le Noyonnais, pour y tenir garnison, un « capitaine de cent lances », jeune soldat de fortune originaire du Puy-en-Velay, « bien adroict enfant, astucieux et de bonne « yndole (1) », nommé Pierre de Louvain. Habitant Noyon, il ne pouvait manquer d'entrer en relations avec le capitaine de Compiègne. Il vit donc Blanche d'Overbreuc; elle était jeune, belle et aussi mal mariée que possible, il n'en fallait pas plus pour faire naître entre eux deux un sentiment dont la nature se devine sans que j'en dise davantage. Bientôt le château de Pernant servit d'abri à

(1) *Chronique d'Etienne de Médicis*, citée par CHAMPION, p. 95.

leurs entrevues, le lieu était d'autant mieux indiqué que Pierre de Louvain résidait souvent à Berzy-le-Sec dont il était vicomte. Quand la crainte d'être surpris l'empêchait de se rendre à Pernant, un certain barbier, son affidé, déposait ses lettres sous la racine d'un gros arbre, et un certain bâtard d'Orbandas, autre affidé, allait les y prendre et les remettait à la dame. Avec ces deux individus le personnel du drame qui allait se jouer était au complet; d'abord simples entremetteurs, ils ne tardèrent pas à devenir les complices et peut-être les inspireurs d'un dessein qui n'allait pas à moins qu'à faire de la jeune femme esclave une veuve indépendante. Les conjurés durent s'y reprendre à plusieurs fois. En premier lieu ils avaient voulu étouffer le mari sous un oreiller, le cœur leur avait manqué au moment de l'exécution. Un potage empoisonné lui fut servi; l'ayant trouvé trop salé, il ne fit que le goûter et n'en éprouva aucun mal. Un onguent corrosif ne produisit qu'un peu d'enflure. Un jour enfin, au château de Nesles, on recourut de nouveau à l'oreiller et, pour le coup, le procédé réussit; il est vrai qu'on l'avait renforcé d'une bûche dont le bâtard, sous les yeux mêmes de Blanche, assomma Flavy préalablement étouffé à demi. Le crime ne pouvait faire doute pour l'opinion publique et, moins encore, pour les frères du défunt. Ceux-ci déposèrent une plainte, des enquêtes eurent lieu à Soissons dont la conclusion fut un mandat d'amener contre Blanche d'Overbreuc et Pierre de Louvain. Tous deux furent emprisonnés. Blanche prit sur elle toutes les charges de l'accusation pour faire innocenter son amant, puis elle manœuvra avec tant d'habileté et de fermeté qu'elle obtint

pour elle-même une lettre de rémission. En 1450 ils s'épousèrent. Mais les frères de Flavy n'avaient pas désarmé et, le 15 juin 1464, quinze ans après le meurtre de Guillaume, l'un d'eux attaquait Pierre de Louvain sur le chemin de Compiègne à Berzy, le faisait tailler en pièces par ses serviteurs, lui-même lui coupait la gorge, lui crevait les yeux. La même année Blanche épousait en troisième noces un maître des requêtes de l'hôtel du roi, et par-là s'attirait la haine des Louvain ligués cette fois contre elle avec les Flavy. Terrifiée par leurs menaces de représailles, « la petite vicomtesse d'Acy » n'osait plus, racontait-on, sortir de chez elle. En 1500 elle vivait encore.

Telle est, excessivement réduite par notre analyse, la contribution fort intéressante, mais en somme assez peu flatteuse pour l'époque, qu'apporte le livre de M. Champion à « l'étude de la vie privée au XV<sup>e</sup> siècle ». Ainsi un Gilles de Rais, un Guillaume de Flavy, voilà des hommes que l'on rencontre dans l'entourage de Jeanne d'Arc et même associés à son œuvre : tant il est vrai que le moyen-âge devait être essentiellement, jusqu'en ses derniers jours, l'ère des contrastes et des extrêmes !

En nous racontant par le menu cette très sombre histoire, M. Champion n'a point prétendu nous faire part d'une découverte inattendue et nous révéler des êtres et des faits dont personne n'ait jamais ouï parler. La tyrannie de Guillaume de Flavy, les amours de Blanche d'Overbreuc et de Pierre de Louvain, leur crime, la complicité du bâtard et du barbier, étaient choses connues déjà, en gros du moins ; deux chroniqueurs, Mathieu d'Escouchy et Jacques Duclercq, tous deux con-

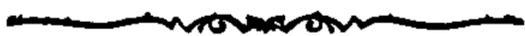
temporaires des événements, les avaient même déjà rapportés avec quelque détail; depuis eux, des érudits ont mis au jour quelques-unes des sources originales qui peuvent servir à compléter ou à contrôler leurs récits. Mais le biographe de Guillaume vient d'ajouter beaucoup à l'apport de ses prédécesseurs, grâce surtout aux pièces d'archives, voire d'archives judiciaires, qu'il a eu le courage, vite récompensé, de dépouiller minutieusement. La meilleure conclusion que je puisse donner à ce trop rapide compte rendu, c'est d'engager nos confrères à se reporter au livre lui-même. Peut-être, au premier abord, le trouveront-ils un peu encombré de notes et de références, un peu alourdi par les citations, sans compter de longues pièces justificatives ou annexes qui remplissent toute une grande moitié du volume. Je ne songe pas, pour mon compte, à regretter une si abondante documentation; j'y songe d'autant moins que M. Champion a su faire, lorsqu'il le fallait, œuvre personnelle d'historien. Mais pour qui aime vraiment le passé, la meilleure jouissance est peut-être moins dans l'exposition raisonnée des faits, dans la composition plus ou moins académique du récit, que dans la lecture du document lui-même présenté intégralement, en sa langue, avec la saveur de son originalité. Cette jouissance-là, M. Champion nous la donne à tout instant, nous la prodigue, et nous ne pouvons que lui en être reconnaissants, surtout quand les vieux papiers explorés et reproduits par lui ramènent sous notre regard quelques-uns des noms qui nous sont le plus familiers (1).

(1) Voici les localités de l'Aisne nommées plus ou moins souvent dans le livre de M. CHAMPION : Acy, Ambleny, Autels (Les), Beaurevoir, Berry-

Il faut toutefois qu'en finissant je le querelle quelque peu au sujet de l'idée qu'il s'est faite et qu'il veut donner de notre pays : « l'âpre Soissonnais », dit-il quelque part (1). Evidemment M. Champion ne serait pas avec les étymologistes qui, à tort ou à raison, font dériver le nom de Soissons de *suavis sessio*. Il est vrai que c'est à propos de Berzy-le-Sec qu'il parle de la sorte et probablement pour en avoir gravi la côte à la sueur de son front, mais il a beaucoup trop généralisé. Si je ne m'abuse, ce n'est point l'âpreté qui caractérise particulièrement notre sol ou notre climat. Jadis Guillaume-le-Breton, dans ses hexamètres néo-classiques, fut plus exact en qualifiant le Soissonnais de *tellus opima*, et notre bon Gautier de Coincy avait littéralement raison, dans tous les sens, au propre comme au figuré, lorsque, renchérisant avec amour sur une formule heureuse, déjà centenaire en ce temps-là, il saluait en notre vallée de l'Aisne « le plein cœur du doux pays de douce France. »

au-Bac, Berzy-le-Sec, Château-Thierry, Chauny, Corbeny, Coucy, Coulonges, Flavy-le-Martel, Happencourt, La Fère, La Ferté-Milon, Laon, Le Catelet, Manicamp, Marle, Nesles, Pernant, Pont-Arcy, Saint-Quentin, Soissons, Vailly, Vauxrezis, Vez, Vic-sur-Aisne. Voir l'excellente table de matières qui termine le volume.

(1) P. 105, n° 2.



# ADJUDICATION

## PAR LA COMMUNE DE SOISSONS

### DE LA

### Fourniture de 1.000 Piques en 1792

Par M. Edmond BRUCELLE

---

Les dissensions politiques, économiques et religieuses, qui divisèrent la France en 1789, prirent bientôt à Soissons des proportions inquiétantes. Les clubs de la ville profitaient de tous les événements du dedans et du dehors pour entretenir la division et semer la discorde. Quelques troubles s'en suivirent.

Aussi, le Conseil général de la commune « rendant sa surveillance sur tout ce qui pouvait intéresser la sûreté des citoyens et la conservation de leurs foyers » arrêta-t-il, le 4 mai 1792, « qu'il serait fabriqué au plus tôt 1.000 piques pour armer les citoyens qui n'avaient pas de fusils, ni d'autres armes, à opposer dans les circonstances critiques ».

En conséquence, il décida qu'on procéderait le lendemain, 5 mai 1792, à deux heures de relevée, en la maison commune de Soissons et par le ministère de M<sup>e</sup> Guynot, notaire, à l'adjudication au rabais, de la fabrication de ces 1.000 piques, aux conditions suivantes (1) :

(1) Aux minutes de M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Soissons.

- 1° Il serait formé dix lots de cent piques chacun;
- 2° Ces armes devaient être fabriquées suivant le modèle à présenter au moment de l'adjudication;
- 3° Chaque arme aurait sept pieds trois pouces de longueur, y compris la lance;
- 4° Le manche devait être en bois dur de seize lignes de diamètre dans la partie la plus forte et de quatorze lignes dans la partie la plus faible;
- 5° La lance et sa douille, devaient avoir quinze pouces de long sur deux de large à la base, avec saillants en acier dans toute la longueur;
- 6° Les adjudicataires seraient tenus de livrer ces armes au corps municipal, avant le 1<sup>er</sup> juin 1792, à peine de supporter une perte d'un sixième;
- 7° Ils paieraient les frais et fourniraient caution.

L'adjudication n'eut pas beaucoup de succès. Était-ce parce que la publicité n'avait pas été suffisante? ou parce que les conditions imposées étaient trop rigoureuses? ou encore parce que la Municipalité payait mal? On ne saurait le dire; le procès-verbal mentionnant simplement qu'à quatre heures de l'après-midi, personne ne s'étant présenté pour mettre un prix à la fabrication des piques, l'adjudication était remise au lendemain dimanche 6 mai 1792, dix heures du matin.

Cette seconde adjudication allait avoir le même sort que la première, quand M. Lampon, maire, qui tenait à avoir ses piques, mit à prix le premier lot sur le pied de cent sols par chaque arme. Joseph Valot, officier municipal et marchand de fer à Soissons, baissa à quatre livres dix sols; personne n'ayant baissé davantage, le premier lot lui fut adjugé. A midi, les neuf autres lots restaient

à placer. Les amateurs continuant à faire défaut, Valot proposa alors de fabriquer les neuf cents piques de reste, aux mêmes conditions que pour le premier lot. Il devint ainsi adjudicataire de toute la fourniture, moyennant le prix total de 4.500 livres.

La caution fut Adam Schoumacher « officier municipal, marchand-fabricant de papiers et tentures à Soissons ».

Furent présents à l'adjudication : MM. Jean-François-Furcy Lampon, homme de loi, maire de Soissons ; Louis-François-Gilbert Brayer-Pinton père, ancien négociant ; Louis Garçon Le Jeune, marchand-épiciier ; Joseph Valot ; Adam Schoumacher ; Pierre-Joseph Delacroix, entrepreneur de bâtiments ; Charles-Joseph Le Vasseur, ancien receveur de la régie générale, tous officiers municipaux de la commune de Soissons. Et Jean-François Paillet, notaire, procureur de la commune.

On ne sait pas quand Valot fut payé de sa fourniture. Dans une intéressante étude sur la situation financière de Soissons sous la Révolution, insérée au *Bulletin* de 1887, M. Collet rapporte qu'à la fin de l'année 1793, le prix en était encore entièrement dû.



# INSCRIPTIONS ET ARMOIRIES

Dans l'Eglise de Guny

Par M. Fernand BLANCHARD

---

Bien qu'il soit situé dans notre domaine archéologique, le village de Guny est très peu étudié dans notre Bulletin. Son origine antique mérite cependant d'attirer l'attention des archéologues. Il faisait autrefois partie de la généralité et du diocèse de Soissons. Pour le bailliage il dépendait de Coucy-le-Château, quoique sa population égalât celle de cette petite ville distante à peine d'une lieue. Situé à l'orée de la forêt de Saint-Gobain, ses prairies sont traversées par l'Ailette, l'*Aquila* des Commentaires. La voie romaine de Soissons à Vermand passe à l'extrémité du terroir; un embranchement s'en détache à Bonne-Maison porte le nom de Rue Magny et aboutit dans le village, au lieudit *La Montagne-la-Ville* emplacement probable de quelque villa romaine, sur lequel on construisit au XVII<sup>e</sup> siècle le Château actuel. Des découvertes de tombes et de mobilier funéraire gallo-romain ont démontré encore plus sûrement l'existence d'une agglomération de maisons au début de notre ère. Vers 858 Charles le Chauve donna l'autel de Guny à l'abbaye Notre-Dame de Soissons qui, jusqu'à la Révolution, conserva certains privilèges sur l'église.

Au moyen-âge les sires de Coucy englobèrent le village dans leur domaine et en devinrent les

suzerains. Les seigneurs de Guny ne furent plus, en quelque sorte que, les lieutenants de la famille de Coucy qu'ils accompagnèrent dans les combats, selon l'usage féodal.

Armés chevaliers, fiers de leur état, les châtelains de Guny vouèrent une dévotion spéciale au patron de la Chevalerie, à saint Georges et placèrent sous son vocable l'église de leur domaine. Nous ne nous occuperons pas ici de ce monument sous le rapport architectural et archéologique. Nous relèverons simplement quelques inscriptions curieuses et quelques armoiries qui s'y trouvent gravées, qui n'ont jamais été décrites et qui dans un avenir très prochain seront entièrement illisibles. Les unes sont effacées par les pas de la foule ; les autres à l'extérieur sont détruites peu à peu par la gelée et la pluie.

Une dalle tumulaire au milieu de la nef recouvre le caveau d'un curé de Guny qui, après avoir été élevé aux Pages de la Cour de France, entra en religion.

On déchiffre ces mots sur la pierre :

CI-GIST MESSIRE SIMON ROBERT  
CARRIER PRESTRE CURÉ  
DE CETTE PAROISSE  
PAGE DU ROI LOUIS XV ET  
BIENFAITEUR DE CETTE ÉGLISE  
QUI DÉCÉDA  
LE 28 JUILLET 1777  
A L'AGE DE 49 ANS.  
PRIEZ DIEU POUR  
SON AME.  
*DOMINE DILEXI DECOREM  
DOMUS TVAE*

Cette dernière phrase semble indiquer que Robert Carrier fit restaurer et embellir l'église. Il faut sans doute placer au nombre des travaux exécutés pendant son ministère pastoral une immense *gloire* en bois doré orné d'anges et de rayons dans le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le curé Carrier était sans doute parent de Hyacinthe-Florimond Carrier, lieutenant au Présidial de Soissons vers 1750, et de Jean-B.-François Carrier, procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts et maire de la Ville de Soissons, vers 1744.

A l'extérieur, au portail se trouvent trois écussons dont l'un en losange. Ils ont été martelés à la Révolution. L'église de Guny porte encore au dehors, les traces très apparentes d'une litre seigneuriale, dont peu d'exemplaires subsistent dans la région. La litre, comme l'encens était au nombre des droits seigneuriaux. Lorsque les châtelains mouraient, les murs de l'église devaient être revêtus au dehors, à environ dix pieds du sol, d'une large bande de peinture noire, en signe de deuil et décorée de place en place des armoiries du défunt. L'usage de cette litre se retrouve encore, à l'intérieur de l'église, de nos jours lors de certains enterrements ; mais on se contente de tentures et d'écussons mobiles. Plusieurs familles eurent successivement à Guny les honneurs de la litre, aussi celle-ci porte-t-elle plusieurs écussons superposés ce qui en rend la lecture difficile.

Nous relevons d'abord un écusson dont les couleurs sont écaillées et délavées sur le fond noir du badigeon. On y remarque trois bandes de vair surmontées d'une couronne comtale et supportées par deux griffons de sinople. Ces armoiries appartiennent soit à la famille de Longueval dont un

membre, Alexandre de Longueval, seigneur de Verneuil et Guny, décéda au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, soit à la famille Bouzior d'Estouilly, alliée aux Vrevin, châtelains de Guny, également au même siècle. Quoique leurs armes aient une grande ressemblance, ces deux familles sont, à ce que nous croyons, étrangères l'une à l'autre et n'ont aucun lien direct de proche parenté.

Non loin sur cette même litre, nous trouvons également dans un écu ovale, un saint Georges terrassant le dragon, patron de l'église.

Le cimetière entourait l'église comme de coutume ; certaines familles marquèrent la place de leurs tombes sur le mur de l'édifice au moyen de graffites curieux. Certains ont gravé à la pointe l'écusson de leur maison. L'un de ceux-ci est chargé d'une fasce accompagnée en chef de deux merlettes. Les émaux ne sont pas indiqués. Un second écusson appartient sans aucun doute cette fois à la famille Bouzior d'Estouilly car les bandes de vair y sont nettement appointées, par quoi ces armes, en gravure se distinguent des armes des Longueval. La famille de Longueval porte, d'après le nobiliaire de Picardie : « bandé de vair et de gueules de six pièces », et la famille Bouzior, « d'azur à trois bandes de vair appointées. » Ces armes on le voit ont une grande ressemblance entre elles. Quand les émaux manquent, elles ne peuvent se distinguer que par les pointes des pièces honorables.

On lit non loin la fin d'une phrase latine : *Medice cura te ipsum*. — Médecin, guéris-toi, tirée de l'Écriture.

Un laboureur nota même sur la muraille de l'église les intempéries dont il avait été témoin :

*Le 16 juillet 1632 la gelée gâta toutes les vignes et mesnages entièrement.*

Un autre se réjouit de la publication de la paix des Pyrénées :

*Le 10 mars 1660 la paix a été publiée.*

Enfin nous rencontrons un dernier écusson dont nous n'avons pu reconnaître les possesseurs, jusqu'ici. Cet écusson est écartelé au un et quatre meublé d'une arbalète ; au deux et trois tranché.

Telles sont succinctement détaillées ces inscriptions. Les armoiries surtout offrent un certain intérêt pour l'histoire héraldique des maisons seigneuriales du Soissonnais. Il était urgent de noter les unes et les autres avant que le temps n'achevât son œuvre de lente destruction.



ONZIÈME SÉANCE

Lundi 4 Décembre 1905

*Présidence de M. LECER, Président.*

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux,*  
tome XXIV-XXV.

*Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1904.*

*Société Littéraire de Lyon.*

*Revue des Etudes grecques, tome XVII.*

*Tables générales de l'Académie de Chalons.*

*Bulletin de la Société royale belge de Géographie.*

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,*  
1905.

*Bulletin de la Société historique de Langres, 1905.*

*Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de*  
*France, 1904.*

*Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quen-*  
*tin, 1904, Bull. 50.*

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Jacquélet lit la suite de ses *Recherches Historiques sur le village de Vauxbuin.*

M. Brucelle communique un travail sur *l'Église Saint-Vaast pendant la Révolution*.

---

CORRESPONDANCE

M. Bouchel lit une lettre qu'il a reçue de M. le vicomte d'Avaux, membre de la Société académique de Dijon en réponse aux observations que lui avait adressées notre collègue à propos de l'omission de Louis de Héricourt parmi la liste des rédacteurs du *Journal des Savants*.

---

NOMINATION ET PRÉSENTATION  
DE DEUX MEMBRES TITULAIRES

Deux Sociétaires présentent la candidature comme membre titulaire de M<sup>e</sup> Dulong, notaire à Soissons. L'élection pour son admission aura lieu à la prochaine séance selon l'usage.

M. Bouchel, notre zélé collègue, membre correspondant de la Société depuis de nombreuses années, demande son admission parmi les membres titulaires.

La Société s'empresse de faire droit à cette requête. M. Bouchel est nommé membre titulaire de la Société.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### SEIGNEURIE DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

---

(SUITE)

---

#### III. Du Duc de Mayenne à la Révolution *(Suite)*.

---

##### § IV. — *De 1691 à 1730. — Famille de la Fitte.*

10 juin 1691. — Louis de la Fitte, écuyer, capitaine exempt des gardes du corps, achète le domaine de Vauxbuin devant Ogier, notaire au Châtelet de Paris. La vente est faite par M<sup>re</sup> Jean Paget, seigneur de Vauxbuin, Chaudun et autres lieux, à M<sup>re</sup> Cyprien de la Fitte de Saint-Peyreux, prêtre, au nom et comme tuteur de M<sup>re</sup> Louis de la Fitte, fils mineur de M<sup>re</sup> Jean-Paul de la Fitte, seigneur de Beuveron, chevalier, lieutenant des gardes du corps du roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté et gouverneur des ville et château de Guise, et de dame Marie Harander, son épouse, moyennant la somme de 65.500 livres. Le 20 juillet 1691, ledit Cyprien de la Fitte, prêtre, bachelier en théologie, fondé de la procuration de Louis de la Fitte, seigneur de Vauxbuin, porte « foy et hommage au roy et à M<sup>me</sup> la princesse de

Carignan », comtesse de Soissons. (*Inventaire des titres de Vauxbuin.*)

Louis de la Fitte est tué trois mois après son acquisition. (*Généalogie de la famille de Vélard.*)

22 octobre 1691. — Dame Marie Harander, veuve de Jean-Paul de la Fitte, mère de Louis, hérite de son fils. Dame de Vauxbuin, Chaudun et autres lieux, elle porte « foy et hommage au roy » et au comte de Soissons entre les mains des officiers du bureau des Finances. Le 31 « may » 1692, un décret volontaire poursuivi au Châtelet de Paris adjuge l'héritage à Marie Harander, veuve, « héritière quant aux meubles et acquets de feu Louis, son fils. »

1693. — Un procès s'engage entre la famille de la Fitte et le cardinal d'Estrées, abbé de Longpont, ancien évêque de Laon, sur une question de « bannalité de pressoirs ».

Les religieux de Longpont possédaient à Vauxbuin, sur le fief de l'Hermitte ou du Manoir, dépendant du fief de la Tour Menault, une maison qu'ils venaient de recouvrer en 1687, après une aliénation de plus d'un siècle. (L'aliénation avait d'abord été consentie à la famille de Condren). A cette maison se rattachaient des vignes, occupant un espace assez considérable. Il s'agissait de déterminer si les religieux devaient au seigneur de Vauxbuin, la « bannalité » des pressoirs.

Voici les principales phases de ce procès :

31 octobre 1693. — Exploit d'opposition de M<sup>re</sup> César, cardinal d'Estrées, duc et pair de France, abbé de Longpont, au dénombrement de la terre et seigneurie de Vauxbuin, signifié à la dame de la Fitte, par Fouquet.

22 décembre 1693. — Quittance donnée par le

Bosseur de la Bauve, chargé par M. le cardinal d'Estrées, seigneur de Presles (appartenant à Longpont), de 100 livres reçues de M. Paget, prédécesseur des la Fitte à Vauxbuin, pour droit de « lods et ventes » de deux arpents et demi de vignes au Mont-Marion.

Il est à remarquer, pour plus grande complexité de l'affaire, que si Longpont avait des vignes sur Vauxbuin, le seigneur de Vauxbuin avait des vignes sur Presles, qui appartenait à Longpont.

*17 avril 1694.* — Aveu et dénombrement par la dame de la Fitte au « roy » et aux comtes de Soissons, des terres et seigneuries de « Vaubuin », Chaudun et fiefs en « dépendans », comme mouvans et relevans « en plain fief, foy et hommage dudit Comté ».

*27 octobre 1694.* — Assignation au Grand Conseil donnée à la dame de la Fitte, par Fouquet, nommé plus haut, à la requête du Cardinal, en vertu des lettres d'évocation du 27 juin 1680.

Nous venons de voir que la dame de la Fitte n'avait pas tenu compte de l'opposition faite par le Cardinal au dénombrement.

*12 novembre 1694.* — Ordonnance de la Chambre du Domaine de Soissons rendue sur la remontrance « des gens du roy de cette Chambre, par « laquelle nous aurions ordonné qu'il serait pro-  
« cédé en icelle à la vérification et réception du  
« présent dénombrement, après la première som-  
« mation qui serait faite à la requête de la ditte  
« dame de venir déduire en cette Chambre les  
« moyens de la ditte opposition ».

Signification de ladite ordonnance est faite au cardinal par Nicque ce même jour 12 novembre, et « contrôlée » le même jour à Soissons par de

Silly, à la requête de ladite dame, avec sommation à son Eminence de venir déduire dans quinzaine en cette Chambre les moyens de l'opposition, et protestation par ladite dame de poursuivre ses avantages.

*19 novembre 1694.* — Le Cardinal obtient des lettres en règlement de juges, par suite du conflit entre le grand Conseil et la chambre du domaine de Soissons.

*21, 28 novembre et 5 décembre 1694.* — Publications du dénombrement de Vauxbuin et Chaudun. En voici le certificat :

« Nous soussignés Prieurs et curés de Vauxbuin  
« et Chaudun, et marguilliers de Saint-Martin et  
« Saint-Georges desdits lieux, certifions à Nossei-  
« gneurs les Présidents Trésoriers de France,  
« généraux des finances et grands voyers en la  
« généralité de Soissons, à Monsieur le Président  
« Bailly du Comté de Soissons et tous autres qu'il  
« appartiendra que le présent dénombrement a été  
« lu et publié aux prônes de nos paroisses les  
« dimanches 21 et 28 novembre et 5 décembre 1694,  
« en conséquence du jugement rendu au Bureau  
« des finances dudit Soissons le 23 avril dernier,  
« sans qu'il nous soit survenu aucune opposition.  
« En foy de quoi nous avons signé le présent cer-  
« ficat le cinquième jour de décembre 1694. *Signé*  
« DORIGNY, DUBOIS, curé de Chaudun et autres ».

Le lendemain de la dernière publication au prône, c'est-à-dire, le 6 décembre, commençait la publication en la chambre du domaine, de huitaine en huitaine, les lundis 6, 13 et 20 décembre.

*20 décembre 1694.* — Le sieur Barbier, agent du Seigneur Comte, n'a rien trouvé de nouveau par rapport aux anciens dénombremens, sinon une

partie de maison bâtie à Soissons dans la ruelle de Colin Foufry.

*24 décembre 1694.* — La chambre du domaine, après avoir visé toutes les pièces du procès, ajoute :

« Nous, sans avoir égard à l'opposition dudit  
« seigneur Cardinal d'Estrées le 31 octobre 1693,  
« avons donné acte..... reçu et recevons le présent  
« aveu et dénombrement pour servir et valoir à  
« ladite dame ce que de raison, à la charge de  
« fournir copie du dénombrement de la terre de  
« Missy-au-Bois....., à condition aussi que la por-  
« tion de maison où demeure René Dagoteau,  
« située en cette ville rue Saint-Nicolas, bâtie sur  
« la ruelle dite Colin Fouffry, sera de la Censive,  
« Seigneurie et Justice dudit Comté de Soissons,  
« sauf entre autres choses les droits du Roy, dudit  
« seigneur Comte et d'autrui. Fait en la Chambre  
« du domaine du comté de Soissons, le 24 dé-  
« cembre 1694. *Signé* : CHANTEREAU, LE FÈVRE, ROUS-  
« SEAU, POUSSIN, PEUTRELLE, BERTHERAND, LEVENT,  
« CHARTON, CHARMOLUE, BERTHERAND, DANRÉ, NOURRY  
« et CUIRET ».

*29 décembre 1694.* — Pendant que la dame de Vauxbuin était victorieuse à Soissons, le Cardinal agissait à Paris. Quatre jours après le jugement qui vient d'être rapporté, eut lieu la signification des lettres en règlement de juges du 19 novembre, avec assignation à la quinzaine au privé Conseil (*sic*) pour être réglé de juges entre le grand Conseil et la Chambre du domaine dudit Soissons, donnée à la dame de la Fitte à la requête de Son Eminence.

*12 octobre 1695.* — La dame de Vauxbuin use de représailles relatives à l'opposition qui a été faite

à son dénombrement. Une ordonnance de la Chambre du domaine de Soissons fait défense à tous particuliers employés dans le dénombrement de Vauxbuin de fournir pour les mêmes héritages déclarations au terrier de Presles à peine de nullité et cinquante livres d'amendes.

*9 juillet 1696.* — Pour éviter toute récrimination de la partie adverse et toute infériorité devant la justice, la dame de Vauxbuin remplit ses obligations envers le Cardinal. En son nom, M<sup>re</sup> Cyprien de la Fitte déclare devant M<sup>e</sup> Bouchel, notaire à Soissons, à S. E. le cardinal d'Estrées, les vignes situées au Mont-Marion.

*28 juin 1697.* — Cyprien de la Fitte fait devant Lévêque, notaire au Châtelet de Paris, un acte de dépôt d'une reconnaissance faite par les habitants de Vauxbuin devant Gosset le 28 décembre 1660. Cette reconnaissance affirme que « de tous tems et ancienneté il y a eu bannalité de pressoirs ».

*18 février 1698.* — De son côté, César d'Estrées appelle à la rescousse Annibal d'Estrées. S'il est permis de comparer les petites affaires aux grandes, la présente ne serait peut-être pas une guerre punique, mais ne paraîtrait-elle pas aussi difficile qu'un petit passage des Alpes ? Bref, le cardinal César fait appel à son neveu, et à la requête de François-Annibal d'Estrées, troisième du nom, duc et pair de France, seigneur de Cœuvres, dont dépend le fief de la Tour Menault, saisie féodale est faite dudit fief par Jean Sauvez, huissier au Bureau des Finances de Soissons, sur dame Marie Harander...., « faute d'honneur, foy et hommage « non rendu, droits non payés, dénombrement « non fourni dudit fief, circonstances et dépenses... »

*19 septembre 1698.* — La dame de Vauxbuin fait donner sa réserve. C'est une pièce intitulée : « Mémoire... pour dame Marie Harander, veuve « de Messire Jean-Paul de la Fitte... défenderesse au principal et demanderesse en garantie..., contre Monsieur le cardinal d'Estrées, abbé et les religieux de l'abbaye de Longpont, demandeurs, et Messire Jean Paget, défendeur à la garantie ».

A la suite de ce mémoire imprimé, dont un exemplaire a été déposé à la bibliothèque de la Société par M. Suin, nous trouvons les noms des procureurs des deux parties. Celui de la dame de la Fitte s'appelle Céron, et celui du cardinal d'Estrées, Cochin. Ce mémoire renferme plusieurs renseignements utiles à l'histoire de Vauxbuin et des environs. J'en ai tiré le meilleur parti possible dans mes précédents travaux.

La maison de Longpont possédait sept ou huit arpents de vignes au triège de la « Beste », au pied du « Roydemont », entre le chemin de Vauxbuin, à Soissons et la route de Paris. Nous pouvons remarquer que ce lieudit « la Beste » se trouve maintenant de l'autre côté de la route de Paris par rapport au chemin de Vauxbuin, ce qui confirme ce fait déjà exposé par moi et admis généralement, que le tracé de la route de Paris a été modifié en cet endroit pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Donc, les religieux de Longpont possédaient au triège de la Beste quatre pièces de vignes appelées les Maisonnettes, Ourcamp et Prémontré (ces deux dernières ainsi appelées parce qu'elles venaient de Prémontré et d'Orcamp). La dame de la Fitte, à la suite de Barbe d'Estrées, une de ses auteurs et tante du cardinal, prétend que le fief l'Hermitte avait droit de censive sur le triège de

la Beste. Or, le fief l'Hermitte relevait en foi et hommage de la Tour Menault, et le fief de la Tour Menault appartenait depuis longtemps au Seigneur de Vauxbuin.

La dame de la Fitte prétend que la route de Paris est la limite entre Vauxbuin et Presles, qui n'est ni paroisse, ni village, mais une ferme de la paroisse Saint-Remi de Soissons.

Elle ne revendique pas la banalité du moulin sur la maison de Longpont, situé au fief l'Hermitte, mais elle maintient son droit de banalité des pressoirs.

Elle cite un arrêt du Parlement du 23 décembre 1552 entre Claude de Levys, écuyer, seigneur et baron de Cousin, demandeur, contre Louis de Chalmazel, maintenant audit seigneur la banalité des pressoirs audit lieu.

*24 septembre 1698.* — Arrêt contradictoire rendu au grand Conseil, entre M. le cardinal d'Estrées, duc et pair de France, « abbé de l'abbaye royale  
« de Notre-Dame de Longpont, ordre de Cîteaux,  
« seigneur haut, bas et moyen justicier de la sei-  
« gneurie de Presles, et dame Marie Harander,  
« etc... portant règlement des limites des terres et  
« seigneuries des deux parties : Longpont est sei-  
« gneur haut, bas et moyen justicier au canton de  
« la « Beste », sur les pièces des dix setiers, Mai-  
« sonnettes, Prémontré et Orcamp, sur les trois  
« muids de Presles, sur les terres de Thoisy et les  
« deux arpents de la transaction du 2 décem-  
« bre 1579 ». (Ces deux arpents étaient tenus de Longpont par Messire Claude, seigneur de Nouail-  
lerie, abbé de Vermand).

Marie Harander a le reste de la Tour Menault et la Sablonnière. Les pièces de terre de Thoisy et

les trois muids de Presles sont dans l'enceinte des « terroir et paroisse de Vauxbuin », et dans la seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Longpont. Tout ce qui est de la Tour Menault auquel le fief de l'Hermitte est réuni sera rayé du fief de Vauxbuin pour être mis à la Tourmenault. — Les limites de Vauxbuin et Presles seront modifiées en ce sens. — Pour la banalité du moulin et du pressoir, les parties sont renvoyées au premier octobre prochain par arrêt du six septembre présent. Le payement des droits passés sera réglé dans un mois. Le Bosseur a cent livres à payer, qu'il a reçues de Paget pour droit de lods et ventes.

...« Et sur le surplus des demandes en garantie « de ladite Harander contre ledit Paget, et dudit « Paget contre ledit Le Bosseur, ensemble sur les « autres demandes et requêtes, le Conseil a mis et « met les parties hors de cour, condamne ledit Le « Bosseur aux dépens envers ledit d'Estrées, tous « les autres dépens compensés entre toutes les « autres parties ».

9 juillet 1699. — Nous trouvons dans un document portant cette date (*Archives* du château de Vauxbuin), que Messire Cyprien de la Fitte de Saintpeyreux, prêtre, ancien chanoine de Toul, bachelier en théologie, demeurant à Vauxbuin, fondé de procuration de dame Marie Harander, dame de la Fitte, sa cousine de premier degré, séjournera à Paris jusqu'à l'arrêt définitif.

Comment se termina ce procès, dont les péripéties rappellent un peu les *Plaideurs* de Racine ? Par une transaction du 2 janvier 1700. Je désespérais presque de connaître jamais les termes de cette transaction, quand j'eus la bonne fortune de rencontrer, chez M. Charles Guillemot, père de

notre nouveau sociétaire, M. Georges Guillemot, *l'Inventaire des Titres de Vauxbuin*, que j'ai mis largement à contribution. M. Guillemot eut l'amabilité de me prêter l'in-folio qui contient cet inventaire ; je lui en suis très reconnaissant. Voici un résumé de cette transaction :

Devant M<sup>e</sup> Richard, notaire au Chatelet de Paris, entre M<sup>re</sup> « Ciprien de la Fitte de Saint-Peyreux, « au nom et comme fondé de procuration de dame « Marie Harander, d'une part ; et M<sup>re</sup> Jean Paget, « chevalier, cy-devant seigneur dudit Vauxbuin, « d'autre part ; M<sup>re</sup> Christophe Raquet, chanoine « de l'Eglise de Soissons ; M<sup>e</sup> Martin Barbereux, « conseiller du Roy, assesseur et premier échevin « de ladite ville ; et M<sup>e</sup> Henry Louvet, procureur « audit bailliage et siège présidial de Soissons ; « lesdits sieurs Raquet, Barbereux et Louvet, tant « en leurs noms que comme fondés de la procura- « tion de M<sup>e</sup> Nicolas Quinquet l'aîné, procureur « audit Bailliage, et de celle de M<sup>e</sup> Pierre Turlin, « trésorier des troupes de la généralité de Sois- « sons, tuteur de ses enfants mineurs et de deffunte « demoiselle Louise Jourland, sa première femme ; « d'autre part ; et Dom Guy Copin, religieux et « procureur de l'abbaye de Longpont, tant pour « lui que pour les prier, religieux et couvent de « ladite abbaye, fondé de leur procuration, encore « d'autre part... »

Les conventions qui regardent les sieurs Raquet, Barbereux, Quinquet l'aîné, Turlin, Quinquet le jeune, Louvet, leur permettent de garder ou de construire des pressoirs chez eux à Vauxbuin, en payant certains droits déterminés, et en s'obligeant de donner une déclaration « par tenans et aboutis-

« sans des vignes qui leur appartiennent audit  
« terroir dans un mois d'huy ».

Voici maintenant ce qui concerne la question  
actuelle :

« A l'égard des Prieur, religieux et couvent de  
« Longpont, a été convenu qu'ils jouiront à tou-  
« jours du pressoir qu'ils ont dans la maison qui  
« leur appartient audit Vauxbuin, où ils pourront  
« continuer à faire pressurer les raisins provenant  
« des vignes appartenantes à leur mense conven-  
« tuelle, sans y pouvoir recevoir sous tel prétexte  
« que ce soit les vendanges d'aucuns autres possé-  
« dans vignes dans l'étendue de la seigneurie de  
« Vauxbuin, à quoi ledit dom Copin s'est soumis et  
« obligé, et dans le cas où lesdits prieur et religieux  
« acquerraient d'autres vignes à quelque titre que  
« ce soit dans l'étendue de ladite seigneurie de  
« Vauxbuin, d'en porter les raisins aux pressoirs  
« bannaux dudit lieu, et d'en payer les droits accou-  
« tumés ; bien entendu néanmoins qu'au cas où  
« lesdits religieux vinssent à rentrer dans aucunes  
« vignes, étant de l'ancien domaine aliénées de  
« leur abbaye, situées dans l'étendue de ladite  
« paroisse de Vauxbuin, ils pourront en ce cas en  
« faire pressurer les raisins à leurs pressoirs sans  
« en payer aucuns droits, et sans toutefois que  
« ceux qui possèdent lesdites vignes aliénées puis-  
« sent tirer aucun avantage des présentes, ni  
« s'exempter du droit de bannalité, cette faculté  
« n'étant accordée que pour les religieux seule-  
« ment ».

Telle fut la fin de ce long procès. Comme épilo-  
gue, les déclarations des vignes prévues dans la  
transaction ci-dessus furent faites devant Servais,  
notaire à Soissons, par Martin Barbereux, le

4 mars suivant, par Nicolas Quinquet l'aîné, le 8 mars, et le 13 mars, par le chanoine Christophe Raquet. Je n'ai pas trouvé trace des autres.

Voici maintenant quelques menus faits qui se passèrent du temps de la dame de La Fitte :

Il y avait présentation d'hommes vivants et mourants par le chapitre de la cathédrale de Soissons à la seigneurie de Vauxbuin, pour maisons et héritages. A chaque mutation, ce corps vénérable payait quatre livres dix sols, moitié de quatre « écus sol » qu'il payait « cy-devant » à chaque renouvellement « d'homme vivant et mourant et non confisquant », et une livre dix-sept sols six deniers de cens, moitié de trois livres quinze sols qu'il versait auparavant. En 1694, le 15 septembre, eut lieu, devant Gosset, notaire à Soissons, présentation d'homme vivant et mourant au Bailli de la justice, terre et seigneurie de Vauxbuin, pour dame Marie Harander, ... par les députés de l'église de Soissons, pour l'amortissement des maisons, terres, vignes, prés, bois, cens, rentes, revenus et autres héritages appartenant audit chapitre, ... de la personne de « M<sup>e</sup> Martin Grenier, enfant de chœur de ladite église », âgé de seize ans, au lieu de feu François Thiot. Ce dernier, aussi enfant de chœur quand il fut présenté en 1667, avait remplacé le chanoine Pierre Morlière, présenté en 1662, qui avait occasionné une mutation au bout de cinq ans. Nous ne pouvons douter que la probabilité de fréquentes mutations dans le cas de présentation d'un vénérable chanoine, n'ait déterminé le discret et scientifique chapitre, à choisir par la suite des enfants de chœur dont l'extérieur promît une longue carrière et une mutation la plus lointaine possible. C'est ce qui arriva pour François

Thinot qui, présenté en 1694, ne fut remplacé qu'en 1749, par Nicolas Oudoux, natif de Condé, âgé de quatorze ans, enfant de chœur du chapitre.

Le 23 avril 1695, devant Calais, notaire à Soissons, M<sup>e</sup> Henry Louvet, procureur ès-sièges royaux de Soissons, au nom et comme fondé de procuration de dame Pétronille Bouresches, veuve de M<sup>e</sup> Nicolas Vaillant, conseiller du roy, lieutenant en la connétablie et maréchaussée de France, demeurant à « Ferre », vend à MM. les vénérables Prévot, Doyen, chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Soissons, une petite maison couverte de chaume, rue de la Villette, à Vauxbuin, chargée de douze sols, six deniers, une « poule » de surcens, cens et droits seigneuriaux ordinaires, moyennant deux cent cinquante livres.

Le 20 décembre 1697, la dame de la Fitte exerce envers une vassale la mesure qu'elle va subir de la part d'Annibal d'Estrées, le 18 février suivant. Une commission est « décernée par le Bailly de Vauxbuin, pour saisir sur Elisabeth de la Noe, et établir commissaire à Missy-aux-Bois et autres fiefs qui se trouvent ouverts, faute d'honneur, foy et hommage rendus, droit (*sic*) non payés, et dénombrement non fournis (*sic*) ». Cette saisie n'eut pas probablement de bien graves suites, puisque le 3 février suivant, nous trouvons un dénombrement fourni à dame Marie Harander, ... par dame de la Noe, dame de Pernant, Missy-aux-Bois et autres lieux. Les héritiers de cette dame de la Noe, firent « foy et hommage » à la dame de la Fitte, le 12 mars 1706, et fournirent le dénombrement, le 20 mars suivant.

Le 22 août 1698, la dame de la Fitte paya au « trésor royal, cent cinquante livres pour jouir des

« droits d'échanges dûs aux mutations ». Une « déclaration du roy, du 4 septembre 1696, concernant l'aliénation des droits d'échanges dûs à Sa « Majesté ». En plus, le même jour, 22 août 1698, la dame de la Fitte paya quinze livres pour les deux sols p<sup>lx</sup> des cent cinquante livres ci-dessus. Le 20 juillet 1701, elle rendit « foy et hommage au roy », pour les droits d'échanges, et, le 12 septembre 1701, une sentence du bureau des Finances de Soissons, accorda à la même dame acte de « l'employ » qu'elle fait de l'aveu et dénombrement reçu le 24 décembre 1694, pour celui du droit d'échange.

M<sup>e</sup> Barbereux, conseiller du roy, assesseur en la maîtrise de Soissons, avait fait bâtir un colombier en sa maison située à Vauxbuin, à la Villette, près des pères Cordeliers. La dame de la Fitte forma une demande en démolition. Barbereux n'attendit pas le jugement. Dans une requête au grand Conseil signifiée le 26 août 1699, il déclare avoir démoli le colombier.

Le 9 juin 1700 eut lieu devant Servais, notaire à Soissons, réobligation à quatre deniers de cens et cinq sols de surcens à Marie Harander, dame de Vauxbuin, sur une maison située à Soissons, en la rue Saint-Nicolas, vis-à-vis la « Grosse Teste », par Claude Carluy, veuve de René Dagoteau. Les deux époux avaient acheté à Pierre Desprez, marchand à Soissons, et Antoinette Gravadet, sa femme, devant Gosset l'aîné et Lejeune, notaires à Soissons, le 21 août 1677. Voici la déclaration de cette maison au dénombrement de la censive de Vauxbuin en 1694. « René Dagoteau, marchand fourbis-  
« seur à Soissons, pour une maison de fond en  
« comble couverte de thuilles consistant en une

« boutique donnant sur la rue, sallette attenant  
« comme elle s'étend et comporte, sise en la ville  
« de Soissons, rue Saint-Nicolas, assès près de la  
« Grosse Teste, en laquelle pendait cy devant l'en-  
« seigne de Sainte-Geneviève, tenant d'un lez à  
« Elie d'Héry, d'autre à la ruelle Colin Foufry, par  
« devant à la rue et par derrière aux demoiselles  
« Lesueur. » Cette maison était portée pour six  
deniers de cens et cinq sols de surcens. Le juge-  
ment du 24 décembre 1694 avait eu probablement  
pour résultat de diminuer le cens de deux deniers.  
Deux maisons voisines dans la rue Saint-Nicolas  
étaient aussi de la censive de Vauxbuin. Celle  
d'Elie d'Héry, voisin de Dagoteau, devait deux  
deniers de cens à la saint Remy ; et celle de Petit,  
serviteur de ville, voisin d'Elie d'Héry, deux  
deniers également.

Le 27 août 1702 eut lieu une reconnaissance sous  
seings privés de Jean Allard, Jean Muzelle, labou-  
reurs, et Louis Mortemain, vigneron à Vauxbuin,  
déclarant « qu'ils possèdent une terre de trois  
« pichets derrière le *Moutier*, où ils ont coupé par  
« le pied quatre grands noyers dont ils ont disposé  
« à leur profit, ce qui ne pouvait passer que pour  
« une dégradation et détérioration du surcens dû à  
« la dame de Vauxbuin et Chaudun. Promettent  
« solidairement de mettre incessamment la dite  
« pièce en labour, d'y planter des noyers et autres  
« arbres, en sorte que la Dame en demeure satis-  
« faite, et que le dit surcens de quatre livres et  
« deux chapons payable à la saint Martin puisse y  
« être aisément perçu. »

En octobre 1703, un édit du « Roy créa un titre  
« d'office formé et héréditaire de greffier des Rolles  
« de tailles et de Réunion desdits offices aux syndics,

« greffiers et maires des villes, bourgs et paroisses  
« taillables, abonnées et tariffées, créés par édit  
« de juin 1690, août 1692, mars 1703. Plusieurs  
« pièces de l'*Inventaire de Vauxbuin* sont des  
« avertissements, assignations, contraintes et  
« quittances de remboursement des offices de sin-  
« dic et greffier des rolles de ladite paroisse de  
« Vauxbuin payés par Madame de la Fitte. »

Le 6 juin 1708 eut lieu, pour neuf ans, devant Servais, notaire à Soissons, le bail du moulin « banal de Vauxbuin à François Machuré, meunier, « et Marie Mignot, sa femme, pour cent livres, « quatre chapons et quatre canards de redevance « annuelle. »

Cette année 1708, d'après les registres paroissiaux, Vauxbuin comptait soixante-six feux.

Le 6 décembre 1716, mourait la dame de la Fitte, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Elle fut enterrée le lendemain 7 décembre dans la chapelle de la Sainte-Vierge à l'Eglise de Vauxbuin. La pierre tombale subsiste encore, avec l'épitaphe que M. de la Prairie a reproduite en entier dans le tome xv, p. 181 du *Bulletin*, année 1861. J'ajouterai un détail assez important qu'il a omis. A l'angle droit supérieur de la dalle funéraire se trouve un écusson ovale portant les armes de Marie Haraneder, dame de Vauxbuin et Chaudun. Elles sont presque entièrement effacées, et on n'y reconnaît plus guère qu'un chevron à la partie inférieure. L'écu est surmonté d'une couronne comtale. J'ai pu rétablir les données héraldiques d'après l'*Armorial général* de l'élection de Soissons : « d'azur à une bande d'argent chargé de trois losanges et deux demi de gueules, accompagnés de deux cornets d'argent liés de même, les embouchures en pointe ; accolé

d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois gerbes du même. »

(A suivre.)

---

# L'ÉGLISE SAINT-VAAST

DE SOISSONS

A LA RÉVOLUTION

Par M. Edmond BRUCELLE.

---

Les explorateurs du passé ont enregistré en très peu de mots les aliénations successives qui eurent pour objet l'ancienne église Saint-Vaast et ses dépendances, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>. Résumant d'abord leurs écrits et mettant ensuite en œuvre quelques documents inédits, j'entreprends d'écrire : 1<sup>o</sup> Une courte monographie de ce monument religieux ; et, 2<sup>o</sup> L'histoire troublée et fort peu connue de ses dernières années.

## § I<sup>er</sup>

I. — Bâtie pour remplacer deux anciennes chapelles (1), l'église « du bourg d'Aisne ou bourg Saint-Vaast » fut terminée en 1127 et mise la même année sous l'invocation de saint Vaast, patron de la paroisse. Situés à l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Vaast, l'église et le cimetière qui

(1) Saint-Adrien et Saint-Vaast.

l'entourait, étaient limités vers le nord-ouest par un angle des remparts et couvraient une grande partie du terrain actuellement occupé par l'usine à gaz de Soissons.

Cette église eut beaucoup à souffrir des guerres de Religion. Restaurée peu après, elle connut de beaux jours. Aujourd'hui il n'en reste plus trace !

Elle fut collégiale et paroissiale jusqu'au 21 juin 1781, date à laquelle Monseigneur de Bourdeilles, évêque de Soissons, décréta la suppression de son chapitre et établit, à sa place, la « Communauté des prêtres de Saint-Vaast ».

A l'époque de la Révolution, l'église Saint-Vaast n'était plus que paroissiale.

M. de la Prairie a donné une savante description de l'édifice dans notre *Bulletin* de l'année 1861; l'album Betbeder et le Musée municipal, ici même, offrent des vues qui permettent de juger de la beauté et de l'importance du monument.

II. — Le 8 mars 1791, le Conseil général de la commune de Soissons et le Directoire du district, de concert avec le Directoire et l'Evêque du département de l'Aisne, arrêterent qu'il n'y aurait plus pour la ville et les faubourgs de Soissons que deux paroisses : 1° la Cathédrale, pour les habitants de la rive gauche de l'Aisne (avec un oratoire provisoire dans l'église de Saint-Crépin-le-Grand); et, 2° l'Eglise Saint-Vaast, pour les habitants de la rive droite. Cet arrêté, sanctionné par un décret de l'Assemblée nationale du 11 mars, même mois, fut signé par le Roi, contresigné et scellé quatre jours après à Paris (1).

Le pasteur de cette dernière paroisse fut

(1) Collection PERIN, n° 3.423.

M. Raiser, ancien curé-doyen de la Communauté des prêtres de Saint-Vaast qui venait d'être supprimée.

Le 13 octobre 1792, les commissaires de la Municipalité soissonnaise se rendirent chez « le citoyen Raiser, curé de Saint-Vaast », pour procéder à l'exécution de la « loi relative à la confection de l'inventaire des meubles, effets, ustensiles en or et argent, employés au service du culte » dans son église. Sur leur invitation, Raiser assista à la prise de l'argenterie (1) qui subit le sort commun, c'est-à-dire fut remise au district et ensuite envoyée à la Monnaie.

En 1793, les trois cloches de l'église furent descendues et livrées à la fonte (2).

Après l'abolition du culte catholique dans le département de l'Aisne (novembre 1793), l'église Saint-Vaast fut convertie en un atelier important pour la fabrication du salpêtre. On y expédiait des produits à travailler de localités assez éloignées : C'est ainsi que le 21 ventôse an II, l'agent salpétrier du district de Soissons ordonnait aux habitants de Margival, sous peine d'y être forcés, d'envoyer les cendres de leur feu à l'atelier de la ci-devant église Saint-Vaast, et les aines de leur raisin pour les brûler et extraire le salpêtre de leurs cendres » (3).

Le « prospectus concernant le rétablissement du

(1) L'Abbé PÉCHEUR donne le détail de cette prise, dans le tome ix de ses *Annales*, p. 79 et 80.

(2) Son curé, M. Raiser, s'était retiré à Paars, d'où il alla plus tard exercer le ministère dans les environs. Il s'empara de l'église de Bazoches (1800) et devint curé de Courcelles (L'abbé PÉCHEUR, *Annales*, t. ix, p. 580). — En 1803, il était curé de Braine (Edouard FLEURY, *Le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 501).

(3) L'abbé PÉCHEUR, *Annales*, t. ix, p. 91.

culte catholique dans la ville de Soissons », publié le 15 décembre 1795 par les administrateurs de Saint-Gervais, fait connaître que la Cathédrale était, à cette époque, la seule église conservée à Soissons et révèle que la Nation ne salariant aucun culte, ils décidèrent de pourvoir aux frais de la religion catholique par des dons. En conséquence, ils établirent plusieurs bureaux de souscription dans l'enclave des « ci-devant paroisses ». Le receveur des anciennes paroisses de Saint-Vaast et de Saint-Laurent fut « le citoyen Lefèvre, marchand épicier, rue du Plat-d'Étain, faubourg d'Aisne ». En avril 1796, ils firent faire des quêtes à domicile ; les citoyens Merlot, Michel, Lampon, Dupré et Flobert, acceptèrent de passer dans le faubourg Saint-Vaast (1). Les subsides ainsi recueillis permirent d'assurer le service du culte à Soissons, jusqu'à l'époque de la *Seconde* ou *Petite Terreur*.

## § II

I. — Pour parvenir à la vente de l'Eglise Saint-Vaast, devenue Bien national, il fut publié qu'à « la requête du citoyen Président du département de l'Aisne, poursuite et diligence du citoyen Agent national du District de Soissons, par-devant les Administrateurs composant le District » il serait procédé, le 12 prairial an III (31 mai 1795), à neuf heures du matin, au lieu ordinaire des séances du District (2), à l'adjudication définitive de cette Eglise, sur la désignation suivante : « la cy-devant

(1) Collection PERIN, *Recherches sur l'arrondissement de Soissons*, t. XII, n° 1.706.

(2) Hôtel de l'ancien intendant de la province, actuellement Hôtel-de-Ville de Soissons.

Eglise collégiale de Saint-Vaast, située à Soissons, faubourg dudit Saint-Vaast, avec le terrain autour servant de cimetière, le tout contenant quarante toises quatre pieds de longueur, sur dix-huit toises de largeur, dans lequel terrain se trouve un bâtiment servant cy-devant de chapelle, provenant du cy-devant chapitre de Saint-Vaast de Soissons, estimée en principal neuf mille livres ».

Avant de procéder à la réception des enchères, le secrétaire du District déclara que l'adjudication aurait lieu sous les charges ordinaires « et encore sous celles de ne pouvoir dénaturer et mettre en culture pendant dix années, à compter des dernières inhumations, le terrain servant de cimetière, conformément à l'article 9 du décret du 6 mai 1791 et que dans les objets mis en vente n'étaient point comprises les pierres à l'usage de la salpêtrière, pour battre les terres, non plus que les marches servant de descente aux fourneaux et les dalles qui les couvraient, lesquelles pierres demeuraient expressément réservées ».

Différentes enchères furent portées par :

1° Antoine Durville, maçon, demeurant à Soissons, qui mit 10.000 livres ;

2° Pierre Geavanessi (?) « citoyen de Soissons », qui mit 15.000 livres ;

3° Martial Baton, maçon et entrepreneur de bâtiments, demeurant à Soissons, 15,700 livres ;

4° Durville, 16.000 livres ;

5° Baton, 18.000 livres ;

6° François Joniau, de Soissons, 19.000 livres ;

7° Baton, 20.000 livres ;

8° Joniau, 21.000 livres ;

9° Baton, 23.000 livres ;

Et 10° Durville, 23,800 livres.

Personne n'ayant surenchéri, le District proclama l'adjudication définitive. Durville déclara alors qu'il avait porté cette dernière enchère tant pour lui que pour : 1° Martial Baton, déjà nommé ; 2° Louis-Marie Delocty, *dit* Champagne, marchand de vins à Soissons ; et 3° Pierre-Félix-Edouard Dyon l'aîné, marchand de chevaux à Soissons. En conséquence, « l'Eglise Saint-Vaast, ensemble le cimetière y attenant, avec le bâtiment servant de chapelle » furent adjugés à Durville, Baton, Delocty et Dyon, acquéreurs conjoints et solidaires, moyennant la somme principale de 23.800 livres, payable « entre les mains du receveur du District de Soissons dans les termes fixés par les décrets » (1).

On délivra une seule expédition de l'adjudication pour les quatre co-acquéreurs qui s'étaient associés par parties égales, pour exploiter les matériaux à provenir de la démolition de la malheureuse Eglise.

L'expédition et une quittance de 6.000 livres, versées quelques jours après à valoir en compte, furent remises du consentement des intéressés, « au citoyen Marcouin » chargé des recouvrements de la Société.

A la date du 3 messidor an III (21 juin 1795) c'est-à-dire exactement trois semaines après le prononcé de l'adjudication, la démolition avait déjà fourni des matériaux vendus « tant au comptant qu'à crédit ».

II. — Martial Baton ne resta pas longtemps associé. Il se présenta, en effet, le 3 messidor an

(1) *Archives de l'Aisne*, District de Soissons, Vente des Domaines nationaux, 16° volume.

III (21 juin 1795), avec Dyon, devant M<sup>es</sup> Guynot et Crespeaux « notaires publics au département de l'Aisne, résidents à Soissons ». Là, Baton céda à Dyon la toute-propriété de son quart dans la société, à la charge par l'acquéreur de payer en l'acquit du vendeur, la part que ce dernier redevait dans le prix principal d'adjudication du 12 prairial précédent.

Baton abandonnait à Dyon, à compter du jour de l'acte, tous ses droits dans les sommes redues à la société pour prix de matériaux non payés, et conservait sa part dans les créances encaissées par Marcouin.

Cette vente fut faite moyennant le prix principal de 5,600 livres sur lequel 2.100 livres avaient été payées antérieurement. Dyon solda comptant Baton « en assignats de diverses valeurs, au cours du jour » (1).

III. — Durville ne tarda pas à suivre l'exemple de Baton. Par acte passé devant M<sup>es</sup> Guynot et Crespeaux, le 11 messidor an III (29 juin 1795), il vendit à Delocty le tiers qu'il possédait dans la société « tant à titre d'adjudicataire, qu'autrement », à la charge, par l'acquéreur, de payer à la Nation le tiers de ce que le vendeur lui redevait.

Par suite Dyon et Delocty restèrent seuls associés ; le premier pour un tiers et le second pour les deux tiers de surplus.

Cette vente eut lieu moyennant 3.000 livres de prix principal, payés comptant « en assignats au cours du jour ». Durville s'était réservé sa part, tant dans les prix encore dus que dans ceux à provenir des matériaux restant alors à vendre.

(1) *Archives* de M<sup>e</sup> Thomas, notaire.

IV.— Dyon et Delocty s'empressèrent de terminer la démolition de l'église et d'en vendre le produit. En retirèrent-ils beaucoup d'argent? C'est peu probable, car ils ne purent solder leur acquisition. Par décision du ministre des finances des 14 et 15 vendémiaire an XII, relatée dans l'instruction de la Préfecture aux fabriques le 1<sup>er</sup> ventôse de la même année, ils furent déchus de leur droit de propriété sur l'immeuble acheté le 12 prairial an III.

Agissant en vertu des lois des 15 et 16 floréal an X et 5 ventôse an XII, M. Méchin, préfet de l'Aisne, fit publier et afficher le 8 octobre 1806, qu'il procéderait à Laon, en la salle des ventes de l'Hôtel de la Préfecture, le 1<sup>er</sup> novembre suivant (1806), à dix heures du matin, à la réception des premières enchères et le 6 du même mois, à l'adjudication définitive de différents « domaines nationaux », parmi lesquels se trouvait le terrain de Saint-Vaast, alors désigné comme suit :

*Article 9.* — CANTON ET COMMUNE DE SOISSONS.

« UN TERRAIN situé à Soissons, rue Saint-Vaast, contenant environ vingt ares, clos de « murs, ayant son entrée rue Saint-Vaast et sa sortie sur le rempart; une petite voûte couverte en « pierres étant au milieu dudit terrain. Lequel emplacement provient du *ci-devant chapitre de « Saint-Vaast* n'était pas loué en 1790 et ne l'a pas « été depuis, mais est estimé par procès-verbal du « sieur Desèvre, du 15 janvier 1806, être d'un revenu « de dix francs, valeur de 1790, lequel, multiplié « par vingt, donne une mise à prix de deux cents « francs. » (1).

(1) *Archives* de la Fabrique de la Cathédrale de Soissons.

Cette désignation, plus complète que celle de l'an III, dépeint le triste état dans lequel Dyon et Delocty avaient mis l'immeuble acheté onze ans auparavant !

C'était à tort que l'affiche indiquait que le terrain remis en vente provenait du « ci-devant chapitre de Saint-Vaast » ; en réalité il provenait de « l'ancienne église paroissiale de Saint-Vaast », ce qui n'était pas du tout la même chose.

Les affiches mentionnaient notamment :

1° Que l'acquéreur devrait laisser subsister le passage existant sur le terrain précédemment désigné, depuis la rue Saint-Vaast jusqu'au rempart, lequel passage servait de communication aux habitants lors des débordements de l'Aisne ;

2° Et que les personnes qui se prétendraient propriétaires des immeubles à vendre seraient tenues d'en faire la déclaration et de produire leurs titres à l'appui, à la Préfecture, huit jours avant l'adjudication définitive.

Le terrain en question fut adjudgé le 6 novembre 1806, « au sieur Legras, marchand-épiciier à Soissons ».

Monseigneur Le Blanc de Beaulieu, évêque de Soissons, n'eut connaissance de l'affiche et de l'adjudication qu'au commencement de décembre 1806. Il demanda aussitôt la nullité de la vente faite à Legras, en se basant sur ce que son objet avait cessé d'être « bien national » pour devenir « bien de fabrique », c'est-à-dire inaliénable.

FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1905



# LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

---

— 1905 —

—  
MONSEIGNEUR A.-V. DERAMECOURT

Ancien Président de la Société académique d'Arras

*Président d'honneur.*

---

*Président honoraire.* . . . M. J. PLATEAU.

---

## Bureau.

---

*Président* . . . . . MM. LECER, O. ✱.  
*Vice-Président* . . . . . E. COLLET, ☉.  
*Secrétaire* . . . . . F. BLANCHARD.  
*Vice-Secrétaire* . . . . . E. BRUCELLE.  
*Trésorier* . . . . . DELORME.

---

## Membres Titulaires.

---

MM.

1865 DELAPLACE (l'abbé), Curé d'Urcel.  
1867 DEVIOLAINE (Emile), ✱, Conseiller général.  
1870 COLLET, ☉, Conservateur du Musée de Soissons.  
1874 MICHAUX (Alexandre), ancien Imprimeur à Soissons.  
1874 LEGRY, ✱, Conseiller général, Maire de Vailly.

MM.

- 1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), , attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. \*, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
- 1882 D'URCLÉ, , trésorier-payeur général.
- 1883 VAUVILLÉ, , propriétaire à Pommiers.
- 1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron), \*, à Vauxcastille, ancien sous-préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), , membre du Comité des Travaux historiques à l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
- 1886 JUDAS, O. , bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (Albert) (le comte), à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (Henri) (le comte), à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), curé-doyen de Berry-au Bac.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.
- 1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
- 1898 HIVET (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.
- 1898 CALLAY (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

MM.

- 1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Soissons et Laon, président d'honneur.
- 1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.
- 1900 SABATIÉ - GARAT ( le baron ), ✱, maire de Vauxbuin.
- 1900 FOSSE D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus soissonnais*.
- 1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
- 1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).
- 1901 LA ROCHEFOUCAULD (Guy) ( le comte DE ), maire de Villeneuve-Saint-Germain.
- 1901 JOB, pharmacien à Soissons.
- 1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
- 1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
- 1901 LECER, (O. ✱), lieutenant-colonel retraité.
- 1902 CHAIN, maire du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris.
- 1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.
- 1903 BLANCHARD (Fernand), propriétaire à Soissons.
- 1903 MARCOTTE (Adrien), docteur en médecine.
- 1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.
- 1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.
- 1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.
- 1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.
- 1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.
- 1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.
- 1904 LE PELLETIER (Louis) (baron), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

MM.

- 1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.  
1904 FOULON, notaire à Vailly.  
1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.  
1905 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.  
1905 FONTAINE, principal du Collège, Soissons.  
1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.  
1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.  
1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.  
1905 GUILLEMOT (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).  
1905 BINET (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.  
1905 DULONG, notaire à Soissons.  
1905 BOUCHEL, instituteur en retraite à Courcelles,  
1905 DE CHAUVENET, C. ✱, général de division retraité, château de Villers-Hélon.

---

**Membres Correspondants.**

---

MM.

- 1849 MATTON, ✱, O. 🌿, ancien Archiviste départemental, à Laon.  
1856 PILLOY, 🌿, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.  
1874 PALANT (l'abbé), curé de Cilly.  
1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).
-

## DEUXIÈME PARTIE



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE**  
**DE SOISSONS**

---

**PREMIÈRE SÉANCE**

—

**Lundi 8 Janvier 1906**

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

M. Blanchard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est adopté sans modifications.

—

**SITUATION FINANCIÈRE**

M. le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société.

Sur la proposition d'un sociétaire, il est décidé, que les fonds seront déposés, dorénavant, à la Caisse d'épargne de Soissons, en attendant leur emploi.

M. le Secrétaire remet à M. Delorme le relevé des sommes touchées par M. le Président et par

•

lui pour la vente des anciens *Bulletins de la Société archéologique*, distribués par leurs soins pendant la dernière année.

La Compagnie approuve les comptes qui lui sont soumis et vote des remerciements à M. le Trésorier.

---

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages adressés à la Société, et déposés sur le Bureau.

*Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1905.

*Essai historique sur le Droit des Gens mariés*, par Gaëtan LEGRAND, 1905.

*Journal des Curieux*, numéro de décembre 1905.

*Bulletin de l'Association Philotechnique*, 1905, n° XI.

*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, 1905.

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne*, 1905, octobre-novembre-décembre.

*Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1905.

*Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* (Congrès des Sociétés savantes de 1904).

*Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*. (Section des Sciences économiques. — 1904).

---

DONS A LA SOCIÉTÉ

Parmi les envois, M. le Président signale particulièrement une vieille gravure offerte à la Société par M. André d'Arcosse au nom de son beau-frère, M. le docteur Billon, de Paris. C'est une vue du

Château de Berzy prise du côté nord. Cette gravure est d'autant plus intéressante que l'édifice est rarement reproduit sous cet aspect.

La Compagnie adresse ses plus vifs remerciements à MM. Billon et André d'Arcosse.

A propos de ce don, M. le Secrétaire rappelle que la Société recevra avec satisfaction, comme par le passé, tout dessin, toutes gravures, phototypies ou photographies représentant des monuments des environs et les classera parmi ses collections de documents relatifs à la région soissonnaise.

M. Plateau, président honoraire, fait remettre à ce moment de la séance, une copie manuscrite des *Mémoires d'Angélique de Longueval* dont les aventures eurent un grand retentissement dans la noblesse française au XVII<sup>e</sup> siècle. — Angélique habita longtemps Verneuil-sous-Coucy dont ses parents étaient seigneurs, ainsi que de Guny. A ce titre l'héroïne appartient à notre histoire locale.

La Société exprime sa sincère gratitude à son Président honoraire pour cet envoi qui est versé aux Archives.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Brucelle termine la lecture de sa *Notice sur la Paroisse Saint-Vaast*.

M. le colonel Lecer apprend à ses collègues que la commune de Chassemy fait exploiter comme carrière l'ancienne chaussée Brunehaut.

Il a visité lui-même ces travaux et a pris les mesures nécessaires pour que la Société soit prévenue en temps utile des découvertes intéressantes

que les ouvriers pourraient faire au cours des fouilles.

M. Bouchel signale un article de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, à propos de découvertes romaines récemment faites au Grand-Rozoy, *lieudit Grigny*, dans notre circonscription.

---

#### NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. Dulong, notaire à Soissons, présenté à la dernière séance est élu membre titulaire de la Société.

M. le général de Chauvenet, membre correspondant est, selon son désir, nommé membre titulaire de la Société.

---

#### CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique à propos des réductions accordées par les Compagnies de chemins de fer, aux délégués des Sociétés provinciales qui se rendront au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1906.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse ses souhaits de confraternité pour la nouvelle année.

Le Secrétaire a répondu à ces aimables et académiques souhaits et a adressé en temps utile les vœux de nos collègues à la Société de Tarn-et-Garonne.

---

ÉLECTION DU BUREAU

A la fin de la séance on procède à l'élection des membres du Bureau pour l'année 1906.

Sont élus :

<i>Président</i> . . . . .	MM. LECER.
<i>Vice-Président</i> . . . . .	E. COLLET.
<i>Secrétaire</i> . . . . .	F. BLANCHARD.
<i>Vice-Secrétaire</i> . . . . .	E. BRUCELLE.
<i>Trésorier</i> . . . . .	DELORME.

Le Bureau de 1905 est donc maintenu en entier pour l'année 1906.

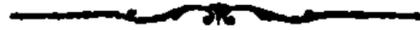
Le Président, en son nom personnel et au nom de ses collaborateurs du Bureau remercie ses collègues de cette marque de confiance. Il dit que l'année qui commence ne peut manquer d'être, comme sa devancière, utilement et agréablement employée; les sujets d'étude, ajoute-t-il, ne manquent pas, et les laborieux viennent à nous de plus en plus nombreux.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# LA PAROISSE DE SAINT-VAAST

pendant un demi-siècle

(1802 - 1853)

Par M. Edmond BRUCELLE

---

MESSIEURS,

A notre dernière réunion, j'ai eu l'honneur de vous faire une lecture, concernant notamment les aliénations successives, ayant eu pour objet l'ancienne Eglise Saint-Vaast, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. La présente communication qui en est un peu la suite, traite en même temps du rétablissement du culte dans le faubourg de ce nom.

Une nomination d'experts du 20 frimaire an XI (12 décembre 1802), inscrite au registre des délibérations du Conseil de fabrique de la Cathédrale de Soissons, révèle qu'il y avait alors un « vicariat » au faubourg Saint-Vaast.

Le même registre établit encore qu'en août 1803, Soissons possédait une cure à la Cathédrale avec six vicaires pour toute la ville.

D'autre part, le *Recueil des actes de l'Evêché* mentionne ce qui suit :

1° 6 avril 1803. — Ordonnance épiscopale rendue à la suite du décret du 1<sup>er</sup> avril, même mois ; Saint-Vaast figure comme seule succursale à Soissons ;

2° 1<sup>er</sup> avril 1805. — Nouvelle circonscription approuvée par décret impérial du 7 avril, même mois : Saint-Vaast y figure encore, mais comme succursale à la charge de la commune et non du trésor public ;

3° 25 novembre 1807. — Nouvelle circonscription autorisée par décret du 28 août 1808 : Saint-Vaast ne figure plus parmi les succursales du doyenné de Soissons ;

Et 4° 31 décembre 1811. — Nouvelle circonscription à la suite d'un décret impérial du 15 novembre précédent. On y signale les modifications à l'état de 1807 ci-dessus énoncé ; il n'y a rien concernant Saint-Vaast (1).

(1) Un registre du Secrétariat de l'Evêché, écrit seulement entre 1840 et 1850, donne pour chaque paroisse du diocèse la suite des curés : On y lit : « 31 janvier 1803. M. Grevin ». A la date de l'expiration des pouvoirs il ne s'y trouve qu'une suite de points, ce qui signifie que l'on ne connaît pas l'époque à laquelle M. Grevin a cessé ses fonctions. La succession des desservants de Saint-Vaast ne reprend ensuite qu'en 1839. M. l'abbé Hivet, actuellement curé de Saint-Vaast, a bien voulu consulter les registres de baptême et de mariage de sa paroisse, il y a vu que M. Grevin avait signé ces registres jusqu'en 1812 inclusivement.

L'Etat des paroisses du diocèse de Soissons de l'année 1805 existant aux Archives du Secrétariat de l'Evêché mentionne : 1° Pour la Cathédrale de Soissons : un curé : Louis Bouillye et cinq vicaires : Damery, Chênebenoit, les deux frères Gadois et Marprez ; et 2° Pour Saint-Vaast « Desservant : Jean-François Grevin, prêtre séculier, né le 9 octobre 1744, ayant une pension de 800 livres dont il ne touche que le tiers consolidé. — Maison curiale : point de presbytère. — Eglise : point d'Eglise ».

M. Grevin est encore nommé dans un autre registre du Secrétariat de l'Evêché de la manière suivante : Jean-François Grevin, né le 9 octobre 1744, à Soissons, ordonné prêtre en 1769 à Soissons, successivement vicaire de Saint-Martin de Soissons et curé de Saint-Quentin de Soissons, où il était lors du serment. Il était l'oncle de la famille Grevin très connue à Soissons au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. M. le chanoine Jacquin tient

Vous savez, Messieurs, que l'ancienne Eglise Saint-Vaast ayant été démolie par les acquéreurs de 1795 et ceux-ci déchus de leur droit de propriété faute de paiement, le terrain de cette Eglise fut revendu administrativement à la Préfecture de l'Aisne, le 6 novembre 1806, « au sieur Legras, marchand à Soissons ». Ce dernier espérait pouvoir jouir paisiblement de son acquisition, lorsque six semaines plus tard, Monseigneur Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, en demanda la nullité pour les motifs déduits en la lettre suivante que je transcris littéralement :

Soissons, le 12 décembre 1806.

*L'Evêque de Soissons,  
Membre de la Légion d'honneur,  
A Monsieur le Préfet du département de l'Aisne.*

---

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Je viens d'apprendre que l'on a compris parmi  
« les objets vendus à Laon, en l'Hôtel de la Préfec-  
« ture, le 6 novembre 1806 (article 9 de l'affiche),  
« le terrain de l'ancienne Eglise paroissiale de  
« Saint-Vaast de Soissons, désigné mal à propos  
« comme provenant du *ci-devant chapitre de Saint-  
« Vaast*. Ce chapitre avait été supprimé dès avant  
« la Révolution, l'Eglise n'était plus qu'Eglise

de source certaine que le tableau de la *Résurrection* (Ecole de Lebrun) qui se trouve à la Cathédrale de Soissons, derrière la chaire, vient de l'Eglise Saint-Quentin et a été donné par M. Grevin. D'après le *Nécrologe diocésain*, M. Grevin mourut le 19 décembre 1818, aumônier de l'Hôpital de Soissons. (*Communication due à l'obligeance de notre nouveau collègue, M. le chanoine Binet.*)

« paroissiale; elle a été abattue, mais le terrain  
« restait et, d'après la décision du Ministre des  
« Finances des 14 et 15 vendémiaire an XII, relatée  
« dans l'instruction de la Préfecture aux Fabriques  
« du 1<sup>er</sup> ventôse, même année, la déchéance des  
« acquéreurs avait remis la Fabrique en possession  
« de ce terrain. Il était ainsi rendu à sa première  
« destination, et par là même, il était désormais  
« inaliénable.

« Il n'existe plus aucune autre Eglise dans le  
« faubourg de Saint-Vaast. Les habitants m'ayant  
« manifesté le désir et l'intention d'en rebâtir une  
« dans ce faubourg, j'ai érigé une succursale qui  
« est approuvée du Gouvernement et pourvue  
« d'un desservant en titre et l'emplacement dont il  
« s'agit, étant destiné à construire la nouvelle  
« Eglise, il doit être considéré dès à présent, et  
« jusqu'à ce qu'elle soit construite, comme repré-  
« sentant l'Eglise même de cette succursale.  
« Nouvelle raison de le regarder comme inalié-  
« nable.

« Si j'avais pu être informé de la vente avant  
« qu'elle ne se fit, j'y aurais certainement mis  
« opposition, en vertu du droit que j'ai sur ce  
« terrain, comme sur toutes les Eglises mises à ma  
« disposition par la loi. Le même motif, M. le  
« Préfet, me porte à réclamer aujourd'hui la  
« nullité de la vente. Je crois que rien ne s'oppose  
« à ce que vous la prononciez. Je le désire d'autant  
« plus, que vérification faite, il est reconnu qu'il  
« n'y a point dans le faubourg Saint-Vaast d'autre  
« emplacement sur lequel on puisse bâtir une  
« Eglise et que l'éloignement de la Cathédrale et  
« les débordements de l'Aisne qui interceptent  
« fréquemment, pendant l'hiver, les communica-

« tions de ce faubourg avec la ville, y rendent la  
« construction de cette Eglise véritablement néces-  
« saire. Les habitants verront de très mauvais œil  
« qu'on leur enlève l'unique local propre à cette  
« destination et sur lequel ils avaient droit de  
» compter, puisqu'il leur appartient incontestable-  
« ment.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur le Préfet,  
« prendre dans votre sagesse, les mesures les plus  
« promptes pour faire réparer une erreur aussi  
« préjudiciable aux habitants. Je vous aurai la plus  
« grande obligation de mettre à cette affaire  
« l'importance et la célérité qu'elle exige.

« J'ai l'honneur de ..... » (1).

La réponse du Préfet n'existe plus au dossier de la Fabrique de la Cathédrale, mais la réplique de l'Evêque en fait connaître le sens. Cette pièce est datée à Soissons, du 6 janvier 1807, elle est ainsi conçue :

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces que  
« vous m'avez données en communication, sur la  
« vente indûment faite du terrain de l'ancienne  
« Eglise de Saint-Vaast, réputé par erreur bien de  
« chapitre.

« Je me persuade que la réponse que j'ai faite à  
« la suite de l'avis du Directeur des Domaines,  
« vous convaincra de la nécessité d'annuler cette  
« vente.

« J'ai l'honneur d'être ..... ».

(1) *Archives* de la Fabrique de la Cathédrale.

Voici cette réponse :

« L'Evêque de Soissons qui a pris communication de l'avis ci-dessus, prise que les motifs et les conclusions en sont inadmissibles :

« 1° La question de l'utilité ou inutilité d'une Eglise dans le faubourg Saint-Vaast est hors de la compétence du Directeur des Domaines. L'éloignement de la Cathédrale qui détourne les habitants du faubourg d'y venir et qui rend beaucoup plus difficile l'administration des secours de la religion et en particulier l'instruction religieuse des enfants; l'éloignement bien plus considérable encore des maisons dépendant soit de l'ancienne abbaye de Saint-Paul, soit de celle de Saint-Médard, lesquelles composent un vrai village et formaient autrefois, hors la ville, une paroisse particulière; enfin, les débordements qui, non seulement inondent plusieurs rues du faubourg, mais aussi celle qui aboutit au pont du côté de la ville et y interceptent alors tout accès; telles sont les principales raisons alléguées par les habitants et qui ont été jugées valables.

« L'érection d'une succursale dans le faubourg Saint-Vaast a été sanctionnée, le desservant nommé et sa nomination approuvée de même. Cette succursale existe au même titre que toutes les autres, la reconstruction de l'Eglise dont on s'est déjà occupé n'est que suspendue; mais le besoin en est généralement senti et le desservant réunit provisoirement les enfants pour les catéchismes dans une maison particulière. L'utilité de cette succursale ne peut donc plus être remise en question. C'est un article jugé depuis quatre ans par les autorités légalement chargées d'en connaître.

« 2° Quant au principe invoqué dans l'avis sur la garantie prononcée pour toute vente de domaine réputé même à tort domaine national, dès qu'elle a été faite dans les formes légales, il ne saurait s'appliquer à l'espèce présente. Ce privilège a été établi pour ôter toute inquiétude aux acquéreurs de biens vendus comme nationaux pendant la Révolution. Mais peut-on supposer que ce principe de circonstance continue de s'appliquer à toute vente qui se ferait aujourd'hui ou par la suite, de propriétés particulières, réputées faussement propriété publique ? Ne serait-il pas criant qu'un propriétaire fut ainsi journellement exposé à se voir dépouillé de son bien ? Est-il supportable de penser que parce qu'il n'aura pas eu le bonheur de rencontrer l'affiche qui en annoncerait la vente, il ne puisse plus faire annuler cette vente et ne conserve qu'un droit précaire à une indemnité quelconque ? Où serait alors la garantie des propriétés ? »

« 3° Le terrain dont il s'agit n'était point domaine national, il ne peut rester aucun doute à cet égard : Les renseignements du receveur des Domaines de Soissons même attestent que l'ancienne Eglise de Saint-Vaast était simplement paroissiale à l'époque de la Révolution. C'est donc à tort qu'on l'a considérée comme bien de chapitre. Eût-elle même été collégiale, le décret du 15 ventôse an III, la restituait à ce titre, à la fabrique de l'Eglise cathédrale de Soissons. Ainsi, ce terrain, redevenu propriété de la Fabrique ne pouvait sous aucun rapport être mis en vente ; et il n'était pas besoin d'y mettre une opposition particulière. L'arrêté du 8 pluviôse an XI qui suspendait toute vente de biens de fabrique y mettait seul une opposition générale plus que suf-

fisante. Celui du 7 thermidor (26 juillet 1803) suivant, en les restituant définitivement aux Eglises les a rendus absolument inaliénables ».

« L'Evêque de Soissons persiste, par ces diverses considérations, à réclamer la nullité de la vente indûment faite le 6 novembre dernier (1806), du terrain de l'ancienne Eglise paroissiale de Saint-Vaast, lequel soit comme propriété de fabrique, soit comme terrain représentant l'Eglise de la succursale érigée pour ce faubourg, ne pouvait pas plus être mis en vente, qu'aucun autre bien de fabrique ou aucune autre Eglise où s'exerce le culte dans le Diocèse ».

Les judicieuses raisons invoquées par Monseigneur Leblanc de Beaulieu ne parurent pas suffisamment probantes au Préfet de l'Aisne qui après avoir pris connaissance de l'arrêté de son Conseil du 17 mars 1807 (1) et après avoir vu : « Les observations du Receveur des Domaines de Soissons, l'avis du Directeur des Domaines ; la réponse de M. l'Evêque ; celle du sieur Legras, adjudicataire ; enfin l'avis de M. le Sous-Préfet de Soissons (2) ;

« Considérant qu'il n'était pas certain que le terrain contentieux fit partie de ceux appartenant à la Fabrique de l'Eglise cathédrale de Soissons ;

« Que ce fait prouvé, l'adjudication revêtue de toutes les formes voulues par la loi ne pourrait en souffrir, que la Fabrique alors aurait droit à réclamer une indemnité ; »

Arrêta qu'il n'y avait pas lieu « à délibérer sur la réclamation de M. l'Evêque de Soissons et que l'adjudication faite au sieur Legras » serait mainte-

(1) Ces pièces ne figurent pas au dossier de la Fabrique.

(2) *Ibidem.*

nue. *Ont signé* : Joly l'aîné, Watier, Pompierres et Leleu, conseillers ;

Et ordonna l'exécution de l'arrêté ci-dessus.

*Signé* : Al. Méchin.

Monseigneur Leblanc de Beaulieu eut l'intention de se pourvoir contre cet arrêté et consulta dans ce but M. Blin, procureur (1) à Soissons, qui jouissait à l'époque d'un grand renom de science juridique. Dans un mémoire manuscrit daté à Soissons du 8 avril 1807 (2), M. Blin estima que le pourvoi était fondé. Avant d'en développer les motifs il fit l'historique de la question litigieuse. Jugeant ce manuscrit intéressant pour l'histoire locale, je crois bien faire de le reproduire ici :

« Il y avait à Soissons, avant la Révolution, douze à treize Eglises paroissiales.

« Les décrets qui ont mis au nombre des domaines nationaux les édifices et bâtiments servant à l'exercice du culte catholique ont occasionné la vente de la presque totalité des Eglises paroissiales de Soissons. Celle de Saint-Vaast située dans un faubourg, éloignée de l'Eglise cathédrale, fut la seule dont le terrain ne fut pas aliéné ; quant à l'édifice il fut démoli.

« En rétablissant en France le culte catholique, le Gouvernement érigea à Soissons, ville d'une population de 8 à 9.000 âmes, une paroisse et une succursale, l'Eglise cathédrale fut désignée pour la paroisse.

« Comme il n'existait pas d'édifice pour la succursale M. l'Evêque se proposait d'en faire reconstruire un sur le terrain de l'ancienne Eglise paroiss-

(1) Avoué.

(2) Archives de la Fabrique de la Cathédrale.

siale de Saint-Vaast, terrain non vendu et que l'arrêté du Gouvernement du 7<sup>e</sup> thermidor an XI rendait à son ancienne destination.

« Au moment où M. l'Evêque de Soissons se disposait à effectuer ce projet, la vente de ce terrain eut lieu. M. le Préfet du département de l'Aisne l'adjudgea comme bien national, le 6 novembre 1806.

« M. l'Evêque de Soissons réclama contre cette aliénation, mais il ne fut pas écouté. Le Conseil de Préfecture de l'Aisne décida le 21 mars 1807, que la vente du 6 novembre précédent devait être maintenue.

« L'unique motif de cet arrêté est que l'adjudication étant revêtue de toutes les formes voulues par les lois, ne pouvait être annulée et qu'il n'y avait lieu qu'à une indemnité.

« Le motif de l'arrêté du 21 mars 1807 ne peut avoir pour base que l'article 94 de la Constitution, dont le Conseil de Préfecture a fait une fausse application.

« Pour le prouver il suffit de rappeler littéralement les expressions employées dans cet article :

« La Nation française déclare qu'après une vente légalement consommée de *biens nationaux*, l'*acquéreur légitime* ne peut en être dépossédé, sauf aux tiers réclamants à être, s'il y a lieu, indemnisés par le trésor public.

« D'après cet article il faut examiner si le terrain vendu était *national* et si l'acquéreur est un *acquéreur légitime*.

« Il ne faut pas de grands efforts pour démontrer : 1<sup>o</sup> Que la qualité du terrain vendu n'est pas celle qu'on lui a donnée ; 2<sup>o</sup> Que celui qui l'a acquis n'est pas un acquéreur légitime.

« D'abord, quant à la qualité du bien aliéné depuis l'arrêté du 7 thermidor an XI, ce bien, rendu à sa première destination, a perdu sa qualité de domaine national, puisqu'à cette époque il était invendu.

« Nous convenons que s'il eut été aliéné avant le 7 thermidor an XI, M. l'Evêque de Soissons ne serait pas fondé à demander la nullité de la vente; aussi M. l'Evêque ne réclame-t-il pas le terrain des douze autres églises paroissiales aliénées avant cette époque, il sait que l'article 94 de la Constitution élèverait contre sa prétention, une barrière insurmontable, mais depuis le 7 thermidor an XI, le terrain sur lequel était construite l'Eglise paroissiale de Saint-Vaast a cessé d'être aliénable.

« Que le citoyen qui a acquis ce bien le 6 novembre 1806, ne soit pas un acquéreur légitime, c'est ce dont la loi, ou plutôt l'arrêté du 7 thermidor an XI, ne permet pas de douter. Cet arrêté est une loi d'Etat; cet acquéreur devait la connaître; en acquérant il savait qu'il acquerrait un domaine inaliénable, il était donc de mauvaise foi. Les principes et les lois sur le contrat de vente veulent que de pareils acquéreurs ne puissent réclamer la protection de la justice. La Constitution les excepte du nombre des acquéreurs dont elle maintient les acquisitions.

« Le soussigné pense que M. l'Evêque de Soissons doit se pourvoir au Conseil d'Etat, contre l'arrêté de la Préfecture de l'Aisne du 21 mars 1807, par l'intermédiaire de son Excellence M. le Ministre des Cultes, à qui il adressera une pétition dans laquelle il fera valoir les moyens ci-dessus développés ».

· Ce pourvoi fut-il déposé? Comment le différent

se termina-t-il ? La réponse à ces questions ne se trouve pas dans le dossier consulté. Il est probable que Monseigneur Leblanc de Beaulieu, ayant perdu l'espoir d'obtenir l'annulation de la vente, n'alla pas devant le Conseil d'Etat.

Peut-être aurait-il eu gain de cause s'il avait porté sa réclamation huit jours avant l'adjudication définitive, comme le demandait l'affiche annonçant la mise aux enchères ? Tout en reconnaissant la grande activité déployée par Monseigneur Leblanc de Beaulieu pour arriver à ses fins, on est en droit de s'étonner que la publicité et la sanction données à une telle adjudication aient pu demeurer inconnues, d'abord du vicaire de Saint-Vaast et des fidèles du faubourg, puis des prêtres résidants à Soissons, des vicaires généraux et du Conseil de l'Evêque.

Arrivé à cette date d'avril 1807, j'ouvre une parenthèse pour revenir sur une communication faite par M. Williot, à la séance du 5 mars 1861 (1). Notre regretté collègue a dit alors que M. Vialart de Saint-Morys, propriétaire à Houderneville, près Clermont (Oise), muni d'une autorisation ministérielle en règle, avait visité l'Eglise Saint-Jean des Vignes en 1805. Frappé de la beauté du monument, le visiteur essaya d'en assurer la conservation, en adressant au Ministre de l'Intérieur, à la date du 20 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805) : 1° Un précis historique ; 2° un long et éloquent rapport sur cette église.

M. Vialart informait notamment le Ministre qu'il avait appris « qu'on avait accordé à Monseigneur

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome III, p. 26 et suivantes.

l'Evêque de Soissons le produit de la démolition de Saint-Jean des Vignes..... dans la vue de fournir 12.000 francs » destinés à bâtir une chapelle dans un faubourg de Soissons » trop éloigné pour que les habitants puissent se rendre à la Cathédrale ». M. Williot ajoutait que si « cette misérable somme de 12.000 francs avait été payée, elle n'avait pas été employée à l'usage auquel on la destinait ». On voit clairement qu'il s'agissait ici d'une chapelle à édifier au faubourg Saint-Vaast.

M. Vialard a dû se faire l'écho des *desiderata* d'une grande partie de la population de ce faubourg et a induit en erreur M. Williot, car, les pièces du dossier de Saint-Vaast et celles du dossier de Saint-Jean des Vignes sont muettes sur cette attribution à faire; ces pièces et tout ce qui a été écrit depuis sur le même sujet, établissent au contraire que la démolition de Saint-Jean, n'avait été demandée et accordée, que pour entretenir et réparer la Cathédrale (1). Ces deux affaires se passant à la même époque, un étranger pouvait facilement s'y tromper.

De 1807 à 1822 la question d'édifier une Chapelle ou une Eglise à Saint-Vaast ne paraît pas avoir été agitée.

A la suite des délibérations du Conseil municipal de Soissons, des 6 mai 1822 et 15 mai 1826, dans lesquelles il avait été voté 60.000 francs pour rebâtir l'Eglise de Saint-Vaast, une ordonnance royale du 13 décembre 1826 décida l'érection d'une succursale dans ce faubourg (2), dont la population était, à la date de la seconde délibération, de

(1) Décret impérial du 5 floréal an XIII (25 avril 1805).

(2) Abbé LEDOUBLE : *Etat religieux du diocèse de Soissons*.

1.202 âmes (1). Peu après la ville acheta, pour fournir l'emplacement de l'Eglise projetée, « la maison dite du Jardin de l'Arc, avec un vaste terrain adjacent » et approuva le devis de l'édifice.

Puis, par une délibération du 14 mai 1828, le Conseil municipal disait qu'il persistait « dans ses convictions et que sans méconnaître l'ordonnance du 13 décembre 1826, » il décidait qu'« en conséquence de l'impuissance des ressources financières de la Ville, pour subvenir à la charge énorme qu'allait lui imposer la construction de ladite Eglise et les autres dépenses qui en résulteraient, il s'était vu forcé d'user du seul moyen à sa disposition, c'est-à-dire celui d'ajourner l'exécution de ladite ordonnance ». Et pour ne pas laisser la Maison de l'Arc improductive, la ville la loua par bail, du 5 mars 1829, approuvé par le Préfet (sans date), pour trois, six ou neuf années, « au sieur Soulliac », moyennant un loyer annuel de 250 francs.

Les choses en étaient là, lorsque le 14 mai 1838, M. de Portes, sous-préfet de Soissons, écrivit à M. le Maire de la même ville, une lettre dont j'extrais ce qui suit : « La pensée est venue à M. le « Curé de la Cathédrale (2), et à quelques per-  
« sonnes pieuses de tenter l'établissement d'une  
« simple chapelle au faubourg Saint-Vaast, en  
« attendant une Eglise et d'en appeler à la généro-  
« sité des personnes aisées et disposées à concourir  
« à cette bonne œuvre..... On peut compter sur  
« une somme de 15.000 francs, mais cela ne suffit  
« pas.

(1) Rapport de M. le Chevalier de la Nouë, maire de Soissons, à la séance du 16 mai 1826.

(2) M. Delabarre (Jean-Baptiste-Théodore).

« Saisissant une occasion favorable, unique  
« même, d'acquérir dans ce faubourg une maison  
« et un local assez vaste pour y établir la succur-  
« sale décrétée, on a obtenu, des propriétaires  
« du terrain, promesse de vente moyennant  
« 20.000 francs. L'engagement a été pris dans la  
« confiance, que les choses arrivées à ce point, le  
« Conseil municipal ferait un effort et accorderait  
« un secours pour fonder un établissement, dont il  
« a reconnu, lui-même, l'importante nécessité.  
« Comme je ne doute pas de sa bonne volonté, si  
« la situation de la caisse municipale le permet,  
« je vous prie de vouloir bien lui communiquer  
« ma lettre et l'inviter à prendre une délibération,  
« à ce sujet, dans le plus court délai possible » (1).

A la réception de cette lettre, M. le Maire de Soissons fit toutes les diligences nécessaires pour réunir son Conseil le lendemain même (15 mai 1838). Ainsi assemblé extraordinairement et après avoir considéré notamment :

1° « Que si les habitants du faubourg Saint-Vaast, dont la population réunie à celle de Saint-Médard et de Saint-Paul, présentait un total de 1.200 âmes, au lieu de 2.000, que M. le Sous-Préfet annonçait dans sa lettre, réclamaient l'établissement d'une chapelle et d'un presbytère, dans ce faubourg, il était du devoir du Conseil municipal d'examiner avant tout, si cet établissement était indispensable, puisque cette question résolue affirmativement mettait à la charge de la ville le traitement du chapelain et celui de la dépense annuelle présumée pour l'entretien de la chapelle et du presbytère ;

(1) Collection PERIN, n° 3.082.

2° « Que les ressources de la ville étaient loin d'équivaloir à celles que le Conseil municipal avait à sa disposition en 1828, lorsqu'effrayé des charges qu'il imposait à ses concitoyens, il avait voté l'ajournement de l'exécution de l'ordonnance du 13 décembre 1826.

« Qu'à cette dernière époque une somme de 200.000 francs n'avait pas été employée à l'acquisition des bâtiments de l'Intendance, seulement réalisée par contrat du 20 décembre 1834 (1).

« Qu'en outre la ville ne se trouvait pas grevée des dépenses concernant la Garde nationale et de celles relatives à la mise à exécution de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, exécution qui a procuré au faubourg Saint-Vaast une école dans la Maison même du Jardin de l'Arc, où des dépenses importantes ont été faites pour la rendre propre à cette destination (2) ;

3° « Que les charges extraordinaires de la ville augmentaient sans cesse dans des proportions énormes et que ses revenus au contraire diminuaient ;

4° « Que nombreuses étaient les dépenses « d'une nécessité indispensable » qu'elle aurait à faire « dans un avenir prochain » (3).

Le Conseil municipal, se fondant sur les motifs

(1) Hôtel de Ville actuel.

(2) Actuellement Ecole maternelle rue du Champ-Bouillant, n° 11.

(3) Voici l'énumération sommaire des dépenses les plus importantes ; je la reproduis ici à cause de l'analogie frappante que la situation d'alors présente avec celle d'aujourd'hui : Achat de terrain pour la création d'un port. — Réparations considérables au pavé sur toute l'étendue de la petite voirie. — « Etablissement d'un autre système d'alimentation d'eau relativement aux fontaines qui, dans la période des chaleurs, laissent assez fréquemment manquer les habitants ». — Réparations urgentes aux édifices communaux. — etc.

et considérations qui viennent d'être rappelés en partie fut d'avis que l'érection d'une succursale et d'un presbytère au faubourg Saint-Vaast, ne pouvait être aidée des deniers de la ville, « non-seulement quant aux dépenses de premier établissement, mais aussi pour celles permanentes qui en seraient la conséquence inévitable. »

Les recherches auxquelles je me suis livré ne m'ont pas fait découvrir l'endroit où étaient situés « la maison et le local » dont il est question dans la lettre de M. le Sous-Préfet.

Des registres de Saint-Vaast, consultés par M. l'abbé Hivet, il résulte qu'on érigea une petite chapelle provisoire, dans la rue Messire-Pierre-Leroy, au cours de l'année 1838 et qu'on la dota de deux petites cloches bénies par M. Delabarre, archiprêtre de la Cathédrale, le 8 octobre 1838. Cette petite chapelle avait été aménagée tant bien que mal dans un vieux bâtiment, situé parallèlement à la rue Messire-Pierre-Leroy, entre cette rue et l'Eglise actuelle, au nord-ouest du presbytère, c'est-à-dire sur l'emplacement du parvis de la nouvelle Eglise. L'entrée était de plein pied avec la rue.

Le registre des délibérations du Conseil de Fabrique de la Cathédrale porte que le 22 décembre 1838 la Fabrique de Saint-Vaast « qui venait d'être rétablie » lui fit une demande d'ornements.

La chapelle de Saint-Vaast fut ouverte au culte vers la fin de l'année 1838 ou au commencement de 1839.

En 1838 le presbytère était déjà le même que celui d'aujourd'hui. C'est probablement la maison curiale primitive de 1838-1839. Il est à supposer que les dons mentionnés dans la lettre de M. le Sous-Préfet avaient été employés tant à l'achat,

qu'aux réparations des deux immeubles précédemment désignés. Cependant il résulte de documents trouvés par M. l'abbé Hivet que M. de Vuillefroy, de Soissons fut le principal promoteur de l'acquisition par souscription du presbytère et du jardin y attenant.

Cette chapelle étant par trop exigüe, on l'agrandit vers le nord-est, perpendiculairement à son axe, en 1846-1847. La construction nouvelle était en élévation de plusieurs degrés. Les deux bâtiments ne formèrent plus qu'une seule Eglise qu'on appelait couramment alors « *L'Etable de Bethléem* » à cause de sa grande pauvreté (1).

Aujourd'hui il n'en reste plus trace !

Les 15 mai et 13 décembre 1840 la Fabrique de l'Eglise de Saint-Vaast revendiqua à celle de la Cathédrale la propriété d'un marché de terres de 1 hectare 55 ares, situé sur Noyant-et-Aconin, prétendant que ce marché lui appartenait avant la Révolution et qu'il avait été remis à la Cathédrale par application du décret du 7 thermidor an XI, époque à laquelle Saint-Vaast n'était pas encore rétabli, ainsi qu'il a été dit précédemment. Le Conseil de Fabrique délibéra dans sa séance du 22 janvier 1841, que d'après l'ordonnance royale du 28 mars 1820, la revendication devait être faite à l'Evêque (2).

Ce fut seulement en 1850 qu'on s'occupa sérieusement de la reconstruction d'une Eglise dans le faubourg Saint-Vaast, sur les plans de l'architecte Boeswillwald (3). Le Conseil municipal de Sois-

(1) *Renseignements* fournis par M. le chanoine Binet.

(2) *Registre* de la Fabrique de la Cathédrale.

(3) Rue Messire-Pierre-Leroy, à côté du presbytère qui occupe la maison portant le n° 8. L'entrepreneur fut M. Moreau, père de M<sup>me</sup> veuve

sons, l'Etat et la grande majorité des habitants de la cité y contribuèrent dans différentes proportions.

La première pierre de ce nouvel édifice religieux fut bénite le 24 juin 1851 par Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons (1), et posée par M. Petit-Didier, maire de la ville.

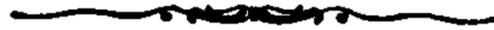
La nouvelle Eglise, ouverte au culte le dimanche 4 février 1853, ne fut consacrée que le 16 octobre 1855 par le cardinal Gousset, archevêque de Reims (2).

Lebel. Le clocher ne fut terminé qu'en 1859 ; il renferme quatre cloches dont une est spécialement affectée au service de l'horloge.

(1) Sur cette pierre sont gravés les noms de M. de Vuillefroy, fondateur de l'œuvre et celui de M. Parizot, curé de la paroisse, qui recueillit les souscriptions et les offrandes.

(2) Voici la liste des curés de Saint-Vaast, depuis 1839, relevé par M. le chanoine Binet, d'après les *Registres* du Secrétariat de l'Evêché :

- 1838 : M. Louis-René MAVRÉ ;
- 9 janvier 1839 : M. Stanislas-Philémon CORDUANT, curé de Belleu, vicaire de Saint-Vaast ;
- 1<sup>er</sup> octobre 1841 : M. Joseph KNAPP ;
- 1849 : M. François-Auguste PARIZOT ;
- 1856 : M. DUFOUR ;
- 1865 : M. DELAPLACE ;
- 1883 : M. LECOQ ;
- 1905 : M. l'abbé HIVET.



# LA CHAUSSÉE BRUNEHAUT A CHASSEMY

---

Communication par M. LECER

---

MESSIEURS,

Le hasard m'a conduit dernièrement sur le territoire de Chassemy, en un point de la Chaussée Brunehaut, où cette commune fait exploiter cette antique voie romaine de Soissons à Reims, comme une vulgaire carrière pour en tirer les grosses pierres qui lui serviront à l'entretien de ses chemins. Le cantonnier, chargé du travail, a commencé ses fouilles dans le voisinage du point où la Chaussée Brunehaut rencontre le chemin de Chassemy à Braine et il s'avance peu à peu vers l'Ouest. Il opère par sections verticales de sorte qu'il a toujours devant lui la série des couches concentriques si bien décrites par M. Clouet dans le premier volume de notre Bulletin. On voit donc nettement la succession des divers lits *Pavimentum, Stratumen*, etc., dont la succession constitue ce bloc à la fois solide et élastique qui autrefois a résisté aux lourds charrois des armées en marche et qu'après tant de siècles nous retrouvons absolument intact. Jusqu'ici le cantonnier n'a rencontré aucun objet appelant son attention : il m'a promis de m'informer des découvertes qu'il pourrait faire.

# Découvertes Gallo-Romaines

FAITES

## AU GRAND-ROZOY

---

Communication de M. E. BOUCHEL

---

• MESSIEURS,

Le dernier *Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* contient une note qui nous intéresse comme se rapportant à des découvertes faites ces dernières années au *lieudit Grigny*, terroir de Rozoy-le-Grand, canton d'Oulchy-le-Château.

Déjà, à la séance du 3 janvier 1859, M. Flobert, de la Société de Soissons, attirait l'attention de ses confrères sur une cave romaine, située à Grigny, et renfermant un certain nombre d'amphores de différentes dimensions.

Plus tard, M. Minouflet, de la Société de Château-Thierry, explora Grigny et fit sur le sol une véritable collection de monnaies, de silex taillés et de fibules.

Voici donc ce qu'on lit au procès-verbal de la Société de Château-Thierry du 11 février 1904 :

« Ces découvertes ont engagé M. Camuzon à

pratiquer, à Grigny, des fouilles comme celles qu'il a si intelligemment faites à Azy. Il les a opérées dans le courant de l'automne dernier et nous fait part aujourd'hui des résultats obtenus. L'auteur se demande tout d'abord ce qu'était ce Grigny, depuis si longtemps disparu, à l'époque romaine ou plutôt gallo-romaine ! S'agirait-il d'un poste de relai ou de ravitaillement placé sur la voie, à mi-chemin entre Soissons et la localité qui devint Château-Thierry ? d'une villa, d'une métairie ou d'une bourgade ? En présence de la nature, du genre et de la forme des substructions par lui découvertes, des poteries grossières et de nombreux outils en fer qu'il a recueillis, M. Camuzon estime qu'il existait une colonie agricole au milieu de laquelle vivait un tribun ou chef quelconque en raison des nombreux débris de samos décorés, trouvés en cet endroit. Cette bourgade fut probablement incendiée et détruite par les Huns, lorsque l'armée d'Attila campa, pendant un certain temps, dans les environs d'Oulchy-le-Château.

« M. Camuzon trouva dans ses fouilles :

1° En bronze : une quinzaine de petits objets qui ont pu être déterminés et quantité d'autres fondus par l'incendie ;

2° En ivoire : deux sifflets, une flûte, des aiguilles et des épingles ;

3° En fer : une trentaine d'outils de toute nature pouvant être déterminés et un grand nombre de fragments ;

4° Monnaies : dix gauloises plus ou moins faciles à classer, trente romaines en argent, potain et

bronze, se rapportant à Marc-Antoine, Auguste, Domitien, Posthume, etc. ;

5° Poteries et céramiques : vingt-cinq pièces en terre de diverses natures, vases, grains de colliers, rouelles, coupes, etc., des morceaux de samos décorés de sujets de chasse et autres ».

Le procès-verbal ajoute que nos confrères de Château-Thierry ont écouté la lecture de M. Camuzon avec beaucoup d'intérêt.



DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 5 Février 1906.

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

*La Thiérache, Bulletin de la Société de Vervins,*  
tome xx.

*Romania,* octobre 1905.

*Compte rendu des Sociétés Savantes (Sciences),*  
1905.

*Bulletin de la Société d'Anthropologie,* tome vi,  
1905.

*Bulletin de l'Association philotechnique,* décembre  
1905.

*Annales de la Société Historique et Archéologique*  
*de l'arrondissement de Saint-Malo,* année 1905.

*Bulletin mensuel de la Société Archéologique de la*  
*Charente,* 1905-1906.

*Bulletin de la Société Littéraire de Lyon,* octobre,  
novembre, décembre 1905.

*Revue des Etudes grecques,* tome xviii.

*Bulletin mensuel de la Société du Vimeu,* 1905.

---

CORRESPONDANCE

La Société française d'archéologie a pris l'initiative d'une pétition au gouvernement pour le maintien, en leur place actuelle, de tous les objets ayant un caractère historique ou religieux et présentant une valeur archéologique et artistique. Elle a demandé aux Sociétés archéologiques de France de s'associer à ce vœu.

Les membres présents approuvent cette pétition et chargent le Bureau de la signer au nom de toute la Société.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Bouchel commence la lecture de son travail sur Ostel. Cette première partie est consacrée à la nomenclature et à l'histoire des seigneurs de ce village, ainsi qu'à une description du château, dont l'auteur présente un plan annexé à sa notice.

M. l'abbé Binet donne communication d'un article sur le Puits Saint-Gaudin. Il y rappelle les circonstances du martyre de l'Evêque soissonnais et identifie le puits où il fut précipité, avec le puits de la maison du n° 4 de la rue Saint-Gaudin, appartenant à M. Ferté-Aubry.

M. Collet a fait déposer sur le Bureau deux ornements en fer forgé, provenant de ce même puits Saint-Gaudin.

La Société examine avec intérêt ces monogrammes de ferronnerie qui paraissent postérieurs à la Renaissance, d'après la forme des lettres. Ces lettres sont-elles des initiales de mots latins

ou français ? Diverses traductions sont proposées, mais, en l'absence de documents probants, il serait téméraire de se prononcer d'une façon formelle.

M. Blanchard signale un nom de rue omis dans le travail sur les *Rues de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur. Cette rue qui porte actuellement le nom de rue de Pampelune, se nommait à la fin du moyen-âge, rue de Panpouille.

Ce mot Panpouille paraît avoir une certaine analogie avec le mot Pampilles qui, dans certaines régions, signifiait vignes en jachère, vignes à demi-sauvages, mal taillées et peu productives.

M. Blanchard lit également quelques remarques sur les diverses armoiries de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes.

Enfin, M. Brucelle rend compte d'un livre offert à la Société par M. Gaëtan Legrand, intitulé : *Essai historique sur le Droit des Gens mariés, dans les pays régis par la coutume de Vermandois*. L'œuvre à la fois juridique et historique de M. Legrand, est le résultat de longues recherches, surtout dans les bibliothèques du nord du département. L'auteur paraît mieux connaître les sources de cette contrée, que celles du Soissonnais, dit M. Brucelle. Cependant son livre offre aux curieux de notre ancien droit régional des renseignements fort originaux. Cette étude sur le *Droit des Gens mariés*, ajoute le rapporteur, est beaucoup mieux qu'un « Essai », et dénote chez l'auteur une connaissance approfondie de la législation coutumière et du droit romain.

M. Plateau, adresse à la Société la collection de Bulletins qu'il avait récemment promise. Il désire que cet envoi demeure entre les mains du Secré-

taire tant qu'il fera partie de la Société. La Compagnie remercie vivement M. Plateau de cet envoi, et décide qu'un *ex libris* analogue à ceux de la collection de La Prairie, sera placé dans chaque volume afin de conserver le souvenir du don de son président honoraire.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# CONTRIBUTION à l'histoire d'Ostel

Par M. BOUCHEL

---

Les Bulletins de la Société renferment trois articles sur le village d'Ostel. Le premier est au *Répertoire archéologique du canton de Vailly*, par M. Prioux, tome xviii°. Le second est la communication par M. Collet d'un procès-verbal d'installation de maître d'école en 1807 (2° série, tome xi°). Et le troisième est une notice sur la

Pierre druidique d'Ostel lue par M. Brucelle à la séance du 3 octobre 1904.

Mais il y a plus à dire sur cet intéressant village : sur son château-fort et ses seigneurs, sur son ancien prieuré, sur ses églises et sur l'académicien Gaillard. Je voudrais, sinon combler ces lacunes, du moins apporter, pour y aider, mon contingent de documents. N'est-ce pas là le but des sociétés du genre de la nôtre ? « Laisser, comme le disait un jour M. de la Prairie, des conseils de qui il est toujours bon de s'inspirer, laisser un grand nombre de renseignements qui ne seront pas sans utilité, puisque tous sont relatifs à l'histoire du pays et à la description de ses monuments ».

### I. — Le Château.

Le propre village d'Ostel est situé dans le canton de Vailly, à six kilomètres à l'est de cette petite ville, au fond d'un large vallon qui s'ouvre sur la rive droite de l'Aisne.

Le regretté M. Matton a noté les différentes formes de son nom depuis le XII<sup>e</sup> siècle : Hostel en 1133 ; Hostellum en 1137 ; Ostello en 1178 ; Hostiel vers la même époque ; Othel en 1358 ; Otel en 1423 ; Autel en 1429 ; Ostel-lez-Vailly en 1458 ; Ostolium en 1573 ; Hotel en 1750. Et notre collègue M. l'abbé Hivet, dans ses savantes *Etudes étymologiques*, fait dériver ce nom de *hospitalia*, chambres pour les hôtes.

Plusieurs profonds ravins à pentes escarpées prolongent le vallon où est assis le village d'Ostel ; ce sont notamment : le fond des Ecressis, le fond de Certeaux, le fond de Gerlaux, le fond de Jambot et quelques petites gorges non dénommées. Au-

dessus du village, à l'extrémité sud d'une sorte de promontoire, s'élevait autrefois, à 190 mètres d'altitude, un château-fort qui a joué son rôle dans l'histoire de la contrée. La défense en était grandement facilitée, par ces ravins mêmes, sur les trois côtés est, sud et ouest; elle ne l'était guère sur le côté nord, comme il est facile de le comprendre.

M. Prioux en fait remonter la construction aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

On trouve dans les historiens de Soissons, le P. Anselme et Melleville, des listes quelque peu différentes des seigneurs d'Ostel dont l'un, Jean, eut, au XII<sup>e</sup> siècle, des démêlés avec l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, à cause d'anticipations qu'il avait commises en construisant une partie de son manoir seigneurial sur les propriétés de l'abbaye.

Au siècle suivant la terre d'Ostel appartenait à un nommé Guillaume d'Ivry, que Melleville ne cite pas; il la tenait de sa femme et la céda, en mai 1275, à Jean III, de Nesles, comte de Soissons, et à sa femme Marguerite de Montfort. Le fils du comte et de la comtesse de Soissons, Raoul, fut le premier qui prit le titre de vicomte d'Ostel.

Cette vicomté commençait, dit Dormay, à l'abbaye de Saint-Etienne; elle s'avancait d'un côté par Missy, Condé, Celles, Vailly, jusqu'à Ostel; de l'autre elle s'étendait, par la montagne de Crouy, sur les villages de Nanteuil-la-Fosse et de Laffaux jusqu'à Chavignon ou plutôt jusqu'au pont qui est au-delà, enfermant divers lieux comme Sancy et le Moulinet et divers chemins marqués par des bornes.

De ce côté ses limites se confondaient avec celles du diocèse de Soissons,

Après Ostel, fondement de la seigneurie, ajoute Dormay, les plus beaux droits étaient à Chavignon, Nanteuil-la-Fosse et Laffaux, où les vicomtes avaient haute, moyenne et basse justice sur les chemins, carrefours, sentes, riveaux, carriveaux, places vides, etc., avec plaids généraux et faisaient recevoir en certains lieux quelques péages sur ceux qui passaient avec chevaux, charrettes et diverses sortes de denrées.

La vicomté d'Ostel ne conserva pas longtemps ces limites, car, dès 1300, le même Raoul en vendait la moitié au maire et aux jurés de la commune de Condé, depuis le ruisseau du moulin de Couvailles jusqu'à Bonne en Longchamp, pour la somme de 60 livres payées comptant et une rente annuelle de 52 sols à payer à lui ou à ses successeurs le lendemain de Noël.

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur la valeur de la livre à cette époque : l'un l'évalue à 10 ou 15 francs, un autre à 20 francs, un autre à 40 francs, un autre à 48 francs, un autre enfin à 100 francs.

Quoi qu'il en soit, comme le remarque judicieusement Melleville, et comme nous l'avons déjà remarqué pour la commune de Cys, Presles et Saint-Mard, on voit, qu'outre la liberté, celle de Condé avait trouvé la prospérité dans les franchises dont elle jouissait depuis 1185.

Le fils de Raoul, Jean, comte de Soissons, seigneur et vicomte d'Ostel, fut prévôt de Notre-Dame de Reims et doyen de la cathédrale de Laon. Il passa en 1330 un accord avec l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame de Soissons pour Chavignon et Nanteuil-la-Fosse, avec le consentement de Eustache de Conflans, seigneur

de Mareuil, son neveu, qui hérita de sa vicomté en 1331.

\* Il existe aux archives de l'Aisne, une transaction en date du 17 novembre 1332 par laquelle ce seigneur et Albert de Roye, évêque de Laon, règlent les limites de leurs censives respectives séparées par la rivière d'Ailette.

Le second successeur d'Eustache de Conflans, Eustache de Voudenay, vicomte d'Ostel, obtint, en 1368, main-levée de son château d'Ostel, d'Enguerand VII, seigneur de Coucy, qui venait d'acquérir le comté de Soissons.

Il avait pour femme Marie de Béthune dont le frère Jean, *dit* de Locres, vicomte de Meaux et d'Ostel, périt à Azincourt. Le fils de celui-ci, Antoine de Béthune, hérita de la seigneurie d'Ostel.

Au service des Anglais et retranché dans son château, ses hommes d'armes commettaient toutes sortes d'exactions dans les villages environnants. Toutefois il accordait, le 24 février 1429, un sauf-conduit à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Peu après les Français, réveillés de leur torpeur par le patriotisme de Jeanne d'Arc, reprenaient aux Anglais les villes qu'ils occupaient dans nos contrées. Vailly, Soissons, Braine faisaient leur soumission à Charles VII, mais les hostilités continuaient encore.

A l'affaire de Montespilloy, qu'on a appelée la Journée de Senlis, Antoine de Béthune figure parmi les principaux officiers du duc de Bedford qui reçurent à cette occasion les éperons de chevaliers. Il ne les porta pas longtemps.

Revenu dans son château d'Ostel il y fut assiégé au mois d'octobre 1430 par le comte de Vendôme,

gouverneur de Laon et Thoumelaire, prévôt de cette ville, à la tête d'une troupe de soldats levés dans les communes qui avaient beaucoup à se plaindre des ravages de la garnison d'Ostel.

Et l'an dessus dit, raconte Monstrelet, « fut pris dans son châtel, à Autel, messire Antoine de Béthune, seigneur de Mareuil, qui avoit environ trente combattants .... Lequel voyant que bonnement ne pouvoit tenir la forteresse se rendit audit comte par condition qu'il s'en iroit lui et ses gens sauvement ; mais nonobstant lesdites promesses à lui faites, quand ce vint à partir il fut mis à mort par icelles communes .... Et avec ce fut ladite forteresse tout arse et démolie ».

De cette famille de Béthune dont sont descendus, selon Dormay et le P. Anselme, les ducs de Sully et, en particulier, Maximilien de Béthune, le célèbre ministre de Henri IV, il y a lieu de citer encore Georges de Béthune, chevalier, seigneur d'Ostel et de Terny, vicomte de Chavignon, Lafaux, Nanteuil-la-Fosse, Sancy, gouverneur et capitaine de la ville de Laon et de Corbie, où il mourut.

Le P. Anselme nous décrit son sceau écartelé au un et quatre d'argent à la fasce de gueules, armes des Sully, au deux et trois d'un lion.

Georges de Béthune est, paraît-il, le premier qui prit le titre de quart-comte de Soissons. Dormay avoue naïvement n'avoir pas assez d'éclaircissements sur ce sujet pour pouvoir en donner aux autres. Plus heureux, nous savons maintenant que cette qualité appartenait aux titulaires des quatre vicomtés relevant en plein fief des comtes de Soissons et qui étaient les vicomtés de Buzancy, Cœuvres, Fromentel et Ostel.

En 1562, Georges de Béthune vendit à Jean Lévêque, seigneur d'Ecury, pour un surcens de deux cents livres, le domaine de Terny, comprenant seigneurie, vicomté et dépendances, ainsi que la justice haute, moyenne et basse.

De Jacqueline de Sesoë il n'eut qu'une fille, Anne, qui porta la vicomté d'Ostel dans la famille non moins célèbre de Choiseul par son mariage avec Ferry de Choiseul, chevalier, seigneur de Praslin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, tué à Jarnac, en 1569.

Toutes choses sous le ciel passent en leur temps, dit l'Ecclésiaste. Anne de Béthune y songea-t-elle quand, le 20 mars de l'année suivante, posant, au nom de son fils Charles de Choiseul, âgé de sept ans, la première pierre de la reconstruction de son château d'Ostel, elle fit incruster dans cette pierre une ardoise, sur laquelle était gravée une inscription commémorative qui se terminait ainsi :

*Nec vis, nec secula:*

*Stet domus hæc, donec formica marmor*

*Ebibat, et totum testudo perambulet orbem (1).*

Vœu ambitieux qui n'a pas été exaucé. Toutefois il faut croire importante l'œuvre de l'orgueilleuse châtelaine, puisqu'en 1589, alors que Balagny combattait à Laon pour la Ligue, que, suivant l'expression de Devisme, chaque ville était en armes et chaque seigneur retranché dans son

(1) Ni la violence, ni les siècles.....

Qu'elle reste debout, cette demeure, tant que la fourmi n'aura pas rongé le marbre, tant que la tortue n'aura pas parcouru tout l'univers.

château, celui d'Ostel lui fut signalé comme l'un des forts les plus importants du parti royaliste.

Quel fut, dans ces luttes intestines, le rôle de Charles de Choiseul? L'histoire ne le dit pas; mais nous savons qu'il devint un personnage considérable. Seigneur de Praslin et d'Ostel, vicomte de Chavignon, baron de Chaourse, quart-comte de Soissons, conseiller du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de France, gouverneur de la Saintonge, etc., il mourut en 1626, à l'âge de 63 ans, et fut inhumé à Saint-Pierre de Troyes. Sa *Vie*, par Turpin, figure au tome xxvi des *Vies des Hommes illustres de France*.

De la même famille des Choiseul-Praslin, citons encore : 1° César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, vicomte d'Ostel et autres lieux, quart-comte de Soissons, maréchal de France. « Il se distingua, dit Devisme en son *Manuel historique de l'Aisne*, par un talent particulier pour l'attaque des places; il fit briller sa capacité partout où il commanda; à la gloire d'avoir vaincu Turenne à Rethel (16 décembre 1650), il joignit le mérite d'une inébranlable fidélité à ses devoirs dans les troubles civils; son génie, enfin, n'était pas moins propre aux négociations qu'à la guerre ».

En sa faveur, Louis XIV érigea la seigneurie de Polisy en duché-pairie sous le nom de Choiseul. Il mourut à Paris en 1675, à l'âge de 78 ans. Sa *Vie*, par Turpin, figure également au tome xxvi des *Vies des Hommes illustres de France*.

2° Charles de Choiseul, fils du précédent, comte du Plessis, maréchal des camps et armées du roi, et mestre de camp d'un régiment entretenu, tué à cette même bataille de Rethel. Son père fit trans-

porter son corps à Ostel et lui fit élever, dans l'église du château, démolie en 1798, un mausolée de marbre avec une inscription qui commençait ainsi :

*Sta Viator : lege, luge.*

*Heic deposta sunt ossa Illustrissimi et Potentissimi Caroli de Choiseuil, Comitis du Plessis-Praslain, postquam a superstite Patre Cæsare, Imperatore, Victore, medio in certamine collecta sunt (1).*

On voit encore, dans l'église actuelle, et se rapportant au même personnage, une pierre tombale sur laquelle est gravée la figure d'un chevalier avec cette inscription à demi effacée..... le très puissant comte du Plessis-Praslin, quart-comte de Soissons, maréchal des camps et armées du roi, âgé de 24 ans, qui par sa valeur signalée..... est mort en combattant pour le service de Sa Majesté, le 16 décembre an 1650.

Par une destinée semblable, dit Dormay, César, frère de Charles de Choiseul, demeura sur le champ de bataille de Trancheron, et eut aussi pour témoin de sa valeur et de sa mort le maréchal son père qui y commandait.

3° Enfin, Gaston-Jean-Baptiste de Choiseul, comte d'Ostel, marquis de Praslin; c'est à tort que Devisme l'indique comme né à Ostel : le P. Anselme le fait naître à Blois en 1659. Ce fut un vaillant guerrier; il serait trop long de rappeler ici tous

(1) Arrête, voyageur : lis, pleure.

Ici a été déposé le corps de très illustre et très puissant Charles de Choiseuil, comte du Plessis-Praslain, après que son père César, général victorieux, qui lui a survécu, l'eut recueilli au milieu de la bataille.

ses faits d'armes : on en trouve le récit dans le P. Anselme. Quoique ayant eu la main fracassée d'un coup de feu à la bataille de Cassano (1705), il ne cessa de combattre avec avantage jusqu'à ce qu'il reçût un coup de mousquet au travers du corps, dont il mourut le 23 octobre suivant. Le *Mercure galant* de novembre 1705, lui a consacré une notice.

Après les Choiseul-Praslin, la vicomté d'Ostel passa à la famille Bellanger, probablement par acquisition, dit Melleville. Il existe, dans la collection Perin, un *Arrest du Conseil d'Etat du Roy*, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1738, qui supprime les droits de péage par terre, prétendus par les représentants du sieur Bellanger, avocat général à la Cour des Aides de Paris, dans l'étendue de la seigneurie et vicomté d'Hotel, et notamment aux lieux d'Hotel, Chavignon, Laffaux, Nanteuil-la-Fosse, Sancy, Pargny-Filain, le Moulinet et Vaudesson.

Un autre membre de cette famille, Antoine-Louis Bellanger, figure en 1771 avec les titres de chevalier, seigneur vicomte d'Ostel, Nanteuil, Laffaux, Essenlis et autres lieux, quart-comte de Soissons, seigneur châtelain de Vailly et dépendances, conseiller du roi en tous ses conseils, et son premier avocat en la Cour des Aides de Paris, et possédait, suivant Houllier, la justice haute, moyenne et basse. Il était mort en 1787, car en cette année, Charles-Louis-Philippe Dennet, de Presles, s'oppose à ce que certains débiteurs se dessaisissent de ce qu'ils doivent à la succession de M. Bellanger, à cause d'une rente de 850 livres, que celui-ci avait constituée en sa faveur, le 5 mai 1781.

D'après une opposition au bureau des hypothèques, jointe au dossier de cette affaire, son héritier

donataire était Antoine-Louis Dupré de Saint-Maur, qui figure comme seigneur d'Ostel en 1787, avec le titre de capitaine de grenadiers au régiment des Gardes françaises, grade qui correspondait à celui de colonel dans un autre régiment. Melleville ne le cite pas parmi les seigneurs d'Ostel, non plus que le dernier, Louis-Jean Rémont de Montmort, lieutenant des gardes de Louis XVI, porté comme émigré le 19 mars 1793.

A cette date, le maire et les officiers municipaux d'Ostel, dressent un état estimatif de ses biens qui comprenaient :

1° Le château, cour et agréments . . . . .	3	arpents.
2° Corps de ferme et jardin sur le plateau . . . . .	2	—
3° Maisons et jardins loués . . . . .	3	— 1/2.
4° Moulin et pressoir . . . . .		
5° Terres affermées . . . . .	636	—
6° Prés . . . . .	57	—
7° Etangs et oseraies . . . . .	3	—
8° Vignes . . . . .	3	— 1/2.
9° Bois . . . . .	320	—
	1.028	arpents.

10° Rentes actives : 544 livres 4 sols.

Le tout estimé à la somme de 248.669 livres.

A la date du 27 octobre 1793, le château d'Ostel appartenait à la Nation et le prix de location aux habitants de logements dans la basse-cour perçu comme revenu national.

Plus tard il fut vendu moyennant, dit-on, 25.000 francs à un quincaillier de Paris qui l'acquerrait pour les plombs et les ferrures.

Enfin, en 1810, on procédait à sa démolition; c'est au cours de ces travaux qu'on trouva la pierre commémorative posée le 20 mars 1570, par Anne de Béthune : il a donc fallu 240 ans à la fourmi pour ronger le marbre et à la tortue pour faire le tour de l'univers.

Quant aux autres propriétés de Louis-Jean Rémont de Montmort, confisquées par la Nation, elles furent attribuées à l'Hôtel-Dieu de Soissons. La Révolution passée, ses héritiers réclamèrent; un procès faillit s'engager, mais un arrangement intervenant, ils rentrèrent en possession de la ferme de Rochefort et l'Hôtel-Dieu conserva celle de Folemprise.

Des remparts délabrés que l'on n'aperçoit qu'à peine à travers les arbustes et contre lesquels s'abritent, à l'est, quelques chaumières; des souterrains profonds, d'accès difficile, où l'on remarque encore les escaliers qui y conduisaient; sur le côté nord un fossé presque comblé sur lequel était le pont-levis que protégeait une tour démolie; les lieuxdits *l'Etang du château*, *la Tournelle*, *le Château*, sur le plateau, et *la Poterne*, au-dessous des remparts du sud-ouest, voilà tout ce qui reste de cette antique demeure de seigneurs dont beaucoup ont péri sur les champs de bataille, dont plusieurs ont été assez célèbres pour avoir une place dans l'histoire : dans un sol pierreux le laboureur trace ses sillons là où circulaient autrefois les hommes d'armes, où se promenaient de joyeux seigneurs et des châtelaines aux brillants atours. Comme eût dit Chateaubriand, ses ruines n'offrent que l'image du néant; ouvrage du malheur et non des années, dominant le village aux gaies toitures d'ardoise qui ont remplacé les toits de chaume des

anciens serfs, elles ressemblent aux cheveux blancs sur la tête de la jeunesse.

(*A suivre.*)

---

# Un Puits historique à Soissons

## LE Puits SAINT-GAUDIN

---

Communication de M. l'Abbé BINET

---

MESSIEURS,

Pour prétentieux que paraisse ce titre : *Un Puits historique*, j'ose espérer pouvoir le justifier. Et s'il est mérité il faut avouer que c'est une bonne fortune, non seulement pour la piété des croyants, mais aussi pour la curiosité des archéologues soissonnais. Car enfin le théâtre précis et bien localisé des grands événements de l'histoire est une question des plus intéressantes comme aussi des plus difficiles à résoudre. Des flots d'encre ont coulé et de savantes argumentations se sont croisées au sein de cette assemblée pour déterminer l'emplacement exact de la primitive cité soissonnaise ou encore le théâtre de la bataille de Soissons.

Loin de moi la pensée de toucher à des questions si graves où des hommes d'une compétence hors de pair ont pris position avec grand honneur. Il y a sur ces deux points des opinions infiniment

probables pour ne pas dire voisines de la certitude historique. Mais enfin il peut rester quelque doute dans l'esprit des inquisiteurs de l'archéologie souvent aussi terribles que le terrible Torquemada. S'agit-il, au contraire, de la mort violente, du martyre du saint évêque de Soissons Gaudin, aucune hésitation n'est possible. C'est dans les limites nécessairement restreintes d'un puits de dix mètres de profondeur et de deux mètres environ de diamètre que s'est déroulé ce tragique événement.

Je ne prétends pas, Messieurs, vous faire une révélation en vous parlant de l'existence du puits Saint-Gaudin dans la rue de ce nom, rue qui relie par le milieu la rue Saint-Remy et la rue de l'Echelle-du-Temple. Mais il y a au moins deux puits attenant aux maisons de cette rue et dans ces dernières années, interrogeant des anciens de Soissons sur l'identification du puits Saint-Gaudin je les ai trouvés hésitants. A l'aide d'indications inédites et dont je l'espère vous apprécierez le bien fondé; je crois dissiper toute incertitude. Je veux donc établir que le puits en question se trouve dans le jardin de la maison bourgeoise qui porte le n° 4 de la rue Saint-Gaudin.

Mais auparavant il y a lieu de vous demander ce que nous savons de la vie et des œuvres de celui qui a trouvé la mort en ce lieu. Nous en savons peu de chose, mais ce peu est très ferme, très précis et les données de l'histoire générale lui donnent un singulier relief. Les listes épiscopales les plus anciennes, celle par exemple qui se trouve dans le Rituel de Nivelon du XIII<sup>e</sup> siècle, éditée par M. le chanoine Poquet avec l'appui moral et financier de notre Société donne saint Gaudin comme le vingt-cinquième évêque de cette ville

épiscopale, entre Adolbert et Macaire. Ses dates de son épiscopat sont incertaines, mais il est impossible de placer son avènement avant 680 et sa mort après 725. Il a donc exercé son ministère au milieu du désarroi politique et social qui marqua le règne des derniers Mérovingiens.

Or les maîtres de la science historique tels que M. Claudio Jonnet ont mis en lumière un fait économique qui jette un grand jour sur l'acte qui coûta la vie à l'évêque Gaudin. Ce fait est la grande diminution du numéraire dans le monde civilisé qui avait été l'empire romain, diminution qui dans les Gaules ne fit que s'accroître sous les rois mérovingiens jusqu'aux expéditions de Charlemagne contre les Avars, expéditions qui ramenèrent dans notre pays beaucoup d'or et d'argent. Pourquoi la monnaie avait-elle ainsi disparu peu à peu des relations commerciales pour faire place aux paiements en nature ? Les principales causes que l'on en donne après le transfert du siège de l'Empire de Rome à Constantinople sont les suivantes :

Les ravages des Barbares qui provoquaient l'enfouissement des trésors ; l'abandon des mines que les Romains avaient mis en exploitation, l'avidité source de rapines que les rois et les princes barbares avaient accumulés dans leurs palais la vaisselle d'or et d'argent, et aussi, dans une certaine mesure le développement de l'orfèvrerie religieuse qui absorbait beaucoup de métal. C'est à cette orfèvrerie massive et séduisante pour les Barbares que se rattache l'épisode de notre fameux vase de Soissons.

Or cette disette du numéraire qui alla toujours croissante sous les Mérovingiens, rendit absolu-

ment nécessaire la suppression du prêt à intérêt. Tandis qu'aujourd'hui le prêt de l'argent peut être le fait du plus modeste ouvrier s'il est économe, au temps de saint Gaudin il était fatalement un monopole en faveur d'une toute petite élite. Mais on sait tous les abus qu'engendre le monopole ; je ne parle pas du monopole de l'Etat quoiqu'il y aurait bien à dire sur les allumettes par exemple. Bref l'opinion publique de la partie saine de la nation sous les derniers Mérovingiens flétrissait les prêteurs d'argent, ceux que l'on appelait alors les usuriers selon le sens étymologique du mot usure qui veut simplement dire l'intérêt de l'argent. Le prêt à intérêt était la ruine des emprunteurs et des fortunes moyennes, la ruine de la propriété urbaine et morale.

Comme toujours à cette époque l'épiscopat avec sa grande puissance morale officiellement reconnue est à la tête du mouvement qui défend la cause de la justice sociale. C'est à tort que des auteurs ont prétendu que les évêques avaient alors dans leur ville épiscopale la position officielle de *defensor civitatis*. Le magistrat créé par le Code Théodosien était dans chaque chef-lieu de province comme un préfet de police et aussi l'avocat des intérêts municipaux près du gouverneur de la province. Non l'évêque n'était pas *defensor civitatis* au point de vue officiel, mais il était à la tête des ordres de la société qui élisaient ce *defensor civitatis* et il en restait le conseiller-né.

Voilà le cadre dans lequel apparaît la physionomie de l'évêque de Soissons saint Gaudin. Le premier texte historique que nous ayons sur lui est de André du Saussaye d'abord curé de Saint-Leu à Paris, puis évêque de Toul. Nous le trouvons dans

son fameux martyrologe gallican ou recueil de toutes les données principales relatives aux saints de France. La première édition est de 1638. Personne ne conteste l'érudition de ce travail composé sur les archives des villes épiscopales. Je traduis littéralement ce que du Saussaye écrit à la date du 11 février :

« A Soissons, fête de saint Gaudin, évêque de  
« cette ville et martyr. Il faisait des remontrances  
« publiques à certains citoyens de la ville qui prê-  
« taient à intérêt. En haine de la doctrine évangé-  
« lique ceux-ci s'emparèrent, par surprise, de sa  
« personne et l'entraînèrent dans la rue Herlin.  
« Là il fut précipité dans un puits où il mourut  
« asphyxié et dans cette glorieuse lutte il cueillit  
« la palme victorieuse qui ne se flétrit pas et l'au-  
« réole de la vie éternelle ». Voilà ce qu'écrit du  
Saussaye en 1638 d'après les dyptiques de l'Eglise  
Cathédrale que la grande Révolution a détruits.

La rue Herlin est signalée à Soissons dans des documents d'une époque très reculée. Il n'y a pas à refaire ici une démonstration que M. Pécheur a faite dans son travail sur les rues de Soissons. Aussi bien le plan de Soissons de 1768 fait par Le Jeune, inspecteur des Ponts et Chaussées porte dans sa légende, au n° 63 : rue du Puits Herlin ou de Saint-Godin (*sic*). De la première dénomination de la rue qui avait succédé à l'ancienne dénomination : rue Herlin, retenons l'importance donnée par l'attention publique au puits, lieu du martyr du saint Evêque.

C'est qu'en effet, depuis de longs siècles, les Soissonnais venaient en pèlerinage à ce puits. Voici ce qu'écrit, en 1663, Claude Dormay, témoin oculaire : « Le puits se voit encore aujourd'hui dans le

jardin de M. l'archidiacre Bachelier qui l'a fait entourer de barreaux vernis et dorés. Le peuple y vient prendre de l'eau dans la créance qu'elle a une vertu particulière pour estindre l'ardeur de la fièvre et rendre la santé à ceux qui en boivent ».

Cette maison de l'archidiacre était une maison canoniale et le chanoine Cabaret quoique écrivant en 1780 nous apprend ce qui se passait cent ans avant Dormay au puits Saint-Gaudin. Car dans ses Mémoires il transcrit l'inscription qui avait été placée en 1584, par un chanoine, au-dessus de la porte d'entrée de cette maison :

Qui veut guérir de fiebvres et frissons  
Vienne céans boire au puits du jardin  
Auquel jadis fut jeté saint Gaudin  
Noble martyr, évêque de Soissons.  
(1584).

Jusqu'ici nous devons tenir pour indubitable que le puits Saint-Gaudin visité par le chanoine Cabaret en 1780 est bien le même qui était signalé à la dévotion des fidèles en 1768 par Le Jeune, en 1663 par Dormay, en 1638 par du Saussaye, en 1584 par le Chanoine auteur de l'inscription citée.

Et maintenant, si nous remontons le cours des âges jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle est-il possible que la tradition soissonnaise se soit égarée et qu'elle est pris un puits pour un autre en identifiant le lieu du martyr de saint Gaudin, nous devons répondre : ce n'est pas possible, car de temps immémorial à la Cathédrale, voisine de quelques centaines de mètres, le culte de saint Gaudin fut en honneur et au jour de sa fête on allait en procession de la Cathédrale au fameux puits. De temps immémorial, en plus de la fête du martyre de saint Gaudin,

fixée au 11 février, on célébrait le 1<sup>er</sup> juin une autre fête pour la translation de ses reliques. Il s'agissait, dans cette deuxième fête, de rappeler que son corps après avoir été retiré du puits et enseveli avec honneur à la Cathédrale avait bientôt après été placé sur les autels.

Lorsque Jean Milet, soixante-seizième évêque de Soissons, consacra la cathédrale en 1479 le 25 avril les reliques de saint Gaudin étaient si bien conservées qu'elles méritèrent d'être transférées dans une châsse d'argent ciselé qui fut placée dans le sanctuaire. Malheureusement elle fut volée et les reliques furent brûlées par les Huguenots lors du pillage de la Cathédrale en 1567. Mais la dévotion à saint Gaudin et au puits de son martyre n'en devint que plus vive ; l'inscription de 1584 en fait foi.

Mais encore, dira-t-on, qu'est-ce qui prouve que le puits du n° 4 de la rue Saint-Gaudin est bien celui qui était vénéré avant la Révolution ? J'en apporte des preuves péremptoires absolument inédites. Elles résultent d'informations personnelles prises près de mon grand-oncle, M. Ferté-Aubry, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-dix ans, et qui habite cette ancienne maison canoniale depuis 1868.

Lorsqu'il acheta la maison au mois de mai de cette année (1868), la voix publique du quartier lui désignait comme étant le puits Saint-Gaudin, celui qui s'élevait dans la cour d'entrée de sa nouvelle propriété. De fait la margelle du puits, haute de un mètre environ, portait en trois endroits de sa circonférence les vestiges de trois colonnettes dont il restait le socle et la naissance du fût. Evidemment ces colonnettes avaient supporté un édicule quelconque élevé en l'honneur de saint Gaudin.

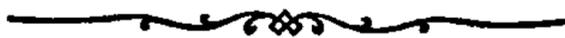
Cette induction fut bientôt confirmée d'une manière péremptoire. Il fallut procéder au curage du puits. Au cours de leur travail, les ouvriers heurtèrent un corps très dur semblable à une énorme pierre. Sur la demande de M. Ferté, ils le retirèrent du puits. La pierre était couverte de terre et de vase et absolument informe au premier abord. Quel ne fut pas l'étonnement du propriétaire quant il l'eut fait nettoyer en reconnaissant le buste en pierre d'un évêque avec sa mitre et sa croix sur la poitrine. C'était là évidemment le buste de saint Gaudin que supportaient les colonnettes de la margelle et que les Révolutionnaires avaient jeté dans le puits en 1793. De sorte qu'après avoir été précipité en personne dans ce fameux puits saint Gaudin l'avait été de nouveau en effigie à onze siècles de distance.

M. Ferté eût immédiatement l'intention bien louable de donner le buste en question au musée de la ville et en attendant il l'enferma dans un placard de la maison qu'il n'habitait pas encore et où les ouvriers allaient et venaient pour leurs travaux. A une surprise agréable devait en succéder une autre d'un tout autre genre. Quant il voulut trois jours après mettre la main sur la précieuse trouvaille, elle avait disparue. Ce n'était pas un jugement téméraire de soupçonner quelqu'un des ouvriers d'avoir voulu jouer un mauvais tour au propriétaire. En vain M. Ferté menaçait-il de faire faire des perquisitions chez ceux qui travaillaient dans sa maison. Le buste de saint Gaudin ne revint pas et il fût probablement détruit.

Comme bien l'on pense le puits n'était pas aussi facile à subtiliser et je n'étonnerai personne en disant qu'il subsiste intact sauf toutefois la mar-

gelle qui en commandait l'ouverture. La maison n'ayant pas de jardin, la moitié de la cour qui renfermait le puits fut transformée, la margelle nivelée et l'orifice du puits recouverte à fleur de terre d'une large pierre. Des terres furent rapportées par dessus pour constituer le jardin. L'entrée naturelle du puits correspond au milieu de la pelouse qui est au centre de ce jardin, mais le puits lui-même n'a pas été modifié. Un corps de pompe installé à distance permet d'en puiser l'eau qui est très bonne à boire et d'une limpidité parfaite. De temps en temps des ecclésiastiques et des personnes chrétiennes viennent en demander par dévotion à M. Ferté qui se fait un plaisir de faire les honneurs de son puits. D'ailleurs un petit passage voûté a été ménagé près du corps de pompe qui aboutit au puits au milieu de sa hauteur. Un enfant peut s'y tenir debout mais la *Société archéologique* s'y aventurerait difficilement dans sa visite des monuments de Soissons.

J'espère, Messieurs, que les indications que je vous ai fournies tiendront lieu d'une exploration et que vous ne me tiendrez pas rigueur d'avoir qualifié de puits historique le *Puits Saint-Gaudin*.



## LA RUE DE PANPOULLE AU BOURG DE CRISE

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

MESSIEURS,

Deux de nos collègues ont signalé dernièrement deux omissions commises dans le travail sur les *Rues de Soissons* de M. l'abbé Pécheur, publié après son décès par les soins et avec la collaboration de plusieurs membres de notre Société. On a signalé entr'autres, la place du Marché aux Herbes, au carrefour de la rue Notre-Dame et de la rue de la Bannière et la place des Naiades Saint-Gervais.

A notre tour, nous signalerons ici, l'omission du nom ancien de la rue de Pampelune, dont un tronçon porte actuellement le nom de rue Coligny. C'est l'ancien chemin reliant la route de Reims à la route de Château-Thierry, et menant du faubourg de Crise à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand.

Ce n'est qu'à une époque relativement récente, que cette rue est dénommée : « de Pampelune. » Ce nom ne paraît faire son apparition que sous le premier Empire. Dans les actes notariés des siècles précédents on trouve, très près de nous, encore l'orthographe *Panpoulle* (1). Parmi les titres des Hospices obligeamment communiqués par M. Po-

(1) Hospices. Inventaire Matton. — *Liasse*, 234-1304-1786.

mera et par M. Guérout, nous trouvons plusieurs actes concernant cette rue.

L'Hôtel-Dieu de Soissons, loue à la date du 30 mai 1513, « un jardin contenant trois septiers ou environ seant en Crise, en la rue de Panpouille. »

Le 5 juillet 1606, le même jardin est loué à nouveau, « trois septiers de terre ci-devant en jardin situé audit Soissons, faubourg de Crise, en la rue de Panpouille. »

Le 20 avril 1733. — Arpentage de « dix-huit verges de jardin, rue de Panpouille. »

Même année. — Bail de « dix-huit verges de jardin au faubourg de Crise, rue de Panpouille. »

Nous avons cherché en vain dans les glossaires, la signification de ce mot *panpouille*. Il paraît se rapprocher du mot *pampille* qui signifiait dans certaines régions des vignes retombées à l'état sauvage, un vignoble en jachère. Nous donnons cette explication à défaut d'autres ; en tous cas, ce mot Panpouille n'a aucun rapport avec le mot Pampelune, attribué à cette rue depuis cent ans.



•

•

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 5 Mars 1906

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la séance de février, lu par le Secrétaire, est adopté sans modifications.

M. le Président énumère et dépose sur le Bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

En voici la liste :

OUVRAGES OFFERTS

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille, 1904-1905.*

*Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome XI, 1905. 216<sup>e</sup> livraison.*

*Mémoires de la Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube. Année 1905, tome LXIX, de la collection, tome XLII, 3<sup>e</sup> série.*

*Revue des Etudes Historiques, 71<sup>e</sup> année, 1905.*

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2<sup>e</sup> série, tome XVIII.*

*Bulletin de la Société Archéologique de Béziers. 3<sup>e</sup> série, tome VI.*

---

CORRESPONDANCE

M. Guillemot, de Sainte-Geneviève, près Soissons, membre titulaire, a adressé au Secrétaire une communication relative à *La Science Sociale*, société dont il est membre et dont le but est de faire faire par ses adhérents, dans chaque région, l'étude historique de la contrée, afin de centraliser le tout en un seul ensemble.

M. Guillemot se met à la disposition de nos collègues pour leur fournir, s'il était besoin, de plus amples renseignements.

Le Secrétaire a transmis à M. Guillemot, les remerciements de la Société.

Sur le rapport de M. l'abbé Jacquélet, on décide l'échange du Bulletin avec le *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, dont le Directeur avait adressé une demande en ce sens.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Burel, au nom de M. Plateau, président honoraire, qui ne peut assister à la séance, vu son état de santé actuel, présente un vœu, motivé par le déplacement prochain de l'Hôtel-Dieu. Cet établissement doit, à bref délai, être transféré dans les nouveaux locaux, construits près la gare. Les anciens bâtiments seront, peu après, démolis.

M. Plateau désirerait que la Société surveillât attentivement les travaux de démolition, afin de signaler les découvertes antiques qui pourraient avoir lieu sur cet emplacement et qu'elle y fit au besoin quelques fouilles.

M. Plateau remarque que le vieil Hôtel-Dieu a

été bâti sur des substructions gallo-romaines, puisqu'on y trouva la pierre dédiée à Isis Myrionymae. On peut donc faire en cet endroit de très intéressantes trouvailles pour notre histoire locale.

La Société approuve cette proposition à l'unanimité et charge son Bureau de faire le nécessaire en temps utile.

M. l'abbé Binet commence la lecture d'une *Etude sur la situation exacte des Eglises et Chapelles de Soissons, en 1789.*

M. Brucelle communique un article sur les *Salpêtreries populaires et patriotiques en notre ville et aux environs, à l'époque révolutionnaire.*

M. Blanchard signale, à ses collègues, la découverte récente d'une statuette romaine aux environs de l'ancien Palais-d'Albâtre, dans le jardin de M. Arpin, rue Pierre-de-Meneau. Cette statuette représente une divinité protectrice des récoltes.

M. l'abbé Delaplace communique quelques renseignements à propos d'une récente étude architecturale de l'église d'Urcel. Cet édifice a été choisi dernièrement comme thème de concours par un jeune architecte de Roubaix, M. Louis Charles, pour l'obtention du diplôme d'architecte des Monuments historiques. Les plans et dessins du candidat ont été exposés, lors du concours, au Palais du Trocadéro.

M. Legry a fait remettre, à M. le Président, une pièce d'or récemment découverte, pour être examinée en séance. M. Blanchard détermine cette monnaie, qui est un agnel d'or du duc Jean de Berry, frappé entre les deux dates extrêmes, 1340 et 1416.

Enfin, le Secrétaire lit le compte rendu de la visite par la Société de l'ancienne Abbaye de

Notre-Dame, actuellement la Grande-Caserne ou Caserne Charpentier; de l'Arquebuse et de l'Église Saint-Pierre.

---

PRÉSENTATION DE MEMBRE CORRESPONDANT

M. Riomet, instituteur, présenté par M. Brucelle et M. l'abbé Binet, est nommé membre correspondant.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

**LES SALPÊTRERIES DU SOISSONNAIS**

**Pendant la Révolution**

Par M. Edmond BRUCELLE.

---

L'un des plus graves problèmes que la Révolution eût à résoudre fut celui de pourvoir aux approvisionnements en salpêtre, que la France se procurait auparavant à l'étranger. Dans les circonstances particulièrement difficiles d'alors le salpêtre était bien le nerf de la guerre.

Par un décret du 27 septembre 1791, l'Assemblée constituante conserva à la Nation « le privilège de

la fabrication de la poudre et de la recherche du salpêtre comme une dépendance nécessaire de la souveraineté nationale ».

Dans sa séance extraordinaire du lundi soir 14 mai 1792, l'Assemblée nationale décréta d'urgence qu'il y avait lieu « d'accorder des encouragements et des indemnités aux fabricants de salpêtre afin d'assurer cette partie importante du service public ».

Quelques mois plus tard la France étant envahie et bloquée (1) il fallut bien se passer des importations. La Convention prit alors des mesures énergiques pour trouver sur place toutes les ressources nécessaires à la défense nationale.

Dès le 27 août 1792 le Ministre de l'Intérieur écrivit à Messieurs les Administrateurs du département de l'Aisne une lettre dont j'extrais les curieux passages suivants qui dépeignent bien la situation et me dispensent de tout autre préambule : « Les  
« périls de la Patrie croissent, Messieurs, et le  
« moment semble venu que ses ennemis ont mar-  
« qué pour le concert de leurs efforts, c'est à ses  
« défenseurs à redoubler d'énergie et d'activité.....  
« La résolution du peuple français à périr ou à se  
« conserver libre ne peut être mise en doute, la  
« multitude des enrôlements pour marcher aux  
« frontières en est la preuve. C'est à vous, Mes-  
« sieurs, c'est aux Administrateurs de tous les  
« genres à seconder rigoureusement son ardeur ;  
« que tout prenne l'appareil redoutable des com-  
« bats ; façonnez tous les métaux en armes ; ordon-  
« nez partout des fabrications de canons, de fusils,

(1) La déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse est du 20 avril 1792 et la proclamation de la Patrie en danger du 11 juillet suivant.

« de sabres, de piques, approvisionnez-vous de  
« boulets, de cartouches et de poudre ; que ces  
« approvisionnements soient détournés des lieux  
« exposés à l'ennemi..... Les armées ennemies  
« sont sur nos terres, armez tous les bras qui se  
« lèvent déjà pour les exterminer ! L'Assemblée  
« nationale s'occupe d'envoyer de nouvelles forces  
« aux frontières, tout ce qu'il y a d'armées à Paris  
« et aux environs va se porter aux départements  
« attaqués. Le Conseil exécutif veille, toutes les  
« ressources nationales seront mises en mouve-  
« ment. Est-il rien à ménager pour sauver la  
« Patrie ? (1)

Il n'apparaît pas que cet appel patriotique ait été entendu immédiatement dans notre région en ce qui concerne du moins la fabrication des matières explosives.

De savants chimistes (Monge, Berthollet, Chaptal, etc.) trouvèrent bien vite le secret d'emprunter aux efflorescences des vieux murs, aux sols des caves, à certaines fermentations, etc., assez de salpêtre pour fabriquer la poudre dont l'armée avait le plus grand besoin. Forte de ces découvertes scientifiques, la Convention inséra ce qui suit dans son décret de levée en masse du 23 août 1793 :  
« Tous les Français sont en réquisition permanente  
« pour le service des armées. Les jeunes gens  
« iront au combat ; les hommes mariés forgeront  
« des armes et transporteront des subsistances.....  
« Les maisons nationales seront converties en  
« casernes, les places publiques en ateliers d'armes,

(1) Cette lettre semble être l'œuvre de M<sup>me</sup> Roland qui servait de secrétaire à son mari pour ce genre de correspondance. (A. DESMASURES : *Ephémérides historiques du Nord de la France*, Laon, imprimerie Houssaye, 1867.)

« le sol des caves lavé et lessivé pour en extraire  
« le salpêtre..... »

Cinq jours après, sur un rapport de Carnot, au nom du Comité de Salut public, la même Assemblée, présidée par Robespierre, rendit un décret aux termes duquel « toutes les terres et matières salpêtrées dans l'étendue de la République » étaient mises à la disposition du Conseil exécutif. Les employés et ouvriers des ateliers, raffineries, salpêtrières et fabriques de poudre étaient mis en réquisition. Le nombre des salpêtriers était élevé dans les proportions de l'augmentation des ressources de l'exploitation.

Le prix du salpêtre était fixé « provisoirement à vingt-quatre sous la livre, afin que les terres les moins riches soient exploitées avec avantage ». Les salpêtriers étaient autorisés « provisoirement et pour la durée de la guerre seulement, à faire même dans les maisons particulières toutes recherches, fouilles et travaux que nécessitaient les besoins » du moment..... »

Enfin, le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), la Convention rendit le décret suivant : « Tous les  
« citoyens, soit propriétaires, soit locataires, sont  
« invités à lessiver eux-mêmes le terrain qui forme  
« la surface de leurs caves, de leurs écuries, bergeries,  
« pressoirs, celliers, remises, étables, ainsi que  
« les décombres de leurs bâtiments. Le salpêtre  
« qu'ils auront ainsi récolté leur sera payé par la  
« régie des poudres, vingt-quatre sous la livre. Pour  
« mettre cette opération à la portée de tous les  
« citoyens, il sera envoyé par le Comité de Salut  
« public dans toutes les communes, une instruction  
« sur l'extraction du salpêtre ; cette instruction sera  
« lue sous l'arbre de la Liberté, trois décadis con-

« sécutifs et sera déposée à la Municipalité.  
« Les Municipalités sont invitées à former un  
« atelier commun destiné à lessiver les terres  
« ou à faire évaporer les lessives que les ci-  
« toyens y feraient transporter. Elles pourront  
« prendre en location une maison, soit natio-  
« nale, soit particulière, convenable à l'atelier  
« commun ..... ».

Des arrêtés du Comité de Salut public adressés dans les départements vinrent bientôt faciliter la mise à exécution des décrets précédents. Le service s'organisa rapidement dans notre région ; la Municipalité de Soissons, le Directoire du district, la Société populaire et montagnarde de la ville ainsi qu'un grand nombre de Soissonnais s'y employèrent avec ardeur. S'il y avait de la poudre dans l'air, à cette époque critique, il n'y en avait pas dans nos arsenaux !

On institua un agent national et un sous-agent par district. Les agents recevaient du chef de la raffinerie révolutionnaire des salpêtres, des lettres enflammées dans le genre de celle-ci : « C'est du  
« sol même de la République que les bras des  
« hommes libres doivent extraire la poudre des-  
« tinée à exterminer l'odieuse race des tyrans. Que  
« les bons sans-culottes continuent à coopérer de  
« leurs bras ; que les riches, par des fournitures  
« d'ustensiles et par des collectes volontaires, con-  
« tribuent efficacement à la fabrication du salpêtre,  
« afin que celui qui se trouve enseveli dans le sol  
« de la République puisse bientôt être converti en  
« poudre et délivrer la terre des brigands couron-  
« nés qui l'oppriment et la ravagent ».

De son côté le Comité de Salut public écrivait à chaque représentant du peuple en tournée dans les

départements : « Pars et fais-nous du salpêtre, sinon tu seras guillotiné ! »

Ces décrets, arrêtés et lettres eurent au moins un commencement d'exécution dans chaque commune du district de Soissons, où l'agent national procéda comme il est mentionné au « registre concernant les actes des délibérations et procès-verbaux de la Municipalité de Ressons-le-Long ». On y lit sous le titre : « *Demande d'un citoyen pour la fabrication du salpêtre.* — Ce jourd'hui, 25 floréal an II « (14 mai 1794), s'est présenté le citoyen Baudouin, « agent national pour l'exploitation révolution- « naire du salpêtre du district de Soissons, lequel « a invité, conformément à la loi du 14 frimaire, « article 3, la Municipalité à former son atelier « commun destiné à lessiver les terres salpêtrées « que son sol peut produire ; les eaux provenant « de cet atelier seront portées pour être évaporées « aux ateliers du chef-lieu de canton. A cet effet « la Municipalité nommera l'homme le plus propre « par son patriotisme ; lequel sera tenu, après sa « nomination, de se rendre à Soissons, à l'atelier « révolutionnaire en activité, pour y prendre les « connaissances nécessaires et remplir ensuite le « vœu de la loi, sous la surveillance de la Munici- « palité ; loi qui prescrit des mesures pour multi- « plier les fabriques de salpêtre dans le plus bref « délai. En outre, ledit Baudouin a invité le Con- « seil général à adresser une demande fraternelle « à tous les concitoyens et concitoyennes pour « qu'ils donnent une portion de cendre quelconque « et jusqu'à concurrence de six tonneaux dans la « commune, pour être rendus de suite à Soissons « à l'atelier révolutionnaire établi par le zèle de la « Société populaire et montagnarde de Soissons et

« secondé par tous les citoyens de ladite commune. (*Signé*) : BAUDOUIN, agent.

Le même jour, afin de répondre à l'invitation de l'agent Baudouin, la Municipalité a requis le citoyen François Déhus, de notre commune, pour se rendre à Soissons, y prendre les connaissances nécessaires pour la fabrication du salpêtre.... » (1).

Il est probable que cette invitation-réquisition n'eut pas de suite : les registres de Ressons ne font plus mention de salpêtre, après la date ci-dessus. Il dut en être de même dans beaucoup d'autres villages. L'agent avait fait son devoir « en invitant la Municipalité à remplir le vœu de la loi » et la Municipalité de Ressons lui avait répondu qu'elle s'y conformerait ; c'était souvent fini comme cela.

Si des salpêtreries ne furent pas établies dans le Soissonnais avant la fin de 1793, c'est peut-être à cause du manque de bâtiments convenables pour les abriter ; l'abolition du culte catholique (novembre 1793) et les lois relatives aux Biens des émigrés et aux Biens nationaux, fournirent les bâtiments nécessaires.

Voici l'indication des salpêtrières que j'ai relevées :

### § I<sup>er</sup>. — A Soissons :

1° « L'atelier révolutionnaire en activité au 25 floréal an II » mentionné dans le registre de Ressons-le-Long, était probablement établi dans l'ancienne Eglise Saint-Vaast. Son existence est d'ailleurs constaté à la date du 21 ventôse an II

(1) Emile GAILLIARD : *Monographie de la commune de Ressons-le-Long*, p. 378 et suiv. (1905).

(12 mars 1794), date à laquelle le citoyen Amable Ployon, adjoint à l'agent salpêtrier du district, « invitait fraternellement » les habitants de Margival et au besoin leur ordonnait, sous peine d'y être forcés, « d'envoyer les cendres de leur feu à l'atelier de la ci-devant Eglise Saint-Vaast et les aines de leur raisin pour les brûler et extraire le salpêtre de leurs cendres » (1). L'atelier en question fut l'objet de la réserve suivante dans le procès-verbal d'adjudication de cette ancienne Eglise, dressé au district de Soissons, le 12 prairial an III (31 mai 1795) : « ..... Dans les objets ci-dessus mis en vente « ne sont point comprises les pierres qui étaient « à l'usage de la salpêtrière pour battre les terres, « non plus que les marches qui servaient de des- « cente aux fourneaux et les dalles qui les recou- « vraient, lesquelles pierres demeurent expressé- « ment réservées..... » (2) ;

2° Le 22 messidor an II (10 juillet 1794), la Municipalité de Soissons ordonnait la vente des boiseries de l'Eglise du Collège, etc., et sa conversion en atelier de salpêtre (3) ;

3° Les bâtiments conventuels de Saint-Jean des Vignes furent affectés à l'exploitation d'une salpêtrerie (4) ;

4° Il dut en être de même de ceux de Saint-Crépin-le-Grand, d'après notre collègue, M. l'abbé Delaplace.

(1) Abbé PÉCHEUR : *Annales du Diocèse de Soissons*, t. ix, p. 91.

(2) Voir mon article sur l'*Ancienne Eglise Saint-Vaast*, lu à la séance du 4 décembre 1905. — *Archives de l'Aisne ; District de Soissons ; Vente des Domaines nationaux en exécution des lois* (16<sup>e</sup> volume).

(3) Abbé PÉCHEUR : *loc. cit.*, p. 88 (en note).

(4) LEROUX : *Histoire de Soissons*, t. II, p. 393.

§ II. — Dans le district de Soissons :

1° L'Eglise de Missy-sur-Aisne (1);

2° Celle de Presles-et-Boves (2);

3° A Villers-Cotterêts, le citoyen Dangeois, établit, en l'an II, une salpêtrière dans l'Eglise. Mais comme cette salpêtrière présentait quelque danger, les habitants en demandèrent la suppression, ou au moins le changement, dans la crainte d'incendies (3);

4° Une quittance reçue à Soissons, par M<sup>es</sup> Bricongne et Crespeaux, notaires, le 18 thermidor an II (5 août 1794), constate que Louis Durocher, architecte à Soissons, Antoine Duriez, entrepreneur des Ponts-et-Chaussées à Soissons, Jean-Antoine Papillon, marchand de draps à Villers-Cotterêts, Sébastien Deleau, salpêtrier à Villers-Cotterêts, et Elisabeth Duplat, sa femme, s'étaient associés, depuis un certain temps déjà, pour exploiter « une manufacture de salpêtre », établie par eux « dans l'endroit appelé vulgairement Faizanderie de Villers-Cotterêts (4), dont ils avaient obtenu la jouissance de l'administration du district de Soissons ». Les associés y reconnaissent avoir reçu comptant « du citoyen Pierre-Joseph Frézard, directeur de la raffinerie des salpêtres et des salins de la République, demeurant ordinairement à Villers-Cotterêts, la somme de quatorze mille livres, en assignats de diverses valeurs, au cours

(1) Abbé PÉCHEUR : *loc. cit.*, p. 92.

(2) BOUCHEL : *Essai historique sur Presles-et-Boves*, p. 87 (Bulletin de 1893).

(3) A. MICHAUX : *Histoire de Villers-Cotterêts*, p. 88.

(4) Dépendance du château de Villers-Cotterêts, sur la route de Pierrefonds.

du jour, pour le prix de la cession faite à l'Agence des salpêtres et poudres de la République, le 11 prairial précédent » (30 mai 1794), de leur salpêtrerie « de la ci-devant Faizanderie de Villers-Cotterêts ». La vente comprenait « généralement tous les matériaux propres à former le salpêtre, ensemble ce qui pouvait alors être fabriqué et extrait, avec tous les ustensiles nécessaires aux extraction et fabrication, sans autre exception que deux petites chaudières appartenant au district de Chauny ».

Cette quittance fut donnée « sous la réserve de réclamer à l'Agence des Salpêtres et Poudres de la République, une somme de mille cinquante et une livres quinze sols, que la société avait dépensée depuis le 11 prairial an II, jour de la cession, jusqu'au 29 du même mois de prairial, époque à laquelle l'Agence s'était mise en possession » de l'établissement cédé (1).

On voit par les sommes précédemment énoncées que la salpêtrerie de la Faisanderie de Villers-Cotterêts était très importante en prairial et thermidor an II.

5° A Bazoches, la Municipalité nomma le 10 floreal an II, « le citoyen Jean-Baptiste Barguet, couvreur en bâtiments, propre à diriger les opérations de la fabrication du salpêtre ». Une partie de l'Eglise (surtout le bas-côté nord) fut dépavée, pour servir d'atelier. Le 26 vendémiaire an III, le Conseil général fit ramasser les marcs de raisin « pour être mis en cendres pour la fabrication du

(1) Au pied de la minute de cette quittance qui existe aux archives de M<sup>e</sup> Thomas, notaire, se trouve la mention suivante : « Enregistré à Soissons, le 18 thermidor de l'an deuxième, *pro Patriâ* (signé) Tapin » ; c'est-à-dire *pour la Patrie, aux frais de la Patrie, gratis*.

salpêtre ». Le lendemain, Amable Ployon, adjoint à l'agent salpêtrier du district, se rendait à Bazoches, « à l'effet de voir pourquoi l'atelier du salpêtre n'était pas en activité et quelle en était la négligence qui se trouvait dans cette fabrication aussi précieuse ». La Municipalité lui répondit que « le citoyen Barguet, chef de l'atelier, ne pourrait continuer ses travaux que dans quinze jours, attendu que les ouvriers qui lui tiraient des terres, se trouvaient aujourd'hui en réquisition, pour le battage des grains ». Le 16 brumaire an III, Baudouin, agent salpêtrier, se présenta à la Municipalité « à l'effet de savoir pourquoi l'atelier n'était pas en activité ». Le registre des délibérations ne mentionne aucune réponse. Baudouin invita, le même jour, la Municipalité « à conduire à Longueval, cinquante pichets de cendres de feu, qui seront payées conformément à la loi du 29 germinal dernier ».

Le 24 messidor an III, le citoyen Pierre Dégothez, ancien maire, rendit compte, à l'administration, des deniers qu'il avait reçus pour la fabrication du salpêtre ; il en résulta qu'il était redevable de cinquante-sept livres quinze sols (1) ;

6° L'Eglise de Longueval ;

7° A Vregny, les réquisitions ordonnées, en l'an III, par le district de Soissons, étaient presque quotidiennes et portaient sur les voitures, les chevaux et sur « les marcs de raisin pour être brûlés à l'effet d'enlever du salpêtre » (2).

(1) HOUSSEL : *Monographie de Bazoches*.

(2) Félix BRUN : *Une Commune rurale du Soissonnais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* (Bulletin de 1896, p. 120).

\* \* \*

Dans les ateliers importants (Saint-Vaast et Villers-Cotterêts) on travaillait avec autant de verve que de rapidité. L'ardeur des citoyens était soutenue par des chansons naïves et patriotiques en l'honneur du salpêtre, dans le genre de celle-ci :

. . . . .

C'est dans le sol de nos caveaux,  
Que gît l'esprit de nos ancêtres :  
Ils enterraient sous leurs tonneaux,  
Le noir chagrin d'avoir des maîtres.  
Cachant, sous l'air de la gaieté,  
Leur amour pour la Liberté,  
Ce sentiment n'osait paraître :  
Mais dans le sol il est resté  
Et cet esprit c'est du *Salpêtre*.

. . . . .

On verra le feu du Français  
Fondre la glace germanique ;  
Tout doit répondre à ses succès ;  
Vive à jamais la République !  
Précurseurs de la Liberté,  
Des lois et de l'Égalité,  
Tels partout on doit nous connaître :  
Vainqueurs des bons par la bonté  
Et des méchants par le *Salpêtre*.

. . . . .

Vingt despotes coalisés  
Méditaient d'affamer la France,  
Mais de leurs projets insensés,  
La honte est la seule espérance.  
A l'aspect de l'Égalité,  
De la douce Fraternité,  
La disette n'ose paraître.  
Nos ennemis ont mal compté :  
La Liberté fait du *Salpêtre*.

. . . . .

Le fait caractéristique suivant, qui se passait aux confins du district de Soissons, établit d'une façon péremptoire qu'à la fin de 1794, la fabrication du salpêtre était encore largement favorisée dans l'Aisne. L'importante abbaye de Prémontré avait été vendue deux fois à deux acquéreurs insolvables. La Nation ne savait plus qu'en faire, lorsqu'un verrier habile, nommé Cagnon, présenta une soumission d'acquisition : « S'il obtenait Prémontré au prix de l'estimation à en faire et sans concurrence, il promettait d'y établir une verrerie, une fabrique de potasse et de *salpêtre* ». Le 3 nivôse an III (24 décembre 1794), Cagnon fut mis en possession de l'abbaye, moyennant le prix de l'estimation étant de 233,497 livres et l'obligation de commencer, dans l'année, les travaux nécessaires aux industries ci-dessus spécifiées. Mais, au lieu d'exécuter ses engagements, l'acquéreur se mit à démolir et à vendre, ce qui lui permit de solder son prix. Libéré de sa dette, il se crut libéré de ses engagements. La vente annulée, Cagnon fut assez puissant pour se maintenir en possession. Il ouvrit enfin une verrerie quelques années plus tard (1).

Les salpêtreries du Soissonnais fonctionnèrent pendant peu de temps. Les termes de la réserve contenue au procès-verbal d'adjudication de l'ancienne Eglise Saint-Vaast, rappelés plus haut, ne permettent pas de dire que cet atelier était encore en activité, à l'époque de la vente du 12 prairial an III. A cette dernière date, la situation et les besoins n'étaient d'ailleurs plus les mêmes qu'en l'an II. En effet, fin août 1793, la France était

(1) Edouard FLEURY, *Le Clergé du Département de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 182 et suiv.

envahie par toutes ses frontières et fin décembre suivant, l'union de toutes les énergies, pour la défense du sol national, avait délivré ces mêmes frontières et nos armées avaient pris l'offensive en Belgique et sur le Rhin.

Dans quel état les salpêtriers laissèrent-ils les Eglises? Notre maître, Edouard Fleury, nous le dit : « On ne peut imaginer les dégâts et les dé-  
« sastes que causa l'introduction des ateliers de  
« salpêtres dans les édifices religieux. Lorsque les  
« ouvriers, la population d'un village, pour mieux  
« dire, avait installé dans une église toutes les  
« chaudières du pays mises en réquisition, on  
« allumait sous ces vases de grands feux, où l'on  
« jetait pour les entretenir, des bancs, des boise-  
« ries, des statues de bois, les lutrins sculptés, les  
« débris des chaires mises en pièces. La fumée de  
« ces foyers noircissait les dorures et les couleurs  
« des peintures polychrômes, dont le Moyen-Age  
« décorait ses voûtes et ses pilastres. Il arriva sou-  
« vent que, par faute de soins, ou pendant l'ab-  
« sence des ouvriers, le feu prit aux Eglises. Des  
« procès-verbaux adressés aux districts constatent  
« officiellement de fréquents incendies dans les  
« édifices, où l'on se livrait à la fabrication du  
« salpêtre. C'est ce qui explique la nécessité impé-  
« rieuse qui força les curés à badigeonner leurs  
« Eglises quand on les leur rendit. De nos jours,  
« on se plaint de ces décorations, qu'à bon droit  
« nous déclarons de mauvais goût; les replatrages  
« et le badigeon furent souvent indispensables,  
« pour dissimuler les plaies honteuses causées par  
« le vandalisme » (1).

(1) Edouard FLEURY, *loc. cit.*, p. 264.

---

# DIVINITÉ PROTECTRICE DES RÉCOLTES

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

CÉRÈS ou ISIS

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

Une intéressante statuette polychrome de l'époque gallo-romaine vient d'être donnée au Musée de la Ville, par M. Arpin, entrepreneur, qui l'a trouvée dans son jardin à Soissons, rue Pierre-de-Meneau, il y a déjà quelque temps, au mois de janvier dernier. Cette statuette représente une Divinité protectrice des champs, soit Cérès, soit peut être même Isis.

La découverte d'une Divinité protectrice des moissons dispensatrice d'abondantes récoltes ne doit pas nous surprendre dans une contrée où le labourage était la principale richesse des habitants. L'existence d'une telle religion était une conséquence logique de la fertilité du sol et de sa culture (1).

César, on le sait, remarqua que les Soissonnais possédaient des champs très étendus et très fertiles :

*Latissimos, feracissimosque agros possidere.*

A plusieurs reprises, on rencontra dans notre ville et aux environs de nombreuses preuves de cette dévotion spéciale.

(1) *Commentariorum. DE BELLO GALLICO. Lib. II, 54.*



DIVINITÉ AGRICOLE TROUVÉE A SOISSONS

Isis, la bonne déesse, Isis Myrionyme, la déesse aux mille noms, symbole de fertilité et de fécondité de la nature, avait son temple dans la ville même.

L'abbaye de Saint-Médard, qui devait fonder son dire sur quelque trouvaille antique, aujourd'hui oubliée, prétendait posséder non loin des murs du monastère, un bois consacré, jadis, à cette divinité.

Fleury décrit plusieurs statuettes d'Isis mère provenant des fouilles exécutées dans le département.

Une figurine semblable fut récemment trouvée sur la colline de Saint-Jean des Vignes, dans un tombeau d'enfant (1).

Enfin, dans les travaux d'agrandissement des remparts de Soissons, sous Henri II, on remit au jour trois bronzes antiques, dont l'un, sous les traits d'une femme tenant une corne d'abondance, représentait également une divinité bienfaitrice des laboureurs.

Nous avons rappelé, dans un précédent bulletin, la découverte de ces trois statuettes et nous avons reproduit leur description, faite par un de nos lointains précurseurs du XVI<sup>e</sup> siècle, par l'archéologue Antoine Lepoix, chirurgien du duc de Lorraine (2).

La sculpture en bas-relief, rehaussée de polychromie, que nous présentons aujourd'hui, doit être ajoutée à la liste des divinités agricoles et locales que nous venons d'énumérer.

Voici ce que nous avons appris relativement à sa découverte :

(1) FLEURY. *Antiquités du Département de l'Aisne*, tome II.

(2) *Discours sur les Médailles antiques*, Antoine LÉPOIX. 1578. (Bibliothèque nationale, J. 5,453.)

Le terrain où elle a été trouvée appartient à M. Arpin. Ce jardin est situé au nord-ouest de la ville, à égale distance des anciens remparts et du cimetière gallo-romain des *Longues-Raies*. Il est bordé par l'ancienne voie de Soissons à Compiègne appelée au siècle dernier encore rue du Paradis et, de nos jours, rue Pierre-de-Meneau.

Selon M. de La Prairie et M. de Vuillefroy, l'aqueduc amenant dans le quartier romain les sources de Pigeonville devait passer non loin (1).

Au mois de janvier dernier, des ouvriers en creusant quelques fosses dans ce jardin, en présence de M. Arpin, pour une plantation d'arbres fruitiers, rencontrèrent d'abord trois puits remblayés, un vase en terre de Samos et quelques débris de poteries.

A côté de ces débris gallo-romains premièrement exhumés on découvrit, dans ce terrain, des fondations de murailles qu'on dut démolir à la pioche. Une des pierres à l'extérieur du mur était parfaitement plane mais offrait des traces de sculpture et de peinture sur le côté opposé. Enlevée avec précaution et débarrassée de ses gravats on reconnut que c'était un bas-relief de pierre peinte.

Cette statuette en demi-bosse représente une femme vêtue d'une longue tunique tombant très bas et cachant à demi les deux souliers. Elle est assise sur une sorte de trône ou de cathédra à haut dossier et sans accoudoirs. Un pli transversal du vêtement semble former une sorte de poche, dans le giron, au-dessous de la taille. La tête est ornée d'une couronne d'épis. Quoique très pointue

(3) *Bulletin de la Société archéologique. — Palais d'Albâtre*, par M. DE LA PRAIRIE, tome IX.

vers le bas, bien que le nez soit brisé et la bouche fruste, la figure semble malgré tout régulière, lorsqu'on la compare aux autres travaux sculptés de cette époque, d'allure plus lourde et d'exécution plus barbare.

De même que le Jupiter trouvé en 1869, à Aizy-Jouy (1), cette sculpture est exécutée dans une sorte de pierre tendre, extraite sans doute des carrières mêmes de la région. Elle est de dimensions moindres que le bas-relief de Jupiter; elle ne mesure que trente-cinq centimètres de hauteur.

Cette femme tient d'un côté une corne d'abondance au long de son bras gauche; de l'autre côté elle appuie la main sur une sorte de disque ou de gâteau placé sur son genou droit.

Les traces de la polychromie primitive de cette sculpture sont encore très apparentes et très nombreuses. Certains tons de la peinture sont encore très vifs par places, et rappellent ceux des fresques rencontrées précédemment par nous, aux alentours.

La figure de la statuette était peinte en blanc ou en blanc rosé. Un mince trait de bistre redessine les sourcils et les yeux dont les prunelles sont colorées de marron foncé. Les cheveux, le disque et la corne d'abondance sont exécutés en jaune, ainsi que la couronne d'épis où l'on remarque de plus quelques points rouges. La tunique est blanche, rehaussée de pourpre et de jaune sur les plis, et elle est bordée dans le haut par quelques filets d'une teinte roussâtre d'ocre. Les fruits de la corne d'abondance sont colorés les uns de bleu et de vert, les autres de jaune et de rouge. Enfin, le dossier du siège est peint en bleu.

(1) *Jupiter d'Aizy*, par CALLAND, *Bulletin de la Société*, tome xv, p. 88.

A première vue, et à en juger par les attributs, cette femme est une Divinité. Selon M. A. Héron de Villefosse, conservateur du Musée du Louvre, à qui nous avons fait part de la découverte, « cette sculpture gallo-romaine est digne de l'attention des archéologues pour ses intéressantes traces de polychromie ».

Dans une notice qu'il nous fait l'honneur de nous offrir et où il étudie la statuette de Saint-Honoré-lès-Bains, le savant membre de l'Institut remarque que « les Divinités qui portent la corne d'abondance sont nombreuses. Chez les Divinités locales qui président à la prospérité des villes, cet attribut est très fréquent » (1).

D'après dom Bernard de Montfaucon, on voit que les sculpteurs de l'antiquité plaçaient la corne d'abondance aux mains de plusieurs personnages sacrés : Cybèle, Cérès, Flore, La Fortune, Pomone, etc. Lorsque l'emblème existe seul, il ne peut suffire à dénommer une statue (2).

La couronne d'épis portée par notre Divinité est un emblème beaucoup moins commun. On l'attribuait le plus souvent à Cérès, protectrice des moissons, et parfois aussi à Isis, source de fertilité et de fécondité.

Quant au disque tenu par la statuette, c'est soit une patère, soit peut être un de ces gâteaux d'offrande, rappelant les gâteaux des Céréales.

En résumé, en se basant surtout sur la couronne d'épis, on peut conclure que cette Divinité était implorée par ses fidèles pour obtenir d'abondantes

(1) C. f. A. HÉRON DE VILLEFOSSE : *La Statuette d'argent de Saint-Honoré-lès-Bains*, p. 2 et 3 et la note.

(2) Dom Bernard DE MONTFAUCON : *Antiquité expliquée*, tome 1<sup>er</sup>, Livre II, p. 84, planches 42 et 43.

récoltes de fruits et de grains, ce qui rentrait dans les attributions de Cérès et d'Isis.

Bien que la présence, dans la ville, d'un temple dédié à Isis Myrionyme, semble plaider en faveur de cette déesse, nous laissons à d'autres le soin de mettre un nom formel sur cette antique idole des Suessions, protectrice de leurs plaines dorées et des vastes champs fertiles célébrés par César.

---

## PLAN DE L'ÉGLISE D'URCEL

---

Communication de M. l'abbé DELAPLACE.

---

MESSIEURS,

Au mois de novembre dernier a eu lieu à Paris, au Trocadéro, le concours des monuments historiques.

Ce concours a pour but de choisir des architectes aptes à la restauration de ces monuments. Il n'a lieu que tous les sept ou huit ans.

Vingt-trois architectes y ont pris part et ont étudié chacun un des édifices classés, en ont donné les plans et ont indiqué les restaurations qu'il demandait.

Un de ces architectes, M. Louis Charles, de Roubaix, qui avait à choisir entre l'étude de l'Eglise d'Urcel ou de celle de Vailly ou de Vasseny, a donné la préférence au magnifique édifice d'Urcel, à cause de sa splendeur et de ses richesses architecturales.

M. Louis Charles est venu examiner l'Eglise d'Urcel. Il a passé plusieurs semaines à en dresser le plan. Il a envoyé au concours des architectes au Musée du Trocadéro, un relevé analytique de ce monument, composé d'un plan, d'une façade principale, d'une façade latérale, d'une coupe longitudinale et d'une coupe transversale.

Les restaurations nécessaires ont été indiquées et dessinées en supprimant celles qui furent faites au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les visiteurs de l'exposition du Trocadéro ont pu remarquer que Didron ne se trompait pas lorsqu'il écrivait que l'Eglise d'Urcel est une des plus belles du monde.

J'ai cru utile, Messieurs, de vous signaler l'existence du plan de l'Eglise d'Urcel. Nous pourrions ainsi en avoir des reproductions et satisfaire les nombreux visiteurs qui en désirent.

M. Louis Charles continuera l'étude du monument qu'il a dessiné.

Quoique jeune, il a vingt-six ans, il a été plusieurs fois médaillé dans les concours des Beaux-Arts, il est diplômé du Gouvernement et il a obtenu un prix de l'Institut de France.

Puisse son travail amener l'Etat à entreprendre la restauration d'un monument qui est une des gloires de la Religion et de l'Art français. Il a été construit par les chevaliers de Malte.

C'est le commandeur Geoffroy de La Rochefoucauld qui en a établi la base en 1145, et c'est Renaud Lourdelle, évêque de Laon, qui l'a consacré en 1209.



## Agnel d'Or du duc de Berry

1340-1416

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

MESSIEURS,

M. Lecer, président, présente au nom de M. Legry, notre collègue, une monnaie d'or récemment découverte à Vailly.

La pièce d'or déposée sur le Bureau est une monnaie princière, analogue aux monnaies royales de France connues sous le nom d'*Agnels d'or* ; comme celles-ci, elle porte à l'avvers sur une de ses faces, un agneau d'or accompagné d'une oriflamme qui fut l'origine du surnom d'Agnels d'or. Elles furent frappées pour la première fois sous saint Louis 1226-1270. Les successeurs de ce roi émirent également des Agnels pendant deux siècles environ. Selon les ordonnances royales, ces pièces d'or devaient peser 64 grains ou 4 grammes 0792 ; on comptait 60 agnels d'or au marc de 3,840 grains ou 244 gr. 752 mgr.

Voici la description de la pièce :

## AVERS

DEVISE : *Agnus Dei qui toll. peccata mundi miserere nob.*

AU CENTRE : L'agneau sur une oriflamme.

AU-DESSOUS : en abrégé (latin) *Joh. Dux.* pour. Jean. duc.

## REVERS

DEVISE : Monogramme du Christ en majuscules grecques composant la phrase classique : *XPC Vincit XPC Regnat XPC Imperat.*

AU CENTRE : Croix pattée, feuillagée et fleurdelysée.

Cette monnaie est textuellement décrite et représentée dans l'ouvrage de numismatique de Tobiesen Duby sur les monnaies des Barons et Prélats de France, page 151, l. II, pl. 4, n° 2.

Elle a été émise par *Jean duc de Berry*, 1340-1416, troisième fils de Jean le Bon, roi de France et de Bonne de Luxembourg. Ce duc joua comme on le sait un grand rôle politique au début du règne et pendant la démence de son neveu le malheureux Charles VI. Jean de Berry était oncle de Jean sans Peur et de Louis d'Orléans. Cette monnaie date de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du début du siècle suivant. Elle est contemporaine du siège désastreux de Soissons en 1414 et des luttes dans notre région des Armagnacs et des Bourguignons. Elle fut probablement perdue ou cachée à cette époque troublée.



# R A P P O R T

SUR

**l'Excursion du 19 Février 1906**

**A L'ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME**

(CASERNE CHARPENTIER)

Par M. Fernand BLANCHARD.

---

Le but de nos excursions actuelles est tout autre que le but de l'excursion unique, faite chaque année, jadis, par nos prédécesseurs.

Préparé de longue date, le rapport de l'excursion enrichissait à chaque fois le bulletin d'une nouvelle monographie où le monument visité était étudié au point de vue archéologique et au point de vue historique. Au cours de son demi-siècle d'existence, la Société a ainsi visité et décrit, sinon tous les monuments de notre région, du moins les principaux et les plus intéressants.

Nous ne pouvons donc refaire à nouveau des notices et des descriptions parfaites pour la plupart; mais les monuments qui nous entourent, bien que remarquablement décrits, ne doivent pas, pour cette raison, demeurer inconnus pour nous. Nos promenades archéologiques ont pour objet de nous les faire connaître.

Notre rapport sur l'Abbaye de Notre-Dame doit forcément et tout particulièrement être succinct sous peine de fastidieuses redites.

Seule, l'identification complète des bâtiments subsistant encore actuellement, serait à faire? Mal-

heureusement les procès-verbaux, qui nous seraient nécessaires, ont été détruits dans l'incendie des *Archives* communales de la ville de Soissons.

En l'absence de ces documents, il est difficile, en l'état présent, d'assigner une désignation à certains locaux anciens de la Caserne Charpentier, et nous n'avons pu en déterminer sûrement qu'un petit nombre.

Le lundi 19 février, nos collègues furent assez nombreux au rendez-vous. L'officier de casernement, sur la demande de M. le colonel Lecer, notre Président, nous conduisit dans les salles les plus intéressantes. La porte actuelle de la Caserne, rue du Commerce, est percée sur l'emplacement des anciennes cuisines et de l'infirmerie des religieuses, converties, plus tard, en salle des galeux, pour les soldats. La caserne servait alors de quartier de cavalerie, et portait le nom de *Caserne Desaix*.

Nous rencontrons ces renseignements sur un plan, appartenant au Génie de Compiègne, qui nous a été communiqué obligeamment par M. Sainsaulieu.

Près de l'entrée, à gauche, le bâtiment voûté, dénommé à tort chapelle, est l'ancien réfectoire. On remarque à la voûte diverses initiales, probablement celles de l'abbesse qui le fit construire.

Ce bâtiment fut élevé par Catherine de Bourbon, tante du roi Henri IV. L'abbesse était sœur du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Jean des Vignes, roi des Ligueurs sous le nom de Charles X, et du prince de Condé, chef des Calvinistes, comte de Soissons, qu'il fit piller. Catherine naquit vers 1542 et mourut, à Paris, en 1611. Nommée abbesse en 1560, elle employa ses soins à l'ornement de l'église et du monastère. Elle reconstruisit en partie

le cloître et bâtit en entier les infirmeries et le réfectoire. « L'assiduité de notre princesse à faire  
« avancer ce travail est admirable, dit dom Germain ;  
« elle était souvent à l'atelier des maçons, tant  
« pour les empêcher de commettre du désordre que  
« pour les payer elle-même à point nommé ».

C'est probablement à sa pupille, Louise de Lorraine, que l'on doit l'édification du corps de logis où se trouve actuellement la salle d'honneur du régiment.

Louise de Lorraine naquit en 1561, et fut élevée par l'abbesse Catherine. Dom Germain nous dit, en effet, qu'elle rétablit l'appartement de l'abbesse du côté de la cour du dehors, ce qui correspond à la situation de cette salle d'honneur. Elle fit également faire le parloir avec le degré de pierre pour y monter; mais cette construction est disparue. Sous son abbatiat les religieuses cessèrent d'être habillées de blanc et prirent l'habit noir. Louise de Lorraine mourut en 1643, à quatre-vingt-deux ans.

La salle d'honneur est actuellement très bien ornée ; deux vitraux représentent le Vase de Soissons et le Traité de Charles-Quint à Saint-Jean des Vignes.

Bien qu'il y ait quelques anachronismes dans les deux verrières, le choix des deux scènes de notre histoire locale, comme sujet de ces vitraux, mérite une approbation unanime.

Cette pièce contient de nombreux portraits, entr'autres celui du général Charpentier, dont le nom a été donné à la Caserne, et celui du général Duchaussoy, colonel du 67<sup>e</sup>, de 1831 à 1846.

Dans une des murailles de l'église, non loin de l'entrée de la caserne en 1818, entrée qui était alors

sur la place Saint-Pierre, on voit encore les traces d'une porte au linteau en plate-bande surmonté d'un trumeau carré, entouré de moulures du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet espace encadré est martelé et il dut renfermer jadis quelque inscription. L'entrée fortifiée de l'abbaye était rue Notre-Dame; elle fut supprimée seulement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'était un porche gothique avec voussures étagées. Il a fait place à un grand bâtiment aux fenêtres multiples, parfait échantillon du style caserne.

Dans une petite cour, au nord, on remarque de précieux restes de l'ancienne clôture de l'abbaye. Cette muraille fortifiée rappelle beaucoup celle de Saint-Jean des Vignes qui date de 1350.

Elle nous semblait, à première vue, appartenir à la même époque, c'est-à-dire au XIV<sup>e</sup> siècle. Depuis, nous avons rencontré un document nous confirmant notre appréciation. En 1341, Elisabeth de Châtillon obtint du roi l'autorisation d'élever les murs de l'abbaye si haut qu'elle voudrait. On y travailla donc et l'on fortifia le monastère de tours, tourelles et murailles qui subsistaient encore, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en grande partie.

Cet intéressant débris de fortification monastique est absolument contemporain des murailles de Saint-Jean des Vignes. On doit féliciter l'autorité militaire d'entretenir ce vénérable débris en parfait état de conservation.

Nous visitâmes ensuite les caves. Celles que nous avons parcourues ne sont assurément qu'une partie des anciennes caves du monastère.

Elles se composent d'une suite de caveaux dont certains sont voûtés en ogive, reliés entre eux par d'étroits couloirs. Dans l'un de ces couloirs qui

paraît se diriger vers la rivière, on remarque encore une profonde rainure où devait glisser jadis quelque herse ou quelque grille de fermeture. Ces caveaux sont peut être un tronçon de ces voies souterraines que les religieuses firent creuser pour sortir à volonté du monastère et de la ville, de 1303 à 1343.

L'emplacement d'une herse semble appuyer cette hypothèse.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le peuple croyait voir en ces caves, les prisons d'Ebroïn et le sol rougi du sang des victimes. Dom Germain fait justice de ce sot conte et dit que ces conduits furent faits tant pour sortir de l'abbaye seulement, que pour conduire les immondices à la rivière.

Nous visitons rapidement le petit pavillon de l'Arquebuse, si gracieux avec ses sculptures et ses briques roses, ses soubassements garnis de bossages vermiculés et ses pans de murs décorés de trophées militaires du XVII<sup>e</sup> siècle.

La porte monumentale qui s'élève à côté aurait besoin d'une importante restauration. La réfection des fûts des colonnes ioniques s'impose à bref délai.

Puis, peu après, nous admirons dans une maison particulière, adossée au mur de l'ancienne église Notre-Dame, deux superbes fenêtres datant comme l'église, du XII<sup>e</sup> siècle de 1128 à 1148. Nous sommes reçus très aimablement par le propriétaire, M. Teffaine, que nous remercions et que nous complimentons pour les soins infinis dont il entoure ces restes magnifiques de l'époque romane.

Avant de nous séparer, nous terminons l'excursion par la visite de l'église Saint-Pierre décrite par M. Lefèvre-Pontalis avec sa maîtrise ordinaire, dans

son important ouvrage sur les Eglises de notre région. Le portail possédait un tympan sculpté, maintenant fruste. On voit cependant les traces d'un Christ bénissant entre les symboles des quatre Evangelistes. Au-dessous, dans un second registre, on trouve les onze Apôtres. L'ensemble est entouré d'anges thuriféraires sculptés sur l'archivolte. Les chapiteaux représentent, à droite : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Adoration des Mages. A gauche, on voit trois scènes de la Passion, jusqu'à la Résurrection, représentée par l'Ange apparaissant aux Saintes Femmes.

Les colonnes, à l'intérieur, sont d'une grande légèreté d'allures ; la tribune, aussi, mérite de retenir l'attention. L'édifice est en mauvais état du côté nord. Il aura besoin, prochainement, d'urgentes réparations.

Le côté sud a été réparé, il y a peu de temps d'une façon remarquable, par M. Sainsaulieu. La maçonnerie est parfaite. La sculpture est d'une excellente exécution. On reconnaît, dans ces travaux, l'habile et artistique direction du distingué architecte des Monuments historiques.



QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 2 Avril 1906

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la séance de mars est adopté, après lecture par le Secrétaire.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages déposés sur le Bureau et reçus depuis la dernière séance.

*Académie royale de Belgique, Bulletin des Sciences, 1905, n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12.*

*Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, 1905, n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12.*

*Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 1905, n<sup>os</sup> 5 et 6.*

*Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vimeu. Année 1906, n<sup>o</sup> 9.*

*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5<sup>e</sup> série, tome VI.*

*Peintures et Gravures murales des Cavernes pyrénéennes, par E. CARTAILHAC et l'abbé H. BREUIL, 1905.*

*Bulletin Historique et Philologique du Comité*

*des Travaux historiques et scientifiques*, 1905,  
n<sup>os</sup> 1 et 2.

*Bulletin Historique du Diocèse de Lyon*, 7<sup>e</sup> année,  
n<sup>o</sup> 37.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lecer, président, signale la publication prochaine dans le *Bulletin archéologique du Ministère* d'une communication relative à la Statuette antique de l'époque gallo-romaine trouvée récemment à Soissons.

Cette notice a été présentée par M. Blanchard au Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique.

M. O. Vauvillé donne lecture d'une *Notice sur les Monnaies à la légende CRICIRU*. Cet article est une récapitulation des diverses communications de l'auteur sur le même sujet dont certaines sont déjà insérées dans notre Bulletin.

M. Vauvillé offre à la Société une brochure ayant pour titre : *L'Enceinte de Pommiers (Noviodunum des Suessions)*. — Comme son titre l'indique, la conclusion de cet opuscule est que l'oppidum de Pommiers doit être considéré comme le *Noviodunum* attaqué par César.

En réponse à ce travail, M. le colonel Lecer communique également quelques notes sur ce même sujet où il réfute entièrement les conclusions de M. Vauvillé.

M. Blanchard a relevé, dans le *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, diverses communications de M. Vidier, où se trouvent indiquées, d'après M. Souchon, archiviste de l'Aisne, les dates initiales des actes de l'Etat civil et des déli-

bérations municipales d'un certain nombre de villages de notre région. Il en a dressé un tableau qu'il soumet à ses collègues et qui pourra être utile à ceux d'entre eux qui s'occupent de recherches généalogiques dans le Soissonnais.

M. Stanislas Leloutre communique à la Société d'intéressants renseignements tirés d'un catalogue de librairie, et concernant un inventeur soissonnais inconnu jusqu'ici, Gervais de la Court, natif de Soissons, d'après un livre du XVI<sup>e</sup> siècle imprimé à Lyon. Notre collègue remarque à ce propos que Soissons était encore à l'époque un important centre vinicole, puisque l'on s'y préoccupait de la jauge des tonneaux.

M. Blanchard signale également, d'après un autre catalogue de librairie, l'existence d'un poète soissonnais, nommé Louis Leriche, qui traduisit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques poèmes italiens. — D'après les mêmes sources, on doit noter la présence d'un Cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard aux archives de Tournai.

M. l'abbé Delaplace observe que ce nom de Leriche n'est pas un pseudonyme comme on pourrait le croire. Il appartient à une ancienne famille soissonnaise dont un des descendants a été tué dans une sortie, au dernier siège de Soissons de 1870.

La Société délègue MM. Brun et Vauvillé pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir prochainement à la Sorbonne.

---

#### PRÉSENTATION D'UN MEMBRE NOUVEAU

A la fin de la séance, MM. Blanchard et Bru-

celle présentent la candidature de M. André Macherez, comme membre titulaire nouveau.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### STATUETTE ANTIQUE DE DIVINITÉ AGRICOLE

---

Communication de M. LECER, Président.

---

A notre dernière séance, M. Blanchard nous a décrit une Statuette de Divinité agricole gallo-romaine récemment trouvée à Soissons et, après la séance, il nous a conduits chez le propriétaire de cette trouvaille où nous l'avons examinée en détail.

M. Blanchard a également signalé cette découverte à M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, président du Comité archéologique du Ministère de l'Instruction publique.

M. Héron de Villefosse, à son tour, a communiqué la note de M. Blanchard au Comité archéologique du Ministère de l'Instruction publique qui a décidé que cette note serait publiée au *Bulletin archéologique du Ministère* et accompagnée d'une

reproduction de la photographie prise de la déesse.

Je suis heureux de vous signaler le cas qui vient d'être fait en haut lieu de l'étude présentée par notre laborieux et érudit Secrétaire. Une partie du succès de M. Blanchard rejaillit sur notre Compagnie qui, outre le bénéfice du bon renom, gagnera l'avantage de posséder, à peu de frais, le cliché de la statuette, cliché qui servira lors de l'impression de notre Bulletin de 1906.



MONNAIES GAULOISES  
DES  
SUESSIONS A LA LÉGENDE  
**CRICIRV**

Par M. OCTAVE VAUVILLÉ.

---

La série, aux variétés si nombreuses, des monnaies de CRICIRV est l'une des plus importantes des pièces gauloises de chef, recueillies dans le nord de la France.

Un certain nombre de ces monnaies ont déjà été reproduites dans diverses publications (1). Comme il reste des pièces inédites, dans les 1286 monnaies (2) que j'ai pu recueillir de l'oppidum de

(1) *Rev. num.*, 1836, pl. X, 6; 1853, pl. I, 3; 1885, pl. VI; 1886, pl. XI et XII; 1893, pl. VIII. — *Rev. archéologique*, 1881, pl. VI, 24.

(2) Ces monnaies ont été trouvées disséminées dans l'enceinte, principalement dans des fonds d'habitations gauloises.

Pommiers (*Noviodunum* dès Suessions), il me paraît utile de réunir dans un nouvel article, les variétés publiées et celles qui sont inédites, avec les dessins des principales variétés de ces monnaies.

Avant de décrire les pièces, il peut être intéressant de rechercher : 1° Où des monnaies de CRICIRV ont été trouvées ; 2° A quelles peuplades on les a successivement attribuées ; 3° Où était bien le centre de circulation et même d'émission de ces monnaies.

#### I. — OÙ DES PIÈCES DE CRICIRV ONT ÉTÉ TROUVÉES.

Des monnaies à la légende CRICIRV ont été recueillies dans les pays suivants : dans le Loiret (*Rev. num.*, 1836, p. 387) ; à Chalon-sur-Saône (*Dict. arch. de la Gaule*) ; au Mont-Beuvray, 1 ex. (*Mém. Soc. éduenne*, 1873, p. 148) ; dans le département de l'Eure, 1 ex. (*Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, par L. Coutil) ; dans la Marne ; en Seine-et-Marne (*Rev. num.*, 1859, p. 102) ; à Paris ; en Seine-et-Oise (Beaumont-sur-Oise) ; dans l'Oise et enfin, principalement, dans le département de l'Aisne.

Au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il existe 35 monnaies de CRICIRV (voir le *Catalogue*, n<sup>os</sup> 7.941 à 7.975). Les origines de 8 pièces sont connues ; elles proviennent de : Vermand, 1 ex. OR ; Senlis, 1 ex. OR ; Reims, 1 ex. AR ; les autres, en bronze, de : Beaumont-sur-Oise, 1 ex. ; Reims, 1 ex. ; Paris, 2 ex. et Meaux, 1 ex.

#### II. — ANCIENNES ATTRIBUTIONS.

Les monnaies de CRICIRV ont été attribuées

successivement aux Séquanés (*Bull. Soc. arch. de Soissons*, t. XIV, 1860, p. 116); aux Carnutes (Lelewel); aux Mediomatrici (*Cat. des monn. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 184); aux Meldi (E. Hucher); Saulcy inclinait, non sans hésitation, en faveur de cette dernière peuplade (*Rev. num.*, 1860, p. 355). Enfin, on avait admis que cette monnaie était des Bellovaques, comme on peut le voir dans le *Cat. des monn. gauloises de la Bibl. nationale* (1889), p. 183, et dans l'*Atlas* (1892), pl. XXXII. Depuis 1882, A. de Barthélemy et Muret, du Cabinet des médailles, tous deux membres de la Commission instituée près le ministère de l'Instruction publique à l'effet de rechercher toutes les monnaies gauloises qui devaient figurer dans le supplément de l'*Atlas*, publié aux frais du Ministère, avaient admis, après examen attentif des 176 monnaies gauloises (1), dont 68 de CRICIRV, recueillies par moi, trouvées disséminées dans l'oppidum de Pommiers (2), que CRICIRV était un chef des Suessions.

Voici à ce sujet un extrait d'une lettre de Muret, du 22 décembre 1882: « M. Vauvillé, de Pommiers, près Soissons, a déjà communiqué à MM. de Barthélemy et Muret toutes les monnaies trouvées dans sa localité, et il ressort de l'examen attentif de ces pièces, ce fait important que CRICIRV est un chef suession. »

Dans la *Rev. num.*, 1886, p. 194, j'ai donné un inventaire de 366 monnaies gauloises, recueillies

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1882, p. 80.

(2) L'enceinte de Pommiers est à 4 kilomètres au nord-ouest de Soissons, dominant la vallée de l'Aisne de plus de 70 mètres. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LX, 1904-1905, p. 83, avec deux plans). *Bulletin de la Société*, t. XII, 3<sup>e</sup> série (1903-1904), p. 321.

isolément dans la même enceinte, en 1883 et 1884, comprenant 270 pièces de CRICIRV. C'est pour ce motif que M. H. de la Tour, dans son avertissement de l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié en 1892, écrivait : « Mais je ne me suis pas préoccupé de relever quelques omissions légères et des erreurs de doctrine, ni de prendre partie dans des cas douteux, ni de corriger des attributions jugées depuis peu de temps inexactes, par exemple, celle des monnaies de CRICIRV, actuellement données aux Suessions. »

### III. — PREUVE DE L'ATTRIBUTION AUX SUESSIONS DES MONNAIES DE CRICIRV

Voici, à ma connaissance, ce que l'ancien territoire des Suessions a fourni de monnaies gauloises déterminées, en y comprenant les pièces de CRICIRV :

	CRICIRV	Total
1° Les fouilles de F. Moreau, faites sur 12 communes des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons, situées sur la frontière des Rèmes, ont fourni 80 pièces, dont 11 de CRICIRV, soit une proportion de 13,75 p. % (1).	11	80
2° Dans la partie du département de l'Oise qui était anciennement comprise dans le territoire des Suessions, sur 6 communes di-		
<i>A reporter. . .</i>	11	80

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 536.

	CRICIRV	Total
<i>Report. . . .</i>	11	80
verses, plus dans la forêt de Compiègne, on a recueilli 299 monnaies (1) dont 40 de CRICIRV, soit 13,37 p. %.	40	299
3° Sur 18 communes disséminées se rapprochant du centre du territoire des Suessions, on a trouvé 199 monnaies, dont 65 de CRICIRV, ou 32,66 p. % (2).	65	199
4° Monnaies trouvées isolément dans l'oppidum de Pommiers, 1,945 pièces (3), dont 956 de CRICIRV, soit une proportion de près de 50 p. % (4).	956	1.945
Ce qui donne, à ma connaissance, pour les monnaies gauloises déterminées, recueillies sur le territoire des Suessions, 2.523 pièces, dont 1.072 de CRICIRV, soit plus de 42 p. %.	1.072	2.523

Il est intéressant de bien faire remarquer ce qui résulte de ces divers inventaires :

1° Les monnaies recueillies par F. Moreau, sur 12 communes, près du pays des Rèmes, donnent 13,75 p. % de CRICIRV.

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 542.

(2) *Ibid.*, p. 537.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LV (1904-1905), p. 85.

(4) On peut évaluer à 600 les monnaies gauloises, provenant de l'enceinte, passées entre les mains de diverses personnes, dont je n'ai pas pu faire l'inventaire.

2° Les pièces du département de l'Oise, ayant fait partie de la cité des Suessions, ont fourni 13,37 p. % à la même légende.

3° 199 monnaies trouvées sur 18 communes, éloignées les unes des autres, mais plus au centre du territoire des Suessions, que les deux groupes précédents, ont donné 65 pièces de CRICIRV, soit la proportion assez forte de 32,66 pour %.

4° Enfin l'oppidum de Pommiers a fourni 1945 pièces déterminées, dont 956 de CRICIRV, soit l'énorme proportion de près de 50 p. %.

De tout ce qui précède, on peut conclure avec certitude que :

1° Les monnaies à la légende CRICIRV sont bien des pièces des Suessions.

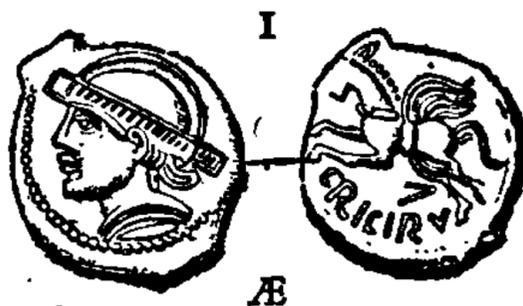
2° Que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de circulation, on peut même dire le lieu d'émission, de ces monnaies.

#### IV. — PRINCIPALES VARIÉTÉS DES MONNAIES DE CRICIRV

##### 1° Monnaies de bronze.

1. Tête jeune, casquée, à gauche; grènetis.

Ṛ. CRICIRV. Cheval sanglé, l'aile arrondie, ornement au cou (sorte de collier), galopant à gauche (1); dessous,



v couché. — *Rev. archéol.*, 1881, pl. VI, 24.

(1) Toutes les monnaies de bronze, d'argent et d'or ont le cheval courant ou galopant à gauche. Les figures reproduites sont celles des clichés de la *Revue numismatique*, volume 1906, sur les mêmes monnaies de CRICIRV.

2. Tête assez jeune, à gauche, casque orné d'un grènetis.

Ṛ. CRICIRV. Cheval à gauche, sanglé, l'aile arrondie ; grènetis. — Nombreux exemplaires variant



de 2 gr. 65 à 3 gr. 29, toujours avec cheval sanglé et aile arrondie formée de deux, trois ou quatre traits.

3. Tête casquée, à gauche.

Ṛ. Cheval à gauche, sellée, l'aile triangulaire formée de quatre traits ; dessous, CRICIRV et un croissant. — 4 ex. de 2 gr. 58 à 3 gr. 45 (1).

4. Même tête, à gauche.

Ṛ. CRICIRV. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire (2), le cou orné ; dessous, un cercle centré ; grènetis. — Nombreux exemplaires, de 2 gr. 45 à 3 gr. 44.



5. Même tête, à gauche.

Ṛ. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire ;

(1) Les monnaies dont le poids est indiqué font partie de ma collection.

(2) L'aile triangulaire varie ; elle est formée, suivant le cas, de deux, trois ou quatre traits.

dessous, un anneau centré et CRICIR ; de plus, v sous la tête du cheval, et un autre v sous la queue. — 1 ex. 2 gr. 83.

6. Même tête.

ῥ. Même cheval ; dessous, un anneau centré, CRICIR et v sous la queue. — 3 ex. : 2 gr. 94, 2 gr. 95 et 2 gr. 96.

7. Même tête.

ῥ. Cheval à gauche, sanglé, l'aile triangulaire formée de quatre traits ; dessous, un anneau centré, CRICIR et v sous la tête du cheval ; grènetis. — 3 ex. : 2 gr. 69, 3 gr. 17 et 3 gr. 57.



8. Tête casquée, à gauche.

ῥ. Cheval à gauche, l'aile arrondie ; dessous, CRICIR et ND entre l'aile et la queue du cheval ; grènetis. — 2 ex. : 2 gr. 98 et 3 gr. 45.

9. Même tête.

ῥ. Cheval à gauche, le cou orné, l'aile arrondie ; devant, un anneau ; dessous, CRICIR et ND entre la queue et l'aile du cheval ; grènetis. — 1 exemplaire : 3 gr. 19.

10. Même tête, à gauche.

ῥ. Même cheval, le cou orné, l'aile arrondie ; devant, un anneau ; dessous, CRICIRO (rétrograde) et NI derrière le cheval ; grènetis. — 1 exemplaire : 3 gr. 33.

11. Même tête.

Ṛ. Cheval à gauche, l'aile arrondie ; devant, un



annelet ; dessous, CISICISO et NS entre l'aile et la queue du cheval ; grènetis. — 1 exemplaire : 3 gr. 07.

12. Tête nue, à gauche.

Ṛ. Même cheval, l'aile arrondie ; dessous, CISICISO et NIC entre la queue et l'aile du cheval ; grènetis. — 2 ex. : 3 gr. 16 et 3 gr. 21.



13. Tête casquée, à gauche.

Ṛ. Même cheval, l'aile arrondie ; dessous, CRICIR (rétrograde), o sous la tête, NI sur le cheval, s entre l'aile et la queue ; grènetis. — 1 exemplaire : 2 gr. 01.

Les monnaies qui suivent ont la tête barbue :

14. Tête à gauche ; casque différent de celui des autres monnaies ; barbe sur la joue ; grènetis.

Ṛ. CRICIRV. Même cheval, sanglé, l'aile arrondie formée de trois traits ; grènetis. — 1 exemplaire : 3 gr. 33.

15. Tête à gauche, casquée, ornée d'un grènetis ; petite barbe au menton et sur la joue.



ῥ. Même cheval, l'aile arrondie ; devant, un anneau centré ; dessous, cercle centré entouré d'un cercle de grènetis ; au bas, CRICISO (1) et NIS entre la queue et l'aile ; grènetis. — 4 ex. : 2 gr. 65, 2 gr. 86, 2 gr. 93 et 2 gr. 96.

16. Tête casquée, à gauche ; barbe plus forte que sur la pièce précédente ; devant, un anneau entouré d'un cercle perlé ; grènetis.

ῥ. CRICIRV. Cheval, à gauche, aile triangulaire formée de quatre traits avec pointillés. — 3 ex. : 3 gr. 04, 3 gr. 09 et 3 gr. 54.



17. Tête plus âgée, à gauche, fortement barbue, casquée ; devant, un anneau entre deux s.

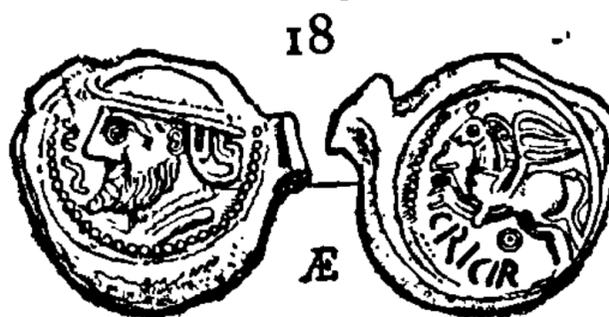
ῥ. CRICIRV. Même cheval, l'aile arrondie ; dessous, un anneau centré ; grènetis. — 4 ex. : 3 gr. 04, 3 gr. 25, 3 gr. 47 et 3 gr. 54.

(1) Les I et S des n° 11, 12 et 15 doivent être pour R, comme le prouve la légende CRICISO du n° 15,

18. Tête de vieillard, à gauche, avec une très forte barbe, casquée ; devant, deux s ; grènetis.

☞. Cheval à gauche, l'aile arrondie, formée de quatre traits avec pointillés, ornement au cou et sur la crinière ;

dessous, un anneau centré ; au bas, CRICIR et vsous la tête du cheval ; grènetis. — 1 ex. : 3 gr. 62.



Les monnaies de bronze dont il vient d'être question ont été frappées, pour toutes celles de l'oppidum de Pommiers, sur des flans coulés en bandes ou chapelets (1), avec des coins fixes de forme concave pour la tête, qui est toujours convexe sur les monnaies. Le coin mobile, ou troussseau, était, au contraire, toujours convexe ; moins résistant, il était rapidement mis hors d'usage et remplacé. C'est pour ce motif que le côté du cheval, des monnaies de CRICIRV, offre beaucoup plus de variétés que le côté de la tête.

Un seul exemplaire, à ma connaissance, en bronze coulé, avec flan plat, a été trouvé à Ambleny (2). Le cheval, à gauche, a l'aile arrondie ; dessous, on lit CRICIRO (genre du n° 15). 1 exempl. : 3 gr. 59.

## 2° Monnaies d'argent.

19. Buste jeune, à gauche, le cou orné d'un torques ; la chevelure a de grosses mèches en

(1) On a quelquefois refondu des armes de l'époque dite de bronze pour couler ces flans (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1904, p. 491).

(2) *Rev. num.*, 1886, p. 202.

forme d' $\infty$  ; derrière, un anneau centré ; devant la bouche, un globule ; devant le front et le menton, un anneau centré.

ᠺ. CRICIRV. Cheval galopant à gauche, sanglé, le cou orné d'un espèce de collier ; dessous, un dauphin à gauche. — 2 ex. : 2 gr. 31 et 2 gr. 39.



20. Buste à gauche, peu visible.

ᠺ. CRICRV. Cheval à gauche, le cou avec ornement, sanglé ; dessus, objet indéterminé ; devant, un globule ; derrière, un anneau centré ; dessous, un dauphin à gauche. — 1 ex. : 2 gr. 31.

21. Buste à gauche, chevelure ondulée, torques au cou ; devant, un rameau.

ᠺ. CRICIV et V sur le cheval. Cheval à gauche, sanglé, le cou orné ; dessous, un petit anneau ; dauphin à gauche. — 1 ex. : 1 gr. 99. Cette pièce est fourrée avec âme de bronze.



22. Buste à gauche, avec torques ; devant, deux globules ; derrière la nuque, un globule (?)

ᠺ. CRICIR. Cheval à gauche ; au-dessus de la tête, un objet indéterminé ; dessous, dauphin à gauche. — 1 ex. : 2 gr. 33.

•

23. Buste à gauche, avec torques; devant, rameau.

ᚱ. CRICIRV. Cheval à gauche, ornement au cou, sanglé; dessous, dauphin à gauche. — 3 ex. : 2 gr. 29, 2 gr. 30 et 2 gr. 43.



24. Buste à gauche, torques au cou; devant, un rameau différent de celui des autres monnaies.

ᚱ. CRICIV. Cheval à gauche, sanglé, crinière flottante; anneau et dauphin sous le cheval.

25. Buste, peu visible, à gauche.

ᚱ. CRICIRV. Cheval à gauche, le cou orné, sanglé; dessous, anneau centré entouré d'un cercle perlé; dauphin à gauche; grènetis. — 1 ex. : 2 gr. 36.



26. Buste à gauche; devant, sortes de s et de v.

ᚱ. CRICIRV (rétrograde). Cheval à gauche, sanglé, ornement au cou; dessous, cercle centré; dessus, deux annelets centrés et un dauphin (?) qui a été pris pour un oiseau. — *Cat. de la Bibl. nat., Atlas, pl. XXXII, 7949.*

27. Buste avec tête diadémée, à gauche; devant et derrière, fleuron; grènetis.

ᚱ. CRICIRV. Cheval sanglé, à gauche, le cou avec

ornement; dessous, un anneau et dauphin à gauche.  
— 1 ex. : 2 gr. 41.

Et enfin une monnaie (1) avec effigie barbue :



28. Tête de vieillard, nue et barbue, à gauche; devant, rameau; grènetis.

Ṛ. CRICIR et V sur le cheval. Cheval à gauche, sanglé, ornement au cou; dauphin à gauche; grènetis. — 1 ex. : 2 gr. 37.

### 3° Monnaies d'or.

29. Type difficile à décrire, dans lequel on peut voir la dégénérescence d'une tête humaine (le nez et les yeux), une aile d'oiseau et quatre étoiles.

Ṛ. CRICI. Cheval galopant à gauche, sanglé, ornement au cou, sur un sol représenté en forme d'épi; au-dessus, une fibule (2) ouverte et une étoile; dessous, un ∞ et une rouelle à huit rayons; derrière, un anneau centré et une étoile. — Cabinet de Saint-Germain (3).



(1) Les monnaies des n° 19 à 27 ont le type imberbe.

(2) On a recueilli, dans l'oppidum de Pommiers, le même genre de fibule dans des fonds d'habitations gauloises.

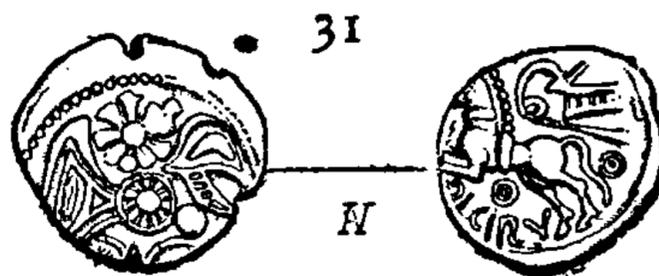
(3) Il y a dans ma collection 1 ex. du même genre (6 gr. 01) venant du même trésor d'Ambleny, découvert par M. Sabatier (*Rev. num.*, 1886, p. 201).

30. CRICIRV. Légende disposée en sens inverse de celle de la monnaie précédente. Même type. Elle diffère un peu par les étoiles et la rouelle, qui n'a que sept rayons. — 1 ex. : 5 gr. 95.

Cette monnaie a déjà été publiée dans la *Rev. num.*, 1886, pl. XII, 28; mais le dessinateur ou graveur a vu, dans l'étoile, qui est mal venue, une tête de bouquetin (?).

31. Il existe une troisième variété de monnaie d'or; elle a été publiée dans la *Rev. num.*, 1885, pl. VI, 12, et dessinée à l'aide de deux exemplaires du Cabinet de la Bibliothèque nationale.

Le droit diffère des autres monnaies par une espèce de rosace.



Le revers a la légende [C]RICIRV, cheval sanglé et ornement au cou; dessus, fibule; dessous et derrière le cheval, un anneau centré.

Le cheval ne repose pas sur le sol comme dans les autres variétés.

Comme pour les monnaies d'argent, on a aussi fait, pour les pièces d'or, des monnaies fourrées; j'ai pu en recueillir une de Pommiers, avec âme de bronze, du genre de celle du n° 30. — 1 ex. : 3 gr. 67.

## CONCLUSIONS

De la répartition où on a découvert des monnaies à la légende CRICIRV, et de l'examen attentif des pièces de bronze, d'argent et d'or, il est permis de déduire avec certitude que :

1° CRICIRV était bien un chef des Suessions, de plus ses monnaies ont été émises, très probablement, dans l'oppidum de Pommiers (ancien *Noviodunum*) (1), centre principal de leur circulation.

2° Ce chef a été très longtemps à la tête des Suessions, la preuve en est certaine par les monnaies en bronze (n°s 1, 2 et 3), en argent (n° 19), où CRICIRV est représenté très jeune.

D'autres monnaies le font voir plus âgé, avec petite barbe (n°s 14 et 15); enfin, on le voit représenté comme un vieillard fortement barbu (n°s 17, 18 et 28).

3° Les monnaies de CRICIRV, de bronze, d'argent et d'or, sont toutes de l'époque du même chef, contrairement à ce que pensaient certains auteurs, qui croyaient que les monnaies d'or étaient d'émission plus ancienne.

La preuve en est évidente par les remarques suivantes :

1° La forme et l'allure du cheval, toujours courant ou galopant à gauche, est identique sur les monnaies de bronze, d'argent et d'or ;

2° Le cheval, sanglé du même genre, se voit sur les monnaies de bronze (n°s 1, 2, 4, 5, 7 et 14), d'argent (n°s 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27 et 28), et sur les variétés d'or (n°s 29, 50 et 31);

3° L'ornement du cou du cheval (forme de collier) existe aussi sur les monnaies de bronze (n°s 1, 4, 10, 13 et 18), d'argent (n°s 20, 21, 23, 25, 26, 27 et 28) et sur celles d'or (n°s 29, 30 et 31);

(1) *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889, p. 484.

4° Les découvertes des monnaies de bronze, d'argent et d'or, à la légende CRICIRV, dans les mêmes fonds d'habitations gauloises, de l'oppidum de Pommiers, prouvent bien aussi que leur émission est de même époque, et d'avant la conquête romaine.

N. B. — M. de Longpérier a signalé les noms de potiers : CRICIRO, CRICIRONVS et CRICIRI, sur une inscription de Langres (1). Ces noms, très probablement d'époque gallo-romaine, ne doivent avoir aucun rapport avec le nom de CRICIRV, chef des Suessions à l'époque de la Gaule indépendante.

---

## L'ENCEINTE DE POMMIERS

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir, pour la bibliothèque de la Société, un tirage à part, extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (2), ayant pour titre : « ENCEINTE DE POMMIERS (*Noviodunum des Suessions*) » ; communication que j'ai faite à ladite Société dans la séance du 21 décembre 1904.

Ce travail comprend le compte rendu des fouilles faites par moi, en 1903 et 1904, ayant pour but de

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXV, p.

(2) T. LV (1904-1905, p. 45).

rechercher l'emplacement du camp de César, venu pour faire le siège de Noviodunum.

J'ai déjà communiqué à notre Société, dans les séances du 5 octobre 1903 et du 5 octobre 1904, les résultats de mes recherches et de mes observations.

Ma communication de 1904 était accompagnée de plans indiquant la position du camp du conquérant et de celui de l'oppidum ; des coupes des fossés divers, du camp romain, ont aussi été présentées ; de même que des coupes des fossés d'Alesia, pour les comparer à ceux récemment découverts.

Ces plans et les diverses coupes des fossés romains ont été reproduits dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* ; je suis autorisé à les faire reproduire dans le Bulletin de la Société de Soissons, pour ma communication faite le 5 octobre 1904 sous le titre : « *Camp romain de César et le Noviodunum des Suessions* ».

Comme il a été question, dans diverses séances de la Société, d'articles de M. Bougon, sur la question de *Noviodunum*, publiés par le Comité archéologique de Noyon, qui plaçait cet oppidum à Noyon, sans aucune preuve ; je lui ai envoyé le tirage à part de mon article sur le même sujet.

L'ayant vu le 27 février dernier, il m'a dit qu'il ne pensait plus soutenir sa thèse du Noviodunum pour Noyon, mon article l'ayant convaincu en faveur de l'enceinte de Pommiers.

Dans une lettre du 28 février dernier, il m'écrivait sur le même sujet : « Quoi qu'il en soit, tant  
« que l'on ne nous montrera pas un camp à proxi-  
« mité d'une des 12 oppides Suessioniennes, vous  
« tenez le bon bout de la corde, en ce qui concerne  
« Noviodunum ».

Comme la question de Noviodunum a été depuis longtemps discutée, par divers auteurs, en faveur de Noyon, j'ai envoyé, le 19 mars, mon tirage à part au Président du Comité archéologique de Noyon ; dans son accusé de réception du 11 mars, M. Bry m'écrivait : « J'ai vu vos conclusions, si, « comme je n'en doute nullement, elles sont forte-  
« ment appuyées, vous avez le mérite et l'honneur  
« d'avoir clos un débat déjà ancien. Et si vos con-  
« clusions détruisent de notre côté des prétentions  
« plutôt conjecturales, qu'importe, pourvu que la  
« vérité se fasse jour ».

Dans une autre lettre du 23 mars, le même Président, de la Société de Noyon, m'écrivait : « J'ai lu  
« votre brochure : « L'ENCEINTE DE POMMIERS »  
« avant de la remettre à la bibliothèque du Comité.  
« Elle est le résultat d'un travail considérable, au  
« point de vue de l'archéologie et à celui de  
« la numismatique. La question de Noviodunum  
« ne pouvant être résolue par un texte, vous  
« avez, avec soin et patience, interrogé le sol  
« qui vous a fourni des réponses probantes. Les  
« plans et les légendes explicatives dont vous  
« avez enrichi votre étude en éclairent parfaite-  
« ment le texte.... ».

Comme on vient de le voir le docteur Bougon et le Président du Comité archéologique de Noyon, quoique particulièrement intéressés sur la question de Noviodunum, deviennent des juges impartiaux sur cette question, en admettant l'enceinte de Pommiers comme étant l'ancien oppidum des Suesions cité par César.

Maintenant si nous nous reportons à l'article « *Encore Noviodunum* », de notre très honorable, ancien Président de la Société, M. Plateau, article

lu dans la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (1), on y lit :  
« Il ne me déplait pas de constater que la thèse de  
« notre collègue, M. Vauvillé, qui, envers et contre  
« tous, place Noviodunum au Mont de Pommiers,  
« reçoit là un appui aussi sérieux qu'inattendu, car  
« ce qui précède peut s'appliquer à Noviodunum  
« et à Augusta Suessionum.

« Dans ces conditions, notre Soissons actuel  
« aurait succédé, comme capitale gallo-romaine,  
« à l'oppide de Pommiers, capitale des Sues-  
« sions..... Il n'y a plus qu'à choisir entre le  
« Mont de Pommiers et le Mont de Noyon ; c'est  
« l'un des deux qui a été le Noviodunum.

« Quant à moi, sans vouloir engager la respon-  
« sabilité de la Société, répudiant les concessions  
« que j'ai faites aux opinions en cours jusqu'ici, je  
« crois que notre Soissons n'a jamais été le Novio-  
« dunum de César, comme je l'ai pressenti et timi-  
« dement avancé dans mes notes sur Berlette ».

Comme le Mont de Noyon ne peut pas avoir été le Noviodunum, attendu qu'aucune découverte sérieuse n'y a été faite, prouvant une enceinte comme oppidum important de l'époque gauloise ; l'Enceinte de Pommiers, d'environ quarante hectares, en raison de la récente découverte du camp de César et des très nombreux objets gaulois divers (monnaies, etc.... ) recueillis dans l'enceinte, prouvent, évidemment, que là était bien le *Noviodunum*.

(1) *Bulletin de la Société*, t. x (3<sup>e</sup> série, 1901-1902), p. 33.



# L'Enceinte de Pommiers

(NOVIODUNUM)

---

Communication de M. LECER, Président.

---

Je m'inscris en faux contre la conclusion de M. Vauvillé.

J'admets volontiers avec notre collègue que l'enceinte N de Pommiers a pu être l'un des douze oppides signalés par César, mais je suis convaincu que M. Vauvillé fait erreur en faisant de cet oppide la capitale des Suessions.

A une séance de 1904, j'ai déjà été appelé à toucher incidemment à cette question. C'était à propos de la recherche de l'itinéraire suivi par César pour aller du camp de Mauchamp (emplacement voisin de celui qu'occupe aujourd'hui Berry-aubac) faire le siège de Noviodunum. Je crois vous avoir prouvé alors que César avait certainement marché par la rive gauche de l'Aisne. J'appuyais principalement mon opinion sur ce fait que le général romain, ayant une partie de son armée engagée depuis le matin sur la rive droite, à la poursuite de l'armée adverse en déroute, l'avait rappelée à son camp de Mauchamp où il lui avait fait passer la nuit pour la remettre en route le lendemain sur Noviodunum. Il me semblait évident, que si César avait dû opérer par la rive droite de l'Aisne, il n'aurait pas ordonné ce mouvement de *retraite inutile et, par suite, blâmable*.

Or, si César s'est mis en route par la rive gauche,

c'est que son objectif était sur cette rive et Pommiers est précisément sur la rive droite.

M. Vauvillé croit que les vestiges du camp romain qu'il a trouvés dans le voisinage de l'oppide de Pommiers appartiennent aux retranchements qu'a établi César pour mettre le siège devant Noviodunum. Ce camp romain ne serait-il pas plutôt un des nombreux camps que le conquérant établit sur les hauteurs dominant les voies de communication. Le camp en question aurait eu pour raison d'être la surveillance de la voie de Vermand.

---

**DATES INITIALES**  
DES  
**ACTES DE L'ÉTAT CIVIL**  
ET DES  
DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES  
dans le Soissonnais

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

Depuis quelques années, M. Vidier résume, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, le rapport d'inspection annuelle des archives municipales du Département, par l'archiviste de l'Aisne, M. Souchon.

Les tableaux dressés par M. Vidier, d'après M. Souchon, comprennent toutes les Communes du Département et donnent pour chacune d'elles,

les Dates initiales des Actes de l'Etat civil et des Délibérations municipales. J'en ai extrait pour notre Bulletin les indications relatives aux villages de notre région; ces renseignements pourront être utiles à ceux de nos collègues qui se livrent à des recherches historiques ou généalogiques dans les archives communales (1).

	Etat civil.	Délibérations.
<i>Ambleny</i> .....	1578	1792
<i>Ambrief</i> .....	1722	An II
<i>Arcy-Sainte-Restitue</i> .....	1646	1811
<i>Bagneux</i> .....	1671	1879
<i>Beugneux</i> .....	1609	1788
<i>Bieuxy</i> .....	1759	1842
<i>Berry-au-Bac</i> .....	1668	An XIII
<i>Billy-sur-Ourcq</i> .....	1630	1788
<i>Braye-Saint-Christophe</i> .....	1683	1821
<i>Breuil</i> .....	1694	1822
<i>Branges</i> .....	1628	1788
<i>Breny</i> .....	1716	1823
<i>Bourguignon-sous-Coucy</i> .....	1676	1875
<i>Coucy-le-Château</i> (2).....	»	1635
<i>Chacrise</i> .....	1668	An III
<i>Chouy</i> .....	1669	1840
<i>Cramaille</i> .....	1605	1839
<i>Cugny-lès-Crouttes</i> .....	1659	1789
<i>Chaudun</i> .....	1573	1788
<i>Champs</i> .....	1685	1788
<i>Cœuvres</i> .....	1643	»
<i>Cutry</i> .....	1592	1788
<i>Cuisy-en-Almont</i> .....	1655	An III
<i>Droizy</i> .....	1652	1817

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.  
Années 1901-1902-1903-1904. *Chronique des Archives*, VIDIER.

(2) Les registres d'assemblée des habitants de Coucy commencent en 1635. La série des comptes municipaux au XVI<sup>e</sup> siècle.

	Etat civil.	Délibérations.
<i>Dommiers</i> .....	1640	1832
<i>Epagny</i> .....	1678	1835
<i>Guny</i> .....	1700	An II
<i>Grand-Rozoy</i> .....	1793	1788
<i>Hartennes</i> .....	1623	1815
<i>Loupeigne</i> .....	1601	1788
<i>Launoy</i> .....	1694	1788
<i>Laversine</i> .....	1662	1791
<i>Le Plessier-Huleu</i> .....	1586	1841
<i>Missy-aux-Bois</i> .....	1669	1822
<i>Morsain</i> .....	1674	1837
<i>Maast-et-Violaine</i> .....	1727	1842
<i>Muret-et-Crouttes</i> .....	1643	An XII
<i>Nampteuil-sous-Muret</i> .....	1622	1788
<i>Nouvron-Vingré</i> .....	1680	1788
<i>Osly-Courtil</i> .....	1711	An III
<i>Oulchy-le-Château</i> (1) .....	1591	An IX
<i>Oulchy-la-Ville</i> .....	1668	1837
<i>Parcy</i> .....	1673	1788
<i>Pernant</i> .....	1669	An III
<i>Pont-Saint-Mard</i> .....	1668	1851
<i>Pontavert</i> .....	1665	An V
<i>Ressons-le-Long</i> .....	1602	1788
<i>Saconin</i> .....	1691	1816
<i>Saint-Aubin</i> .....	1634	1788
<i>Saint-Bandry</i> .....	1639	1790
<i>Saint-Nicolas-aux-Bois</i> .....	1644	1808
<i>Saint-Pol-aux-Bois</i> .....	1659	1813
<i>Saint-Pierre-Aigle</i> .....	1680	An III
<i>Saint-Remy-Blanzy</i> .....	1621	1790
<i>Selens</i> .....	1665	1808
<i>Sommelans</i> .....	1599	1830
<i>Tartiers</i> .....	1670	An III

(1) Les archives de l'hospice d'Oulchy-le-Château possèdent un cueilleret de 1528, des baux et marchés de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des délibérations et des comptes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

	Etat civil.	Délibérations.
<i>Tigny</i> .....	1662	1788
<i>Trosly-Loire</i> .....	1680	1788
<i>Villemontoire</i> .....	1662	1788
<i>Villers-Saint-Christophe</i> .....	1731	1788
<i>Valsery</i> (1).....	1717	»
<i>Vézaponin</i> .....	1710	1788

(1) La Société archéologique possède un registre d'Etat civil de l'enclos de Valsery, au XVIII<sup>e</sup> siècle.



CINQUIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 Mai 1906

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans modifications, après lecture par le Secrétaire.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président présente à ses collègues les ouvrages reçus récemment, dont il énumère les titres :

*Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu*, 1906, n° 11.

*Bulletin de la Société linnéenne de la France*, tome xvii.

*Revue des Etudes grecques*, tome xviii, n° 82, novembre-décembre 1905.

*Romania*, janvier 1906, tome xxxv.

*Bulletin de la Société historique de Langres*, t. v, 1906.

*Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1905, tome xiii.

*Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*.

*Fêtes du Centenaire 1804-1904*, tome lix.

*Mémoires de la Société Eduenne*, tome xxxiii.

*Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome xxxvi,  
2<sup>e</sup> série.

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne*,  
janvier, février, mars 1906.

---

CORRESPONDANCE

M. le Président fait part à la Société de l'invitation qui vient de lui être adressée par la Société française d'Archéologie dont l'éminent président, M. Lefèvre-Pontalis, est depuis de nombreuses années membre de notre Compagnie. Le prochain Congrès archéologique de France, se tiendra dans l'Aude en 1907.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président rappelle à ses collègues les deux récents décès de deux membres assidus à nos réunions, M. l'abbé Delaplace, curé d'Urcel, et M. Collet, vice-président et membre du Bureau, depuis près de trente ans. La Société s'associe entièrement aux regrets exprimés par son Président.

M. Herblot signale un passage intéressant pour notre région dans le *Bulletin historique du Ministère* qu'il avait accepté d'examiner.

M. Vauvillé donne lecture de son rapport sur le Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne le mois dernier.

M. l'abbé Ledouble lit la première partie d'un travail intitulé : *Brève Etude sur le lieu de naissance et le nom de saint Vaast*.

M. Vauvillé donne lecture d'une notice intitulée : *Preuves de l'occupation de l'Oppidum de Pommiers (Noviodunum), à l'époque de la conquête*

*romaine*, où il conclut, par la date des monnaies, que l'oppidum est bien le Noviodunum assiégé par César.

M. le colonel Lecer réfute absolument l'assertion de M. Vauvillé sur l'emplacement de *Noviodunum*, et la Société tout entière adopte les conclusions de cette réfutation.

Pour clore la discussion sur l'oppidum de Pommiers, la Société décide de visiter le Camp gaulois. M. Vauvillé guidera ses collègues dans cette excursion et soumettra, à leur examen, la coupe des fossés et l'emplacement des fouilles, d'après lesquelles il a basé sa conviction. La date de cette visite est laissée au choix de M. Vauvillé.

M. Brucelle apprend à ses collègues qu'il a informé M. Limasset de l'état actuel de la *Pierre-Frite* de Crouy. M. Limasset a donné à notre collègue l'assurance que les démarches nécessaires seraient faites pour la réparation et pour le classement de cette roche parmi les Monuments historiques.

L'excursion à Champlieu et à Morienvall aura lieu le 28 mai prochain. Des invitations spéciales seront adressées par le Secrétaire en temps utile.

---

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. André Macherez, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

*Le Président,*

• LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

# DÉCÈS DE MM. DELAPLACE ET COLLET

---

Notes biographiques par M. le Colonel LECER, Président.

---

MESSIEURS,

La mort vient de frapper coup sur coup deux de nos plus dévoués collègues : M. l'abbé Cyprien DELAPLACE, curé d'Urcel, notre doyen, enlevé presque subitement, le 14 avril, à l'âge de soixante-cinq ans, et notre vice-président, M. Emile COLLET, qui a succombé, le 22 du même mois, à l'âge de soixante-dix-sept ans, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Lors des décès de MM. Delaplace et Collet, j'étais absent de Soissons et je n'ai pu accompagner à leur dernière demeure nos regrettés collègues. En votre nom, j'ai adressé, par lettres, mes condoléances à leur famille, pendant que, de son côté, M. Blanchard, notre secrétaire, faisait auprès d'elles une démarche analogue.

---

M. l'Abbé DELAPLACE était entré dans notre Compagnie en 1865. Il était alors aumônier de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Médard : Son contact journalier avec les ruines de la célèbre Abbaye l'avait, naturellement, poussé vers l'étude des questions qui nous sont familières.

Plus tard, curé d'Urcel, il continua à fréquenter assidûment nos séances, y apportant sa part d'érudition, d'esprit de recherches et de travail. Notre Bulletin contient un certain nombre d'études diverses, dues à sa plume autorisée, mais c'est surtout dans les discussions verbales qu'il nous apportait le tribut de ses efforts. Nous lui devons également la table des matières des vingt premiers volumes de notre Bulletin.

Homme affable, plein d'entrain, M. l'abbé Delaplace apportait à nos réunions, en dehors de son savoir, un esprit de franche cordialité qui avait fait de lui un ami personnel de chacun de nous. Aussi, garderons-nous tous précieusement le souvenir de ce sympathique collègue.

---

M. Emile COLLET était membre de notre Société depuis 1870. Dès 1871, il était entré au Bureau comme trésorier et il avait gardé cette fonction jusqu'en 1890. En 1898, il avait été nommé pro-secrétaire, en 1900, secrétaire, et en 1905, vice-président.

Pendant cette longue période de trente-six ans, M. Collet n'a cessé un instant de chercher à enrichir notre recueil historique. Sa situation personnelle de Secrétaire de la Mairie de Soissons, à laquelle il ajouta, en 1896, celle de Conservateur



ÉMILE COLLET

1829-1906

du Musée, mettait, à sa disposition, des archives et des renseignements précieux, dont il usa largement à notre profit. Plus tard, il étendit encore son domaine d'exploration et il fouilla les Greffes du Tribunal civil et du Tribunal de Commerce : Aussi, sa part de collaboration à notre Bulletin est-elle très considérable. Il l'augmentait chaque jour et, au moment où la mort l'a frappé, il avait encore, sur sa table de travail, des ébauches d'études qu'il nous destinait.

La place éminente que M. Collet a prise et a conservée si longtemps parmi nous, sera difficilement comblée. Cependant, je dois reconnaître que l'exemple de son ardeur au travail a déjà porté fruit, et que nombreux sont nos collègues nouveaux-venus qui, préparés par une instruction générale très développée, aux études archéologiques, nous apportent journellement des travaux sérieusement documentés faisant honneur à notre Compagnie.

Ne désespérons donc pas de l'avenir, mais souvenons-nous pieusement de nos devanciers qui sont morts sur la brèche.

.



COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU  
**Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne**  
( 1 9 0 6 )  
SECTION D'ARCHÉOLOGIE

---

Rapport présenté par M. O. VAUVILLÉ, de Pommiers.

---

Séance du **Marédi 17 Avril 1906** (SOIR)

*Président* : M. HÉRON DE VILLFOSSE.

I. — *M. Cagnat*, membre de l'Institut. — Intéressante communication sur : 1° Des inscriptions de tombes de militaires gaulois en Afrique, dont trois d'officiers réunis par hasard à Lambèse, les autres étaient celles de simples soldats du premier siècle de notre ère ;

2° D'autres inscriptions trouvées en Gaule mentionnant des Africains, dont quelques officiers, des civils, des ouvriers et des industriels, ce qui prouve que l'Afrique entretenait déjà avec la Gaule des relations commerciales dont elle faisait tous les frais, en ce sens qu'elle envoyait des artisans ou des marchands. Au contraire l'Afrique ne recevait que des militaires de la Gaule.

II. — *M. Chovet*, de la Société archéologique de la Charente, a décrit deux statuettes de la Terne, commune de Luxé, arrondissement de Ruffec. La tête manque aux deux. L'une, d'une hauteur de vingt-huit centimètres, de la base au cou, représente un Apollon, que M. Chovet compare au

dieu accroupi de l'autel gallo-romain de Reims (*Rev. archéologique*, 1880, pl. XII, 11). L'autre statuette, de quarante centimètres du cou à la base, est comparable, d'après M. Chovet, à une autre de Meaux (*Revue des Etudes anciennes*, 1905, p. 372). M. Chovet a principalement fait remarquer que ces pièces portent des traces d'un enduit rouge, indiquant l'usage de la polychromie en Gaule à l'époque gallo-romaine.

M. Héron de Villefosse, président, a signalé à cette occasion la statuette analogue, découverte à Soissons, qui a été communiquée au *Comité des Travaux historiques*, par notre collègue, M. Fernand Blanchard ; celle-ci rentre aussi dans la série des statuettes polychromes.

III. — *M. le commandant Espérandieu* a fait une très intéressante communication au sujet des fouilles récentes sur le plateau d'Alesia (Mont Auxois).

IV. — *M. Houlé*, de la Société académique de l'Oise, a parlé des marques de potiers, sur des vases et lampes, de l'époque gallo-romaine, trouvés dans le département de l'Oise.

V. — *M. Charles Magne*, de Paris, a donné l'inventaire très intéressant des marques et noms de potiers, de l'époque gallo-romaine, constatés sur des vases et des lampes trouvés à Paris ; soixante-douze de ces marques ne figurent pas au *Corpus*.

VI. — *M. Nicolai*, de Bordeaux, a fait une communication sur une sépulture gallo-romaine à incinération, de Vignols (Corrèze), dont l'urne funéraire avait été déposée sous un coffre de pierre, du genre de celles qui ont été trouvées dans le cimetière des *Longues-Raies*, à Sois-

sons, dont trois ont été reproduites dans notre Bulletin.

VII. — *M. le docteur Rouquette* a donné une étude sur la découverte de nombreux objets : poteries, épingles, etc..., trouvés dans la nécropole numide et romaine à Aïn-el-Hout (environs de Souk-Ahras).

VIII. — *M. Pasquier* a lu un mémoire de *M. Signorel* sur un cippe romain, découvert à Saint-Girons (Ariège).

---

**Séance du Mercredi 18 Avril (MATIN)**

*Président* : M. BLANCHET.

I. — *M. Béchade*, de Périgueux, a fait une communication sur vingt-trois monnaies carlovingiennes, trouvées dans le département du Lot, et sur le sceau et le blason primitif des d'Alzac.

II. — On a lu une très intéressante communication de *M. Bonnet (Emile)*, de Montpellier, sur les médailles distribuées par les Etats-Généraux du Languedoc.

III. — *M. Jean-Louis Victor*, de Chelles, a fait une très intéressante communication sur les fouilles faites à Autrecourt (Meuse).

IV. — *M. le docteur Leblond*, de Beauvais, a communiqué un inventaire de 158 monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Clermont, et de 758 pièces pour tout le département de l'Oise.

---

**Séance du Mercredi 18 Avril (SOIR).**

*Président* : M. MICHON.

I. — *M. l'abbé Arnaud d'Agnel*, de Marseille, a lu une notice sur le Trésor de la cathédrale

d'Embrun, comprenant de précieuses étoffes et broderies.

II. — *M. Mallard*, de Saint-Amand-Montrond, a rendu compte des fouilles qu'il a faites pendant cinq années, et où 6.000 francs ont été dépensés, pour dégager le théâtre de Drevant (Cher).

Ce monument est d'une très belle conservation, il est des plus intéressants, sa plus grande largeur est de 85 mètres. Il est adossé à une colline, comme celui de Soissons qui se trouve dans le jardin du Grand Séminaire.

III. — *M. Lefèvre-Pontalis (Eugène)* a exposé la méthode qui devrait être généralement adoptée pour les monographies d'églises, tant pour la description, que pour les termes ou mots à employer.

---

**Séance du Jeudi 19 Avril (MATIN).**

*Président* : M. PROU.

I. — *M. Blanchet (Adrien)* a fait une très intéressante communication sur le système de construction des enceintes romaines de la Gaule.

II. — *MM. Delvincourt et Pol Baudet*, de la Société académique de Saint-Quentin, ont fait une communication très intéressante sur la découverte, faite en juillet 1905, de sépultures de l'époque néolithique, à Montigny-sur-Crécy (Aisne).

Les squelettes humains découverts étaient au nombre de 67, avec un mobilier funéraire très intéressant, ne laissant aucun doute sur l'époque où les cadavres y ont été inhumés. Les ossements n'avaient pas été changés de place avant les fouilles.

Parmi les crânes exhumés, deux sont particulièrement intéressants, l'un porte une double trépa-

nation, l'autre porte à son sommet la trace d'une réparation osseuse. Ces deux crânes ont été présentés le même jour à la *Société d'Anthropologie de Paris*, le docteur Manouvrier doit les étudier.

Le mobilier funéraire recueilli consiste en silex taillés de diverses formes : tranchets, perçoirs, etc..., poinçon en os et principalement en emmanchures de haches polies, dont quatre ont été présentées au Congrès.

Parmi les emmanchures présentées, trois sont de très belle forme, elles sont encore garnies de leur bouchon, du bout opposé à celui de la hache ; des pièces aussi complètes sont assez rares.

On a constaté, dans le monument, des cendres de bois, comme j'en ai remarqué dans mes fouilles de l'allée couverte, de Montigny-l'Engrain (1), ce fait paraît confirmer mon opinion, que du feu y a été fait avant d'y déposer de nouveaux cadavres.

Ces sépultures se trouvaient dans un monument funéraire, qui est analogue et de même époque que les allées couvertes de : Montigny-l'Engrain, Vic-sur-Aisne, Saint-Christophe-à-Berry, Courtieux, Saint-Pierre-lès-Bitry (2), Serches (3), Saint-Etienne ou Croutoy (4) et même de Saint-Gobain (5), l'endroit le plus rapproché de Montigny-sur-Crécy.

III. — *M. Pillo*y, de Saint-Quentin, a présenté

(1) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 712, et 1905, p. 158.

(2) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 710 et 723, vol. 1892, p. 575.

(3) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1892, p. 574.

(4) *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1903, p. 171.

(5) *Annuaire du Département de l'Aisne*, 1828, p. 46.

un vase funéraire en terre, qu'il attribue à l'époque carlovingienne, avec ornementation faite à la pointe, sur lequel il pense voir trois plumes de paon. M. Prou croit que ce sont des palmes et non des plumes de paon.

IV. — *M. Prou* a lu une note de l'abbé Parat, de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, sur une intéressante enceinte de 1.200 mètres de longueur, située à Saint-Moré (Yonne), que l'auteur pense être de l'époque hallstattienne.

V. — *M. Stalin*, de la Société préhistorique et des Etudes historiques du département de l'Oise, a présenté une intéressante carte des stations préhistoriques de l'arrondissement de Beauvais. Un texte donnant le catalogue, par localité, des objets préhistoriques trouvés sur 127 communes, accompagne la carte.

VI. — *M. le chanoine Muller*, de Chantilly, a communiqué un fragment de poterie, gallo-romaine, trouvé à Silly, avec ornementation d'un paon entouré de palmes.

VII. — *M. Commont*, professeur à l'école normale d'Amiens, a donné les résultats de ses recherches dans la station préhistorique de Saint-Acheul (Somme), où il a constaté la superposition du magdalénien et de différentes industries néolithiques.

---

**Séance du Jeudi 19 Avril (SOIR).**

*Président* : M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

I. — *M. Julian* a lu un mémoire de M. Boulanger, de Péronne, sur deux cimetières, de l'époque carlovingienne, explorés à Cléry et à Maurepas (Somme).

II. — *M. Coquelle*, de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, a fait une intéressante communication sur 26 statues de l'église de Guiry et autres églises voisines, indiquant les développements de la plastique, dans l'Ile-de-France, du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles.

III. — *M. Demaison*, archiviste de la ville de Reims, a lu une étude sur la cathédrale carlovingienne de Reims, construite par les archevêques Ebbon et Hincmar, et des transformations qu'elle a subies au X<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècles.

IV. — *M. Héron de Villefosse* a fait une communication sur les mosaïques romaines trouvées en Gaule. Il est souvent difficile de les conserver; il est d'avis qu'il faut compléter les descriptions de ces monuments par une bonne reproduction.

---

## Preuves de l'occupation de l'oppidum de Pommiers

(*Noviodunum*)

à l'époque de la conquête romaine par César

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ

---

Comme des personnes doutent encore de l'occupation de l'enceinte de Pommiers, à l'époque de la conquête romaine, je crois devoir prouver à la Société, par des pièces incontestables et bien datées, recueillies dans l'oppidum, cette occupation à l'époque de César.

Ensuite je prouverai que l'enceinte n'a même pas été complètement abandonnée aussitôt la soumission de la Gaule.

Je crois pour cela qu'il est nécessaire de voir : 1° La comparaison des monnaies gauloises découvertes dans les fouilles du fameux *Alesia*, dont la date du siège est de l'an 52 avant Jésus-Christ, avec les pièces gauloises trouvées dans l'oppidum de Pommiers, que je considère être le *Noviodunum*, assiégé par César en l'an 57, c'est-à-dire cinq années avant celui d'*Alesia*; 2° De voir quelles sont les dernières monnaies gauloises émises, recueillies dans l'enceinte de Pommiers; 3° La date d'émission des monnaies romaines qui y ont été aussi trouvées.

I. — Comparaison des monnaies gauloises d'*Alesia* (1) et de Pommiers (2).

1° MONNAIES DE CHEFS CITÉS PAR CÉSAR

	Métal	ALESIA	POMM.	N° ATLAS (3)
EPAD . . . . .	BR.	63	4	3900
LITAVICOS . . . . .	AR.	12	1	5072
D V B N O R E X - ANORBO . . . . .	AR.	14	7	4972
D V B N O R E X - D V B - NOCOV . . . . .	AR.	4	14	5026
Total. . . . .		93	26	

(1) *Histoire de César*, par Napoléon III, p. 560. Les monnaies gauloises d'*Alesia* ont été perdues dans un combat et tombées dans un fossé plein d'eau, elles ont par ce fait été soustraites aux recherches immédiates qui se font d'ordinaire sur les champs de batailles (p. 556).

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXV, 1906, p. 79.

(3) Les numéros indiqués se rapportent à l'*Atlas* des monnaies gauloises et le texte de M. H. de la Tour,

2° MONNAIES AVEC LÉGENDES OU NOMS DE CHEFS

	Métal	ALESIA	POMM.	N° ATLAS
CAMBIL . . . . .	AR.	5	1	4143
ABVDOS . . . . .	BR.	1	6	4147 - 4183
DIASVLOS . . . . .	AR.	7	1	4871
Q. DOCI . . . . .	AR.	18	3	5405 - 5441
TOGIRIX . . . . .	AR.	72	26	5550
VLLVCCI . . . . .	BR.	6	2	7493 - 7508
Monnaies de DIVI- TIAC. . . . .	BR.	1	22	7716
VANDILOS. . . . .	BR.	19	1	7881
CALIAGIIS. . . . .	BR.	12	14	8000
ΚΑΛΕΤ ΕΛΟΝ . . . . .	AR.	2	1	8291
Total. . . . .		143	77	

3° MONNAIES ANÉPIGRAPHES

	Métal	ALESIA	POMM.	N° ATLAS
Oboles à la roue de Marseille. . . . .	AR.	2	21	681 - 699
Volus arécomius . . . . .	BR.	1	3	2677
Volus tutosages. . . . .	AR.	3	2	3351
Aigle et Serpent. . . . .	BR.	4	6	6088
Homme fuyant . . . . .	BR.	1	8	7258 - 7322
Animaux dressés et affrontés . . . . .	BR.	1	12	7458
Potin au sanglier. . . . .	POT.	1	1	9147
Total. . . . .		13	53	

Je crois devoir faire remarquer de suite, que l'examen et la comparaison des monnaies d'*Alesia* est très important, car les 249 monnaies gauloises proviennent d'un fossé qui était rempli d'eau lors du siège, on a donc là un numéraire qui avait

cours en Gaule en l'an 52 avant Jésus-Christ.

Il est curieux de constater que malgré la grande distance, d'environ 260 kilomètres, d'*Alesia* à l'oppidum de Pommiers, on a trouvé dans cette enceinte 156 monnaies gauloises, de 21 variétés différentes, semblables à celles qui ont été recueillies dans le fossé d'*Alesia* au nombre de 259 exemplaires.

Les monnaies EPAD, reconnues être d'Espasnactus (1), chef Arverne, sont de 63 à Alesia et de 4 pour Pommiers, cela se comprend Alesia étant assez rapproché de l'Auvergne.

Les pièces de DVBNOREX, admises comme étant celles de l'Eduen Dubnorix (2) ont été trouvées au nombre de 18 à Alesia et de 21 à Pommiers.

Les monnaies LITAVICOS, l'Eduen Litavicus (3), sont de 12 pour Alesia et un exemplaire à Pommiers. César ne parlant de Litavicus qu'au moment du siège de Gergovie, ces monnaies sont peut-être postérieures au siège de Noviodunum.

En plus des monnaies dont il vient d'être question, de l'oppidum de Pommiers, on y a trouvé un exemplaire COIOS-ORCIITIRIX (*Atlas*, 4819), pièce se rapportant à Orgetorix, qui avec Dubnorex, frère du fameux Eduen Divitiacus, vers l'an 59 de notre ère, formèrent le projet audacieux d'envahir et de soumettre la Gaule à leur domination. (*Cat. des monn. gauloises* de M. de la Tour, p. 110).

Deux exemplaires ECCAIOS (*Atlas*, 7471), que

(1) *Cat. monnaies gauloises* de la Bibliothèque nationale de M. H. de la Tour, p. 87 ; — *Histoire de César*, par NAPOLÉON III, p. 556 et 560.

(2) *Hist. de César*, NAPOLÉON III, p. 561.

(3) id. id. p. 561.

Lenormand pensait être d'Iccius, chef des Rèmes (*Cat. monn. gauloises*, p. 172).

Deux monnaies ARDA (*Atlas*, 8839), que Saulcy proposa, avec toute apparence de raison, d'attribuer cette monnaie au chef suprême de la grande ligue des peuplades belges, que Dion Cassius nomme ADRA (*Cat. monn. gauloises*, p. 205).

## II. — Monnaies gauloises de l'oppidum de Pommiers, d'émissions les plus récentes.

NEM. COL. (*Atlas*. 2735) (De la colonie de Nismes) deux exemplaires.

AOIIDIAC-A HIR IMP (*Atlas*, 8086), deux ex. Une de ces monnaies a été recueillie dans les fouilles, de fonds d'habitations gauloises, faites de septembre 1883 à août 1884, avec 242 pièces de CRICIRV et une de DIVITIAC, sur 273 monnaies recueillies (1).

Comme il est certain que la pièce AOIIDIAC.... a été frappée après la conquête romaine, ce fait prouve évidemment que les monnaies de CRICIRV ont été émises à une époque très rapprochée de César, puisqu'il ne s'y trouvait qu'un seul exemplaire de Divitiac, qui, d'après César, était un chef des plus puissants de la Gaule.

A. HIRTIVS (*Atl.* 9.235), 2 ex. Frappée chez les Trévires (2). Cette monnaie est une imitation d'une de la famille Julia (COHEN, *Julia*, pl. XX, 10), qui a été émise vers l'an 58 avant J.-Ch. (3); la pièce HIRTIVS est donc plus récente que celle de Julia.

(1) *Bulletin de la Société*, vol. 1882, p. 89.

(2) *Cat. monn. gauloises*, p. 213.

(3) M. BABELON. *Monn. de la République romaine*, t. II, p.

GERMANVS INDVTILLII (*Atl.* 9.248), 2 ex. Tête d'Octave à droite. Cette monnaie ne doit pas être antérieure à l'an 43 de notre ère (*Cat. monn. gauloises*, p. 213).

MVNATIA (COPIA FELIX) un ex. Fondateur de Lyon, pièce émise vers l'an 43 avant J.-Ch. d'après M. H. de la Tour (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, p. 82).

Pour la preuve de l'occupation de l'oppidum, après la conquête romaine, il est particulièrement intéressant de se reporter à l'inventaire du petit trésor, découvert en 1875 (1), comprenant environ 100 monnaies en argent, dont 5 deniers de la république romaine, le plus récent (CASSIA) était d'émission de 54 avant J.-Ch.

Ce trésor devait avoir appartenu, très probablement, à un Eduen venu avec l'armée romaine, en l'an 51-700 de Rome, après la défaite des Bellovaques sur l'Aisne, lorsque César se rendit dans la région située entre le Rhin et la Meuse, où Ambiorix venait de se révolter.

### III. — Monnaies romaines.

Voici à ma connaissance les monnaies romaines qui ont été recueillies dans l'oppidum, en y comprenant celles découvertes en 1875 (2) :

1. Un as frappé.
- 2 à 4, Trois deniers avec tête de Pallas, de date incertaine.

(1) *Bulletin de la Société*, 1882, p. 88.

(2) *Mémoires de la Société des Ant. de France*, t. Lxv (1906), p.

5. Famille PINARIA émise vers 200 avant Jésus-Christ (2).
6. Famille MARCIA émise vers 174 avant J.-Ch.
- |     |     |          |     |                 |     |
|-----|-----|----------|-----|-----------------|-----|
| 7.  | id. | PAPIRIA  | id. | 139             | id. |
| 8.  | id. | POMPEIA  | id. | 129             | id. |
| 9.  | id. | ANTESTIA | id. | 124             | id. |
| 10. | id. | THORIA   | id. | entre 111 et 79 | id. |
| 11. | id. | FVNDANIA | id. | 101             | id. |
| 12. | id. | MEMMIA   | id. | 94              | id. |
| 13. | id. | CIPIA    | id. | 94              | id. |
| 14. | id. | JVNIA    | id. | vers 89         | id. |
| 15. | id. | CORNELIA | id. | 84 à 72         | id. |
| 16. | id. | RVBRIA   | id. | 83              | id. |
| 17. | id. | PROCILIA | id. | 79              | id. |
| 18. | id. | CASSIA   | id. | 54              | id. |
| 19. | id. | ARRIA    | id. | 44              | id. |
| 20. | id. | CLAVDIA  | id. | 43              | id. |
- 21 et 22. Deux monnaies d'Auguste.
23. Une id. de Tibère.
24. Une de Victorin trouvée dans le fossé du retranchement principal.

---

## CONCLUSIONS

De tout ce qui précède on peut conclure que :

I. — L'oppidum de Pommiers a bien été occupé jusqu'à l'époque du siège de *Noviodunum* par César, en l'an 57 de Jésus-Christ.

La preuve en ressort bien par les découvertes qui y ont été faites de :

(1) Les dates d'émissions sont celles admises par M. BABELON (*Monnaies de la République romaine*).

1° Les monnaies de chefs gaulois, cités par César : EPAD, DVBNOREX et LITAVICVS, dont 26 pièces ont été recueillies à Pommiers, et 143 à Alesia ;

2° Monnaies de chefs ou avec légende de : CAMBIL, ABVDOS, Q.DOCI., DIASVLOS, TOGIRIX, VLLCCI, DIVITIAC, VANDILOS, ΚΑΛΕΤΕΛΟΥ et CALIAGIIS, dont 77 exemplaires ont été trouvés à Pommiers, et 143 à Alesia ;

3° Les monnaies anépigraphes sont de 53 trouvées à Pommiers, et 13 à Alesia, pour 7 variétés diverses ;

4° Les 4 monnaies : ECCAIOS et ARDA, sont aussi une preuve de l'occupation de l'enceinte à l'époque de la conquête romaine, de même que la pièce COIOS-ORCIITIRIX (Orgetorix de César) ;

5° Il en est de même des 18 monnaies de la République romaine émises avant le siège de *Noviodunum*.

## II. — L'oppidum de Pommiers a été occupé peu de temps après la conquête.

Il est certain que l'enceinte de Pommiers n'a pas été abandonnée complètement après le siège de *Noviodunum*, en l'an 57 de Jésus-Christ ; en voici la preuve par les monnaies qui y ont été trouvées :

1° Les 4 monnaies gauloises de : NEM.COL. et AOIIDIA A HIR IMP (trouvées dans des habitations), qui ont été frappées après la conquête romaine et celle de MVNATIA, émise en l'an 43 ;

2° Les monnaies romaines des familles ARRIA et CLAVDIA, émises vers 43 et 44 avant Jésus-

Christ, sont aussi une preuve de l'occupation de l'enceinte.

### III. — Epoque probable de l'abandon complet de l'oppidum.

Il est très probable que l'oppidum n'a été complètement abandonné que lors de la fondation d'AVGVSTA SVESSIONVM, sous le règne d'Auguste, comme paraissent l'indiquer les deux monnaies trouvées dans l'enceinte (1).

En terminant, je crois devoir dire encore : je suis de plus en plus convaincu que l'oppidum de Pommiers, par suite de toutes les découvertes qui y ont été faites, est bien l'emplacement du *Noviodunum*, assiégé par César, dont j'ai retrouvé les vestiges du camp romain.

A Soissons, au contraire, rien de franchement gaulois n'y a été découvert, je répète ce que j'ai dit à la séance de la Société du 5 juillet 1897 : 1° Quelles sont les preuves qu'il ait existé un oppidum assez important à Soissons ? 2° Le Musée de Soissons, si riche en objets anciens du pays, renferme-t-il quelques monnaies ou objets de l'époque gauloise, trouvés dans le prétendu oppidum, dont l'existence n'a jamais été prouvée.

Depuis 1897, j'attends les réponses à ces questions, j'ai la conviction qu'il n'y en aura jamais de sérieuses en faveur de Soissons, prouvant que là était l'ancien *Noviodunum*.

---

*N. B.* — Lors de ma communication de la der-

(1) Après le complet abandon de l'enceinte, des grottes creusées dans le tuf de la contrescarpe, ont été habitées jusqu'au moyen-âge, c'est ce qui explique les deux monnaies de Tibère et de Victorin qui ont été trouvées.

nière séance, au sujet de l'hommage que j'ai fait à la Société, de mon article : *L'enceinte de Pommiers (Noviodunum des Suessions)*, une discussion s'est engagée, dans laquelle un membre de la Société, M. Batteux, m'a fait une observation en disant que je n'avais pas parlé des monnaies de *Galba*. Ayant répondu qu'il n'était pas prouvé que ce chef des Suessions ait existé, je crois devoir faire remarquer, comme il en a été question précédemment, que de Saulcy et A. de Barthélemy, pensaient que c'est ADRA (ARDA rétrograde sur les monnaies), cité par Dion Cassius, et non *Galba*, qui était le chef suprême de la Ligue des peuplades belges.

Peut être bien qu'un des premiers copistes, des *Commentaires de César*, a confondu *Galba*, lieutenant de César (B. G., liv. III, ch. 1<sup>er</sup>, p. 3 et 4), avec ADRA, cette erreur se serait ensuite continuée dans les copies ou éditions parues successivement.

En admettant, comme l'a affirmé notre regretté collègue, M. Alexandre Michaux, dans sa note sur ADRA (1), que *Galba* et *Adra* aient existé, que ce dernier ait succédé au premier, après la reddition de *Noviodunum* à César, les monnaies d'ADRA, trouvées dans l'enceinte de Pommiers, seraient aussi une preuve certaine que l'oppidum était encore occupé après le passage de César.

(1) *Bulletin de la Société*, année 1878, p.



# NOVIODUNUM

---

Communication de M. LECER, Président.

---

Lorsqu'en 1905, j'ai cherché à répondre à cette simple question de bon sens qui m'était adressée par notre éminent collègue, M. Plateau :

« César fit-il passer son armée par la rive droite ou par la rive gauche de l'Aisne pour la conquérir du camp de Mauchamp sur Noviodunum? », je ne supposais pas que j'allais entrer dans la lice et rompre des lances avec M. Vauvillé, au sujet de l'emplacement probable de *Noviodunum*, et aujourd'hui, pour la troisième fois, je suis forcé de prendre la parole sur cette présomption. Je vous prie de m'en excuser : je voudrais vous laisser consacrer vos séances à des études plus variées, mais je ne peux m'empêcher de protester de nouveau contre une opinion que je crois erronée.

M. Vauvillé continue à prétendre que les traces d'habitations et les traces de retranchements qu'il a trouvées sur le plateau de Pommiers jalonnent l'antique Noviodunum et le camp que César a établi dans son voisinage pour en préparer le siège.

Je crois avoir déjà prouvé qu'en quittant le camp de Mauchamp, César dirigea ses troupes par la rive gauche de l'Aisne, et que, par suite, son objectif Noviodunum était situé sur cette rive et non sur la rive droite où est Pommiers. Je n'y reviendrai pas.

Mais, m'appuyant encore sur les *Commentaires*, je donnerai, je crois, une nouvelle preuve de l'erreur de M. Vauvillé.

Le paragraphe XII des *Commentaires* établit que César, qui avait espéré profiter de l'absence momentanée de la garnison de Noviodunum pour s'emparer de vive force de cette place en a été empêché par la hauteur des murailles de son enceinte et par la largeur de ses fossés. Les débris de pierre et les traces des fossés triangulaires que M. Vauvillé a trouvés sur son plateau ont-ils quelque rapport avec les hautes murailles et les larges fossés qui ont arrêté une armée victorieuse de plus de 75,000 hommes, munie de tous ses accessoires de siège ? Je ne le pense pas et je continue à être convaincu qu'il n'y a rien de commun entre le plateau de Pommiers et le Noviodunum des *Commentaires de César*.

Cette opinion qui est, je crois, partagée par la majorité, sinon par l'unanimité de nos collègues, ne nous empêche pas d'être reconnaissants à M. Vauvillé de ses importantes découvertes qui semblent prouver les traces irrécusables d'un oppidum gaulois. Nous espérons même qu'un jour notre dévoué collègue voudra bien nous faire visiter sur place le champ de ses explorations et nous faire voir, entre autres, une ou plusieurs sections du sol nous permettant de nous rendre compte du profil des anciens retranchements. Mais, pour le moment, nous ne voyons aucune utilité à poursuivre un débat stérile sur l'emplacement exact de Noviodunum.

Les membres présents déclarent partager l'opinion du président et décident qu'à moins de présentation de faits nouveaux la question de l'emplacement de *Noviodunum* ne sera plus discutée.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 11 Juin 1906.

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XIII, 3<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXI, 1905.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, 27<sup>e</sup> année, avril 1906, n<sup>o</sup> 4.

*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5<sup>e</sup> série, tome VII, fascicule 1<sup>er</sup>.

*Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu*, n<sup>o</sup> 12, année 1906.

*Revue Historique et Archéologique du Maine*, tomes LVII et LVIII, 1905.

*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, tome XIX.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé communique une note relative à diverses bagues gauloises trouvées dans l'oppidum de Pommiers.

Il donne ensuite lecture d'un second article en réponse aux *Notes sur l'emplacement de Noviodunum*, de M. le colonel Lecer.

M. le Président fait remarquer à M. Vauvillé que la lettre de M. Plateau, qui fait le fond de cet article, ne paraîtra au Bulletin que si M. Plateau, lui-même, y consent; une demande en ce sens sera adressée à M. le Président honoraire.

M. l'abbé Ledouble lit la seconde partie de son travail intitulé : *Brève Etude sur le lieu de naissance et le nom de saint Vaast*. La Société approuve les conclusions de l'auteur et appuie à l'unanimité la réforme orthographique qu'il désire.

M. André Burel présente son rapport sur l'intéressante excursion de la Société du 28 mai dernier, à Champlieu et à Morienvall. Cette excursion avait été parfaitement organisée par M. de Roucy, notre collègue, qui n'avait épargné ni peines ni démarches, et qui a droit à toute la gratitude de la Société.

M. Burel ajoute que la fête artistique dans les ruines du théâtre antique de Champlieu, est fixée au premier ou au second dimanche de juillet.

On y représentera *Iphigénie*, avec le concours d'artistes de la Comédie-Française.

Des billets seront mis en vente dans les bibliothèques des gares de chemin de fer.

Cette importante solennité littéraire et archéologique attirera à bon droit une véritable foule dans ces ruines muettes depuis plus de quatorze siècles.

M. l'abbé Hivet communique à ses collègues le distique latin qu'il a relevé sur la porte du prieuré de Champlieu.

Ce distique doit se lire ainsi :

*Re (sic) spectatur in hoc templo veneranda Marie (sic) (1)  
Quam rosa pulchra magis matris imago Dei.*

M. Blanchard donne lecture de notes sur le Mobilier de l'Eglise de Saint-Jean des Vignes.

On discute ensuite la question d'opportunité de déclaration d'existence de la Société. Après échange de diverses observations, la question est renvoyée à une séance ultérieure.

---

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

En fin de séance, MM. Lecer et d'Arcosse présentent la candidature de deux membres titulaires nouveaux, de M. le comte Octave de Barral, propriétaire à Soissons, et de M. le comte Guy de Lubersac, maire de Faverolles, au château de Maucreux.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

(1) On admire dans ce temple l'image vénérable de Marie, la Mère de Dieu, image plus belle que la rose.

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### Bagues gauloises avec intailles de l'oppidum de Pommiers

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ

---

Ayant présenté à la Société, dans la séance du 2 octobre 1905, un certain nombre de fibules gauloises de l'enceinte de Pommiers, je pense qu'il peut être intéressant de communiquer aujourd'hui quatre bagues, avec intaille, de la même provenance. Ces pièces ont été trouvées dans des fouilles de fonds d'habitations gauloises, avec de nombreuses monnaies gauloises, datant bien ces objets.

Trois de ces bagues font partie de la belle collection de M. L. Brunehant, qui a eu l'amabilité de me les confier; celles-ci sont en fer, par suite d'oxydation elles n'ont presque plus que le chaton et la pierre gravée.

La première est ornée d'une agate grise, de



forme ovale, de 0<sup>m</sup>010 sur 0<sup>m</sup>007, sur laquelle on voit une massue entre deux traits (1).

(1) Les clichés représentant les pierres gravées ont été prêtés par la *Société des Antiquaires de France*.

La deuxième, avec agate à plusieurs couches,



ovale, de 0<sup>m</sup>009 sur 0<sup>m</sup>0075, représente un paon, à droite, au repos.

La troisième, la plus intéressante, est ornée d'une superbe intaille sur agate, également à plusieurs couches, ovale, de 0<sup>m</sup>015 sur 0<sup>m</sup>012. On y voit un



pégase galopant à droite ; au-dessus, entre la tête et l'aile, V ; entre l'aile et la queue, EL ; entre la queue et les pieds de derrière, VG ; sous le cheval, NI.

L'inscription de cette bague est à étudier, car elle peut varier suivant le point de départ de la lecture. Il me semble intéressant de faire remarquer que le Pégase de cette bague a une certaine analogie, comme forme et allure, avec celui qu'on voit représenté sur les très nombreuses monnaies gauloises en bronze des Suessions, à la légende CRICIRV, qui ont été trouvées dans le même oppidum que les bagues.

Voici une quatrième bague en argent, de ma collection ; elle a été aussi trouvée dans un fonds d'habitation gauloise de la même enceinte, elle est



ornée d'une pierre gravée sur cornaline pâle, de

forme presque ronde de 0<sup>m</sup>013 de diamètre, elle représente un arbre sur plan incliné et à côté une massue dressée.

M. Henri de la Tour, du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et M. A. Blanchet pensent que ces intailles ont été faites par des graveurs gaulois (1), comme paraît le prouver le Pégase de la bague et celui des monnaies de CRICIRV.

---

### MONNAIES DE CRICIRV

Comme je viens de parler des monnaies de ce chef des Suessions, je présente à la Société les dessins de quatorze monnaies inédites, avec cette légende, qui font partie de ma collection ; elles vont être publiées sous peu dans la *Revue numismatique*. Ces monnaies comprennent dix pièces en bronze et quatre en argent.

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1906, p. 253.



## NOVIODUNUM-POMMIERS

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

---

MESSIEURS,

Je crois qu'il est intéressant de revenir sur cette question.

Vers la fin de la séance du 7 mai, de la Société, vous devez vous rappeler que notre collègue, M. Burel, a dit que notre honorable président honoraire, M. Plateau, l'avait prié de me remettre une réponse qu'il n'avait pas pu m'envoyer et de l'excuser de ce retard.

Je crois nécessaire de dire quelle réponse j'attendais de M. Plateau.

A la réunion de la Société du 2 avril dernier, j'ai offert, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de mon tirage à part, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* « ENCEINTE DE POMMIERS (*Noviodunum des Suessions*) » ; j'ai cité, à cette occasion, un extrait de l'article de M. Plateau « ENCORE NOVIODUNUM », imprimé dans le *Bulletin de la Société*, vol. 1901-1902, p. 33.

A ce sujet, plusieurs membres de la Société ont affirmé que, depuis cette époque, M. Plateau était changé d'avis, que maintenant il pensait que Soissons était bien l'emplacement de Noviodunum.

Pour être bien renseigné, j'ai écrit, le 4 avril, à M. Plateau afin de savoir ce qu'il pense ; en raison de la maladie qui le retenait au lit, ce n'est que le

7 mai que cette réponse m'a été remise par M. Burel.

Je regrette bien que cette réponse de M. Plateau, qui était ouverte, malgré la demande faite par notre Président à M. Burel d'en donner lecture, n'ait pas été communiquée à la Société pendant la séance, car elle donne des renseignements sur ce que pense M. Plateau, sur la question de Noviodunum et sur la marche de César après la défaite des confédérés belges.

Je crois donc communiquer à la Société la copie de la réponse que M. Plateau m'a fait remettre par M. Burel :

« Je vous félicite bien sincèrement de la cons-  
« tance et de l'ardeur que vous mettez à soutenir  
« vos convictions. Le camp de Pommiers est  
« presque une religion pour vous, je vous avouerai  
« que pour moi la certitude n'est pas absolue, il  
« reste encore des points obscurs à éclaircir. *Le*  
« *magno itinere confecto* me semblait bien embar-  
« rassant, car huit lieues qui séparent Fismes de  
« Soissons ne pouvaient être considérées comme  
« un *magnum iter*... par César.

« Aujourd'hui l'objection a perdu de sa force,  
« depuis que nous avons admis, comme très pro-  
« bable, la route par les hauteurs et les plaines  
« qui bordent la rive droite de l'Aisne et qui de ce  
« fait aurait été allongée. On peut donc admettre  
« comme possible l'arrêt des Romains à votre  
« Noviodunum. Dans les *Commentaires*, César ne  
« parle pas de la rivière d'Aisne, excepté pour la  
« bataille de Pontavert, c'est regrettable. Ce qui, à  
« nos yeux, a une certaine valeur c'est notre nom  
« de Soissons, *Augusta Suessionum*.

« Je ne puis que rappeler ici la thèse soutenue par le savant Allemand (1) et qui peut se résumer en quelques mots : Auguste, pour assurer la conquête et adoucir et endormir les regrets patriotiques des Gaulois, ruine les anciens oppides, situés sur les montagnes, et les remplace par des cités fondées.

« Je rappelle seulement les principales :

« *Bibracte*, — *Augustodunum* (Autun) ;

« *Gergovie*, — *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) ;

« *Noviodunum*, — *Augusta Suessionum* (Soissons).

« Je remarque combien de villes gallo-romaines ont reçu le qualificatif d'*Augusta* — c'était probablement un signe de distinction.

« Vous voyez que, par les considérations que je viens de vous exposer, mes opinions n'ont guère varié. J'étais et suis encore, autant que la prudence me le permet, partisan de la probabilité de *Noviodunum-Pommiers*.

« Malheureusement il reste encore assez de brouillard à dissiper avant de persuader les récalcitrants ».

Comme on vient de le voir M. Plateau admet, comme très probable, la route suivie par César par les hauteurs et les plaines bordant la rive droite de l'Aisne, contrairement à l'opinion de notre Président actuel, qui pense que César s'est dirigé sur Noviodunum par la rive gauche de cette rivière. (*Bulletin de la Société*, séance du 5 octobre 1903.)

(1) Voir l'article : *Encore Noviodunum* de la séance de la Société du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

M. Plateau n'est pas changé d'avis depuis la séance de la Société du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (*Encore Noviodunum*), comme l'ont affirmé plusieurs membres de la Société, dans la séance du 2 avril dernier ; la preuve en est bien certaine en comparant son article de 1901 avec la réponse qu'il m'a fait remettre le 7 mai par notre collègue, M. Burel, puisqu'il est encore partisan de *Noviodunum-Pommiers*.

---

## BRÈVE ÉTUDE

SUR LE LIEU DE NAISSANCE ET LE NOM  
de Saint Vaast

Par M. le chanoine LEDOUBLE.

---

Un sage des temps anciens nous a laissé cette exhortation : « Louons les hommes illustres qui sont nos pères et nos modèles ». Mais ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de faire l'éloge, pour en tirer des leçons morales, de celui au sujet duquel je veux vous entretenir.

Notre Société se qualifie historique. Aussi, ayant pris le dessein de vous parler de saint Vaast dont le nom est populaire en notre ville depuis qu'il y vint prendre contact avec nos pères du cinquième siècle, je resterai dans le domaine de l'histoire. Ce n'est pas toutefois le tableau complet de sa vie si intéressante que je vous présenterai ; je ne veux qu'étudier brièvement deux points qui

le concernent : Le lieu où il est né, et l'orthographe régulière de son nom.

### I. — Lieu de naissance de saint Vaast.

La vie de saint Vaast a été écrite presque au lendemain de sa mort, arrivée à Arras, le 5 février 540. Son auteur y a raconté, avec de grands détails, les nombreux travaux que l'apôtre de l'Artois a accomplis durant son long épiscopat, et il n'a pas manqué de nous apprendre les éclatants miracles qui vinrent bientôt illustrer son tombeau. Il ne nous a rien dit toutefois de la grande cérémonie, en laquelle saint Aubert, l'un de ses successeurs, et saint Omer, évêque de Thérouanne, cédant à la pression populaire et aux vœux du clergé, élevèrent son corps de terre pour le placer sur les autels. Cette translation eut lieu dans l'année 667, et au dire des historiens, fut un spectacle à nul autre pareil, en raison du concours des multitudes qui y assistèrent, et des prodiges dont elles furent les témoins. La merveille la plus grande et qui porta l'enthousiasme au plus haut point, fut la guérison de saint Omer lui-même. Le saint prélat était aveugle, et ne pouvait suivre la marche sans un conducteur. Instantanément, il recouvra la vue au cours de la procession et, éloignant son guide, se mit à marcher seul, voyant et bénissant Dieu avec toute l'assistance. L'on aurait peine à comprendre que notre auteur, s'il avait été témoin de ces grands faits, ou s'il les avait connus n'en eût point parlé dans sa *Vie de saint Vaast* ; aussi l'on conjecture avec raison, qu'il a écrit avant qu'ils ne fussent arrivés. Son œuvre a donc été faite entre les années 540 et 667.

Cette première vie de saint Vaast a été reprise au IX<sup>e</sup> siècle par le diacre Alcuin, grand savant et ami de Charlemagne, et l'abbé Radon, supérieur du monastère de Saint-Vaast d'Arras, qui l'avait chargé de la reviser, de l'améliorer et de l'augmenter, lui remit tous les documents dont il pouvait disposer. L'œuvre d'Alcuin subsiste encore aujourd'hui ; mais cet historien pas plus que son prédécesseur ne nous a fait connaître les origines de saint Vaast, le lieu de sa naissance, la condition de sa famille, et sa première éducation.

Tous deux ont commencé leur récit au jour où le roi Clovis, revenant vainqueur des champs de Tolbiac et traversant le peuple des Leuques, rencontra le saint prêtre à Toul, *Tullum Leucorum*, et instruit par la renommée, l'attacha étroitement à sa personne en qualité de catéchiste.

Sans doute, c'est alors que cessa la vie privée de saint Vaast et que commença sa vie publique, dont l'action, venant aider celle de Remi, l'évêque de Reims, a été si profitable aux intérêts de la France, et notre reconnaissance va aux historiens qui nous ont appris comment il l'a remplie. Mais pourquoi ont-ils laissé dans l'oubli son berceau et ses premières années ? Nous aurions aimé à saluer avec eux la terre où il reçut le jour et passa son enfance jusqu'à ce que la Providence lui demandât de la quitter pour suivre la voie par laquelle il devait nous arriver au moment opportun.

Les anciens n'avaient pas les mêmes préoccupations que nous. Ils s'intéressaient moins aux questions de lieux et de temps dont nous aimons, et avec raison, que l'on encadre les récits qu'on nous présente. Mais plus tard, leurs successeurs comprirent ce que leurs omissions avaient de regrettable

et comment elles étaient de nature à favoriser les erreurs, et ils y remédièrent comme ils purent.

En ce qui concerne saint Vaast, c'est seulement deux cents ans environ après Alcuin, c'est-à-dire au XI<sup>e</sup> siècle, que parut le premier document qui nous a fait connaître la région où il est né. C'est dans un manuscrit contenant les *Annales de l'Abbaye de Saint-Vaast et de Saint-Bertin d'Arras* que l'auteur a inscrit le passage suivant : « *Hunc Domnum Vedastum Aquitania usque ad hæc moderna tempora à Petragoricâ regione profitentur nativam originem habuisse, maximè quia sepulcrum patris ac matris, inibi esset.* » — C'est une croyance des Aquitains qui persévère de nos jours que saint Vaast est né dans la région du Périgord. Elle est fondée surtout sur ce fait que là se trouvaient les tombes de son père et de sa mère.

Ce texte est clair. Saint Vaast est né en Périgord. Telle était au XI<sup>e</sup> siècle l'ancienne et fondée croyance de la contrée. Celui qui en donne le témoignage vivait dans un monastère où rien de ce qui intéressait le Saint n'était ignoré ; son témoignage est donc certain. Si l'on peut tout de même regretter qu'il n'ait pas nommé le lieu précis de cette naissance, il a borné le champ de nos recherches. Nous dirons plus loin le nom du coin de ce champ désigné par la tradition.

Mais voici qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, parurent d'autres *Vies de saint Vaast*. Les monastères de tout ordre se multipliaient alors sur le sol de la France ; les moines étaient pris d'un beau zèle pour la reproduction des écrits anciens afin de les disperser dans les maisons nouvellement fondées.

Les Vies de saint Vaast qui datent de ce temps ne sont que des copies ou des extraits des

anciennes ; mais leurs auteurs prirent soin d'y indiquer le lieu de sa naissance par une addition spéciale qui se distingue parfaitement du reste du texte : elle est placée tantôt au commencement de ce texte, et tantôt à la fin, au gré de l'écrivain.

Voici en substance, et traduite d'un latin assez barbare celle qui se trouve dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes au 6 février : « *En Aquitaine, à mi-chemin de Limoges à Périgueux, se trouve la Montagne de Leuques, MONS LEUCUS, chez le peuple de même nom qui s'étend jusqu'à l'Océan. Sur cette montagne se voient des ruines considérables qui rappellent un château-fort ou une ville. C'est là qu'est né saint Vaast. Il appartient au peuple des Leuques.*

Ce n'est donc plus en Périgord que cette information du XIII<sup>e</sup> siècle place le berceau de saint Vaast, mais sur la montagne de Leuques, dans la peuplade de même nom. Mais, où se trouve donc dans l'Aquitaine ce peuple ou cette montagne ?

Aucun historien et aucun géographe ne nous ont jamais appris que les Leuques habitaient la Gaule occidentale. Ils nous les montrent au contraire à l'Orient, dans la région de Toul, vers la Germanie. C'est chez eux, dans ce pays éloigné, que saint Vaast arrivé à l'âge d'homme, et s'étant séparé de l'Aquitaine et de sa famille est venu chercher la solitude et la retraite. Nulle autre part dans les Gaules ne s'est rencontrée une peuplade de Leuques. N'est-il donc point à croire que l'écrivain du XIII<sup>e</sup> siècle se soit mépris et ait fait une regrettée confusion entre le pays où s'est retiré saint Vaast et celui où il est né ?

Cependant, si le peuple des Leuques ne se découvre pas en Aquitaine, n'y pourra-t-on du moins

trouver une Montagne qui porte ce nom, *Mons Leucus*? On l'a cherchée et on ne l'a point trouvée. Elle n'est marquée sur aucune carte, ni signalée dans aucune histoire; son nom n'existe ni dans les souvenirs, ni dans la tradition populaire. En vain le chroniqueur Bernard Guy, originaire du Limousin et décédé évêque de Lodève en 1328 a-t-il prétendu que le village de Courbefy, avait été bâti sur le mont Leuques et en avait fait disparaître le nom. Voici ce qu'il a écrit dans son catalogue DE SANCTIS LEMOVICENSIBUS EXTRA DIOECESIM SEPULTIS: « *Sanctus Vedastus qui fertur oriundus de Castro quod dicitur Curvifunium in monte situm, apud Atrebatum, ubi quadraginta annis fuit dignus episcopus, requiescit.* » Mais comme il n'a pu dire, ni quels auteurs l'avaient renseigné, ni sur quelles preuves il s'appuyait, ses contemporains eux-mêmes restèrent incrédules à son opinion.

Courbefy avait bien l'avantage d'être sur une montagne, mais cette montagne était-elle le Mont Leucus? Courbefy était nouveau et n'avait point d'histoire; aucun souvenir ni aucune tradition n'y rappelaient le nom de saint Vaast. Aussi, l'Eglise de Limoges qui inscrivit en 1587 dans sa liturgie la fête du saint évêque se refusa à y introduire le nom de *Curvifunium*; elle y mit seulement celui de *mons Leucus* des manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle, en laissant d'ailleurs à leurs auteurs la responsabilité de leur information vraie ou erronée: « *Vedastus in finibus Petrocoriorum et Lemovicum in monte dioecesis Lemovicensis qui Leucus dicebatur, nobili prosapia natus....* »

Le problème du lieu de naissance de saint Vaast ne fut donc pas alors résolu et devint une préoccupation pour les historiens. Les auteurs de l'an-

cienne *Gallia christiana*, MM. de Sainte-Marthe dont l'un a vécu au couvent des Oratoriens de Saint-Paul-aux-Bois à quelques lieues d'ici et a été inhumé dans l'église de la Paroisse, ont écrit que saint Vaast était d'origine franque ou germane. Le Père Giry, qui a passé quelque temps au couvent des Minimes de notre ville a écrit dans sa *Vie des Saints*, d'ailleurs très estimée, que le lieu de sa naissance est resté inconnu. Le Dictionnaire de Moréri l'a placé à Toul; Baillet en Aquitaine, Godescard et Feller dans la Gaule occidentale, sans désignation de province; quant aux auteurs de la nouvelle *Gallia christiana*, ils se sont contentés de rapporter les opinions des autres historiens.

Dans le siècle dernier, les études hagiographiques trop abandonnées depuis longtemps furent reprises avec ardeur un peu partout en France, et la question qui nous intéresse ne manqua pas, au milieu de beaucoup d'autres de plus grande importance, d'être de nouveau agitée. Elle mit en bataille l'Artois, Limoges et Périgieux : MM. Van Drival, Proyard, Arbellot et Pergot.

Périgieux commença par une simple note insérée dans une *Vie de saint Front*. L'on y déclarait que le Périgord était le pays de naissance de saint Vaast, et l'on donnait même le nom du lieu où avait vécu sa famille et où avait été son berceau. L'on promettait dès lors une étude complète à paraître bientôt. Celui qui devait l'entreprendre s'y trouva grandement encouragé par la découverte qui se fit en ce temps à la bibliothèque de Douai du manuscrit que nous connaissons du XI<sup>e</sup> siècle comme plaçant en Périgord le tombeau de saint Vaast, et qui paraissait avoir été inconnu ou oublié dans les siècles précédents.

Malgré ce manuscrit, c'est la vieille thèse du Limousin qui fut embrassée en Artois. Pouvait-on alors faire autrement en ce pays ? C'est à Limoges qu'on s'était documenté ! L'on ne fit guère d'ailleurs que rééditer ce qui avait été dit anciennement, et l'un des savants défenseurs, prenant à cœur de déterminer enfin l'emplacement du Mont Leuque, eut recours à un moyen nouveau et fit appel à la science de l'étymologie qui remonte aux origines par l'explication des noms.

Non loin de Courbefy, se trouve la petite ville de Chalus. Ce nom le frappa. Il crut y découvrir le *Mont Leucus* cherché. Chalus, se dit-il, se décompose en *Castrum* et *Leucus*, et le nom *Castrum* a été substitué à celui de *Mons*, après la construction du château ou de la ville.

Il se trompait. On le lui fit bien voir. Les anciennes chroniques nous apprennent en effet que la ville de Chalus doit son établissement au proconsul *Lucius Capreolus* qui vivait au temps d'Auguste et qu'elle eut pour premier nom *Castrum Lucii à Capreolis*. La science de l'étymologie est très utile. Elle mène à la vérité en beaucoup de cas ; mais elle a aussi ses perfidies, et si l'on ne prend garde aux trompe-l'œil et aux faux départs, l'on n'aboutit qu'à des mécomptes.

Le Limousin n'en applaudissait pas moins à l'Artois, et c'est alors que le Périgord rentra résolûment dans la lice. Il avait affaire à des adversaires instruits et tenaces ; mais lui-même s'était préparé depuis longtemps à cette lutte historique et savante, et si ce n'est pas sans résistance, c'est du moins victorieusement qu'il parvint à démontrer que la tradition du XI<sup>e</sup> siècle qui faisait naître saint Vaast en Périgord n'avait cessé de se transmettre de

génération en génération et se trouvait principalement localisée dans les deux villages, contigus entre eux, de Châtres et de Villac, affirmant que là avait été le berceau de saint Vaast.

Et en effet, que de restes et de vestiges du passé, que de souvenirs et de monuments anciens n'y trouve-t-on pas qui rappellent saint Vaast et sa famille, et ont aidé leur mémoire à passer, à travers les siècles, des pères aux enfants.

Un nombre considérable de lieux-dits territoriaux portent les noms de *Saint-Vaast*, ou *Sen Vas* ou simplement *Vas*. A Villac, l'on a des vignes, des bois, des friches de Saint-Vaast ; à Châtres, le pré de *Vas*, la maison de *Vas*. Un canton tout entier du territoire s'appelle *Trassalvas*, au-delà du bois de *Vas*. Une fontaine s'appelle Fontaine de Saint-Vaast.

L'ancien camp romain qui a donné son nom au village, *Castrum*, était tout près. Il a conservé ses anciens fossés, et du sommet de la montagne la vue s'étend au loin sur le Limousin.

Le vieux Châtres est aujourd'hui bien diminué. Il a perdu plusieurs petits castels ou demeures seigneuriales, comme une ancienne abbaye de religieuses qui eut ses jours de célébrité. En passant, et quoique ce soit étranger à notre sujet, relevons sur l'un des derniers feuillets d'un livre de comptes de cette abbaye, conservées aux archives de l'église, le nom du seigneur Antoine de Vielhemard de Bourdeilles qui nous rappelle celui de notre dernier évêque de Soissons avant la Révolution, Monseigneur Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles. Né en 1720, à Tren, diocèse de Saintes, il fut d'abord vicaire général de Périgueux, puis évêque de Toul en 1762 et de Soissons en 1765. N'apparte-

nait-il pas à la famille du seigneur Antoine ? Les sires de Bourdeilles habitaient le château de Bourdeilles en Périgord et portaient le titre de baron.

Mais il est temps de conclure ce premier article, pour rester fidèle au titre de *Brève Etude* que nous avons mis en tête de notre travail.

Saint Vaast n'est donc pas d'origine franque ou germane. Il n'est point né au pays de Toul, chez les anciens Leuques ; il a eu l'Aquitaine pour berceau.

Cette grande province de la Gaule occidentale s'étendait du fleuve de la Loire aux montagnes des Pyrénées. Elle se partageait en petites provinces. Le Périgord et le Limousin en occupaient la partie septentrionale.

C'est en Périgord qu'est né saint Vaast. Nous en avons le témoignage de l'Annaliste de l'Abbaye d'Arras qui a écrit au XI<sup>e</sup> siècle et a affirmé la croyance des siècles précédents. Au XIV<sup>e</sup>, le Limousin prétendit se substituer au Périgord. L'histoire paraît s'être alors peu intéressée au procès, qui n'était pas d'ordre général et se contenta de garder le nom de l'Aquitaine.

De nos jours, la lutte a recommencé. Les doctes du Périgord, forts et bien armés, ont vaillamment combattu contre leurs adversaires également forts. La victoire leur est restée et elle a été complète. Elle a été jusqu'à circonscrire dans le Périgord la terre sur laquelle a reposé le berceau de saint Vaast.

Cette terre est celle de Châtres, près Villac. La famille de notre Saint l'habitait au V<sup>e</sup> siècle ; son nom s'y est conservé fidèlement de génération en génération, dans les âmes et les cœurs ; il est inscrit sur les registres publics, et, à travers les ruines

accumulées par les siècles, on le trouve encore comme gravé aux divers cantons du territoire, sur les terres et bois, prairies et maisons qui furent autrefois son apanage.

---

## II. — Le nom de saint Vaast.

Le second point de la présente Etude, auquel j'arrive maintenant, concerne le nom de saint Vaast. Ce nom, depuis qu'il est passé dans la langue française, a été écrit de beaucoup de manières, et cependant une seule doit être la bonne, celle qu'il faut garder. Or, quelle est-elle ? Je voudrais essayer de la trouver.

*Vedastus* est le nom sous lequel saint Vaast nous est présenté quand les historiens le font entrer dans la vie publique. *Vedastus* est un nom latinisé. Quel était ce nom dans son idiome antérieur, dans la langue primitive du Périgord ? Peut-on croire qu'il s'écrivait *Vas*, comme on le retrouve encore écrit aujourd'hui aux cadastres territoriaux de Châtres et de Villac ? Il semble bien que non. Si, en effet, le nom de notre Saint avait été *Vas* dans sa langue originelle, l'on n'aurait eu aucune peine à le latiniser. L'on aurait pu le laisser simplement dans sa forme native, puisque *Vas* est un mot latin, dont la signification est vase, vaisseau, ustensile. L'on aurait pu encore lui donner une terminaison en *us* ou *ius*, ou bien en *o* et *io*, etc. ; mais qui eût jamais pensé à l'écrire *Vedastus* ? Ce nom, à première vue, représente la latinisation de *Védast*, et, en effet, *Védast* a bien pu être le nom primitif que nos aïeux eurent à latiniser. Quant au patois *Vas* que l'on trouve, au moyen-âge, dans

le Périgord où il a persévéré comme nous l'avons dit, il serait une déformation du nom de saint Vaast, après qu'on l'eut fait repasser de la langue latine dans la française.

Mais, laissons de côté cet examen d'un trop vieux temps ; il est d'ailleurs inutile. C'est du latin *Vedastus* que sont sorties les diverses formes françaises qui ont été données au nom de notre Saint ; il doit faire le point de départ de nos recherches.

Le nom latin *Vedastus* a donné sans difficulté, dès le commencement, à nos historiens qui substituèrent la langue française à la langue latine, le français *Védast*, qu'on trouve encore de nos jours dans l'*Histoire de l'Eglise* de *Rohrbacher* et le *CLOVIS* de *Godefroy Kurth*, ainsi que chez les écrivains amis des formes anciennes. Il ne fut point cependant écrit chez tous de la même manière.

Les uns, persuadés que saint Vaast était d'origine germanique et que son nom avait appartenu à une langue aspirée, marquèrent au moyen d'un double V initial l'aspiration que la langue latine, n'ayant pas cette lettre, n'avait pu lui conserver, et ils écrivirent *Wédast*. Les autres, mieux informés ou simplement d'instinct, n'employèrent que le V simple, comme il l'était dans le latin, et écrivirent *Védast*.

De là deux courants, c'est-à-dire deux usages, se formèrent, qui sont venus jusqu'à nous malgré les transformations successives par lesquelles a passé le nom de notre Saint.

Ceux qui, les premiers, crurent devoir employer le double V furent bien excusables : Ils pensaient faire chose régulière, et même nécessaire. Mais leurs imitateurs ne peuvent être excusés aujourd'hui ; il n'est pas, en effet, un historien qui, la controverse

entre le Limousin et le Périgord étant laissée de côté, ne professe que saint Vaast est né en Aquitaine, et, de leur côté, les grammairiens et les linguistes enseignent que l'ancienne langue de cette province n'était point aspirée. Avec ceux-ci, contentons-nous de dire, pour exemple, que l'aspiration n'existant pas dans les noms *Gaast* ou *Gast* et *Gaston*, elle n'a pas davantage existé dans *Vaast*, le primitif d'où ils sont tirés. Ajoutons, si l'on veut, que l'aspiration n'a point été transmise aux mots *Gascoigne* et *Biscaye*, parce qu'elle ne se trouvait pas dans le primitif *Vasconia* dont ils descendent. L'emploi du double V dans *Védast* est donc condamnable et tout à fait à rejeter, parce qu'il constitue une faute contre l'histoire et la langue du pays d'origine de saint Vaast. Or s'il est condamnable dans *Védast*, il l'est de même dans les transformations que ce premier nom français a subies par la suite ; il faut donc lui donner l'exclusion absolue.

*Védast* a donné naissance à *Véast*. Cette forme a été constatée par M. le bibliothécaire Carron dans un manuscrit d'Arras. Elle ne diffère de la précédente que par l'absence de la consonne *d*.

C'est sans doute afin d'obtenir plus de rapidité et une diminution d'effort dans la lecture que les anciens se firent une règle de mutiler ou d'abrégier les noms latins qui se composaient de plus de deux syllabes. Mais il serait difficile de préciser absolument les principes qu'ils ont suivis dans l'application de cette règle. Il nous suffit de savoir qu'elle a existé. Ainsi de *Laudunum*, ils ont fait *Laon* ; d'*Ambianum*, *Amiens* ; d'*Atrebatum*, *Arras* ; de *Bellovacum*, *Beauvais* ; de *Catalaunum*, *Châlons* ; de *Leodegarius*, *Léger*, etc.

La forme *Véast*, issue immédiatement de *Védast*, fut elle-même modifiée et devint *Vaast*, sans doute pour cause d'euphonie. Un changement analogue se rencontre dans le nom de *Laon*. Nous avons dit plus haut que *Laudunum* a donné *Laon*. C'est vrai, mais toutefois avec l'intermédiaire *Loon*, dont le premier *o* a été ensuite changé en *a*.

Ainsi, par l'effet de deux variations, nous sommes arrivés de *Védast* à *Vaast*. Est-ce là la forme définitive, celle à laquelle il faut rationnellement s'arrêter? Nous le croyons, bien que nous ayons quelquefois vu et lu *Vast* avec un seul *a*.

Dans la syllabe *Va*, l'*a* tient lieu de la voyelle *é* à son aigu; il ne peut être supprimé. Quant au second, c'est lui qui dans le mot *Vedastus* portait l'accent tonique, et sur lequel s'exerçait l'effort de la voix, il ne peut être supprimé non plus. Sa suppression détruirait la structure ou la charpente du nom primitif *Védast*.

De même que dans le nom de *Laon*, l'on ne doit point supprimer la voyelle *o*, qui, si elle ne se prononce pas, rappelle la constitution du nom primitif, de même on conservera le second *a* de *Vaast*.

Nous sommes donc amené à conclure que le nom de *saint Vaast*, pour être écrit régulièrement, doit l'être avec un *V* simple et deux *a* : *Saint-Vaast*.

C'est la forme *Vaast* qui est suivie à Arras et à Périgueux. Toutefois à Limoges on écrit *Vast*.

La forme *Vaast* est pratiquée en Calvados où se trouve la commune de *Saint-Vaast*; en Seine-Inférieure où l'on a celles de *Saint-Vaast du Val* et *Saint-Vaast-Dieppedalle*; dans la Manche, c'est *Saint-Vaast d'Equipeville*, et dans l'Oise, *Saint-*

*Vaast-lès-Mello*. Dans le Nord on a, d'une part, la commune de *Saint-Vaast* et, d'autre part, celle de *Saint-Waast-la-Vallée*.

Ces diverses citations suffisent pour nous faire voir que la forme *Vaast* se trouve, en ce temps, presque universellement suivie, hors de chez nous. Mais, chez nous, ici, à Soissons, qu'en est-il ? Pour avoir une réponse plus complète, il m'a paru intéressant d'interroger non-seulement le présent, mais le passé.

Faut-il d'abord mentionner que Mathieu Herbelin, religieux prémontré de Braine, dans le récit qu'il a fait de la prise de Soissons par les Huguenots, le 27 septembre 1567, et de la dévastation des églises, a écrit *l'Esglise collégiale Sainct-Val* ? Mais le lecteur du manuscrit n'a-t-il pas lu Val pour Vat ? (*Bull.* XIII, Soc.).

Aux registres des baptêmes de l'église de Mercin pour les années 1641, 1642 et 1643, pendant lesquelles Messire François Lagnier desservit la Paroisse, une note indique qu'il était chanoine de *Saint-Va* et de Sainte-Sophie (à Saint-Médard).

Incrivons encore le *bourg de Saint-Vuast*, comme il est appelé dans le *Dictionnaire topographique* de M. Matton (*Comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons*, année 1442). On l'a appelé aussi bourg Saint-Mard à cause de son voisinage de l'abbaye de Saint-Médard.

N'omettons pas non plus le petit ru de Saint-Vast, affluent de la Vesle à Villesavoie, dont le parcours est de 1.300 mètres.

Dans les actes notariés du XVI<sup>e</sup> siècle, l'on a écrit Saint-Vaast, comme nous l'apprend M. Suin dans les recherches qu'il a faites sur les noms des rues de la Ville, et Claude Dormay qui écrivait,

vers 1660, son *Histoire de Soissons*, a suivi la même orthographe toutes les fois qu'il a eu à parler de notre faubourg, de son église et de son chapitre.

Sur un plan en élévation de la Ville de Soissons par V.-A. Poincellier, de 1746, on lit *Bourg Saint-Vast*, église *Saint-Vast*. On a la même orthographe sur un autre plan du géomètre S. Lejeune, en 1768. Mais les intéressantes gravures de Tavernier portent *Saint-Vaast*.

Dans un *Pouillé* de 1766, pour l'évaluation des décimes à payer au roi, nous lisons *Saint-Vaast* de Soissons, *Saint-Vaast de Longmont*, *Saint-Vaast* et Notre-Dame de La Ferté-Milon, le chapitre de *Saint-Vaast*, la cure de *Saint-Vaast*, etc. Mais dans l'*Etat ecclésiastique et civil* publié en 1783 par Houillier, curé de Saint-Christophe-à-Berry, l'auteur a écrit *Saint-Wast* en parlant des mêmes établissements. Il a cependant mis *Saint-Vaast* en parlant des Bénédictins d'Arras qui possédaient une chapelle de Saint-Nicolas à Berny-Rivière.

M. Lequeux, dans ses *Antiquités religieuses*, a dit *Saint-Waast* ; les historiens Leroux et Henri Martin ont préféré *Saint-Vaast*. M. Pécheur a employé les deux formes. Dom Lelong, dans son *Histoire du Diocèse de Laon* a écrit *Vast*.

Ouvrons maintenant les *Bulletins* de notre Société historique et archéologique. Nous y trouvons *Vaast* avec M. Poquet, *Wast* avec M. Darras, *Waast* avec M. de La Prairie, etc. Notre Société n'a point d'orthographe qui lui soit propre. On y vit dans la plus grande liberté. Est-ce bien ? N'est-ce pas plutôt de la licence.

A l'Evêché, le tableau officiel des Paroisses du Diocèse porte depuis longtemps *Saint-Vaast*. C'est la loi. Eh bien ! allez à l'église paroissiale ; vous y

trouverez peut-être encore quelque ancienne affiche ou inscription ; au besoin, vous consulerez les registres paroissiaux et vous constaterez bien vite que le bon curé qui a dû naguère quitter sa paroisse pour cause de santé, après un long et utile ministère, n'a pas manqué de rectifier et d'écrire partout *Saint-Waast*, s'attribuant ainsi un privé droit de réforme. Il n'était pas d'ailleurs aussi avisé que l'est son successeur sur la science de l'origine des mots de notre langue.

Que dire enfin du précieux guide paru récemment pour l'usage des visiteurs de notre ville et ayant pour titre : *SOISSONS, ses Monuments, ses Etablissements, ses Souvenirs* ? Il a bien des mérites ; il en aura un de plus si, dans une nouvelle édition que nous souhaitons prochaine, son auteur veut bien renoncer au double V dans le nom de Saint-Vaast.

A la Mairie, sur les papiers officiels et les actes publics l'on écrit *Saint-Waast* : c'est sans doute que l'ordre en est donné. Mais, de l'autre côté de la rivière, les habitants s'en remettent pour leurs lettres commerciales ou d'affaires aux imprimeurs, qui en font à leur guise et avec une grande variété.

Vraiment, on ne peut qu'être étonné que dans une si bonne ville où il y a tant de gens bien élevés et instruits, l'on ne puisse mieux s'entendre sur l'orthographe du nom d'un populeux faubourg. N'est-il pas à désirer, et depuis longtemps, que l'union se fasse enfin sur un point où la variété ne saurait plaire parce qu'elle est irrationnelle et condamnable.

Veillent donc nos honorables Magistrats à qui il appartient d'ordonner ce qui est bon et juste,

prendre telles mesures qui seront nécessaires, pour qu'officiellement et dans l'usage populaire, le nom du faubourg de Saint-Vaast prenne désormais la forme orthographique qui seule lui convient d'après l'histoire et les règles de la formation de notre langue.

J'ai terminé cette brève étude sur le lieu de naissance et le nom de Saint-Vaast, et je souhaite qu'elle reçoive les suffrages et l'approbation de notre Société.

Il n'y a plus qu'à ajouter un dernier mot : mais ce mot a son importance.

Comme nous avons la bonne fortune que M. le Président de cette Société fasse partie de la Commission municipale pour la dénomination des rues et des places de la ville, je prends la confiante liberté de le prier de présenter à M. le Maire de Soissons et à Messieurs du Conseil, le vœu contenu dans les dernières lignes de mon travail, afin que ce vœu soit pris en considération, et reçoive, s'il y a lieu, son exécution.



## EXCURSION A CHAMPLIEU ET A MORIENVAL

Du 28 Mai 1906

Par M. André BUREL.

---

Le 1<sup>er</sup> juillet, sous les auspices de la *Société française de Fouilles archéologiques*, une représentation sera donnée, par des artistes de la Comédie française, au théâtre antique de Champlieu, situé sur la lisière de la forêt de Compiègne. Le produit de cette fête littéraire et archéologique sera consacré à la continuation des fouilles interrompues depuis quarante ans sur ce plateau fertile en souvenirs de l'antiquité.

Mis au courant de ces projets, quelques-uns d'entre nous ont voulu visiter ces ruines célèbres, si peu éloignées de Soissons. L'excursion, fixée au lundi 28 mai, a été organisée avec le concours de notre dévoué collègue, M. Francis de Roucy, qui s'est chargé de retenir, pour nous, une voiture à Compiègne et de venir nous attendre, le matin, à la gare d'Orrouy.

L'existence de ruines à Champlieu est connue depuis longtemps; l'abbé Carlier les a décrites dans son *Histoire du Duché de Valois*, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est, cependant, qu'en 1852, que des fouilles entreprises, au *Fer à Cheval*, firent découvrir les murs de l'hémicycle. Une discussion s'éleva, peu après, entre les archéologues, sur l'époque probable de leur construction: M. de Saulcy, membre de l'Institut, avec Mérimée et

Viollet-Leduc, voyait là un des cirques que Chilpéric, au dire de Grégoire de Tours, fit bâtir dans son royaume, pour des combats de bêtes. Son affirmation fut combattue par le docteur Peigné-Delacourt, membre correspondant de notre Société, qui démontra que ces murs étaient ceux d'un théâtre, construit par les Romains.

Le mémoire de Peigné-Delacourt est dans notre bibliothèque. Je me borne donc à rappeler cette controverse fort intéressante à lire. Un de nos anciens Présidents, M. de la Prairie, l'a fort bien résumée et commentée en une savante étude écrite en 1857, à la suite de la première visite de notre Société, aux ruines de Champlieu.

M. de la Prairie s'est rallié à l'opinion de Peigné-Delacourt, et nous sommes d'autant plus autorisés à l'imiter, que des découvertes postérieures ont fourni de nouveaux arguments à la thèse soutenue par nos deux devanciers.

En 1859, Napoléon III fit déblayer le centre de l'hémicycle, où l'on trouva la scène. C'était donc bien un théâtre et non un cirque. Enfin, en 1863, les dernières fouilles, faites sous la surveillance de M. A. de Roucy, père de notre collègue, ont mis au jour, derrière le théâtre, les restes d'un hypocauste, dont l'origine romaine n'est pas douteuse.

En résumé, on peut voir, à Champlieu, des deux côtés de la chaussée romaine qui reliait Senlis à Soissons, un théâtre, un temple et des thermes. Le mur extérieur du théâtre est presque intact avec ses contreforts, probablement rapportés après la construction primitive. On retrouve dans le mur, six ouvertures, appelées « vomitoires », pour l'entrée et la sortie des spectateurs, et la trace des escaliers qui donnaient accès aux places supé-

rieures. Des gradins de l'amphithéâtre, on ne voit que les trois du bas, d'ailleurs bien conservés. Là, étaient sans doute les places d'honneur. Il est probable que le reste était une pente gazonnée, comme maintenant.

Les contours de la scène sont apparents, ainsi que les bases des colonnes qui l'ornaient aux angles. Du mur qui était derrière les acteurs, les fondations, seules, ont subsisté.

En face du théâtre, sont les ruines d'un édifice carré et entouré d'un portique, et qui devait être un temple. On voit, encore intact, le caniveau de pierre qui recueillait les eaux pluviales. Les murs et la frise étaient ornés de bas-reliefs, dont on a retrouvé de nombreux fragments. Ils sont dispersés sur le sol ou déposés dans la cabane du gardien, en un amoncellement qui ne les met pas en valeur.

Il ne reste des Thermes que la partie inférieure des murs, mais, ayant sous les yeux le plan relevé en 1863, reconstitué et annoté par Peigné-Dela-court, d'après d'autres édifices du même genre que nous a laissés l'antiquité, nous avons nettement reconnu la forme et la destination de chacune des salles : il y en a cinq principales : Le Caldarium ou étuve, chauffée par un foyer dont l'emplacement est visible, le Tepidarium et le Frigidarium, suffisamment désignés par leurs noms, l'Elæothesium ou chambre aux parfums, et le Spoliatorium ou vestiaire ; le tout précédé d'un atrium entouré d'un portique. La vasque de pierre dans laquelle coulait le peu d'eau dont on pouvait disposer et que les baigneurs se jetaient sur le corps, est parfaitement conservée, mais elle n'est pas à son emplacement primitif.

Nous quittons à regret ces ruines imposantes,

restes d'une ville ou, tout au moins, d'un camp permanent (*castra stativa*) établi par les dominateurs de la Gaule, pour garder la route du Nord. De tout temps, on a trouvé, à Champlieu, des sarcophages, des armes, des bijoux, des poteries, des monnaies romaines. Il est certain que le sol de cette plaine recèle encore de nombreux trésors archéologiques et que les fouilles projetées ne seront pas infructueuses. Nous les suivrons avec intérêt, non sans regretter que la modicité de nos ressources ne nous permette pas d'en prendre l'initiative ou d'imiter la *Société des Sciences historiques de Semur*, qui, en ouvrant une souscription pour les fouilles d'Alesia, a fait de cette entreprise une œuvre nationale.

Après ces souvenirs de l'antiquité, nous retrouvons ceux du moyen-âge à la chapelle du prieuré de Champlieu, dont il reste un mur de la nef, qui peut être du XII<sup>e</sup> siècle et un portail ogival orné d'une inscription dédicatoire en vers latins.

Après le déjeuner nous visitons la propriété du comte Doria, maire d'Orrouy et son château flanqué d'anciennes tourelles à poivrières ; puis l'église de ce village, dont le portail et le clocher sont d'un beau style roman et où nous admirons, dans le chœur, des verrières modernes.

Nous gagnons ensuite Morienvall, par la jolie vallée de l'Automne.

L'église actuelle, reste d'une ancienne abbaye de Bénédictines dont on attribue la fondation à Dagobert, est une des plus anciennes et des plus curieuses du Valois. Bien qu'elle soit de dimensions restreintes, elle ressemble à une cathédrale ou plutôt, comme l'observe Carlier, à l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, de Paris.

Elle a trois tours romanes, deux bas-côtés, un transept, et surtout un déambulatoire célèbre où, paraît-il, « quelques architectes ont voulu voir le premier essai de la brisure de l'arc ». Il est aussi remarquable par la décoration archaïque de ses chapiteaux.

Les dalles de la nef sont les pierres tombales des abbesses et on voit, dans le transept, le monument d'un chevalier mort en 1191.

De Morienvall, une belle route forestière nous conduit à Compiègne où le plus aimable accueil nous est réservé sous le toit hospitalier de M. de Roucy et, pour terminer cette journée, consacrée à l'archéologie, notre aimable et distingué collègue nous fait admirer sa collection de monnaies et d'initiales gravées.



## NOTES

SUR LE

### Mobilier de l'Eglise de Saint-Jean des Vignes

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

MESSIEURS,

Détruit une première fois par les Huguenots lors du pillage de 1567, le mobilier de l'église de Saint-Jean des Vignes était complètement remplacé lorsqu'arriva la Révolution. L'ordre Joanniste, on le conçoit, avait fait tous ses efforts, pendant les deux siècles qui suivirent le désastre, pour rendre

à l'église de la maison mère son premier lustre et sa primitive opulence.

A la veille de sa suppression, l'église était, à nouveau, parfaitement meublée. L'édifice était en excellent état au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps du chanoine de Louen qui nous en donne une description détaillée.

On n'y voyait plus, il est vrai, ces ciboires, ces monstrances, ces reliquaires, toutes ces œuvres merveilleuses des orfèvres soissonnais à l'époque gothique, puisque la plupart d'entre elles avaient été volées par les protestants, mais, du moins, on y remarquait de nombreux et importants travaux d'orfèvrerie et de ciselure dans le goût de la Renaissance.

Lorsqu'au début de la période révolutionnaire, l'abbaye dut comme les autres monastères, se séparer de tous ces objets précieux, on n'en fit aucune description détaillée; on se contenta de les peser, sans en prendre le moindre dessin et le tout fut expédié à la Monnaie de Paris. Nous possédons seulement l'ironique mention de leur poids en marcs d'argent qui au total atteignit près de cinquante kilos.

« L'argenterie disait un Joanniste vers 1709, n'est pas en aussi grand nombre dans notre église qu'avant qu'elle ne fut pillée par les Huguenots. On y trouve cependant ce qui est nécessaire : six chandeliers d'argent avec la croix pour le maître-autel ; deux statues d'argent, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de Saint Jean-Baptiste ; il y a de fort beaux textes ; des calices de vermeil et d'argent, des encensoirs, trois belles lampes de vermeil et d'argent et deux beaux batons de chantre de vermeil doré, etc. »

A la suite de nous ne savons quelle circonstance,

un reliquaire a échappé aux deux destructions successives. Il existe encore de nos jours dans le trésor de la Cathédrale de Reims. C'est une croix bysantine, très curieuse par sa bande de cuivre couverte de filigranes d'or.

Un diptyque d'ivoire provenant également de Saint-Jean fut emporté en Angleterre à la Révolution et s'y trouve encore dans l'un de ses Musées.

Ce diptyque d'ivoire très remarquable, selon Didron, a comme sujet de sculpture : Pilate se lavant les mains dans une aiguière dénommée gemellion. (*Annales Arch.*, t. XXI, 1861).

Nous avons cherché à connaître de même le sort du mobilier de l'église proprement dit, vendu par ordre du district quelque temps après la fonte de l'argenterie.

Les nombreux autels de l'église et des chapelles formaient la partie la plus importante de ce mobilier.

D'après le chanoine de Louen l'autel principal qui se trouvait au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le chœur avait été refait depuis le pillage de l'église. Comme le grand autel qu'il remplaçait, il était construit en bois « bien doré et d'une sculpture bien entendue ». En son milieu s'élevait une crosse de bois également dorée qui soutenait le saint ciboire couvert d'un pavillon d'argent massif, battu à froid. Vu la date de sa reconstruction, date relativement récente, le grand autel était encore en très bon état au moment de sa vente. Il fut probablement racheté par quelque commune ou quelque fabrique villageoise et il doit orner à notre époque le chœur de quelque église de la région soissonnaise. Il dut en être ainsi pour les autels du Sépulcre, de la Visitation, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Saint-

Laurent, de Saint-Pierre, de Saint-Augustin et de Saint-Sébastien. Un de ces autels fut transporté à Chavignon où il est encore, paraît-il.

Quant aux deux autels du chevet carré de l'église, ils furent probablement détruits, en raison même des matériaux qui les composaient. Dédiés à la Vierge et à saint Jean l'Évangéliste, ils avaient été réédifiés en 1669 aux dépens de M. Charles du Clozel, curé de Saint-Remy de Soissons et prieur de Saint-Jean à plusieurs reprises. Ils étaient construits en pierre, revêtue de marbre, et étaient ornés de deux grandes statues en pierre de Tonnerre, l'une représentant la Vierge, l'autre saint Jean l'Évangéliste. On ignore ce qu'elles sont devenues.

Nous avons été plus heureux, dans nos recherches sur la chaire à prêcher. Elle existe toujours dans la petite église de Muret-et-Crouttes, où elle ne s'accorde guère, en raison de sa richesse d'ornementation, avec les autres objets du culte d'apparence plutôt pauvre et rustique.

La chaire de Saint-Jean des Vignes fut acquise pour quelques francs par la commune de Muret lors de la vente ordonnée par le district.

Jadis entièrement dorée, cette chaire est un magnifique spécimen de la sculpture sur bois au XVII<sup>e</sup> siècle dans notre région.

Elle est supportée par un pédicule hexagonal composé de six consoles et d'un balustre central. Plusieurs balustres sculptés forment la rampe de l'escalier qui est fermé au bas par une porte dont les montants sont décorés de ceps de vigne et de raisin et dont la traverse supérieure est ornée d'une tête d'ange de style Renaissance. Les panneaux de la chaire sont séparés par des pilastres



Cliché Fernand Blanchard.

CHAIRE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES DE SOISSONS  
Actuellement dans l'Église de Muret (Aisne)



Cliché F. Blanchard.

BOISERIES SCULPTÉES DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-DES-VIGNES  
(XVIII<sup>e</sup> siècle)  
Replacées dans l'Église de St-Remy-Blangy (Aisne)

revêtus de feuilles et de fruits et un rang de modillons garnit la frise de l'accoudoir.

Le sujet sculpté sur le premier panneau, opposé à l'entrée, est l'*Annonciation à la Vierge*, l'Ave Maria de l'ange Gabriel. On remarque la *Visitation de la Vierge* à sa cousine Elisabeth sur le panneau suivant. La Visitation était un motif affectionné par les Joannistes, car il était reproduit à plusieurs places dans l'Abbaye.

Nous trouvons à la suite l'*Adoration des Bergers*.

L'*Adoration des Mages* est figurée sur le quatrième côté de la chaire, près l'escalier et sur la porte de celui-ci l'imagier a reproduit la *Présentation au Temple*.

L'*Assomption de la Vierge* décore le panneau reliant la chaire proprement dite à l'abat-son qui la surmonte. La Vierge y est représentée dans les nues, comme d'ordinaire, avec son cortège de séraphins.

L'abat-voix a la forme d'une couronne fermée. Il était jadis entièrement entouré de fleurs de lys qui faisaient partie des armoiries de la maison de Saint-Jean.

Plusieurs de ces fleurons étant disparus, l'artiste moderne, chargé il y a une trentaine d'années de la réparation, remplaça les fleurs de lys manquantes par des feuilles d'ache de marquis, dans une malencontreuse intention de flatterie envers un bienfaiteur de l'église. On ne saurait trop blâmer de semblables restaurations fantaisistes.

Nous avons pris naguère plusieurs photographies de ce meuble.

Nous vous les soumettons en exprimant le regret de ne point voir cette magnifique chaire de Saint-

Jean érigée à nouveau dans un cadre digne d'elle dans quelque vaste nef où elle serait mieux connue et plus justement admirée. Un crucifix placé jadis dans l'édifice a eu une meilleure destinée. Racheté par M. Archin il fut donné à la Cathédrale par son fils. Il est suspendu dans la nef, au-dessus du portail. Bien que ne faisant pas partie du matériel de l'église, nous devons rappeler ici que la chaire du lecteur du réfectoire de Saint-Jean est à présent dans l'église d'Oulchy.

Les vastes urnes de pierre du XVI<sup>e</sup> siècle qui décoraient jadis les jardins sont revenues presque à leur place primitive, dans une propriété particulière voisine des ruines, chez M. l'abbé Rouillier, après avoir été longtemps à Mercin. Enfin le portrait de Monseigneur de Fitz-James, placé autrefois dans la salle capitulaire de l'abbaye entouré d'un beau cadre du temps est la propriété du Grand Séminaire et se trouve dans le réfectoire.

Que sont devenues ces stalles où les chanoines chantaient matines à minuit, tandis que la cloche de l'abbaye tintait sur la ville silencieuse ?

Il existe actuellement à Chivres, trente stalles provenant d'une abbaye inconnue et qui sont peut-être celles de Saint-Jean. L'église de Serches en possède également d'autres d'origine assurément soissonnaise. Seule une mention d'achat sur quelque compte municipal nous révélera peut-être un jour leur véritable provenance.

L'aigle de fonte qui se trouvait, jadis, dans le chœur de l'église Saint-Jean a été transporté dans l'église de Missy-sur-Aisne, où il sert toujours de lutrin. Le grand orgue, qui s'élevait au-dessus de la porte centrale, n'a heureusement pas quitté Soissons où il retentit encore aux grandes fêtes. Cet

orgue avait été construit de 1681 à 1691, Monseigneur de Bourlon bénit cette œuvre à son début et posa le premier tuyau de la montre qui lui fut présenté par M<sup>e</sup> Robert Cliquot, fameux facteur d'orgues. A la suppression de l'église, la fabrique de la Cathédrale entra en possession de l'orgue de Saint-Jean et le fit réunir au sien. Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'instrument fut modifié à plusieurs reprises. On voit toujours sur le buffet les initiales de la maison de Saint-Jean.

Il y avait dans le grand clocher une magnifique horloge dont les appeaux chantaient un hymne avant l'heure et l'*Angelus* quatre fois par jour, à six heures du soir et du matin, à midi et à minuit. Vendue à la Révolution elle était, croyons-nous, possédée il y a quelques années encore par un habitant de Fismes. Cette horloge, en effet, avait un jeu de clochettes tintant l'hymne de Saint-Jean-Baptiste... Selon toute apparence, elle provenait de Saint-Jean des Vignes. En tous cas il est regrettable qu'on ne l'ait point conservée dans la tour où elle se trouvait.

Des douze cloches installées dans le grand clocher, dix ont été menées à Lille et converties en sous. La plus grosse fut accordée à la cathédrale. C'était la grosse cloche dite *Simonne* qui servit de bourdon pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle et qui a été refondue en 1880. Elle avait été baptisée en 1645, par Simon Legras, évêque de Soissons. Une des petites cloches fut achetée par la paroisse de Nampcel où elle existait encore naguère.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le maréchal d'Estrées, au retour de son ambassade à Rome, avait rapporté deux tableaux d'Italie qu'il avait offert à Saint-Jean des Vignes. Ces peintures et toutes les autres toiles de

Saint-Jean sont allées on ne sait où sous la Révolution. Le document d'Hoyer relatif aux tableaux des églises de Soissons est absolument muet quant aux œuvres possédées par l'abbaye de Saint-Jean. Les deux peintures qui existent à la Cathédrale, de chaque côté du portail, au-dessus des abbesses, passent pour être les deux dons du maréchal. Ces tableaux proviendraient, paraît-il, de l'Abbaye, mais la chose n'est pas absolument prouvée. Ils représentent *Sainte Anne et la Vierge* et *Saint Louis faisant l'aumône*.

La commune de Saint-Remy-Blanzy racheta les boiseries qui depuis peu d'années garnissaient les murs de l'église de Saint-Jean et les fit replacer dans l'église du village de St-Remy. Nous avons tenu à étudier sur place ces boiseries ; nous en avons pris plusieurs clichés que nous vous communiquons.

Elles sont ornées de trophées d'objets du culte d'encensoirs, de fleurs, de crosses, de mitres, de cierges, de bâtons de chantes suspendus par un ruban noué en cocarde.

Dans un trumeau de porte placé actuellement au portail et qui, jadis, devait surmonter l'entrée de la Sacristie à Saint-Jean des Vignes, on remarque les Tables de la Loi entourées de rayons. Ces boiseries, du XVIII<sup>e</sup> siècle, peuvent être comparées, en beauté à celles de la chapelle du Séminaire et de la Cathédrale de Soissons sculptées par Foret, et donnent une idée exacte de la valeur artistique du mobilier de Saint-Jean des Vignes, au moment de la suppression de l'Abbaye.



SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 2 Juillet 1906

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président énumère ensuite les titres des ouvrages déposés sur le Bureau et reçus depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

- Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* Janvier, février 1906, n° 37.  
*Romania*, tome xxxv, janvier 1906.  
*Bulletin de l'Académie du Var*, 73<sup>e</sup> année. 1905.  
*Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 33<sup>e</sup> année, première livraison.  
*Bulletin mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vimeu*, n° 13. Année 1906.  
*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> série, tome x<sup>e</sup>, 1906 (1<sup>er</sup> trimestre).  
*Revue des Etudes grecques*, tome xix, n° 83.  
*Bulletin de l'Association philotechnique*, 27<sup>e</sup> année, 1906, n° 5 et 6.  
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Sciences, n° 1, 2, 3 et 4, 1906.  
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Lettres, n° 1, 2, 3 et 4, 1906.

*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1906.  
72<sup>e</sup> année.

*Bulletin de la Société royale Belge de Géographie*.  
30<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 2, mars-avril.

---

CORRESPONDANCE

M. le colonel Lecer donne lecture d'une lettre de M. Plateau, relative à la question de *Noviodunum*.

« Ainsi que je m'étais engagé à le faire, dit M. le  
« Président, j'ai communiqué à notre cher Prési-  
« dent honoraire les derniers articles de M. Vau-  
« villé sur *Noviodunum*.

« Voici sa réponse :

« Hartennes, ce 22 juin 1906.

« MON CHER PRÉSIDENT ET AMI,

« Notre Société ne périra pas faute de sujet de  
« controverse et non des moins palpitants. Il faut  
« mettre en première ligne la question de *Novio-*  
« *dunum*, dont notre honorable collègue, M. Vau-  
« villé, s'est fait le champion obstiné.

« Depuis vingt ans que j'ai l'honneur de faire  
« partie de notre Compagnie, je la vois revenir  
« sur le tapis et soulever parmi nous les mêmes  
« discussions enfiévrées. Personne ne faisant de  
« concessions, les débats sont restés et resteront  
« longtemps encore sans solution.

« Cela n'a rien de surprenant. César lui-même,  
« notre conquérant, a pris soin dans ses commen-  
« taires, et obéissant à une maligne hostilité, de  
« laisser aux historiens le souci de ce casse-tête  
« historique.

« Il nous décrit bien son camp de Berry-au-Bac,  
« la rivière d'Aisne, le pont avec sa fortification ;  
« nous voyons tout cela, il n'y a pas à se tromper.  
« A partir des « Fines Remorum » l'imbroglio  
« commence, le brouillard va en s'épaisissant. Il  
« nous raconte que ses soldats ont fait une longue  
« étape. Il fallut qu'elle le fut car il est d'ordinaire  
« peu prodigue de cette épithète pour ses marches  
« et contre-marches.

« Il arrive discrètement devant ce désespérant  
« *Noviodunum*. Pas de détail, cet oppide était-il  
« sur une montagne, en plaine, au bout d'une  
« rivière. Il n'en souffle mot. C'est à nous à nous  
« débrouiller !

« Il arrive devant la cité gauloise, il voit, il  
« prend ; suivant son antique devise : *veni, vidi,*  
« *vici*. En deux temps l'affaire est réglée et il  
« passe à d'autres oppides ; c'est le tour des Bello-  
« vaques. Franchement ce n'est pas assez pour  
« l'édification des archéologues.

« Voilà plus de deux cents ans qu'ils s'escriment  
« sur ce problème pour s'enfoncer de plus en plus  
« dans les prétentions et les explications les plus  
« excentriques.

« Puisque le débat vient d'être rouvert pour la  
« .....me fois, puisque j'ai été mis en cause, je  
« crois devoir, en m'excusant de mon audace,  
« hasarder modestement mon opinion. La voici :

« En raison du nom impérial donné par Auguste à  
« notre cité « *Augusta Suessionum* », il est à peu près  
« certain que « *Noviodunum* » était ou notre Soissons  
« actuel ou dans son voisinage immédiat.

« Un point c'est tout, je n'ai la prétention ni

« d'écrire l'histoire, ni de convertir personne.  
« Publiez mes lettres, si cela vous convient, ce  
« seront quelques lignes ajoutées aux volumes  
« compendieux déjà publiés sur Noviodunum.

« Pour me faire une conviction, j'attends avec  
« résignation le moment prochain où dans les  
« Champs-Élyséens, j'aurai la chance de rencontrer  
« Jules César, notre vainqueur, pour savoir, au  
« juste, de lui, où il prenait ce fameux et décon-  
« certant Noviodunum. Se laissera-t-il interviewer  
« par un bien modeste descendant des anciens  
« Suessions ?

« Votre bien dévoué collègue,

« Signé : J. PLATEAU ».

« Je me propose, ajoute M. Lecer, de remercier  
« en votre nom, notre dévoué Président honoraire  
« de sa charmante lettre qui nous montre que son  
« esprit et sa plume sont toujours vifs et alertes et  
« aussi du sage conseil qu'il nous donne discrète-  
« ment d'éviter la fièvre des discussions sur ce  
« débat peut être stérile. »

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Le Secrétaire présente à la Société divers objets recueillis récemment à Vailly, par M. le Président et qui ont été rencontrés au cours des fouilles pour l'extraction de la grève. M. Blanchard fait quelques remarques à propos de ces objets, dont voici la nomenclature :

1° Plusieurs silex taillés, entr'autres deux belles lames de couteau ;

2° Deux écuelles très profondes, de l'époque gauloise ou gallo-romaine;

3° Un bracelet de bronze provenant d'une sépulture d'enfant ou de jeune fille. Il consiste en un simple fil de laiton. Les extrémités non soudées ont été retouchées à la lime et ornementées de deux traits gravés;

4° Enfin, une fusaiole en terre cuite, de filet de pêcheur.

Après cette présentation, M. Blanchard donne lecture d'une notice sur les pierres tombales de l'église de Saconin.

M. l'abbé Jacquelet lit la suite de son histoire de la *Seigneurie de Vauxbuin*, de 1691 à 1728; cette seigneurie appartenait à l'époque à la famille de La Fitte.

M. Blanchard communique quelques renseignements recueillis, par lui, dans d'anciens titres de de propriété obligeamment prêtés par M. Job. D'après ces documents, la rue du Commerce portait autrefois le nom de rue Saint-Jacques. Ce renseignement se trouve du reste confirmé par un ancien plan possédé par le Musée.

Le Secrétaire apprend à ses collègues que les boiseries de la Salle du Conseil du vieil Hôtel-Dieu, vont être démontées sur l'ordre de l'architecte et replacées dans une salle de même dimension du nouvel Hôtel-Dieu. La Société approuve vivement cette décision.

---

#### ÉLECTION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES

On procède ensuite aux votes d'admission des deux membres présentés à la précédente séance.

M. le comte de Barral et M. le comte de Lubersac

sont en conséquence nommés membres de la Société.

Deux nouveaux membres titulaires sont enfin proposés : M. Aubineau, fabricant à Anizy, présenté par MM. Lecer et Burel, et M. Rouzé fils, de Cœuvres, par MM. Lecer et Job.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

NOTES

SUR LES

PIERRES TOMBALES

de l'Église de Saconin

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

La paroisse de Saconin dépendait de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons; l'église a été édiflée par les soins des Joannistes; la construction entière appartient à différents styles dont le plus ancien remonte au XII<sup>e</sup> siècle.

Son plan figure une croix latine; sa longueur est de vingt mètres. Les chapiteaux du chœur, de

l'époque romane, sont assurément la partie la plus étudiée. Elle a été décrite à diverses reprises.

Nous n'en parlerons donc pas; nous nous contenterons de dire brièvement que ces chapiteaux sculptés sont ornés d'oiseaux et de personnages symboliques, selon la formule artistique de l'époque romane.

En revanche, d'autres parties de l'église, appartenant à divers siècles, ont été à peine mentionnés malgré leur mérite. Nous les signalerons ici, car elles offrent un réel intérêt.

Elles consistent surtout dans plusieurs inscriptions tumulaires, qui n'ont jamais été relevées. La première épitaphe est scellée sur le paroi nord du chœur. On y lit :

D. O. M.

CI-GIST M<sup>e</sup> ROBERT DE VASSAUX

CHANOINE RÉGVLIER DE SAINT-JEAN A SOISSONS

ET PRIEVR CVRÉ DE SACONIN;

LEQVEL APRÈS AVOIR ADMINISTRÉ

SA PAROISSE VINGT ANS, AVEC LOVANGE

ET PRÉPARÉ SON SEPVLCRE

POVR SE DISPOSER A BIEN MOURIR EN DIEV

EST DÉCÉDÉ LE 13 FÉVRIER M. VI<sup>c</sup>. LXI

DANS LA LIX<sup>e</sup> A. DE SON AGE.

PRIEZ DIEV POVR SON AME.

*Ante obitum tuum*

*Operare justitiam.*

*Eccle. Cap. XIII.*

Deux autres dalles tumulaires ont été placées contre la muraille, près des fonds baptismaux.

L'une appartient encore à un prieur joanniste, comme celle que nous venons de décrire. L'inscription est ainsi composée :

CI-DESSOUS GIST DE DIEV LE SERVITEUR FIDÈLE  
DE CE LIEV LE PASTEUR ; DES PRÊTRES LE MODÈLE  
EN SEPTANTE SEPT ANS QUI CI FINIT SON COURS,  
EN MIL SIX CENT QUATRE VINGT DEUX, DIX JOURS.  
QUI DE RENTES LAISSA, POUR UN OBIT CÉLÉBRÉ  
CENT SOLS POUR TOUS LES ANS CHANTER.  
A SA MÉMOIRE DICTE, POUR LE REPOS DE SON AME,  
UN SALVE OU BIEN UN DE PROFUNDIS  
PAR CŒUR SI LE SAVEZ  
AU ONZE DE JANUS IL FUT PRIS DE LA PARQUE  
SON NOM FUT NICOLAS  
ET CHAUDRON FUT SA MARQUE.

La fin de cette inscription fait, on le voit, allusion aux armoiries de Nicolas Chaudron qui avait sans doute pour armes parlantes un chaudron sur son blason.

Un de ses collègues, avait, lui aussi, des armes parlantes. Sorte de *rebus* sur le nom : Jean Pottier, curé de Saconin-Breuil, possède comme blason, dans le d'Hozier, un pot de fleur d'argent sur champ d'azur.

Un petit portrait du défunt est figuré sur la pierre même. Le prieur y porte l'habit de chœur des chanoines joannistes. Cette gravure au trait sur pierre, est une dernière évocation d'une mode déjà disparue, un dernier souvenir des belles dalles tumulaires du moyen-âge.

L'autre pierre tombale placée non loin, est celle d'un laboureur du Soissonnais. Cette dalle est très curieuse au point de vue du costume. Elle reproduit jusqu'en ses plus petits détails, les habits de

fête de deux riches villageois du XVII<sup>e</sup> siècle, le mari et la femme.

Quoique l'inscription soit malheureusement fruste et illisible en plusieurs places on voit que cette sépulture est celle d'honnêtes personnes, Antoine Yollain et Françoise Le Bossu, sa femme... de la cense de Presles-lès-Soissons qui ont fondé dans l'église un obit solennel au jour de leur décès....

Enfin une quatrième épitaphe porte les noms d'un autre ménage de riches villageois, d'un laboureur nommé : Le Vasseur et de Charlotte, sa femme.

Les dates sont absentes ; mais d'après leur costume à la mode du règne de Louis XIII, ces fermiers sont décédés dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, de 1600 à 1650 environ.

L'église de Saconin était dédiée à saint Gervais et à saint Protais. Nous trouvons dans le recueil de d'Hozier, les armoiries d'un prieur du XVII<sup>e</sup> siècle : Jean de la Court, prieur curé de Saconin, portait comme armes *d'argent à l'orle de dix coquilles d'azur ; à la croix recroisettée de gueules en cœur*. Nous n'avons pu découvrir sa tombe dans l'église.

La nappe recouvrant les fonds baptismaux nous paraît ancienne ; elle remonte peut-être au temps où l'église dépendait de Saint-Jean des Vignes. Elle est en toile du pays, blanche, telle qu'on la fabriquait jadis dans le Soissonnais. Elle est brodée au point de croix d'oiseaux et de différents dessins naïfs.

A l'extérieur, nous avons remarqué près d'une porte Renaissance, de style assez gracieux, sur le côté nord de l'église, une pierre tombale que la pluie rend de plus en plus fruste et qu'il serait très urgent de rentrer dans quelque chapelle. Nous

n'avons pu y déchiffrer, vu son mauvais état, que ces trois mots : *Mauv. t. de Ressons*.

A l'intérieur, nous signalerons enfin, sur un autel du bas côté nord, une statue de Vierge à l'enfant, du moyen-âge, exécutée en pierre blanche du pays. Cette statue a malheureusement été regrattée au moment de la restauration générale de l'église, ce qui diminue beaucoup sa valeur au point de vue documentaire.

Malgré tout, on peut la mettre au nombre des bonnes représentations de la Vierge, de notre région, à l'époque gothique.

---

## SEIGNEURIE DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

---

(SUITE)

### III. Du Duc de Mayenne à la Révolution *(Suite)*.

#### § IV. — *De 1691 à 1728. — Famille de la Fitte.* (Suite)

6 décembre 1716. — Catherine-Geneviève de la Fitte, fille majeure de Marie Haraneder, succède à sa mère en qualité de dame de Vauxbuin et Chaudun. Cette même année 1716, le 27 avril, par conséquent plusieurs mois avant la mort de la dame de la Fitte, elle est marraine dans l'église de Vauxbuin et signe au registre de baptêmes. Son passage à la seigneurie de Vauxbuin sera moins mouve-

menté que celui de sa mère. Nous y trouverons cependant quelques faits plus marquants qui pourront nous intéresser.

Le 10 novembre 1717, elle porte « foy et hommage » au « Roy » et à Monsieur le Comte de Soissons (*Inventaire des titres de Vauxbuin*).

Le 3 octobre 1718, mort de Messire Cyprien de la Fitte de Saint-Peyreux, que nous avons vu précédemment figurer comme fondé de procuration pour sa cousine la dame de la Fitte dans le procès avec Longpont et le cardinal d'Estrées.

Il signe quelques actes aux registres paroissiaux de Vauxbuin en 1694 et 1695.

Dans l'« estat des fondations de la paroisse Saint Martin de Vauxbuin, doyenné de la chrétienté, dressé le 29 novembre 1743 par ordre de Monseigneur l'évesque de Soissons », nous trouvons, au n° 10, la fondation suivante :

« Le 3 d'octobre, une messe basse *de Requiem* pour M<sup>r</sup> Cyprien de la Fitte, prestre, abbé de S<sup>t</sup> Peyreux. Par permission du 22 septembre 1722, signé Gosset, grand archidiacre et vic. gén., les 100 fr. donnés par M<sup>lle</sup> de la Fitte à la fabrique de Vauxbuin ont été employées à faire le planché de la nef et des bas costés de l'église, à condition que ladite fabrique payerait par chacun an sçavoir : à M<sup>r</sup> le prieur : 10<sup>s</sup>. » En marge est inscrite cette note de l'autorité diocésaine : « Sera exécuté à l'ordinaire. »

Dans le registre de délibérations du conseil de fabrique de 1806 à 1860, l'abbé Daux, curé de Vauxbuin de 1813 à 1838, a conservé plusieurs épitaphes de tombes placées dans l'église, entre autres celle de Cyprien de la Fitte. « Tombe devant l'escalier du clocher », écrit-il. D'après les registres

paroissiaux antérieurs à la Révolution et conservés aux archives de la mairie, « Messire Cyprien de la Fitte de Sainpeyreux, prêtre, âgé de soixante-neuf ans, est mort au château de Vauxbuin le 3 octobre 1718, et inhumé le lendemain 4 dans le *cimetière*. » La dalle funéraire avait-elle été rapportée du cimetière près de l'escalier de la tour ? Je n'ai trouvé aucune trace de cette dalle dans l'Eglise. Voici l'inscription transcrite par l'abbé Daux : « Git Messire Cyprien de la Fitte de Saint Peyreux, prêtre du diocèse de Comdom, bachelier en théologie, ancien chanoine de Toul, décédé le 5 octobre 1718, âgé de 69 ans. » L'abbé Daux aura confondu les chiffres 3 et 5, ce qui est facile. Le registre paroissial porte : « inhumé le 4 ». Le 5 n'est donc pas la date du décès.

1721. — Le 4 octobre après-midi, Geneviève de la Fitte présente l'aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Vauxbuin, Chaudun et autres fiefs. Ce document, dont la collection Perin possède une copie dans un gros manuscrit in-folio, a déjà fourni matière à plusieurs observations dans mes communications précédentes à la Société. Je n'en donnerai ici qu'une analyse sommaire. Il débute ainsi :

« Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Vauxbuin et Chaudun, fiefs en dépendans et du fief de Galhaut à Saconin, mouvans et relevans en plein fief, Foy et hommage du comté de Soissons, que moy, Geneviève de La Fitte, fille de deffunt Messire Jean Paul de La Fitte, vivant chevalier, Lieutenant des gardes du corps du Roy, maréchal des camps et armées de Sa Majesté en gouvernement des ville et château de Guise, et de dame Marie Haraneder, mes père et mère, dame

desdites terres, fiefs et seigneuries, tiens et advoue tenir du Roy notre Sire, Et de haut et puissant Prince Monseigneur le Prince de Carignan, seigneur par indivis dudit Comté de Soissons, Lequel aveu et dénombrement Je donne et présente par devant vous Nosseigneurs Les Présidents trésoriers de France, généraux des Finances et grands Voyers en la généralité de Soissons, Et Monsieur le Président et Bailly audit Comté de Soissons, sauf le plus ou le moins, et à protestation d'augmenter ou diminuer s'il y échet. »

Voici la description du château de Vauxbuin en cet aveu :

« Château et hôtel seigneurial, trois pavillons, une grande galerie, chapelle, canneaux et fossés pleins d'eaux, deux fontaines jaillissantes, en tout quinze arpents ».

A la seigneurie de Vauxbuin se rattachait un « fief appelé la Tour Menault, dont relevait autrefois le fief du Manoir, autrement dit le fief de l'Hermitte, anciennement réuni, consistant en justice foncière, domaines, droit de censives portant lods et ventes, vins, gands et amendes, vinages et autres droits seigneuriaux et féodaux....., duquel fief de la Tourmenault est mouvant et relevant en plein fief, foy et hommage le fief, terre et seigneurie de Missy-au-Bois ».

Le « moulin bannal » se trouvait à l'emplacement de la ferme actuelle de Vauxbuin, sur le rû qui va se jeter dans la Crise un peu en aval du moulin de Chevreux, au lieudit la « Cuiller à pot ». Le meunier payait alors 110 francs de redevance par an. « Tous justiciables, habitants et sujets, dit l'aveu, sont obligés de faire moudre (à ce moulin), à peine de dommages intérêts au seigneur, au

meunier, confiscation des bleds, farines, chevaux, ânes et autres bêtes, charrettes, voitures et harnais employés à les transporter ailleurs, et amende arbitraire. Il y avait exception pour « les personnes de la maison de Longpont et les autres maisons mentionnées en la transaction du 2 janvier 1700 ».

Il a été parlé des « pressoirs bannaux » à propos du procès de la dame de la Fitte avec le cardinal d'Estrées. Les dispositions inscrites dans l'aveu sont les mêmes que pour le moulin, sauf que le meunier est remplacé par les fermiers ou receveurs.

« Dans toute l'étendue du village et terre de Vauxbuin, continue l'aveu, j'ai toutes seigneuries et justice haute, moyenne et basse, civile et criminelle, et pour l'exercice de cette justice, en laquelle il y avait autrefois fourches patibulaires, j'ai Bailly, lieutenant, procureur fiscal et greffier, sergent, fermiers des exploits, deffauts et amendes, et autres officiers ».

« Les habitants sont tenus en première instance par-devant le Bailly de la dite justice ».

« Les cens doivent être payés à moy ou à mes fermiers ou receveurs le jour de saint Remy, quatre deniers par arpent de terre, deux deniers par chaque setier de vigne, un denier par arpent de prés ou bois ».

« Les prévost, doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise Cathédrale de Soissons doivent soixante sols tournois de rente seigneuriale pour les maisons et héritages qu'ils possèdent audit Vaubuin, et doivent fournir homme vivant et mourant ainsi qu'ils ont fait cy-devant, et à chaque mutation sont obligés de me donner une épée dorée, ou pour

icelle cinq écus, réduits à présent à quatre livres dix sols par transaction du 9 octobre 1566 ».

En cens et surcens, le village de Vauxbuin devait chaque année au seigneur 106 livres 3 sols 9 deniers, 10 poules et demie et 14 chapons.

Pour cause de vicomté, le seigneur avait droit à une obole néret pour le transport des vins, droit de rouage (pour le roulage des voitures), droit d'afforage (deux pintes de vin par pièce), taille sur les personnes (bien qu'elle ne fut plus perçue par le seigneur), mortemain, formariage et chevage, droit d'angles, aubaines, confiscation, amende, droit de chasse.

Le fief Galhaut à Saconin devait chaque année au seigneur de Vauxbuin huit sols, huit deniers, une maille.

Les redevances de Chaudun étaient semblables à celles de Vauxbuin. Il y avait aussi un moulin banal ; mais, étant donné l'altitude du village, supérieure d'environ 100<sup>m</sup> à celle de Vauxbuin, c'était un moulin à vent. Les cens et surcens étaient ensemble de 14 livres, 10 sols, 4 deniers, 7 chapons et une poule.

Pour tous ces fiefs et seigneuries, le seigneur de Vauxbuin avait droit de tenir les plaids entre les portes du château des Comtes de Soissons et de faire emprisonner à Soissons sans payer de « tourage ».

Les hôtes, sujets et justiciables du seigneur de Vauxbuin sont « quittes de tonnel, d'arrêts et de toutes autres servitudes au marché de Soissons, et s'ils étaient arrêtés par les gens desdits seigneurs comtes ou leurs biens, on les doit rendre sans payer arrêt ni tourage ».

Parmi les établissements religieux qui étaient

censitaires de la seigneurie de Vauxbuin, on comptait, pour le village même de Vauxbuin : le chapitre de la Cathédrale, les chapelains de Saint-Gervais, la grande Confrérie de la Vierge, établie en l'Eglise Saint-Gervais ; l'abbé, l'abbaye et la trésorerie de Saint-Jean des Vignes ; les fabriques de l'Eglise Saint-Martin et Notre-Dame des Vignes ; la cure de Saint-Remy ; les P. P. Minimes, à qui appartenait la ferme du Montlavé ; les P. P. Cordeliers, qui possédaient probablement la propriété qui fut depuis la maison de campagne du séminaire avant la Révolution ; les « filles Minimes » ; l'abbaye « d'Ourcamp » ; l'abbé et l'abbaye de Longpont, et, naturellement, la fabrique, la cure et la confrérie de la Vierge de Vauxbuin.

Dans le fief Galhaut à Saconin étaient censitaires : l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, les religieux de Saint-Léger, l'Eglise et la cure de Saconin.

A Chaudun étaient censitaires : l'église et la cure de Chaudun ; les religieux de Bourgfontaine ; le chapitre de Saint-Pierre au Parvis de Soissons ; les religieux, prieur et couvent de « Saint-Jean ès vignes » ; les vénérables Prévot, doyen, chanoines et chapitre de Soissons ; la Charité de Soissons pour la ferme et cense de Cravançon.

Le dénombrement cite plusieurs lieuxdits relatifs à des calvaires. Il m'a paru intéressant de relever leurs noms et leurs situations, en souvenir du vote émis précédemment par la Société archéologique pour la conservation des monuments religieux anciens. C'est d'abord la Croix Bazin, près la chaussée Brunehaut, probablement sur le chemin de Mercin ; la vieille Croix, près des terres de Breuil ; la belle Croix, entre les allées du château et le Montlavé, probablement sur le chemin de

Chaudun ; la Croix et la ruelle de la Croix, au pied de la montagne Saint-Antoine. Enfin, et celle-ci n'est pas indiquée dans le dénombrement, et la dénomination est peut-être bien postérieure à cet acte, un chemin qui sert de limite aux territoires de Soissons et de Vauxbuin et aboutit à la route de Paris, presque en face du chemin de Presles, s'appelle le chemin de la Croix Mission.

Cet aveu et dénombrement, comme je l'ai fait remarquer ci-dessus, est du 3 octobre 1720 après-midi. Sa réception souffrit probablement des difficultés, car le 17 décembre 1721 est rendue une sentence du Bureau des Finances de Soissons, qui ordonne que demoiselle Catherine Geneviève de la Fitte rendra « foy et hommage » au Comté de Soissons de son fief Galhaut à Saconin, et ensuite l'aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Vauxbuin, Chaudun et fief Galhaut, et qu'il sera publié au « Prosne » des différentes paroisses. Bien plus, quelques années s'écoulaient, et le 26 janvier 1724, une nouvelle sentence du Bureau des Finances accorde un délai de six mois à la demoiselle de la Fitte pour faire recevoir son dénombrement.

Entre temps, le 13 octobre 1721, le moulin banal avait été loué pour neuf ans, devant Servais, notaire à Soissons, à Nicolas Merlu, meunier, demeurant à Presles, et Marie Allard, sa femme, moyennant la redevance de 110 livres, 4 chapons et 4 canards.

Le 16 mars 1722 eut lieu une adjudication pour la réfection en pierres du pays de la route de Paris : 170 toises en face de Vauxbuin, adjudgées 4.037 livres 10 sols, et 300 toises au-dessus du Mont-

marion, adjudées 14.962 livres 10 sols. (*Archives départementales*, C, 486).

Le 15 juillet 1723 est rendue une sentence contradictoire des requêtes du Palais entre Catherine Geneviève de la Fitte..., et demoiselle Catherine-Marguerite Dufiesque, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, défenderesse d'autre part, et les dames abbesse, prieure et religieuses de ladite abbaye d'autre part, par laquelle il est ordonné par provision que ladite demoiselle de la Fitte sera nommée seule aux prières nominales de la paroisse de Chaudun.

Le 23 octobre 1723, les Minimes obtiennent l'acte de délivrance d'un legs fait à leur couvent par Geneviève Lesueur, veuve de Claude Scellier, contrôleur au Bureau des Finances de la Généralité de Soissons, de maison et jardin sis à Vauxbuin. (*Archives départementales*, H, 1413).

Le 20 juin 1727, eut lieu devant Jourdain, notaire au Chatelet de Paris, la vente faite par M<sup>e</sup> de Flavigny de Renansart, au nom et comme procureur de M<sup>re</sup> Anne-Claude de Flavigny, chevalier, seigneur vicomte de Renansart, et en partie de Chaudun et Vauxbuin, au sieur Claude Cocuel, intendant des maisons et affaires de M. Le Pelletier, contrôleur général des finances, et à dame Marie Jacobée de la Caille, son épouse, de la moitié par indivis des terres et seigneuries de Vauxbuin et Chaudun, moyennant la somme de 35.000 livres de principal et 1.000 livres pour le pot de vin.

D'après Melleville, à l'article Renansart, Anne-Claude de Flavigny, baron d'Aubilly et vicomte de Renansart, eut pour femme Marie de la Fitte, qui était fort probablement sœur de Geneviève de la Fitte. Cette dernière hypothèse expliquerait la

manière dont il était devenu en partie seigneur de Vauxbuin et Chaudun.

L'autre partie de la seigneurie ne devait pas tarder à suivre le sort de la précédente. Le 6 mars 1728, moins d'un an après, eut lieu devant le même notaire, la vente faite aux mêmes acheteurs par demoiselle Catherine Geneviève de la Fitte, « fille majeure demeurante à Vaubuin », de l'autre moitié par indivis des terres et seigneuries de Vauxbuin et Chaudun, moyennant la somme de 42.000 livres.

Les armes des la Fitte sont représentées sur la fenêtre en face de la grande cheminée de la chambre de Henri IV au château de Vauxbuin. Elles portent : « d'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et armé de gueules, à la bordure d'or chargée de onze merlettes affrontées de sable ». Elles sont surmontées d'une couronne de comte.

J'ai décrit précédemment les armes de Madame de la Fitte, Marie Haraneder.

En dernier lieu, voici les armes de Catherine-Geneviève de la Fitte, fille majeure : « d'azur à une bande losangée d'argent et de gueules et cotoyée de deux cors de chasse du même ». (*Armorial général de l'élection de Soissons*).



## Nom ancien de la Rue du Commerce

### A SOISSONS

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

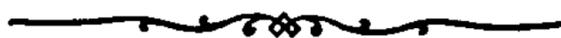
---

Dans le travail publié par notre Société, d'après les notes de l'abbé Pécheur, on donne seulement comme nom ancien, à la rue actuelle du Commerce le nom de Grande Rue. Dans plusieurs actes cités dans cette notice, il est fait mention d'une rue Saint-Jacques mais l'auteur ne put probablement pas l'identifier avec aucune rue moderne. Or cette rue Saint-Jacques n'est autre que la rue du Commerce, ainsi que le prouve un procès-verbal de visite de l'impasse d'Ebroïn que nous a obligeamment communiqué notre collègue M. Job. Ce procès-verbal est daté de Juillet 1674. On y voit que le carrefour situé à l'angle des rues Saint-Antoine, Saint-Martin et du Commerce, portait autrefois le nom de carrefour du Lion noir et que la rue du Commerce était appelée rue Saint-Jacques. Ce nom de Saint-Jacques (1) doit provenir d'une hôtellerie portant l'enseigne de saint Jacques. En effet, un hôtel ou auberge de ce nom exista pendant plusieurs siècles devant l'église Notre-Dame. On

(1) Depuis cette communication nous avons rencontré ce même nom de Saint-Jacques sur un plan du Musée pour désigner la rue du Commerce.

venait de loin en pèlerinage au saint Soulier exposé dans cette église et saint Jacques était le patron des pèlerins. Ce fut sans doute le motif qui fit choisir le Saint pour enseigne.

La rue conduisant à l'hôtel Saint-Jacques prit naturellement le même vocable. On trouve de nombreux exemples à Soissons de noms de rues provenant d'enseignes d'hôtelleries; les rues des Rats, du Mouton, du Plat-d'Étain, du Pot-d'Étain, etc, n'ont pas d'autre origine.



## Les Boiseries de la Salle du Conseil de l'Hôtel-Dieu

DE SOISSONS

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD. •

---

MESSIEURS,

Ainsi que vous le savez l'Hôtel-Dieu va être transféré bientôt dans les bâtiments neufs près de la Gare. L'ancien Hôtel-Dieu sera, paraît-il, entièrement démoli. Au nombre des locaux destinés à disparaître se trouve la grande Salle du Conseil, ornée d'une superbe cheminée et entourée entièrement de boiseries sculptées. Cette disparition serait regrettable. Aussi nous sommes heureux de vous apprendre d'après M. Pomera, archiviste, et M. Guérault, économiste de la Maison que les boise-

ries de la Salle du Conseil seront bientôt démontées pour être replacées dans une salle nouvellement construite.

Il aurait été facile à l'architecte de faire neuf. Aussi devons-nous le féliciter d'avoir sauvegardé une œuvre très gracieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle, exécutée par quelque soissonnais, peut-être par Foret, sculpteur émérite du temps.



HUITIÈME SÉANCE

Lundi 6 Août 1906

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la séance de juillet est adopté sans modifications, après lecture.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1906 (4<sup>e</sup> trimestre).

*Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu,* n<sup>o</sup> 14. 1906. VII.

*Romania,* tome XXXV, n<sup>o</sup> 138, avril 1906.

*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* Année 1905, 3<sup>e</sup> livraison et 1906, 1<sup>re</sup> livraison.

*Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron (Mémoires),* tome XVI<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> livraison.

*Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Congrès d'Alger 1905.*

*Annales de l'Académie de Mâcon,* 3<sup>e</sup> série, tome IX, 1904.

*Bulletin de l'Association philotechnique,* juillet 1906, n<sup>o</sup> 7.

Aux ouvrages mentionnés ci-dessus, on doit ajouter le *Bulletin de la Société historique régio-*

*nale de Villers-Cotterêts*. A ce propos, le Secrétaire donne lecture d'une lettre fort aimable accompagnant l'envoi de ce bulletin. La Société archéologique de Soissons est heureuse d'entrer en relations avec la nouvelle Société voisine qui sera inscrite désormais au nombre des Sociétés correspondantes.

---

CORRESPONDANCE

M. le Président fait part à ses collègues de la mort de M. Louis-Edouard-Stanislas Piette, ancien magistrat, président de la Société préhistorique de France et membre correspondant de notre Société depuis de longues années. Des condoléances ont été adressées à la famille, au nom de la Société, par le Secrétaire.

La Société de Mâcon, à l'occasion de son centenaire a fait frapper un certain nombre de médailles commémoratives et vient d'en adresser une à notre Compagnie. Cette médaille, très artistique, en métal argenté, représente l'Hôtel Senécé, lieu de réunion de la Société. Des remerciements seront adressés à la Société de Mâcon.

M. Blanchard donne lecture d'un travail adressé par M. Plateau, président honoraire et qui a pour titre : *Mademoiselle d'Aumale*.

M. Brucelle dépose sur le bureau un certain nombre de cailloux arrondis et perforés rencontrés dans la grève, près la rivière d'Aisne. Ces cailloux sont analogues à ceux que les peuplades de notre région, à l'époque préhistorique, employaient parfois comme grains de colliers.

M. Bouchel fait passer sous les yeux de la Société un très intéressant billet de banque ancien.

Ce billet, d'une valeur de vingt livres est daté de juillet 1720. Il provient de la fameuse banque de Law.

M. Blanchard a fait explorer et fouiller une citerne découverte non loin du lieudit *Le Palais d'Albâtre*, près la rue Deviolaine. Il présente sur le bureau les objets trouvés au cours de cette fouille. En voici le détail ; 1° un poculum de terre rougeâtre a couverte noire ; 2° quelques fragments de peinture à fresque ; 3° une étroite bande de marbre rouge avec le mot *avino* en graffito ; 4° un vase de terre noire dont le haut est brisé et qui contenait des coquilles d'œufs, des écailles d'huîtres, des coquillages dénommés *clovisses*, de ossements de porc et de sanglier. M. Blanchard présente également un petit buste en terre cuite, provenant du Palais d'Albâtre et que notre collègue M. Job a offert au Musée municipal. Ce buste représente, semble-t-il, un satyre ou un faune.

---

ÉLECTION ET PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

A la fin de la séance, MM. Aubineau et Rouzé, précédemment présentés sont élus membres de la Société.

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de M. Ancelet, agent-voyer de la Ville de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### Mademoiselle d'Aumale

---

Communication de M. J. PLATEAU.

---

Il est fâcheux de constater que notre Soissons si favorisé à beaucoup d'égards, n'a pas donné naissance à des illustrations de premier ordre.

Nous devons donc nous contenter des demi-célébrités, brillant d'un éclat modeste dans les fastes de notre histoire locale. Encore faut-il que ces astres ne soient pas, pour ainsi dire, noyés dans une pénombre presque deux fois séculaire. C'est à nous qu'il appartient, quand l'occasion s'en présente, de rendre à leur mémoire le tribut de notoriété que nous sommes heureux de leur payer.

C'est à ce titre que nous croyons devoir ressusciter et honorer le souvenir de Mademoiselle Jeanne-Marie d'Aumale, née à Vergie, dans la Somme et morte à Soissons en 1756. Ce nom nous est à peu près inconnu, c'est pourtant celui d'une personne qui a passé une partie de sa vie auprès de Madame de Maintenon dont elle fut la Secrétaire et comme nous disons, la demoiselle de compagnie.

Elle a été mêlée intimement à l'existence de cette

célèbre femme et a connu Louis XIV se dépouillant des rayons de sa légendaire majesté.

Sa famille était de bonne noblesse picarde, peu fortunée, comme c'était le cas de beaucoup de nobles, plus qu'on ne pourrait le croire, que le manque d'argent retenait dans leurs terres.

Elève de Saint-Cyr, elle fut remarquée par Madame de Maintenon qui se l'attacha comme lectrice. Cette situation lui valut de vivre dans la presque-intimité du roi et de la favorite.

La mort de sa protectrice (1719) la rendit à la vie privée. Elle se retira pendant quelque temps en Picardie chez une de ses parentes. Plus tard elle vint habiter Soissons où elle mourut en 1756, âgée de 73 ans. Elle y vivait en famille et les soins affectueux de ses proches adoucèrent ses derniers moments.

Les mémoires qu'elle a laissés sous forme épistolaire, ont paru à MM. d'Haussonville et Hantaux de l'Académie française, mériter les honneurs d'une publication de luxe.

Mademoiselle d'Aumale s'y montre respectueusement attachée à Madame de Maintenon, en même temps que reconnaissante. Elle n'était pas de ces « domestiques » qui disent du mal de leurs maîtres. Quoiqu'on en ait dit et qu'on puisse en dire, Madame de Maintenon n'en reste pas moins une grande figure historique. Elle a malheureusement à son passif la révocation de l'édit de Nantes. Quel rôle a-t-elle réellement joué dans cette déplorable affaire ? Les tyrannies d'opinions n'appellent-elles pas des représailles en sens contraire ?

La haute position qu'elle occupait à la cour, lui valut de féroces inimitiés. L'histoire des grands de ce monde, telle qu'on la raconte, est souvent

sujette à caution ; il ne faut l'accueillir qu'avec un charitable scepticisme.

Mademoiselle d'Aumale ne quitta Madame de Maintenon qu'à la mort de celle-ci. Ses lettres sont un monument de reconnaissance élevé à la mémoire de sa bienfaitrice.

A la sienne, aux mérites de cette fille distinguée, notre compatriote pour l'éternité, nous dédions l'hommage de ce simple *memento*.

---

## BILLET DE LA BANQUE DE LAW

Présenté par M. BOUCHEL

à la Séance du 6 Août 1906

N<sup>o</sup> 403507

*Dix livres Tournois.*

*Division*

LA BANQUE promet payer au Porteur à vue Dix livres Tournois en Espèces d'Argent, valeur reçue.

A Paris le premier Juillet mil sept cens vingt.

Vu p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Fenellon,

*Giraudeau.*



Signé p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Bourgeois,

*Delanauze.*

Contrôlé p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Durevest,

*Granet.*

(Timbre sec, avec, en exergue, la mention :

« Banque Royale ».)

## LES DIVERSES ARMOIRIES

### de l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

Au cours de nos recherches sur l'abbaye de Saint-Jean, nous avons observé que le monastère, pendant ses longs siècles d'existence eut diverses armoiries. Pour éviter toute erreur d'attribution, nous croyons utile de les signaler.

I. — D'après l'édit de 1696, l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons, selon d'Hozier, porte comme armes : « d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un chevron de gueules, chargé de six roses d'argent, surmonté en chef d'un lambel de cinq pendans d'argent ».

II. — Sur le plan de Barbaran de 1673, les armoiries de Saint-Jean sont « d'azur semé de fleurs de lis d'or » (ou de France ancien), et composées de dix fleurs de lis dans le champ de l'écusson, de quatre demi-fleurs, en chef et de quatre demi-fleurs en pointe. L'écusson est surmonté d'une mitre et d'une crosse d'abbé tournée en dehors. Deux palmes entourent et supportent le tout.

III. — Au Musée de Soissons, les armes sont figurées d'une troisième manière. Saint-Jean-Baptiste dans le désert est reproduit entre les branches d'un chevron sur un écusson analogue à celui décrit par d'Hozier.

IV. — Les *ex-libris* de la Bibliothèque de l'abbaye

en donnent une quatrième sorte qui paraît plus ancienne que les précédentes. Celles-ci sont : « d'azur à douze fleurs de lis d'or, dont quatre entières, quatre coupées à dextre et à senestre, deux moitiés inférieures en chef et deux moitiés supérieures en pointe ». Une mitre d'abbé à dextre, et une crosse tournée en dehors, à senestre surmontent l'écusson. Ces dernières armoiries existent sur tous les volumes de la maison de Saint-Jean. Elles remontent au moins à 1590.

V. — Un sceau possédé par le Musée porte « un saint Jean-Baptiste entouré d'un rinceau de vigne, feuilles et raisins ». — Ces armes semblent dater du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècles.

VI. — Enfin, le sceau du prieur de l'abbaye pour les présentations et les nominations aux cures portait un écusson « d'azur chargé d'un agneau pascal tenant une oriflamme, le tout sommé d'un cimier, posé de face ». Nous trouvons ces armoiries sur une nomination à la cure de Troësne, signée par Jean-Thomas Leroy, prieur de l'abbaye, le 22 juin 1787.



NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 1906.

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après lecture par le Secrétaire.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et déposés sur le bureau.

OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société littéraire de Lyon*, septembre 1906.

*Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (sciences économiques et sociales)  
Année 1905.

*Romania*, juillet 1906.

*Mémoires de la Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, 1906 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fascicules).

*Bulletin historique et archéologique de Langres*,  
T. v, 1906.

*Bulletin de la Société archéologique de Provence*,  
année 1906, n° 6.

*Bulletin de la Société Nivernaise, lettres, sciences et arts*, 1905.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, T. XIV, n° 184, 1906.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*. T. XXX<sup>e</sup>, 1906.

*Revue historique et archéologique du Maine*, tome LIX, 1906.

*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1905, tome LIX.

Parmi ces envois, M. le Président fait particulièrement remarquer l'intéressant travail de M. Delagarde sur la *Seigneurie d'Ecuiry*. Le Secrétaire est chargé d'en faire un rapport.

M. Lecer signale également la notice sur M. le comte de Reiset adressée par M. le vicomte de Reiset, notre collègue. Des remerciements seront adressés aux donateurs par les soins du Secrétaire.

M. Vauvillé remet sur le bureau pour la bibliothèque de la Société une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Monnaies gauloises des Suessions à la légende de Criciru*.

---

#### CORRESPONDANCE

M. le Président annonce que la Société de Villers-Cotterêts a invité, il y a quelques semaines, notre bureau à se joindre à elle pour faire une excursion de protestation au château de Vez à propos de l'inexécution des dernières volontés de M. Dru, donateur du château. En raison des vacances le bureau a exprimé ses regrets de ne pouvoir se rendre à cette aimable invitation.

M. le Président remet aux membres présents le programme du quarante-cinquième congrès des Sociétés savantes adressé par les soins du Ministère de l'Instruction publique. Ce Congrès s'ouvrira à Montpellier le 2 avril 1907.

---

#### COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président fait part à ses collègues,

du récent décès de Monseigneur Deramecourt, évêque de Soissons, ancien président de l'Académie d'Arras et président d'honneur de notre Société.

M. Blanchard présente à la Société divers fragments de poterie et un lacrymatoire en verre recueillis par lui pour le Musée au cours des travaux de canalisation d'eau rue du faubourg de Reims, près la place de la République.

M. Lecer donne lecture d'un article relatif à la découverte de ces objets.

M. Vauvillé remet sur le bureau et offre au Musée un fragment de poterie gallo-romaine avec estampille de Potier et donne à ses collègues quelques renseignements sur cet intéressant débris de poterie sigillée.

---

#### NOMINATION DE MEMBRE TITULAIRE

M. Ancelet, agent-voyer de la ville, présenté à la précédente séance est nommé membre titulaire.

---

#### PRÉSENTATION D'UN MEMBRE NOUVEAU

Enfin, à l'issue de la séance, MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de M. Cannot, maire de Saint-Aubin, comme membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

## NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

### La Seigneurie d'Ecuiry

---

#### Rapport sur le livre de M. Delagarde

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

Dans le volume qu'il veut bien adresser et donner à notre Bibliothèque, et qui a pour titre la *Seigneurie d'Ecuiry*, M. Delagarde s'est attaché à établir la liste depuis une époque très reculée, des possesseurs du domaine qui lui appartient actuellement. Au cours de ce travail parfaitement rédigé et documenté et où toutes les sources sont scrupuleusement indiquées, M. Delagarde prouve d'une façon irréfutable que le fief de Thumery dont on ignorait depuis longtemps l'emplacement, était situé à Ecuiry même. Le nom de ce fief fut longtemps porté par une vieille famille noble soissonnaise, la famille de Thumery, dont le manoir d'Ecuiry fut détruit au cours des guerres du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle. Ruinés par les dépenses considérables qu'ils avaient dû faire dans la guerre contre les Anglais, les Thumery quittèrent pour la plupart le pays et s'établirent à Paris, en Normandie et en Lorraine.

Des diverses branches celle-ci fut la plus pros-

père et donna souche aux marquis de Thumery dont l'un devint l'ami intime du duc d'Enghien et causa involontairement son arrestation. Quant à la branche restée dans le soissonnais elle dut vendre la vicomté de Billy à l'abbaye de Notre-Dame et tomba peu à peu en roture. Elle habita tantôt Laon, Blérancourt et Soissons. Les habitants de Laon au XVI<sup>e</sup> siècle dénoncèrent un Thumery qui s'était associé à la ferme des Hauts-Passages, comme exerçant un métier ce qui devait le faire déchoir de sa noblesse, et l'obliger à payer la taille comme roturier. Les descendants de cette branche habitent encore la région.

Après la famille de Thumery la seigneurie d'Ecuiry fut possédée successivement par les familles Flavigny, Perronet de Lamberval, Lefèvre, Le Boistel, de Gironde, de Brossin de Méré et enfin par l'auteur lui-même.

En résumé le livre de M. Delagarde est d'un grand intérêt pour notre histoire locale et nous sommes heureux de le voir figurer dans notre bibliothèque.

---

## MONNAIES GAULOISES DES SUESSIONS

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

---

J'offre à la Société un exemplaire du tirage à part de mon article, paru récemment dans la *Revue numismatique*, ayant pour titre : *Monnaies gauloises des SueSSIONS à la légende CRICIRV* ».

A ce propos, je rappelle à mes collègues que trente-et-une variétés de monnaies à cette légende

ont été représentées (dans le texte), dont : dix-huit en bronze, dix en argent et trois en or.

On peut croire que :

1° D'après le grand nombre de ces monnaies recueillies dans l'oppidum de Pommiers (956 pièces de CRICIRV sur 1.948 déterminées (2), on doit admettre qu'elles sont bien d'un chef des Suesions, de plus que là devait être le centre d'émission de ces monnaies ;

2° Que CRICIRV a été longtemps à la tête de cette peuplade peu de temps avant la conquête romaine ;

3° Que les monnaies de bronze, d'argent et d'or sont de même époque et du même chef.

---

## Décès de Monseigneur Deramecourt

---

Note nécrologique de M. LECER, président.

---

MESSIEURS,

Un nouveau deuil vient de nous frapper : Monseigneur Deramecourt a succombé le 15 septembre dernier aux suites d'une longue et douloureuse maladie, dont l'issue fatale n'était un secret pour personne, mais qui n'empêcha pas le vénérable évêque de Soissons de remplir courageusement jusqu'au bout les devoirs sacrés de sa noble charge.

Monseigneur Deramecourt faisait partie de notre Compagnie depuis 1898, c'est-à-dire depuis son arrivée à Soissons. Résidant précédemment à Arras, où il était vicaire général, il y avait occupé,

et d'une façon particulièrement brillante, le fauteuil de Président de l'Académie de cette ville. Cette circonstance l'avait mis en rapports suivis avec notre société qui avait pu ainsi apprécier la haute valeur de l'érudit collègue qui s'offrait spontanément à elle ; aussi fut-il décidé que l'ancien président de l'Académie d'Arras prendrait chez nous le titre de Président d'honneur.

Ce titre, qu'accepta Monseigneur Deramecourt, ne devait pas, à ses yeux, être purement honorifique. Le jour même où il assista pour la première fois à l'une de nos séances, notre nouveau collègue s'engagea non seulement à être pour nous un collaborateur dévoué, mais aussi à user de son influence pour encourager autour de lui les études archéologiques.

En effet, peu de temps après son installation à l'évêché, il prescrivait de faire dans toutes les paroisses du diocèse, des recherches historiques destinées à éclairer le passé, souvent diffus, de nos vieilles églises de campagne et des établissements religieux aujourd'hui disparus. Lui même, prêchant l'exemple, entreprit la rédaction de *Notes sur la maison des Evêques de Soissons et ses hôtes depuis les temps les plus reculés*. Il nous lut le commencement de cette intéressante étude en 1901.

Un grand journal, donnant, il y a quelques jours, dans un article nécrologique, la biographie de Monseigneur Deramecourt, disait : « Evêque, il dut abandonner sa plume d'historien car il se donna sans réserve et de plein cœur à l'administration de son diocèse ». Hélas ! nous fûmes les premiers sacrifiés et les « Notes sur la Maison des Evêques » sont restées inachevées. Elles s'arrêtent en 1552, à la mort de l'évêque Josselin. Cependant, la partie

de ces « notes » qui nous a été communiquée, une quarantaine de pages qui figurent au bulletin de 1901, nous permettent d'y retrouver les qualités dominantes de leur auteur : étendue du savoir, précision et netteté dans l'exposition, délicatesse et élégance du style.

Les « notes sur la maison des Evêques » se terminent par les mots suivants dits à propos de Joselin descendant dans la tombe : « Il laissait à ses successeurs un noble et digne modèle ».

Ne pouvons-nous, Messieurs, dire à notre tour que le collègue éminent que nous venons de perdre, bien qu'il n'ait pu nous donner qu'une faible collaboration, n'en reste pas moins pour nous un digne modèle. Puissent être toujours nombreux dans notre compagnie, les curieux du passé qui apportent, dans leurs recherches historiques, le soin, la précision et la vigueur qui caractérisaient notre regretté Président d'honneur.

Puisse aussi, parmi nos collègues appartenant au Clergé, se trouver un continuateur des « Notes sur les Evêques ». Ce serait pour notre Compagnie, la façon la plus digne d'honorer la mémoire de Monseigneur Deramecourt.



# SEPULTURE GALLO-ROMAINE

## découverte à Soissons

*(près la place de la République)*

---

Communication de M. le Colonel LECER.

---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter ce vase gallo-romain renfermant quelques ossements humains incinérés, trouvé, il y a une quinzaine de jours, à l'entrée du faubourg de Reims, vis-à-vis la maison Marcellin, dans une tranchée ouverte pour l'établissement d'une conduite d'eau.

L'ouvrier qui découvrit ce vase rencontra en même temps, en cet endroit, un lacrymatoire de verre et un fragment de lampe romaine. Ces objets étaient enfouis à 1<sup>m</sup>50 de profondeur environ. Le lacrymatoire au-dessus de l'urne funéraire et le débris de lampe auprès de lui.

M. Blanchard a qui j'ai appris l'existence de cette trouvaille l'a acquise pour le Musée municipal où nous la verrons bientôt figurer au milieu des collections similaires.

Le vase, de la forme sphérique habituelle a 0<sup>m</sup>25 cent. environ de diamètre. Son ouverture est malheureusement fort ébréchée sur tout son pourtour. Bien que la nature pierreuse de sa pâte soit identique aux pâtes gauloises, il est à croire qu'il appartient à la première période gallo-romaine.

Les ossements ont subi une calcination plus ou

moins complète, le recoquillemeut des os creux montre qu'ils ont subi l'effet d'un feu vif. Contrairement à ce qui se passe ordinairement, aucun fragment de charbon n'est joint aux ossements. Nous n'en sommes pas moins sûrement en présence d'une sépulture gallo-romaine.

Le lacrymatoire, de verre bleuâtre, d'une hauteur de cinq centimètres environ est, comme le vase, incomplet dans sa partie supérieure.

Le couvercle de la lampe romaine est en terre rouge, genre Samos. Il porte, en relief, un aigle aux ailes déployées. Comme le reste de la lampe n'y est pas joint, on peut douter qu'il ait fait partie de la sépulture et croire que le hasard seul l'a amené dans le voisinage du vase.

Cette découverte, Messieurs, est évidemment sans importance au point de vue de l'art ancien, cependant elle a pour nous, soissonnais, le mérite d'avoir été faite sur le sol même de notre vieille cité. Elle appelle en outre notre attention sur ces importants remuements de terre que l'on pratique en ce moment pour la pose des nouvelles conduites d'eau et qui se continueront pendant quelque temps encore. Deux de nos collègues y ont déjà recueilli divers objets ou y ont fait des remarques intéressantes qu'ils ne manqueront pas de nous communiquer.

A peu de distance du vase, les terrassiers ont rencontré les ossements d'un squelette entier, couché horizontalement, dans une direction perpendiculaire à l'axe de la rue. Ce squelette avait donc l'orientation nord-sud. C'est la seule particularité méritant d'être signalée.



# POTERIE GALLO-ROMAINE

AVEC ESTAMPILLE DE POTIER :

Q. VAL.... VERANIVS

---

Communication de M. O. VAUVILLÉ.

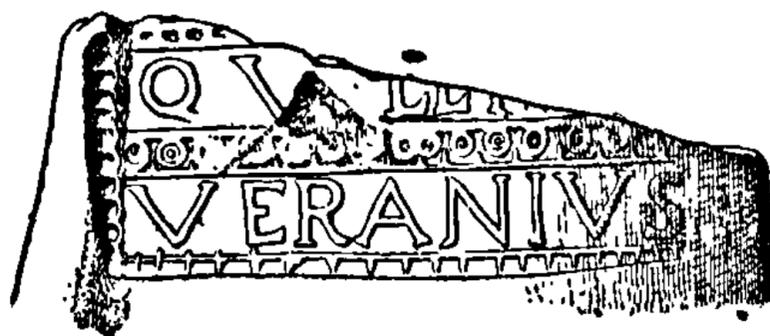
---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Société un fragment de poterie gallo-romaine, découverte en 1890 par M. Gentilini dans des fouilles, faites par lui, près et au nord de l'enceinte gauloise d'Ambleny, au point Q du plan de ladite enceinte reproduit dans le *Bulletin de la Société* (vol. 1899, p. 129).

Ce fragment de terrine est intéressant, il porte sur le bord une estampille. Dans un encadrement rectangulaire, orné de grènetis, on voit une inscription formée de deux lignes, séparées entre elles par une rangée de petits annelets centrés.

La première ligne, en partie cassée, ne laisse voir que : Q. VAL.... ; sur la deuxième on lit : VERANIVS.



Un fragment de poterie de même forme et de même fabrique est au Musée de la Ville de Sois-

sons, cette pièce provient des fouilles d'Arlaines, sur le territoire d'Ambleny; il en a été fait une mention spéciale dans le compte rendu des fouilles (*Bulletin de la Société*, t. v, 1852, p. 48) où on lit : « l'un d'eux porte l'empreinte d'un cachet carré avec ces lettres demi effacées : Q... ERIV... VERANIV. »

La poterie présentée à la Société a été communiquée à la *Société des Antiquaires de France*, dans dans la séance du 18 avril 1906, l'estampille a paru être assez intéressante pour qu'elle soit reproduite dans les bulletins de la Société (1). M. Héron de Villefosse a même fait la remarque intéressante suivante : (2) « Je me permets d'attirer l'attention « de mes confrères sur ces petits cercles. Avec ou « sans point central, ils constituent une décoration « fréquente sur les objets de l'industrie indigène « en Gaule ».

H. Schuermans. Sigles figulins (1867), signale des marques analogues en Angleterre :

N° 5551. Q. VALERIVS // VERANIVS, sur des terrines.

N° 5560. Q. VALC. F // VERANI.. F.

Et N° 5628. VERANVS F à Vechten.

J'offre la poterie avec estampille, pour le Musée de la Ville de Soissons, afin qu'elle puisse être placée près de celle venant des fouilles d'Arlaines; les deux se complétant et provenant de la même fabrique, quoique ayant été trouvées à environ 1.700 mètres l'une de l'autre.

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, vol. 1906, p. 201.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, vol. 1906, p. 200.



DIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 5 Novembre 1906

—

*Présidence de M. LECER, Président.*

—

Le procès-verbal de la séance d'octobre est adopté, après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des volumes reçus depuis la dernière séance.

*Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie,*  
tome XI, n° 218.

*Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne,* 1905. Tome XIV, Tome XIII.

*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris.* Tome VII, 1907, fascicule 4.

*Bulletin de la Société historique de Compiègne.*  
Tome XI, 1904.

*Cartulaire de l'Abbaye Sainte-Corneille,* par M. le chanoine Morel, 1904.

*Société archéologique de Bordeaux,* 1905. T. XXVII.

—

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire communique une lettre de M<sup>me</sup> veuve Mignot-Bouchez, donnant des rensei-

•

gnements intéressants sur un tableau de la paroisse Saint-Quentin, actuellement à la Cathédrale et mis en dépôt après la Révolution, dans la maison du Saint-Esprit, rue de la Vieille-Gagnerie.

---

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Lecer donne lecture de son rapport sur l'excursion de Pommiers.

M. Bouchel lit la suite de son *Etude historique sur le village d'Ostel*.

Il traite aujourd'hui des Eglises de cette commune, du prieuré et des prieurs. Ces derniers étaient chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, de la maison de Saint-Jean des Vignes, de Soissons.

M. l'abbé Binet termine la communication commencée il y a quelques mois et relative à la situation des Eglises et Chapelles de Soissons, en 1789. Dans ce travail, l'auteur s'est proposé de faire un tableau d'ensemble des édifices du culte de Soissons, à la veille de la Révolution, et de les situer le plus exactement possible dans la ville moderne.

M. Brucelle, vice-secrétaire, lit les principaux passages de la notice de M. Riomet, membre correspondant, sur les cloches du canton d'Oulchy. Le manuscrit de M. Riomet sera remis aux membres qui voudront l'examiner entièrement.

Au nom de M. Plateau, président honoraire, M. Lecer communique une très intéressante notice sur la *Ferme de Neuville Saint-Jean*.

---

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

A l'issue de la séance, deux membres titulaires nouveaux sont proposés :

M. Hennequin, sous-préfet de Soissons, présenté par M. le Président et M. le Vice-Président.

M. Delaby, présenté par MM. Delorme et Lecer.

---

NOMINATION DE MEMBRE TITULAIRE

M. Cannot, maire de Saint-Aubin, près Bléran-court, présenté à la dernière séance, est nommé membre de la Société.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.

---

NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

RAPPORT

SUR LA

VISITE DU PLATEAU NORD DE POMMIERS

Par M. le colonel LECER.

---

MESSIEURS,

Depuis longtemps, nous avons exprimé à M. Vauvillé, notre sympathique collègue, le désir de visiter, sous sa direction éclairée, le plateau de Pommiers, sur lequel il a fait de nombreuses et intéressantes découvertes; mais des circonstances diverses l'avaient, jusqu'ici, empêché de donner satisfaction à notre légitime curiosité. Enfin, à notre dernière séance, il nous donnait le rendez-vous réclamé et il nous convoquait, pour le surlendemain, à la ferme de la Soudraie, près de la tête de la vallée de Pasly.

Le peu de temps qui séparait l'annonce de l'excursion de son exécution, était malheureusement si bref, que plusieurs d'entre vous, malgré leur vif désir de profiter de l'invitation de M. Vauvillé, n'ont pu se rendre libres au jour indiqué. Mais cette promenade intéressante peut être renouvelée.

Chargé de rédiger le compte rendu de l'excur-

sion, je me bornerai à vous décrire brièvement ce qui reste des deux enceintes concernant le plateau : le détail des fouilles nombreuses et des découvertes faites en ce point, par M. Vauvillé, ont été déjà minutieusement décrites dans notre *Bulletin*.

L'une des enceintes, celle que nous avons visité la première, couvre la partie nord du plateau. Son tracé suivait, au nord et à l'ouest, le haut des pentes escarpées et boisées qui dominant la vallée Vaurezis-Laval ; à l'est, elle longeait de même le bord des pentes de la vallée de Pasly ; au nord-est, vers la ferme de la Montagne de Pasly et au sud, vers le milieu du plateau, il était établi en terrain horizontal.

Le retranchement se composait d'un relief de terre précédé d'un fossé. Sur les parties planes, où le sol est depuis longtemps cultivé, reliefs et dépressions ont à peu près totalement disparu et il a fallu que des fouilles plus ou moins profondes, faites de place en place, par M. Vauvillé, déterminent l'emplacement des anciens fossés. Sur les pentes boisées, au contraire, les traces de fortification sont assez apparentes pour qu'on puisse, avec une attention soutenue, les suivre sur une grande partie de leur développement. M. Vauvillé y a également creusé le sol, et il y a reconnu le fond triangulaire des fossés taillés, soit dans la terre meuble, soit dans la pierre. Le profil de ces fossés indique que l'on est en présence d'un camp romain. Ce camp paraît avoir été très solidement établi : sa partie nord, entre autres, celle qui fait face à Vaurezis et à la voie romaine de Vermand et dont le retranchement est particulièrement resté apparent, devait être d'une haute valeur défensive.

M. Vauvillé croit, vous le savez, que ce camp

était l'emplacement sur lequel Jules César établit son armée, au moment où elle fut arrêtée par la hauteur des murailles de Noviodunum et la profondeur de ses fossés. La conviction de notre collègue sur ce point est telle qu'il nous a présenté une plate-forme située au sud-ouest du camp, comme étant la terrasse sur laquelle le général romain dressa ses fameuses tours d'assaut, dont la vue seule effraya les Gaulois au point d'amener leur capitulation immédiate. Nous n'avons pas suivi M. Vauvillé dans ses conclusions et nous avons continué à penser que le terrain que nous venions de parcourir, était simplement l'un de ces nombreux *camps permanents*, que les romains avaient établis dans toute la Gaule, pour assurer leur domination : Celui-là nous semblait avoir eu pour objectif principal la défense de la route de Vermand.

L'enceinte sud occupe tout le reste du plateau.

Sa face nord était peu distante de la partie sud de l'enceinte romaine, précédemment décrite. Cette face était constituée par un parapet rectiligne d'une hauteur considérable, précédé d'un fossé large et profond, dont la contrescarpe avait été taillée à pic dans la pierre. Le temps a affaissé le relief et comblé en partie le fossé, mais il leur a laissé, nettement apparent, leur caractère d'ouvrage défensif. On croirait même cette courte ligne de retranchements d'une exécution relativement récente, si les fouilles de M. Vauvillé ne lui avaient assigné une date très ancienne.

Du reste de la ceinture, on ne trouve plus aucun indice. Cette partie disparue de la clôture se composait sans doute d'obstacles en bois et en terre qui n'ont pas résisté à l'effet destructif des siècles ; il y

a lieu de supposer qu'elle suivait les limites du plateau à l'est, au sud et à l'ouest.

Dans l'intérieur de cette deuxième enceinte, M. Vauvillé a découvert de nombreuses traces irrécusables d'habitations gauloises et aujourd'hui encore, le sol de cette partie du plateau est parsemé de débris de poteries de la même époque.

Là, se trouvait donc probablement une station gauloise. M. Vauvillé affirme, et vous savez avec quelle tenacité, que c'était *Noviodunum*. Je tiens à ne pas rouvrir de débats sur cette question, et je termine mon compte rendu en adressant à notre aimable guide nos remerciements les plus sincères pour la charmante et intéressante après-midi qu'il nous a fait passer.



## CONTRIBUTION à l'histoire d'Ostel

Par M. BOUCHEL

—  
(SÜITE) .  
—

### II. — Les Eglises, le Prieuré.

Les chartes font pour la première fois mention de l'église ou paroisse d'Ostel en 1110. En cette année elle fut donnée par Lysiard de Crépy, évêque de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, de fondation relativement récente, mais qui déjà prenait un développement aussi solide que rapide

grâce, dit l'abbé Pécheur, à la vertu de ses abbés, à la fidélité aux saintes observances et à la faveur des évêques.

Comme dans leurs autres domaines, les chanoines de Saint-Jean fondèrent à Ostel un prieuré où fut mis un des leurs pour le desservice de la paroisse.

De Louen nous apprend que, d'après une bulle d'Alexandre III, il devait toujours avoir avec lui un compagnon qui n'était que le second : c'est pour cette raison, ajoute-t-il, que le titulaire se nommait prieur, c'est-à-dire premier.

Au même lieu l'abbaye de Saint-Yved, de Braine, possédait aussi des propriétés. Or on sait, comme dit à peu près le poète,

Que toujours deux voisins ont eu entre eux la guerre.

Des différends donc s'élevèrent entre les deux abbayes. Plusieurs chartes du Cartulaire de Saint-Jean sont relatives à ces contestations.

C'est ainsi que, dès 1140, le célèbre Hugues Farsit figure en qualité de chanoine de Saint-Jean dans une transaction terminant un débat entre Saint-Jean et Saint-Yved.

En 1265, l'évêque de Soissons condamne l'abbé de Braine à payer à Saint-Jean une rente de deux muids de vin que cette abbaye réclamait à Ostel.

Dix ans après, Dom Jacques, prieur-curé d'Ostel, intente encore un procès au prévôt de Saint-Yved pour le paiement d'une rente de soixante sols due à Renaud, son prédécesseur, sur la dîme des brebis de la ferme de *Sartiaux*, sise au terroir de Chevregny : cette affaire se termina par une conciliation.

Il se plaignait aussi de ce que les chanoines de Saint-Yved y administraient les sacrements et y recevaient des oblations au préjudice de l'église et du curé d'Ostel. Appelée devant l'archidiacre cette réclamation fut ensuite portée au Saint-Siège, puis terminée par un arbitrage qui condamna les chanoines de Saint-Yved à payer au curé d'Ostel cent sols parisis pour les frais du procès.

J'ai parlé précédemment de ce seigneur Jean d'Ostel qui avait bâti une partie de son manoir sur les terres mêmes du prieuré. D'où autre procès qui se termina en 1169 par une transaction passée devant Hugues de Champfleury, évêque, et Yves, comte de Soissons.

L'un des enfants de Jean d'Ostel, Guy, en agit tout différemment envers le prieuré où il fonda, en 1202, une chapelle qu'il dota de trois muids de vignes, d'une rente en argent, de quelques cens sur son bois et d'un demi-muid de blé.

Plus tard il donna encore au prieur un fief que tenait le seigneur de Chevregny.

Par une charte de 1284 une autre donation faite au prieuré d'Ostel par Marguerite de Montfort, veuve de Jean III de Neſle, comte de Soissons, en augmenta considérablement les revenus. En voici la teneur tirée du Cartulaire de Saint-Jean.

« Je Marguerite de Montfort, comtesse de Sois-  
« sons, fais savoir à tous ciaux qui ces lettres ver-  
« ront et orront que je dône et recônois avoir  
« dônnet et lauet pour Dieu et en aumosne à l'église  
« de ma vile de Ostel chascun an un muid de blé  
« au muid d'Ostel à penre chascun an en ma  
« grange d'Ostel de tel blé côme il croistera en ma  
« terre d'Ostel et veul que le dit muid de blé soit  
« paiié à la devant dite église de Ostel ou au pres-

« tre-curé qui la devant dite église déservira  
« dedans les octaves dou Noël et à ce fermement  
« paiier j'oblige tous mes biens muebles et héri-  
« tages de ma vile d'Ostel. Et pour ce que ce soit  
« ferme chose et estable j'en ai dônnet à la devant  
« dite église ces présentes lettres saélées de mon  
« seaul qui furent faites en l'an de grâce mil CC et  
« quatre vins et quatre au mois d'aoust. »

Différents baux, aux Archives de l'Aisne, nous donnent d'autres détails intéressants sur les biens du prieuré d'Ostel.

L'un, du 4 mai 1458, est consenti à vie par Guillaume « humble abbé de l'abbaye S. Jehan des Vignes lez Soissons et tout le couvent » ; lesquels pour le « prouffit » d'eux et de leur église, déclarent « avoir baillé et délaissé à Jehan Coustelet, laboureur à Hostel, une maison avec jardin, cour et pourpris et une vigne séant derrière ladite maison » moyennant une redevance annuelle de 32 sols parisis.

Un second, du 18 mai 1572, par lequel « vénérable et discrète personne M<sup>e</sup> Pierre Poncelet, religieux de l'église et abbaye S. Jean des Vignes, curé de l'église et cure parrochiale d'Hostel, baille et délaisse à titre de ferme et pension d'argent, pour trois ans, à M<sup>e</sup> Anthoine Galier, prêtre, demeurant à Hostel, ladite cure d'Hostel avec tous ses fruits, prouffits et émoluments, maison et jardin assis audit Hostel, près du rû, et un arpent et demi de vigne sous le château, à la charge que ledit preneur sera tenu d'administrer les sacrements aux parrochiens tant sains que malades et à toute heure et du tout décharger l'âme dudit bailleur tant envers Dieu que les hommes », moyennant une redevance annuelle de 250 livres tournois.

Et un troisième du 18 février 1583 en vertu duquel frère Jehan Morel, prêtre religieux de l'abbaye de S. Jehan des Vignes et curé de l'église « paroichalle saint Glorieux », loue pour sept années à Eloy Cousin, laboureur, plusieurs héritages sis à Hostel, moyennant la quantité d'un muid trois septiers trois pichets de bled-méteil, un muid un septier et un essein de bled-seigle, un septier de navette, un pichet de poix, et dix septiers un pichet d'avoine par chaque année ».

Le prieuré d'Ostel, comme celui d'Arcy-Sainte-Restitue, passait pour l'un des plus beaux bénéfices de l'abbaye de Saint-Jean. Encore en 1783, quand Houllier publiait son *Etat du Diocèse*, il en qualifiait la cure de fort bonne.

Elle était régulière, disait-il, du doyenné de Vailly, avait pour patron saint Glorieux, pour présentateur l'abbé de Saint-Jean, pour décimateur le même un douzième qui se prenait sur une ferme de deux charrues ; le reste des dîmes appartenait au prieur-curé.

L'église primitive d'Ostel était dans l'enceinte du château. Son clocher, dont l'entretien était à la charge des habitants, tenait à la nef du côté de la chapelle seigneuriale ; il renfermait deux cloches. Elle a été démolie en 1798.

Là étaient inhumées les personnes de marque de la commune ; d'abord les seigneurs, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie ; puis la petite noblesse, comme en témoignent les actes de décès de Louis de Thomas, sieur du Bois, décédé le 16 juillet 1698 ; de sa veuve « damoiselle » Madeleine de Fouquet, sœur d'un prieur-curé, François de Fouquet ; et celui de son second mari Jean-Philippe des Grets, écuyer, sieur de

Cerny. J'ajoute, en passant, que ce dernier habitait la maison qui sert aujourd'hui de maison d'école, qu'une propriété voisine s'appelle encore le « Clos de Cerny », comme un bois près de la ferme de Gerlaux est désigné sous le nom de « Bois de Cerny ».

Comme cette ancienne église était éloignée des habitations et d'accès difficile, un prieur-curé, M. Crevet, fit bâtir, en 1634, l'église actuelle dans la cour du prieuré : c'est ce qu'indique une plaque de marbre noir qui se trouve dans le chœur et sur laquelle on lit : « L'an 1634, Claude Crevet, prieur-curé d'Ostel, a fait faire la chapelle du prioré et « l'an 1618 quatre croix en divers lieux de sa paroisse. Priez Dieu pour son âme. »

Houllier la qualifie de chapelle succursale à la charge du prieur-curé ; il nous dit encore qu'elle était dédiée à la Très Sainte-Vierge, dont on faisait la fête particulière le 25 mars. Son petit clocher pyramidal situé à l'extrémité N. E. renfermait aussi deux cloches.

Quoique agrandie par le prieur David-Jean Coudray, qui portait pour armoiries « de sable à une croix engrêlée d'argent chargée d'un nom de Jésus de gueules et cantonnée de quatre étoiles d'or », c'est un simple rectangle et sa hauteur ne dépasse pas celle des bâtiments de culture avoisinants.

Au-dessus de l'unique porte est un écusson ovale sur lequel sont gravées en relief deux mains tenant une branche de vigne et une de laurier.

Aux prieurs-curés d'Ostel déjà cités, il y a lieu d'ajouter les suivants.

Guillaume du Port, né à Retheuil, prit l'habit de chanoine à Saint-Jean le 28 août 1514. Successivement curé de Saint-Remy de Soissons, prieur-

curé de Louâtre, d'Ostel, de Tréloup, de La Ferté-Gaucher, docteur de Paris et professeur de théologie en la même faculté, dit de Louen, en son *Histoire de Saint-Jean des Vignes*.

Après avoir professé longtemps dans l'Université de Paris, il fonda la procession qui se faisait tous les ans le 6 mai dans la chapelle du collège de Beauvais, à l'issue de laquelle on distribuait à chaque docteur qui y assistait dix sols et à chaque boursier un sol avec un cierge.

Il mourut à Paris en 1580, quelque temps après avoir fait cette fondation et fut inhumé dans la chapelle du collège de Beauvais.

Charles de Verbin, originaire de Paris, fut reçu à Saint-Jean à l'âge de seize ans, en 1588. Prieur-curé d'Ostel, il forma à la piété et initia aux principes de la grammaire le maréchal de Choiseul, seigneur d'Ostel qui, en retour, le gratifia d'une pension dont le service lui fut assuré le reste de ses jours.

Il fut, ajoute de Louen, très affectionné pour le bien de Saint-Jean et particulièrement pour l'ornementation de l'église de l'abbaye, à laquelle il fit présent d'un soleil de vermeil, d'un très beau calice de même matière, et de deux chandeliers d'argent.

Après avoir vécu d'une manière très édifiante dans sa paroisse, il revint à Saint-Jean et remit à son supérieur toutes ses économies. Il y vécut en se préparant à la mort et rendit son âme à Dieu le 2 mai 1689.

Le dernier prieur d'Ostel fut M. Rossignol. C'est lui qui, le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération, après un petit discours « analogue » à la cérémonie, célébra la messe sur la pierre d'Os-

tel, à une hauteur de cinquante pieds, dans un berceau de feuillage garni de toile et orné de fleurs et de tableaux. Il eut pour assistants toute la population réunie au pied de la roche, ainsi que les soldats de la garde nationale porteurs « d'autant d'armes qu'ils en purent trouver », et accompagnés de la musique : un tambour, deux violons et une flûte.

Ainsi s'exprime le naïf procès-verbal, qui est bien de ceux dont parle Michelet : une fleur sauvage semblant avoir poussé du sein des moissons.

Reconduit au village, le prieur, de concert avec la municipalité, « régala » la garde nationale. Peu importe ce qu'il devint dans la tourmente qui suivit.

Aujourd'hui, du prieuré aliéné, il ne reste que deux ogives à une grange et une arcade en plein-cintre bouchée au pignon ; mais une belle propriété en conserve le souvenir sous ce nom bien défiguré : la Priolée.



# Les Eglises & Chapelles de Soissons

## EN 1789

### LEUR EMPLACEMENT

Par M. le chanoine H. BINET.

---

Présenter dans un tableau d'ensemble les édifices consacrés au culte, dans la ville de Soissons, à la veille de la Révolution, et chercher à les situer exactement dans le Soissons moderne, tel est le but de ce travail. Je prendrai pour guide trois plans principaux : celui de Dormay renfermé dans son *Histoire de Soissons* entre les deux tomes et datant de 1663 ; celui de Poincellier de 1746 ; l'auteur nous apprend qu'il le présenta à la reine, dans la grande galerie de Versailles, le jeudi 7 juillet à midi de cette année-là ; enfin, le plan de Le Jeune de 1768 ; l'auteur s'y donne comme cy-devant sous-inspecteur des ponts et chaussées dans la généralité de Paris et autres du royaume, géomètre, notaire et arpenteur royal à Soissons. Les indications de ces plans, les plus précises au point de vue topographique, ont été contrôlées sur les données multiples renfermées dans le *Bulletin de la Société* et sur *l'Etat du Diocèse*, de Houillier, de 1783.

Sans compter les petites chapelles secondaires renfermées dans les établissements ecclésiastiques ou religieux, Soissons comptait, à la veille de la

Révolution, trente-deux églises ou chapelles publiques. Si quelques-unes étaient modestes, la plupart avaient un très grand mérite, soit au point de vue architectural, soit au point de vue du mobilier religieux et de la décoration intérieure. En voici le classement d'après l'ordre hiérarchique : la Cathédrale dédiée aux saints Gervais et Protais ; les églises collégiales, c'est-à-dire, ayant un chapitre de chanoines, de Saint-Pierre au Parvis, de Notre-Dame des Vignes, de Sainte-Sophie, Notre-Dame des Vignes était en même temps église paroissiale. — Les églises paroissiales de Saint-Martin, de Saint-Jacques au Parvis, de Saint-Remy, de Saint-Quentin, de Saint-Vaast, de Saint-Laurent, de Saint-Pierre le Vieil, de Saint-Germain. — Les églises abbatiales des chanoines réguliers de Saint-Jean des Vignes, des chanoines réguliers de Saint-Léger, des chanoines réguliers de Saint-Crépin en Chaye, des chanoinesses de Saint-Paul, des Bénédictins de Saint-Médard, des Bénédictins de Saint-Crépin le Grand, des Bénédictines de Notre-Dame. — Les églises conventuelles des Capucins, des Minimes, des Minimesses, des Feuillants, des Cordeliers, des Augustines de l'Hôtel-Dieu, des religieuses de la Congrégation. — Les églises des Lazaristes au Séminaire, des Oratoriens au Collège sous le vocable de saint Nicolas, des religieuses de l'Enfant-Jésus à l'Hôpital. — Les chapelles de Saint-Louis à l'Evêché et du prieuré de Saint-Pierre à la Chaux. — Je laisserai de côté les églises et chapelles qui subsistent en entier ; elles ne sont pas nombreuses, malheureusement ; ce sont : la Cathédrale, Saint-Léger, Saint-Germain, la chapelle du Grand Séminaire, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, la chapelle Saint-Nicolas du Collège.

Je reprends les églises collégiales :

**Saint-Pierre au Parvis** était ainsi appelé parce qu'il se trouvait sur la place commandant l'entrée latérale de l'église Notre-Dame des Bénédictines ; la gravure de Tavernier de 1790, donne une idée exacte de la situation respective des deux édifices. Il ne reste de Saint-Pierre que la façade et deux travées de la nef. Ont disparu, non point du fait des révolutionnaires, mais de celui de l'acquéreur de l'édifice en 1800, les trois dernières travées de la nef, le transept et l'abside. C'était donc un vaste édifice. La gravure de Tavernier donne une belle idée de la tour romane qui dominait la croisée du transept.

**Notre-Dame des Vignes.** — Il y eut successivement à Soissons deux églises appelées *Notre-Dame des Vignes*. La première fut démolie méthodiquement et ensevelie sous de nouvelles fortifications en 1552 ; c'était la plus ancienne église paroissiale de Soissons. En 1890 ses belles ruines revirent la lumière. M. Laurent, le distingué professeur de dessin, en a relevé les plans et le *Bulletin de la Société* en a donné une excellente photogravure dans l'année 1892 (p. 105). Cette belle église romane aurait donc eu sa façade sur le boulevard Pasteur et l'axe de l'édifice aurait correspondu à peu près à celui de la rue Richebourg.

La deuxième Notre-Dame des Vignes bâtie en 1552, tandis que la première disparaissait, était à l'emplacement du théâtre actuel, orientée comme lui ; sa façade, surmontée du clocher, donnait donc sur la rue des Cordeliers. C'est cette façade de style Renaissance que Tavernier a donnée par erreur comme un portail de Saint-Jean des Vignes en le rapprochant du portail des Cordeliers.

L'abside touchait à l'Hôtel-de-Ville de l'époque qui se trouvait sur la place actuelle des Bouchers. Le bas côté droit du théâtre est composé en partie de la muraille de l'église et de ses contreforts.

**Sainte-Sophie** était une petite église collégiale située dans l'enceinte de l'abbaye Saint-Médard. Il est difficile aujourd'hui de la localiser à coup sûr. L'emplacement le plus probable est à la suite de la chapelle actuelle de l'établissement qui est l'ancienne salle capitulaire. Il y a là des ruines d'un caractère religieux qui paraissent bien avoir appartenu à un édifice cultuel.

**Saint-Martin.** — Cette église paroissiale se trouvait dans la rue appelée actuellement, rue du Rempart-Saint-Martin. Elle était orientée vers l'est, selon la règle liturgique suivie depuis de longs siècles d'une manière presque absolue ; son portail regardait donc la rue Saint-Martin. Quoique petite (elle avait vingt-huit mètres de longueur sur vingt de largeur), elle possédait un transept et un clocher sur le portail. Ce clocher comptait quatre cloches.

**Saint-Jacques au Parvis.** — C'était une toute petite église paroissiale destinée au service religieux du faubourg de Crise et du château de Chevreux. L'édifice, qui était orienté, se trouvait dans l'avant-cour de l'abbaye, à l'emplacement de la boulangerie militaire actuelle. Cette église n'avait pas de clocher. Les quatre petites cloches de l'abbaye placées dans la seconde tour servaient aux besoins de la paroisse.

**Saint-Remy.** — Cette église, assez vaste, était située dans la rue de ce nom, à l'emplacement de la cour d'entrée de la maison de M<sup>me</sup> Rigaux. Elle était orientée, avait un transept et un clocher

sur le portail avec trois cloches. Le chanoine Cabaret remarque que la sacristie de l'église bordait la rue Saint-Remy en face de la maison Potier. La maison Potier est celle qui fait l'angle de la rue Saint-Remy et de la rue Saint-Gaudin. Elle fut habitée au XIX<sup>e</sup> siècle par la famille Grevin. Potier est le nom du chanoine qui donna cette maison en 1668 pour en faire le premier séminaire ; elle conserva cette destination de 1668 à 1682.

**Saint-Quentin.** — Cette église paroissiale présentait le même aspect que Saint-Remy comme importance et comme disposition. Elle était orientée et avait un transept. Son clocher placé sur le portail comptait trois cloches. L'église se trouvait à l'extrémité et sur la droite de la rue Saint-Quentin, quand on descend vers la rivière, au lieu alors dit *La Poterne*. Son abside était située sur l'espace libre qui se trouve actuellement derrière la petite station de Soissons-Port.

**Saint-Vaast.** — Cette église, qui avait précédemment un chapitre, n'était plus que paroissiale en 1789. Orientée vers l'est, elle était située à l'emplacement de l'Usine à Gaz. La rue Saint-Vaast aboutissait à son portail qui se trouvait par conséquent au carrefour de cette rue et de la rue de la Plaine. La gravure de Tavernier en donne une idée avantageuse ; lui-même dit que l'édifice était majestueux dans sa simplicité. Sa nef et ses bas côtés, de style roman, n'avaient pas de voûtes mais un plancher avec poutres saillantes, comme l'église Saint-Vaast actuelle. Le chœur beaucoup plus élevé était de la belle époque ogivale et possédait un déambulatoire. Sur la croisée du transept était assise une tour carrée à deux étages peu élevés et surmontés d'un clocher.

**Saint-Laurent**, toute petite église paroissiale était destinée aux habitants du faubourg Saint-Médard. Un religieux de l'abbaye y faisait les fonctions de curé. Les plans, les états religieux et les actes de vente à la Révolution concordent pour en donner l'emplacement exact. Elle s'élevait à l'extrémité et à droite de la rue Pépin-le-Bref, au carrefour que forme cette rue avec la petite place précédant la porte monumentale de l'abbaye. C'est aujourd'hui le n° 1 de la place Saint-Médard, son axe était dans la direction du nord au midi. Elle avait un tout petit clocher à droite du portail.

**Saint-Pierre le Vieil**, autre petite église paroissiale était au service des habitants du faubourg Saint-Crépin. L'édifice était renfermé dans l'enclos de l'abbaye Saint-Crépin, aujourd'hui l'orphelinat Saint-Vincent de Paul. Il faut donc avec les plans en fixer l'emplacement sur la gauche de la rue du Faubourg-de-Reims, à moitié chemin du portail de l'établissement et du carrefour du chemin de Villeneuve. L'église était à quelques mètres de la rue ; elle affectait la forme d'une croix latine et avait son clocher sur le portail.

Des églises abbatiales, Saint-Jean des Vignes et Saint-Léger subsistent encore. L'église Saint-Jean est complètement mutilée ; seul son admirable portail subsiste. Saint-Léger est resté intact et à partir de Monseigneur de Garsignies les évêques de Soissons, secondés par la Ville et par les Beaux-Arts, lui ont procuré d'avantageuses restaurations. Je n'essaierai pas de reconstituer l'ancienne église de Saint-Jean des Vignes. C'est un domaine réservé à M. Blanchard, secrétaire de notre Société ; il en a fait son sujet d'étude de prédilection et il est impos-

sible de mieux parler de Saint-Jean des Vignes qu'il ne l'a fait.

**Saint-Crépin en Chaye.** — L'église a disparu. Elle se trouvait au nord des bâtiments de l'Abbaye qui forment le château actuel. Orientée vers l'est elle appuyait son chevet contre le pignon de l'aile orientale et aussi contre la tour qui subsista jusqu'en 1706 dans la crypte de laquelle une tradition ancienne plaçait la prison des saints Crépin et Crépinien. A la vente des biens nationaux, l'abbaye fut achetée par un architecte nommé Peyre qui s'empressa de faire abattre l'église. Il n'en reste qu'un certain nombre de pierres tombales conservées au château mais la plupart sont très mutilées. Il y a quelques années en faisant des travaux de terrassement à l'emplacement de l'église, on y trouva un squelette de grande taille.

**Saint-Paul.** — L'Abbaye de Saint-Paul habitée par des chanoinesses de Saint-Augustin montre encore son église sur la belle route qui va de Crouy à Soissons. Sa façade apparaît à travers l'ouverture béante de l'ancien portail de l'Abbaye. Dans cette façade s'ouvre un petit portail qui n'est pas sans intérêt sculptural. Le clocher de l'église possédait quatre cloches pesant ensemble 420 livres. L'édifice fut vendu avec le reste de l'Abbaye, le 9 novembre 1791 et dès le 23 novembre, elle entra dans un des seize lots que se partagèrent des vignerons de Crouy.

**Saint-Médard.** — De l'église abbatiale des Bénédictins de Saint-Médard il ne reste plus que la fameuse crypte du IX<sup>e</sup> siècle, le plus ancien monument religieux de tout le Soissonnais. Cette vaste crypte avec ses sept chapelles rectangulaires donne une idée des proportions grandioses du

chœur de la basilique qui la surmontait. On descendait du chœur dans la crypte par des escaliers qui ont laissé des traces aux extrémités de la galerie transversale. Le chevet de l'église était à pan droit se confondant avec celui de la crypte que l'on peut considérer à loisir dans la cour de l'établissement des Sourds-Muets. Le portail devait correspondre à peu près à la loge actuelle du concierge.

La dernière église de Saint-Médard datait du XVII<sup>e</sup> siècle, celle qui l'avait précédée s'étant écroulée en 1621. La dernière reconstruction fut faite sans goût et avec parcimonie. A la Révolution une bande noire formée à Crouy et à Bray-sous-Clamecy acheta toute l'Abbaye pour 188.000 livres; elle ne put payer cette somme et l'église abbatiale resta longtemps abandonnée aux injures du temps. D'autres acquéreurs se chargèrent de la démolir.

**Saint-Crépin le Grand.** — L'église de cette abbaye était située à l'extrémité de la cour d'entrée de l'orphelinat actuel de Saint-Vincent de Paul; elle était régulièrement orientée. Elle occupait la place d'un bâtiment de construction récente que l'on a en face de soi en franchissant la porte principale de l'établissement, l'ancien portail de l'abbaye. Je tiens de M<sup>me</sup> Blanc, ancienne supérieure de la maison, que lorsqu'on creusa les fondations, on se heurta sur la gauche à des soubassements de piliers répondant au portail de l'église.

**Notre-Dame.** — L'église des Bénédictines de Notre-Dame rivalisait avec la cathédrale par ses proportions grandioses; elle avait quatre-vingt-dix mètres de longueur sur vingt-quatre de largeur. Dans le gros-œuvre, elle était l'expression merveilleuse du style du XII<sup>e</sup> siècle, style de transi-

tion entre le roman et l'ogive, style mêlé de force et de grâce, d'esprit traditionnel et de visées hardies vers un nouvel idéal.

Les deux fenêtres incomparables seuls vestiges de la splendide église, que la Société a visitées au commencement de l'année 1907 en sont témoins. Elles se trouvent au fond d'une chambre à coucher et d'un cabinet au premier étage de la maison qui porte le n° 19 de la rue de la Vieille-Gagnerie. La muraille dans laquelle elles sont pratiquées formait le bras droit du transept. La nef couvrait la place Saint-Pierre tout entière ; le transept et l'abside s'avançaient dans la cour de la caserne Charpentier qui fait suite aux cuisines.

Sur le mur de la caserne derrière lequel se trouvent ces cuisines aménagées dans l'ancien cloître, on aperçoit les points d'attache et le tracé des ogives du bas côté méridional de la nef. La façade de l'église d'un caractère assez sévère donnait directement sur la rue du Commerce faisant face à la porte de l'Hôtel-Dieu. Cette façade avait trois entrées ; celle du milieu était surmontée d'un fronton aigu comme à Saint-Jean des Vignes ; les deux autres se trouvaient affrontées de deux tours peu élevées. Elles étaient d'une grande simplicité en regard de la tour à deux étages appelée lanterne qui s'élevait à la croisée des transepts. C'était une merveille de légèreté et d'élégance. La démolition de l'église Notre-Dame dura de 1797 à 1802 ; un tableau du Musée de Soissons représente le *Serment à la Liberté* prêté par des citoyens de Soissons sur la place Saint-Pierre au cours de la démolition de l'église Notre-Dame.

**Les Capucins.** — Que reste-t-il de l'église des Capucins ? Aucun vestige. Mais l'ancien cou-

vent n'est pas détruit tout entier. C'est dans l'ensemble l'établissement d'instruction dirigé par Mademoiselle Adnot après l'avoir été pendant plus de cinquante ans par les Dames de la Croix. Quelques vieux arbres qui se penchent tristement au-dessus du mur de la rue Saint-Jean ont pu voir les derniers Capucins. En face de la porte d'entrée, à droite du grand bâtiment neuf se voient deux pavillons plus modestes qui se coupent à angle droit; c'est ce qui reste de l'ancien monastère. Il y avait à gauche une troisième aile et l'église était en avant fermant le carré et orientée régulièrement; elle avait un clocher. Un sieur Scitivaux payeur général des armées françaises acheta cette maison religieuse, fit démolir l'église et transformer le reste en maison bourgeoise. Quelque temps après le prince Auguste de Prusse, prisonnier de Napoléon I<sup>er</sup> fut interné dans cette agréable prison.

**Les Minimés.** — Le couvent des Minimés avait son entrée au numéro 11 de la rue de ce nom. C'est la belle résidence bourgeoise où naquit, le 17 novembre 1795, Alphonse Paillet qui devait faire à sa ville natale tant d'honneur qu'elle a cru devoir lui élever une statue dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Du couvent il reste le grand bâtiment que l'on aperçoit à la suite de la cour d'entrée, derrière lequel subsistent les anciens jardins longeant la rue du Vieux-Rempart. L'église des Minimés était située à droite en entrant, appuyant son chevet contre le pignon occidental du bâtiment dont je viens de parler. Les plans lui donnent un clocher sur la droite à la hauteur du chœur et un portail ayant un certain cachet artistique; il paraît certain que ce portail donnait sur la rue, mais à quelque distance.

C'est le 13 mars 1792 que le couvent et son église furent mis en vente. Les premiers acquéreurs en supprimant l'église et le cloître se conduisirent en véritables vandales. Ils ne prirent aucun soin de conserver des verrières de grande valeur qui faisaient l'admiration des connaisseurs et valaient au couvent la visite des artistes de passage à Soissons. Ces beaux vitraux historiés conçus dans le style pompeux du XVII<sup>e</sup> siècle, étaient le fruit de la munificence de l'avocat soissonnais Pierre Moreau qui, après avoir donné sa fortune pour établir cette maison religieuse, y avait pris l'habit. Mais le père d'Alphonse Paillet ne doit pas être rendu responsable de ces méfaits car il ne devint acquéreur de la maison qu'en 1795.

**Les Minimesses.** — L'ancien couvent des Minimesses est aujourd'hui la caserne De-flandre. L'église avait son chevet contre le pignon septentrional de la caserne uniquement composée des anciens lieux réguliers. Sur ce pignon on aperçoit deux fenêtres cintrées qui donnaient vue sur l'intérieur de l'église de l'étage supérieur de la maison. De la cour intérieure de la caserne et même de la rue du Vieux-Rempart, on voit à l'angle septentrional du bâtiment, près du pignon, une ligne inclinée. Ce doit-être le raccord du toit de l'unique bas côté de l'église. Au-dessous de cette ligne apparaît le dessin d'un grand cintre ; au rez-de-chaussée du couvent une porte pratiquée sous ce cintre donnait accès dans le bas côté. L'église munie d'un petit clocher confinait de très près à l'enceinte du monastère. Au cours de la restauration du mur de la caserne, en 1902, on trouva la pierre tombale d'Anne de la Perrière, dame de Missy-aux-Bois, fondatrice de la maison. Cette

pierré tombale était dans l'église avant la Révolution.

**Les Feuillants.** — L'ancien couvent des Feuillants se trouve à l'extrémité de la rue de ce nom, près de l'Arquebuse et presque en face de la porte en fer de la caserne Charpentier. Une allée d'arbres conduit au bâtiment principal qui reste de l'ancien monastère. C'est à l'extrémité de cette allée sur la gauche que s'ouvrait le portail de l'église orientée vers l'est ; ce portail formait donc un angle droit avec le corps de logis dont je parlais tout à l'heure. Quoique le couvent fût peu important, les plans donnent une idée avantageuse de l'église pourvue d'un clocher et de chapelles latérales. A la vente des biens nationaux elle fut rasée et l'on établit dans la maison une manufacture de papiers peints qui n'eut pas de succès. Notre Société, en qualité d'héritière de l'ancienne Académie de Soissons, doit un souvenir particulier à cette maison religieuse pour les dernières années de son existence. Car depuis la construction de l'Intendance en 1771, l'Académie de Soissons tint ses séances chez les Feuillants et une des salles du monastère reçut sa riche bibliothèque. Cette bibliothèque importante fut en partie ensevelie dans le naufrage du couvent.

**Les Cordeliers.** — La maison de ce nom se trouvait dans l'angle formé par la rue Matigny et la rue des Cordeliers lorsqu'on se rend à la Grand-Place. Le chevet de l'église qui était orientée du nord au midi était exactement au point d'intersection des deux rues ; le reste de l'édifice bordait la rue des Cordeliers et le portail formant angle droit avec ladite rue arrivait à la hauteur de la rue des Francs-Boisiers. C'est au-dessus du maître-autel de

cette église qu'était placé le chef-d'œuvre de la peinture religieuse de Soissons, l'*Adoration des Bergers* de Rubens. Avant d'être détruite avec son clocher et son beau portail de style Renaissance, l'église devint le siège du « Club des Amis de la Constitution ».

**La Congrégation.** — Ce couvent occupait l'espace assez considérable limité par la rue de la Congrégation en partie, celle de l'Intendance tout entière et une partie de la rue du Château. L'habitation des religieuses correspondait exactement à la maison qui porte le n° 11 de la rue de l'Intendance. Un passage couvert donne accès dans une cour intérieure, l'ancienne cour du cloître. En face du premier, un second passage couvert donne entrée dans le jardin de la maison dont la moitié était occupée par l'église du monastère. Celle-ci orientée vers l'est s'appuyait contre un pignon que l'on peut examiner à loisir dans le jardin. Le maître-autel adossé à ce mur était surmonté et encadré de niches destinées à des statues. Le dessin de ces niches maintenant bouchées se reconnaît facilement. Il y a aussi trace de plusieurs fenêtres condamnées dans le mur qui limite le jardin au nord et qui n'est autre que le mur septentrional de l'église. Elle a disparu mais pas tout entière. De son clocher le coq est resté et il se balance au haut du pignon qui donne sur le jardin. Vers le milieu du mois d'août, une découverte assez intéressante a mis à jour dans la petite basse-cour contigue au jardin la cuve du bénitier de l'église. C'est une pièce de grandes dimensions, circulaire à sa partie inférieure et carrée au sommet, malgré la simplicité de ses sculptures elle a un véritable cachet. M. Rouzé, pro-

priétaire de la maison, en a fait don au Musée.

**L'Hôpital.** — Cet établissement hospitalier était desservi avant la Révolution par des Sœurs de l'Enfant-Jésus que l'on appelait alors de Genlis du nom de leur fondatrice. Leur église était tout autre que cette chapelle moderne qui fut incendiée par les bombes prussiennes. Cette dernière était parallèle à la rue de l'Hôpital ; l'ancienne église au contraire était parallèle à la direction de la rue Neuve-de-l'Hôpital. Elle formait une croix latine d'assez grandes dimensions et avait un clocher sur le portail.

**Saint-Louis à l'Evêché.** — Cette chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, très gracieuse avec ses deux étages avait été élevée par l'évêque Jean Milet dans l'enclos du palais épiscopal. C'était la chapelle particulière des évêques de Soissons. Parallèle à la cathédrale et orientée comme elle, elle se rattachait aux anciennes constructions que l'on voit sur la place Mantoue à peu près à égale distance de la tour du presbytère et de la rue de l'Evêché. Cette chapelle eut longtemps un petit chapitre de chanoines et un cloître du même style qu'elle. Du cloître de ces chanoines, par une avenue ménagée à cet effet, l'évêque arrivait à un escalier et à une porte particulière qui l'introduisait à la cathédrale. C'est l'évêque constitutionnel Marolles qui fit abattre la chapelle Saint-Louis sous prétexte disait-il que c'était « un monument élevé à l'inégalité ». Ce grand geste démocratique ne devait pas lui concilier toujours la sympathie administrative dont les révolutionnaires l'avaient entouré de prime abord.

**Saint-Pierre à la Chaux.** — Cette petite église occupait l'emplacement de la pou-

drière située derrière Saint-Léger. Elle était déjà en ruines au moment de la Révolution : cependant jusque vers 1830 on put visiter un dernier vestige, l'abside en cul de four d'un aspect archaïque très prononcé. Quand on fut sur le point de la faire disparaître complètement, un ami de l'archéologie en fit une petite reproduction en liège. Elle est actuellement au musée municipal.

En terminant ce travail c'est le cas de redire la formule antique si pleine de mélancolie : « *Etiam periere ruinæ* — les ruines elles-mêmes ont péri ». Si elles ne doivent pas se relever qu'il soit permis au moins de leur vouer le culte du souvenir.

---

## L'IN PACE DE NEUVILLE

---

Communication de M. J. PLATEAU.

---

La ferme de Neuville-Saint-Jean, près Hartennes a droit à une certaine réputation archéologique. Comme son nom l'indique, « nouvelle villa », elle a dû être bâtie sur les ruines, ruinées elle-même, d'une très ancienne villa peut-être gallo-romaine.

En tous cas, il y a eu quelque chose là, car l'endroit s'appelle encore le *Vieil Hartane*. Mais ce n'est que pure supposition que rien de formel n'autorise. Tenons-nous-en au réel, au tangible, au palpable.

La ferme de Neuville, jadis propriété de la riche abbaye de Saint-Jean, occupe un carré entouré de bâtiments d'exploitation. Au centre de la cour,

s'élève un monumental pigeonnier sorte de donjon féodal et agricole, octogone, couvert en pierres imbriquées; au rez-de-chaussée, on voit une salle voûtée, servant actuellement de resserre.

Au nord-est de la cour, il faut admirer les majestueuses proportions d'une vaste grange. L'intérieur est divisé en trois nefs dont les murs de refend sont ouverts en larges ogives et supportent la lourde charpente. On se croirait dans une église, mais ce n'est qu'un temple consacré à Cérès.

Comme ces moines bâtissaient solidement. Ce n'était pas pour eux mais pour la communauté; ces murs devaient durer toujours; ils durent encore, mais les bâtisseurs ont disparu.

De ces belles et nobles granges, il en existe encore quelques-unes, celle du Mont de Soissons, par exemple.

Le reste de la ferme n'offre rien d'autrement intéressant, on pourrait se retirer s'il ne restait pas un caveau bien curieux à visiter

Dans un bâtiment quelconque, sous une dalle qu'on soulève, apparaît l'ouverture d'un puits; ce n'en est pas un. On apporte une échelle, il faut descendre au fonds. Arrivé là, on soulève une autre trappe et apparaît un escalier de quelques marches. Au bas, le visiteur se trouve dans une sorte de caveau voûté, sans aucune lumière.

Les religieux qui avaient encouru quelque grave punition pour fautes capitales, étaient engagés à y descendre et à y séjourner plus ou moins longtemps. On leur laissait le temps de la réflexion, de la pénitence et de la repentance de l'humaine fragilité.

Au moyen d'une corde ils étaient en communication avec l'extérieur, elle leur apportait leur

pitance et remontait ce qui leur était inutile. Ces murs épais, cette voûte écrasante ont gardé le secret des lamentations, des prières, peut-être des malédictions des misérables qui y ont passé de longs et tristes jours.

Tout bien considéré, n'est-on pas fondé à supposer que c'était un *in pace*, où le seigneur abbé emprisonnait ses moines coupables ou ses vassaux récalcitrants ? (1).

(1) Certains membres présents à la séance pensent que le caveau en question pourrait bien n'être qu'une cachette destinée à dissimuler aux yeux des pillards les objets et les produits les plus précieux de la ferme. Des bandes d'aventuriers parcouraient, en effet, au XIV<sup>e</sup> siècle, la région sans relâche et réquisitionnaient des vivres dans les fermes des environs.



ONZIÈME SÉANCE

Lundi 3 Décembre 1906

*Présidence de M. LECER, Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS

- Bulletin de l'Association philotechnique.* Janvier 1905, n° 1.  
*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie.* Tome VII, fascicule 2. Tome VI, fascicule 6.  
*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* 2° série, tome X.  
*Société archéologique du midi de la France.* Nouvelle série, n° 35.  
*Société d'Emulation d'Abbeville.* 1906, n° 1 et 2.  
*Bulletin historique et philologique.* Année 1905, n° 3 et 4.  
*Société française de Numismatique.* Janvier 1905.  
*Bulletin de l'Association philotechnique.* 27° année. novembre 1906.  
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* classe des Sciences 1906, n° 5, 6, 7 et 8.  
*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* classe des Beaux-Arts, n° 5, 6, 7 et 8.
-

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Bouchel termine la lecture de son *Etude historique sur le village d'Ostel*. Dans ce troisième et dernier chapitre il donne la biographie de Gabriel-Henri Gaillard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie française, né à Ostel en 1726 et mort, près de Chantilly, en 1806.

M. l'abbé Binet communique le début de son intéressante *Notice sur le Couvent de la Congrégation de Soissons*.

M. Fernand Blanchard lit quelques *Notes sur les Puits antiques de la plaine Saint-Crépin-en-Chaye*, et présente à la Société une serpe de fer oxydé, trouvée dans l'un de ces puits et datant de l'époque gallo-romaine.

M. Brucelle donne lecture d'un article à propos de la loi du 21 avril 1906, sur la protection des sites.

M. le Président présente les vifs remerciements et la sincère gratitude de la Société à M. l'abbé Jacquelet, notre dévoué et érudit collègue, pour le précieux concours qu'il a bien voulu prêter au Secrétaire en établissant la table du volume 1903-1904.

A ce propos, M. Blanchard apprend à la Compagnie que le volume en question, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Jacquelet, pourra être distribué très prochainement.

Le Secrétaire ajoute aussi qu'il espère pouvoir regagner complètement d'ici 1908, le retard de plus de cinq années, qui existait, naguère encore, dans notre publication.

---

ÉLECTION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Hennequin et Delaby, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

---

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Lecer et Blanchard présentent les candidatures de M. Broche, archiviste de l'Aisne et de M. Auguste Mignon.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Président,*

LECER.

*Le Secrétaire,*

Fernand BLANCHARD.



NOTICES

LUES EN SÉANCE

---

CONTRIBUTION  
à l'histoire d'Ostel

Par M. BOUCHEL

---

(SUITE ET FIN)

---

III. — Gabriel-Henri Gaillard.

Pour clore ces notes sur le village d'Ostel, je dois parler d'un personnage qui y est né, dont les travaux sont signalés dans tous les dictionnaires historiques, mais dont le nom ne figure pas encore dans notre *Bulletin* : Gabriel-Henri Gaillard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et de l'Académie française.

Il fut baptisé le 26 mars 1726 — qu'on donne comme le jour de sa naissance — suivant acte dont voici la copie avec les variantes sous lesquelles était écrit son nom patronymique :

« L'an 1726, le 26<sup>e</sup> mars, a esté baptisé Gabriel-  
« Henry, fils de Charles-Gabriel Gailard du Meux,  
« escuyer porte-manteau de feue Son Altesse sérénissime Monsieur le Prince, et de dame Marie-  
« Anne-Louise Pelisson, ses père et mère. Le  
« parin Thomas Galiart représentant Henry Pelis-  
« son cappitaine dans le régiment de Bacqueville.

« La marraine Anne Galiard au nom et représen-  
« tant aussi dame Marie-Louise Galiard, veufve de  
« feu messire Pierre Jolliet, vivant, avocat en par-  
« lement. Et a ledit Galiard signé.

« Signé: GAILLIAR et COUDRAY, *prieur-curé.* »

Il était, on le voit, de bonne naissance. On pense, en outre, qu'il naquit à la ferme de Folempriese, que louait son père aux seigneurs d'Ostel.

Un autre Gaillard habitait dans le village même et était vigneron de M. Bellanger.

Parlant un jour, à la Société académique de Laon, de la difficulté qu'on éprouve souvent à écrire une biographie, l'un de ses membres, M. Rouit, en donnait ainsi la raison :

« Pour les hommes d'un mérite modeste,  
« simples d'action comme de cœur, quand on  
« veut les étudier de près, que trouve-t-on le plus  
« souvent ? Deux dates : leur naissance, leur mort  
« et voilà tout. Comment remplir l'intervalle, si  
« leurs familles n'ont pas gardé tout ce qui pouvait  
« consacrer leur mémoire ? »

Tel serait, je crois, l'embarras de qui voudrait écrire la biographie complète de Gaillard. Il existe bien encore des membres de sa famille, mais qui ne peuvent fournir aucun document intéressant sur sa vie.

De celle-ci je ne considérerai donc qu'une seule chose : ses travaux.

Gaillard fit, paraît-il, d'excellentes humanités. Il étudia le droit. Reçu avocat il quitta bientôt le barreau pour les lettres.

En 1745, à dix-neuf ans, il publia son premier ouvrage la *Rhétorique française* à l'usage des demoiselles, dont les éditions furent nombreuses.

Il donna de même, en 1749, la *Poétique fran-*

çaise à l'usage des dames, mais qui eut moins de succès.

En 1750, il fit paraître le *Parallèle des quatre Electres*, de Sophocle, d'Euripide, de Crébillon et de Voltaire et, en 1756, des *Mélanges littéraires*. dans lesquels on distingue la *Lettre sur l'épopée française* et une *Vie de Gaston de Foix* qui fit présager les grands travaux historiques auxquels il allait bientôt se livrer.

En effet, l'année suivante, parut, mais sans nom d'auteur, l'*Histoire de Marie de Bourgogne*, qui reçut de justes éloges et eut une seconde édition en 1784.

Gaillard lui dut, en 1760, son entrée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Entre temps il prenait, dit Larousse dans son *Grand Dictionnaire universel*, une part importante à la rédaction du *Journal des Savants*; il collaborait, dit la *Biographie universelle*, au *Mercure de France*, et ajoute l'abbé Pécheur dans ses *Annales*, il venait quelquefois présider l'Académie de Soissons où il lisait des poésies de sa composition.

De 1766 à 1769 Gaillard fit paraître son *Histoire de François I<sup>er</sup>*, en sept volumes in-12; on s'accorde généralement à reconnaître qu'il n'est pas resté au-dessous de son sujet.

Admirateur de Voltaire, dit encore Larousse, Gaillard dut à ses actives démarches un fauteuil à l'Académie française. Il succéda à l'abbé Alary et prononça lors de sa réception, le 21 mars 1771, un discours qui se fait remarquer par l'emphase alors à la mode et que je crois devoir résumer.

« Quand j'ai sollicité vos suffrages, dit-il, je n'ai  
« point eu la présomption de regarder mes faibles  
« essais comme des titres; j'ai demandé, non la

« récompense de mes travaux, mais le plus puis-  
« sant encouragement à de nouveaux efforts.  
« Vous m'avez exaucé, Messieurs, j'ai reçu le prix  
« d'avance.

« Je viens, dit-il ensuite, dans ce Temple des  
« Muses, jurer par vos exemples et par le bienfait  
« dont je vous rends grâce, que tous mes écrits  
« respireront la justice et la bienfaisance, qu'égale-  
« ment éloigné de la licence qui se permet tout et  
« de cette timidité lâche qui s'interdit des vérités  
« utiles, je détesterai toujours les souplesses de  
« l'intrigue, les bassesses de la flatterie, les fureurs  
« de la satire ».

S'autorisant de l'exemple de Voltaire, qui  
« ouvrit une route nouvelle à l'éloquence aca-  
« démique en la tirant du cercle étroit des  
« éloges usés », il se propose de montrer la  
protection des rois encourageant la liberté litté-  
raire.

Inutile de le suivre de Charlemagne à Richelieu,  
s'appliquant à prouver que « les grands princes  
« ont intérêt d'avoir des sujets éclairés et qu'ils  
« ont pris plaisir à former et à protéger les sociétés  
« savantes ».

« Richelieu, dit-il, sentit que, quand la liberté  
« serait détruite dans l'Etat, elle devrait être l'âme  
« d'une société littéraire et il ajoute : la liberté  
« que nous réclamons n'a rien de dur ni de  
« farouche ; elle est tempérée par l'aménité que les  
« lettres répandent ».

L'abbé de Voisenon lui répondit :

« L'Académie, dit-il, avait des droits sur vous.  
« Vos travaux littéraires dans la compagnie à  
« laquelle vous tenez, nous ont paru autant de  
« titres qui vous approchaient de la nôtre.

« Vous ne pouviez, ajoute-t-il, manquer d'obtenir la place que vous avez recherchée ; vous aviez en votre faveur le vœu de beaucoup de gens d'un mérite distingué et les suffrages de tous les gens de goût. Ils ont remarqué, dans votre *Histoire de François I<sup>er</sup>*, combien la protection accordée aux lettres, est nécessaire aux rois. Votre morceau du Concordat sera toujours cité comme un modèle ».

Je ne puis m'empêcher de reproduire encore ce passage, pour ainsi dire prophétique, du discours de l'abbé de Voisenon : « Les âges se précipitent, les rois tombent, les royaumes s'écroulent, les lettres restent et deviennent des archives immortelles. Voilà, conclut-il, la véritable gloire ; c'est celle des gens de lettres ; c'est la vôtre, Monsieur ; en qualité d'historien fidèle, vous venez de nous en donner une nouvelle preuve dans le discours que vous avez prononcé ; vous en avez fait un morceau d'histoire d'autant plus intéressant qu'il est plus resserré. En entrant dans ce Temple vous avez rapproché tous les titres qui peuvent en relever la gloire et vous êtes comme un propriétaire habile qui augmente la valeur du domaine qu'il acquiert ».

Dans son discours de réception à l'Académie française, Gaillard avait dit : « En sollicitant vos suffrages, j'ai demandé le plus puissant encouragement à de nouveaux efforts ».

Le résultat de ces « nouveaux efforts » fut son *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, en onze volumes in-12, les trois premiers parus en 1771, l'année même de son entrée à l'Académie, les quatre suivants en 1774, et les quatre derniers en 1777. C'est, dit Quérard dans la *France littéraire*,

la plus célèbre et la meilleure des productions historiques de Gaillard.

En 1777 encore il publia l'*Histoire des grandes querelles entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>*, en deux volumes in-8 ; en 1779, une édition des œuvres de Belloy, son ami, en six volumes in-8, avec une vie de l'auteur, des dissertations et des remarques sur chacune de ses tragédies et, en 1782, l'*Histoire de Charlemagne*, en quatre volumes in-12 : cet ouvrage fut lu avec intérêt, quoiqu'il eût placé et comme étouffé, dit-on, la vie de son héros entre deux longues dissertations, l'une sur la première race, l'autre sur la seconde.

Il faut encore citer, parmi les nombreuses productions de Gaillard : son *Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne* parue en 1801 en huit volumes in-12 : on fait beaucoup de cas de l'introduction de cet ouvrage, qui eut une deuxième édition en 1807 accompagnée d'une notice biographique et littéraire sur l'auteur ; le *Dictionnaire historique* (1789-1804), en six volumes in-4, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique* ; des *Observations sur l'Histoire de France de Velly, Villaret et Garnier*, 1806, quatre volumes in-12 ; la *Vie ou Eloge historique* de Malesherbes, dont il fut l'ami pendant quarante ans ; elle est suivie de celle du premier président de Lamoignon ; les *Eloges* de Descartes, de Charles V, de Henri IV, de Corneille, de Molière, de Massillon, de Bayard ; des *Mélanges* académiques, poétiques, littéraires, philologiques, critiques et historiques publiés en quatre volumes in-8, peu de mois après sa mort.

En l'an IV il fut reçu à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut.

On le voit, Gaillard fut un travailleur. On a dit

qu'en plusieurs genres il avait tout lu et tout retenu, car il avait l'avantage d'être servi par une mémoire prodigieuse, qui lui faisait trop souvent même céder au plaisir de citer.

Un style correct, élégant, facile, quoique souvent dénué de chaleur, une narration agréable, une recherche sérieuse de la vérité, voilà ce qui caractérise son œuvre. Mais, d'autre part, on lui reproche sa méthode historique, qui consiste à étudier séparément la politique, la guerre, l'administration, la religion, la littérature, les arts, etc., méthode qui, avec de nombreuses citations et dissertations, rompt l'enchaînement des faits, empêche d'avoir des vues d'ensemble et, par cela même, nuit beaucoup à l'intérêt de ses ouvrages.

C'est cette méthode que critique ainsi le maître, Augustin Thierry, dans sa *Cinquième lettre sur l'Histoire de France* : « Au lieu d'une narration « suivie, continue, se développant avec largeur et « d'une manière progressive, on eut des récits « courts, morcelés, tronqués, entrecoupés de « remarques sérieuses ou satiriques ; et l'histoire « fut divisée, subdivisée, étiquetée par petits cha- « pitres. »

Retiré à Saint-Firmin, près de Chantilly, Gaillard travaillait encore à 80 ans. Il s'enfonçait pour cela dans la forêt avec du pain et quelques fruits pour sa journée, qu'il passait au pied d'un arbre, ne rentrant qu'à la nuit. Ce genre de vie l'enleva le 13 février 1806.

J'ai, d'après d'autres, dépeint l'historien. Si maintenant nous voulons savoir ce qu'était l'homme, un auteur dit qu'il avait une âme philanthropique, et qu'ami intime de Malesherbes il était doué de toutes les vertus sur lesquelles une pareille liaison

pouvait être fondée ; ce que Devisme résume en ce mot : Gaillard fut l'ami intime du vertueux Malesherbes.

En écrivant cette notice, que ses nombreux travaux m'ont forcé d'allonger, puissé-je, comme lui, dans son *Histoire de François I<sup>er</sup>*, n'avoir pas été au-dessous de mon sujet.

---

## PUITS ANTIQUES

TROUVÉS

Rues Pierre-de-Meneau et Charles-Perin

---

Communication de M. Fernand BLANCHARD.

---

MESSIEURS,

L'objet de fer oxydé soumis à votre examen, vient d'être trouvé récemment rue Charles-Perin. En bêchant profondément le sol de son jardin, M. Dogimont rencontra les restes d'une voie antique et à quelques mètres de celle-ci un puits comblé et les fondations d'une ancienne demeure gallo-romaine. M. Dogimont fit enlever les moellons et gravats qui obstruaient le puits. A sept mètres de profondeur, au niveau de l'eau, l'ouvrier découvrit l'instrument de fer que nous vous présentons et qui nous semble être une serpe. Elle diffère peu, quant à sa forme, des serpes servant aux bûcherons de notre temps. Les débris de tuiles à rebords et de poterie de Samos

qui l'accompagnaient, permettent de l'attribuer sûrement à la période gallo-romaine. Elle a été recueillie par le Musée.

La voie romaine qui existe dans ce jardin est perpendiculaire à la route de Compiègne; elle se dirige du sud au nord, coupe à angle droit la rue Charles-Perin et se poursuit à travers champs dans la direction de Saint-Crépin-en-Chaye.

Dans le même quartier, rue Pierre-de-Meneau, en construisant la maison de M. Tirfoin, les maçons découvrirent également un puits antique fermé au sommet par une meule gallo romaine.

On trouva encore plusieurs puits dans les propriétés voisines, entr'autres chez M. Arpin. Leur existence prouve l'importance de ce quartier à l'époque romaine.

Aucun des puits fouillés ne renfermait d'objets modernes ni de poteries vernissées. Ceci permet de faire remonter, à l'invasion franque, la date de destruction de ce populeux faubourg de Suesionum.

## TROISIÈME PARTIE

# LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

---

— 1906 —

## Président d'honneur

MONSEIGNEUR A.-V. DERAMECOURT

Ancien Président de la Société académique d'Arras

---

*Président honoraire.* . . M. J. PLATEAU, ancien  
Président.

---

## Bureau.

*Président* . . . . . MM. LECER, O. ✱.  
*Vice-Président* . . . . . E. COLLET, ✱.  
*Secrétaire* . . . . . F. BLANCHARD.  
*Vice-Secrétaire* . . . . . E. BRUCELLE.  
*Trésorier* . . . . . DELORME.

---

## Membres Titulaires.

MM.

1865 DELAPLACE (l'abbé), Curé d'Urcel.  
1867 DEVIOLAINE (Emile), ✱, Conseiller général,  
Maire de Soissons.  
1870 COLLET, ✱, Conservateur du Musée de Sois-  
sons.  
1874 LEGRY, ✱, Conseiller général, Maire de Vailly.

MM.

- 1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix),  I. P., attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. , inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
- 1882 D'URCLÉ, , trésorier-payeur général honoraire.
- 1883 VAUVILLÉ, , propriétaire à Pommiers.
- 1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron), , à Vauxcastille, ancien sous-préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène),  I. P., membre du Comité des Travaux historiques, professeur à l'Ecole des Chartes.
- 1886 JUDAS, O. , bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), curé-doyen de Berry-aux-Bac.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.
- 1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
- 1898 HIVET (l'abbé), curé de Saint-Vaast.

MM.

- 1898 CALLAY (l'abbé), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.
- 1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Soissons et Laon, président d'honneur.
- 1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.
- 1900 SABATIÉ - GARAT (le baron), ✱, maire de Vauxbuin.
- 1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus soissonnais*.
- 1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
- 1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).
- 1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), maire de Villeneuve-Saint-Germain.
- 1901 JOB, pharmacien à Soissons.
- 1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
- 1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
- 1901 LECER, (O. ✱), lieutenant-colonel retraité.
- 1902 CHAIN, maire du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris.
- 1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.
- 1903 BLANCHARD (Fernand), propriétaire à Soissons.
- 1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.
- 1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.
- 1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.
- 1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.
- 1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.
- 1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.

MM.

- 1904 LE PELLETIER (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
- 1905 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.
- 1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.
- 1904 FOULON, notaire à Vailly.
- 1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.
- 1905 FONTAINE, principal du Collège, à Soissons.
- 1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.
- 1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.
- 1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.
- 1905 GUILLEMOT (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).
- 1905 BINET (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.
- 1905 DULONG, notaire à Soissons.
- 1905 BOUCHEL, instituteur en retraite à Courcelles, près Braine.
- 1905 DE CHAUVENET, C. ✱, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.
- 1906 DULONG, notaire à Soissons.
- 1906 MACHEREZ (André), propriétaire à Soissons.
- 1906 DE BARRAL (comte Octave), propriétaire à Soissons.
- 1906 DE LUBERSAC (comte Guy), maire de Faveroles, au château de Maucreux.
- 1906 AUBINEAU, fabricant de sucre à Anizy.
- 1096 ROUZÉ fils, à Cœuvres.

MM.

- 1906 ANCELET, agent-voyer municipal.  
1906 CANNOT, maire de Saint-Aubin.
- 

**Membres Correspondants.**

---

MM.

- 1856 PILLOY, ~~Q~~, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.  
1874 PALANT (l'abbé), curé de Cilly.  
1892 BERCET ( Gaston ), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).  
1906 RIOMET, instituteur.
-



# ***LISTE DES SOCIÉTÉS***

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

---

## **SOCIÉTÉS FRANÇAISES**

---

### **AISNE**

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

### **ALGÉRIE**

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

### **ALLIER**

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

### **ALPES-MARITIMES**

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts  
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,  
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de  
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de  
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à  
Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce  
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.  
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,  
à Châlons.  
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,  
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-  
ciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des  
Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à  
Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de  
l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-  
Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

**PYRÉNÉES (BASSES)**

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

**RHÔNE**

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.  
Société Littéraire, Historique et Archéologique de  
Lyon.

**SAÔNE-ET-LOIRE**

Société Eduenne d'Autun.  
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.  
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-  
sur-Saône.

**SARTHE**

Société Historique et Archéologique du Maine, au  
Mans.  
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au  
Mans.

**SAVOIE**

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à  
Chambéry.

**SEINE**

Société des Antiquaires de France.  
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.  
Société d'Anthropologie.  
Société Philomathique de Paris.  
Société française de Numismatique et d'Archéologie.  
Association Philotechnique.  
Société des Etudes Historiques.  
Bulletin du Comité des travaux historiques.  
Bulletin scientifique dudit Comité,

**SEINE-INFÉRIEURE**

Académie des Sciences et Arts de Rouen.  
Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à  
Rouen.  
Société Havraise d'études diverses, au Havre.

**SEINE-ET-MARNE**

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-  
Marne, à Melun.

**SEINE-ET-OISE**

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ;  
à Versailles.  
Société Historique et Archéologique de l'arrondisse-  
ment de Pontoise.  
Société Archéologique de Rambouillet.

**SOMME**

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.  
Société Linnéenne du Nord de la France.  
Société d'Emulation d'Abbeville.

**TARN-ET-GARONNE**

Société Archéologique et historique de Montauban.

**VAR**

Société Académique du Var, à Toulon.  
Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

**VIENNE**

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,  
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de  
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

---

### BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à  
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

### NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

### ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonianne, à Washington.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TREIZIÈME VOLUME

(3<sup>e</sup> Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

---

— PREMIÈRE PARTIE —

---

**ANNÉE 1905**

---

PREMIÈRE SÉANCE. — 9 JANVIER

	Pages
Examen de la situation financière . . . . .	2
Election du Bureau pour 1905 . . . . .	2
Les Seigneurs de Courcelles et le Prompt de Paars, M. Bouchel.	3
L'entrée d'une Soissonnais à l'École de Mars en 1795, M. Brun.	9
Le rôle des Chanoines mineurs au Moyen-Age, M. Delaplace .	12

2<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 FÉVRIER

Nomination de MM. Bayeux et Fontaine comme membres titulaires. . . . .	17
Conservation des Monuments, M. l'abbé Delaplace . . . . .	18

TOME XIII (3<sup>e</sup> série)

TROISIÈME PARTIE — 33

	Pages
Les Alliés à Crony et à Soissons en 1816, M. Brucelle . . . .	22
La Seigneurie de Vauxbuin, M. l'abbé Jacquelet . . . . .	32

3<sup>o</sup> SÉANCE. — 6 MARS

Le Lierre et les constructions, M. l'abbé Jacquelet . . . . .	40
La Pierre Frite de Crouy, M. Brucelle . . . . .	48
Compte rendu d'une visite à Saint-Jean et dans une maison de la rue de la Buerie, M. Blanchard . . . . .	53
Bibracte et Noviodunum, M. Bouchel. . . . .	57

4<sup>o</sup> SÉANCE. — 3 AVRIL

La Seigneurie de Vauxbuin, M. Jacquelet ( <i>Suite</i> ) . . . . .	64
--	----

5<sup>o</sup> SÉANCE. — 1<sup>er</sup> MAI

Nomination de M. le baron de Trétagne comme membre titu- laire. . . . .	72
Analyse de deux notices de M. Bercet, M. Lecer. . . . .	73
Excursion de Septmonts, M. Blanchard . . . . .	75

6<sup>o</sup> SÉANCE. — 5 JUIN

Amphorine gallo-romaine, présentée par MM. Collet et Lher- mitte. . . . .	80
Conservation des monuments funéraires, M. l'abbé Delaplace .	81
Livres liturgiques, M. Bouchel. . . . .	83
Notes sur le Soissonnais à la fin du règne de Louis XIV, M. F. Brun. . . . .	86

7<sup>o</sup> SÉANCE. — 3 JUILLET

Analyse : Les enfants du duc de Berry par le vicomte de Reizet. — M. Blanchard . . . . .	113
Billet d'obsèques du XVIII <sup>e</sup> siècle, M. Blanchard . . . . .	114
Congrès de Noyon, M. Lecer . . . . .	116
Excursion de Pernant, M. Lecer . . . . .	119
« Fief en l'air », M. Brucelle . . . . .	121

8° SÉANCE. — 7 AOUT

Retrait féodal à Cuffies et droit censuel à Muret, M. Brucelle.	127
Excursion de Saint-Thibault, Mont-Notre-Dame et Bazoches, M. Blanchard . . . . .	131
Nomination de M. Ferrey, comme membre titulaire. . . . .	126

9° SÉANCE. — 2 OCTOBRE

Nomination de M. Leloutre, comme membre titulaire . . . . .	136
Décès de M. Alexandre Michaux, M. Lecer . . . . .	137
Jeanne d'Arc et le Fait de Soissons, M. F. Brun. . . . .	141
Corps de garde de Saint-Jean à la Révolution, M. Brucelle . . . . .	164
Fouilles à Beuvray, M. Vauvillé . . . . .	167
Fibules gauloises de Pommiers, M. Vauvillé. . . . .	169
Louis de Héricourt, M. Boucher . . . . .	175

10° SÉANCE. — 6 NOVEMBRE

Nomination de MM. l'abbé Binet, Georges Guillemot et général de Chauvenet comme membres titulaires . . . . .	179
Note au sujet du décès de M. Matton, M. Blanchard . . . . .	180
Guillaume de Flavy, M. Félix Brun . . . . .	181
Adjudication de piques en 1792, M. Brucelle. . . . .	191
Armoiries et épitaphe relevées à l'église de Guny, M. Blanchard	194

11° SÉANCE. — 4 DÉCEMBRE

Nomination de M. Bouchel, comme membre titulaire . . . . .	200
Seigneurie de Vauxbuin, M. l'abbé Jacquelet. . . . .	201
L'église de Saint-Vaast pendant la Révolution, M. Brucelle. . . . .	217



— DEUXIÈME PARTIE —

ANNÉE 1906

Pages

PREMIÈRE SÉANCE. — 8 JANVIER

Exposé de la situation financière . . . . .	233
Gravure offerte à la Société. . . . .	235
Angélique de Longueval, copie de manuscrit du XVII <sup>e</sup> siècle offert par M. Plateau. . . . .	235
Nomination de M. Dulong comme membre titulaire. . . . .	236
Election du Bureau pour 1906 . . . . .	237
L'église Saint-Vaast, pendant la Révolution (suite), M. Bru- celle. . . . .	238
Chaussée Brunehaut, à Chassemy. M. Lecer . . . . .	257
Découvertes gallo-romaines au Grand-Rozoy, M. Bouchel . . . . .	258

2<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 FÉVRIER

Droit des gens mariés. Coutume du Vermandois, compte rendu par M. Brucelle . . . . .	263
Collection du Bulletin de la Société offerte par M. Plateau. . . . .	263
Ostel, M. Bouchel . . . . .	264
Le puits Saint-Gaudin, M. le chanoine Binet. . . . .	276
Rue de Pampelune ou de Panpouille, M. Blanchard . . . . .	285

3<sup>e</sup> SÉANCE. — 5 MARS

Salpêtreries soissonnaises à la Révolution, M. Brucelle . . . . .	290
Découverte d'une statuette romaine rue Meneau, M. Blanchard. . . . .	304
Note à propos d'une étude sur l'église d'Urcel, M. l'abbé Dela- place. . . . .	309
Agnel d'or présenté par M. Legry, M. Blanchard. . . . .	311
Visite de l'ancienne abbaye Notre-Dame, M. Blanchard. . . . .	313

4° SÉANCE. — 2 AVRIL

Monnaies de Criciru, M. Vauvillé . . . . .	323
L'enceinte de Pommiers, M. Vauvillé . . . . .	339
id. Réfutation, M. Lecer . . . . .	343
Dates initiales des actes de l'état civil dans le Soissonnais M. Blanchard . . . . .	344

5° SÉANCE. — 7 MAI

Nomination de M. André Macherez comme membre titulaire . . . . .	350
Notices nécrologiques sur MM. Delaplace et Collet, M. Lecer. .	351
Compte rendu du Congrès de la section d'archéologie en 1906, M. Vauvillé. . . . .	354
Oppidum de Pommiers à la conquête romaine, M. Vauvillé. .	360
Noviodunum. — Réfutation de l'opinion de M. Vauvillé, M. Lecer . . . . .	370

6° SÉANCE. — 11 JUIN

Bagues gauloises, M. Vauvillé . . . . .	375
Noviodunum. — Lettre de M. Plateau, M. Vauvillé. . . . .	379
Etude sur le lieu et le nom de Saint-Vaast, M. le chanoine Ledouble . . . . .	381
Excursion à Champlieu et à Morienvall, M. Burel. . . . .	399

7° SÉANCE. — 2 JUILLET

Noviodunum. — Lettre de M. Plateau . . . . .	412
Nominations de M. le comte de Barral et de M. le comte de Lubersac comme membres titulaires . . . . .	415
Pierre tombale de l'Eglise de Saconin, M. Blanchard . . . . .	416
Seigneurie de Vauxbuin, M. l'abbé Jacquélet. . . . .	420
Rue du Commerce dénommée Saint-Jacques, M. Blanchard. .	430
Boiseries de la Salle du Conseil à l'Hôtel-Dieu, M. Blanchard .	431

8° SÉANCE. — 6 AOUT

Décès de M. Piette, membre correspondant . . . . .	434
Médaille commémorative de la Société de Mâcon. . . . .	434

	Pages
Présentation par M. Brucelle de cailloux perforés trouvés dans la grève . . . . .	434
Présentation par M. Blanchard de divers objets antiques découverts près du Palais-d'Albâtre, à Soissons . . . . .	435
Nominations de MM. Aubineau et Rouzé comme membres titulaires . . . . .	435
M <sup>lle</sup> d'Aumale. — M. Plateau . . . . .	436
Billet de banque de Law, présenté par M. Bouchel . . . . .	438
Armoiries de Saint-Jean, M. Blanchard . . . . .	438

9<sup>e</sup> SÉANCE. — 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Note au sujet du château de Vez . . . . .	442
Analyse d'un livre de M. Delagarde sur la Seigneurie d'Ecuiry, M. Blanchard . . . . .	444
Monnaies gauloises, M. Vauvillé . . . . .	445
Note nécrologique sur Monseigneur Deramecourt, M. Lecer . . . . .	446
Sépulture gallo-romaine découverte à Soissons, M. Lecer . . . . .	449
Poterie gallo-romaine découverte à Ambleny, M. Vauvillé . . . . .	451

10<sup>e</sup> SÉANCE. — 9 NOVEMBRE

Visite du plateau N de Pommiers, M. Lecer . . . . .	456
Ostel, ( <i>suite</i> ), M. Bouchel . . . . .	459
Les Eglises et Chapelles de Soissons en 1789, M. le chanoine Binet. . . . .	467
L'in pace de Neuville, M. Plateau . . . . .	481
Nomination de M. Cannot, maire de Saint-Aubin, comme membre titulaire . . . . .	455

11<sup>e</sup> SÉANCE. — 3 DÉCEMBRE

Ostel, ( <i>suite et fin</i> ), M. Bouchel . . . . .	487
Puits antiques rues de Meneau et Charles-Perin. M. Blanchard. . . . .	484
Nominations de MM. Hennequin et Delaby comme membres titulaires. . . . .	486



**P**

Paars . . . . .	7
Pampelune. Panpouille . . . . .	263,285
Pernant . . . . .	119,183,184,185,186
Pierre-Frite . . . . .	48,350
Piette (Décès de M.) . . . . .	434
Piques (Adjudication de. . . . .	191
Plateau (Don de M.) . . . . .	263
Pommiers . . . . .	320,339,343,349,366,375,454,456
Protection des sites. . . . .	485
Puits antiques . . . . .	485,494
Puits Saint-Gaudin . . . . .	262,276

**R**

Reiset (Notice sur le Comte de) . . . . .	442
Retrait féodal. . . . .	129
Route de Paris . . . . .	207
Rues . . . . .	31,163,205,215,225,263,280,285,430
Rusca (Général) . . . . .	22

**S**

Saconin (Eglise) . . . . .	415,416
Saint-Gaudin . . . . .	262,276
Saint-Jacques. . . . .	430
Saint-Jean des Vignes . . . . .	53,164,403,439
Saint-Nicolas . . . . .	56
Saint-Médard . . . . .	321
Saint-Thibaut. . . . .	131
Saint-Vaast . . . . .	217,238,381
Salpêtreries . . . . .	290
Septmonts . . . . .	75
Sièges de Soissons . . . . .	22,65
Soissonnais (Le), fin règne Louis XIV. . . . .	86
Soissons . . . . .	190

**T**

Tapisseries anciennes . . . . .	76
Tombes modernes . . . . .	81

	Pages
Tour Menault. . . . .	68,423
Trabes . . . . .	77
Traizet (Abbé) . . . . .	81

**V**

Vaast (Naissance. Nom de Saint) . . . . .	349,381
Vailly . . . . .	414
Vauxbuin . . . . .	32,64,201,420
Veze (Château de) . . . . .	442
Villers-Hélon . . . . .	110

---

---

ILLUSTRATIONS

Portrait de M. Michaux . . . . .	139
Statuette de Divinité gallo-romaine (cliché Hutin) . . . . .	305
Portrait de M. Collet . . . . .	353
Boiseries de Saint-Jean des Vignes de Soissons . . . . .	} 403
Chaire de l'église abbatiale de St-Jean des Vignes de Soissons.)	

## PUBLICATION DU BULLETIN

---

La Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons publie, en principe, un *Bulletin* chaque année. La date de publication de ce Bulletin est annoncée par une note personnelle aux Sociétaires qui peuvent faire réclamer leur volume au Secrétariat. Ils peuvent également se le faire envoyer à leur domicile, mais à leurs frais.

---

## DEMANDES D'ADMISSION

---

Les personnes qui désireraient faire partie de la Société devront se faire présenter par deux Sociétaires.

L'admission est prononcée par un vote qui a lieu à la séance qui suit celle de la présentation.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de 10 francs.